



**Rapport annuel** sur  
les activités de l'OSCE en **2003**

SECURITE ET COOPERATION EN EUROPE



L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité dont les 55 Etats participants couvrent une région géographique qui s'étend de Vancouver à Vladivostok.

Reconnu en tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans son espace. Son approche unique en matière de sécurité est à la fois globale et coopérative. Elle est globale dans le sens où elle traite des trois dimensions de la sécurité : humaine, politico-militaire et économique-environnementale.

Elle aborde donc un large éventail de questions liées à la sécurité, y compris les droits de l'homme, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de police, la lutte contre le terrorisme et les activités économiques et environnementales. Elle est coopérative dans le sens où tous les Etats participants aux organes et aux activités de l'OSCE jouissent d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus sur une base qui est contraignante sur le plan politique mais non sur le plan juridique.

#### ETATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

Albanie | Allemagne | Andorre | Arménie | Autriche | Azerbaïdjan | Biélorussie | Belgique | Bosnie-Herzégovine | Bulgarie | Canada | Croatie | Chypre | Danemark | Espagne | Estonie | Etats-Unis d'Amérique | ex-République yougoslave de Macédoine | Fédération de Russie | Finlande | France | Géorgie | Grèce | Hongrie | Irlande | Islande | Italie | Kazakhstan | Kirghizistan | Lettonie | Liechtenstein | Lituanie | Luxembourg | Malte | Moldavie | Monaco | Norvège | Ouzbékistan | Pays-Bas | Pologne | Portugal | République tchèque | Roumanie | Royaume-Uni | Saint-Siège | San Marino | Serbie-Monténégro | Slovaquie | Slovénie | Suède | Suisse | Tadjikistan | Turquie | Turkménistan | Ukraine

#### PARTENAIRES POUR LA COOPERATION

Afghanistan | Japon | République de Corée | Thaïlande

#### PARTENAIRES MEDITERRANENS POUR LA COOPERATION

Algérie | Egypte | Israël | Jordanie | Maroc | Tunisie

Alerte précoce  
Prévention des conflits  
Gestion des crises  
Droits de l'homme  
Démocratisation  
Mesures de confiance  
Maîtrise des armements  
Diplomatie préventive  
Mesures de sécurité  
Observation des élections  
Formation de la police  
Liberté des médias  
Lutte contre la traite des êtres humains  
Protection des minorités nationales  
Sécurité économique et environnementale  
Relèvement après un conflit  
Action contre le terrorisme  
Renforcement des institutions  
Observation des frontières  
Renforcement de la société civile

## **Rapport annuel sur les activités de l'OSCE en 2003**

*«Nous devons faire preuve de détermination dans notre réponse aux menaces et aux défis anciens ou nouveaux, mais nous ne devons jamais oublier que l'objectif général de notre combat est de défendre nos valeurs communes de sécurité et de dignité humaines.»*

**Jaap de Hoop Scheffer, Président en exercice de l'OSCE en 2003.**



## TABLE DES MATIERES

<b>MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OSCE .....</b>	<b>5</b>
<b>LA PRESIDENCE .....</b>	<b>7</b>
Président en exercice .....	9
Conseil permanent .....	26
Cycle budgétaire.....	28
Représentants personnels du Président en exercice .....	29
Présidents des Groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération .....	31
<b>LE FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE.....</b>	<b>35</b>
<b>L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE.....</b>	<b>39</b>
<b>OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE EN 2003 .....</b>	<b>45</b>
<b>EUROPE DU SUD-EST .....</b>	<b>47</b>
<i>Présence de l'OSCE en Albanie .....</i>	<i>49</i>
<i>Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.....</i>	<i>53</i>
<i>Mission de L'OSCE en Croatie .....</i>	<i>57</i>
<i>Mission de l'OSCE au Kosovo .....</i>	<i>60</i>
<i>Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro.....</i>	<i>64</i>
<i>Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.....</i>	<i>69</i>
<i>L'OSCE et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.....</i>	<i>73</i>
<b>EUROPE ORIENTALE ASIE CENTRALE.....</b>	<b>75</b>
<i>Bureau de l'OSCE à Minsk .....</i>	<i>77</i>
<i>Mission de l'OSCE en Moldavie.....</i>	<i>80</i>
<i>Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine.....</i>	<i>84</i>
<b>CAUCASE.....</b>	<b>87</b>
<i>Bureau de l'OSCE à Bakou.....</i>	<i>89</i>
<i>Mission de l'OSCE en Géorgie .....</i>	<i>94</i>
<i>Bureau de l'OSCE à Erevan .....</i>	<i>104</i>
<b>ASIE CENTRALE.....</b>	<b>111</b>
<i>Centre de l'OSCE à Almaty.....</i>	<i>113</i>
<i>Centre de l'OSCE à Achgabat .....</i>	<i>118</i>
<i>Centre de l'OSCE à Bichkek.....</i>	<i>121</i>
<i>Centre de l'OSCE à Douchanbé .....</i>	<i>125</i>
<i>Centre de l'OSCE à Tachkent.....</i>	<i>130</i>
<b>ASSISTANCE AUX ACCORDS BILATERAUX ET MULTILATERAUX</b>	
Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite .....	133
Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite .....	134
<b>LES INSTITUTIONS .....</b>	<b>135</b>
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme .....	137
Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales .....	146
Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias .....	151
<b>LE SECRETARIAT .....</b>	<b>157</b>
<i>Unité d'action contre le terrorisme .....</i>	<i>162</i>
<i>Unité pour les questions stratégiques de police.....</i>	<i>163</i>
<i>Ressources humaines .....</i>	<i>164</i>
<i>Administration et finances.....</i>	<i>165</i>
<i>Centre de prévention des conflits (CPC).....</i>	<i>167</i>
<i>Conseillère principale pour les questions de parité des sexes.....</i>	<i>170</i>
<i>Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.....</i>	<i>171</i>
<i>Bureau de Prague.....</i>	<i>174</i>
<b>PARTENARIATS EN MATIERE DE SECURITE ET DE COOPERATION.....</b>	<b>175</b>
<i>Interaction entre les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE.....</i>	<i>175</i>
<i>Interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et         les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE.....</i>	<i>187</i>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>189</b>



## MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OSCE, Ján Kubiš

En 2003, l'OSCE a une nouvelle fois démontré son aptitude à réagir aux défis contemporains pour la sécurité européenne. Ce travail relève en grande partie de la diplomatie silencieuse ou de la sécurité douce.

Il s'agit aussi souvent d'un travail de longue haleine ou discret qui retient rarement l'attention du public.

Le Rapport annuel sur les activités de l'OSCE constitue de ce fait une occasion rare de faire connaître nos travaux. J'ai le grand plaisir de vous présenter l'édition de cette année.

Les Etats participants et la Présidence néerlandaise avaient un agenda ambitieux et ont lancé un certain nombre de processus qui doteront l'OSCE d'un cadre stratégique précis pour les années à venir. Le suivi des décisions prises à la Réunion du Conseil ministériel de Maastricht concernant les menaces pour la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle, le Document sur la stratégie pour la dimension économique et environnementale, la lutte contre la traite des êtres humains, la tolérance et la non-discrimination, les Roms et les Sintis, ainsi que la lutte contre le terrorisme et les affaires politico-militaires nous donnent des indications précises sur l'orientation à donner à nos activités pour l'avenir. Ces décisions, qui ont couronné une année chargée, s'appuient sur les institutions, activités de terrain et engagements existants de l'OSCE.

L'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité devient de plus en plus visible. En 2003, l'accent a été mis davantage sur la dimension économique et environnementale, débouchant sur l'accord relatif à un *document sur la stratégie de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale*. Le défi consistera à mettre en oeuvre cette stratégie qui devrait permettre d'intégrer davantage les questions économiques et environnementales liées à la sécurité aux activités de l'OSCE relatives, par exemple, à la mise en oeuvre par les Etats participants de leurs engagements dans ce domaine ou à l'alerte précoce.

Comme il ressort du rapport du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), le travail de l'OSCE dans la dimension politico-militaire connaît une renaissance. Pour la première fois, l'Organisation a procédé, sous la forme de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, à un examen et à une évaluation approfondis de ses activités visant à faire face aux menaces contemporaines pour la sécurité et la stabilité. L'année 2003 a également été marquée par les travaux relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC), notamment l'élaboration du manuel des meilleures pratiques concernant les ALPC, dont la compilation a été effectuée par l'Unité d'appui du Secrétariat au FCS. Un autre succès a résidé dans l'inscription de la question des MANPADS et des stocks de munitions conventionnelles à l'ordre du jour de l'OSCE.

Bien entendu, l'OSCE poursuit ses activités de base dans les domaines de la prévention des conflits, du renforcement de la démocratisation et de la primauté du droit, de la liberté des médias, de l'observation des élections et du relèvement après un conflit, comme en témoignent, notamment, les rapports des institutions de l'OSCE, ainsi que les opérations de terrain de l'OSCE, auxquelles est consacré l'essentiel du rapport annuel.

La Géorgie et la Moldavie ont fait la une des journaux en 2003 et, dans le présent rapport, nous évoquons le rôle important que l'OSCE a joué, à bref délai, en prêtant son concours à la Géorgie pour les élections. Mais il ne faut pas oublier le travail tout aussi important d'un personnel dévoué qui s'emploie à promouvoir la sécurité coopérative en s'acquittant de son mandat dans le cadre d'activités de terrain menées dans d'autres régions de l'espace de l'OSCE.

Le Secrétariat abrite deux des unités relativement récentes mais très dynamiques de l'OSCE: l'Unité pour les questions stratégiques de police et l'Unité d'action contre le terrorisme. Grâce à leurs activités novatrices axées sur des projets, l'OSCE s'est dotée rapidement d'une expertise reconnue à l'échelle internationale dans le domaine de la police et du contre-terrorisme. A ces deux unités devraient bientôt s'ajouter une unité chargée de la lutte contre la traite des êtres humains et des capacités renforcées pour traiter des questions relatives à la gestion des frontières.

Pour faire face aux multiples facettes des défis pour la sécurité de l'Europe contemporaine, il faut adopter une approche pluri-institutionnelle. C'est la raison pour laquelle nous mettons un accent accru sur la poursuite de l'amélioration des contacts et de la coopération avec une série d'organisations internationales, régionales, sous-régionales et non gouvernementales sur le terrain, au niveau institutionnel et à l'occasion de séminaires.

L'OSCE élargit également son réseau de contacts en dehors de sa région. En 2003, l'Afghanistan est devenu le dernier en date des partenaires pour la coopération. Les Etats et les organisations s'intéressent de plus en plus à l'expérience et à l'approche de l'OSCE et nous sommes ouverts à un dialogue et à une coopération avec eux. En 2004, nous étudierons des moyens de partager

plus largement les normes, principes et engagements de l'OSCE avec d'autres.

En 2003, les travaux relatifs à l'Agenda pour la gestion se sont accélérés. Un nouveau processus budgétaire a été mis en chantier, le système de gestion intégrée des ressources (également surnommé IRMA) a été élaboré en vue de sa présentation au début de 2004, le premier statut global du personnel a été adopté, un nouveau règlement financier a été rédigé, et un concept pour la gestion des documents a été développé en prévision de sa mise en oeuvre cette année. Ce processus de réforme de la gestion devrait fournir une plate-forme solide pour aider les Etats participants et la présidence à appliquer les décisions et à appuyer les opérations de l'OSCE. Ce n'est pas le genre de chose qui suscite beaucoup d'attention, mais si nous nous y prenons bien, cela devrait permettre à l'OSCE de conserver sa réputation d'organisation allégée, efficiente et efficace. C'est un des objectifs que je me suis fixé en ma qualité de chef de l'administration de l'OSCE.

Je prends très au sérieux la sécurité du personnel de l'OSCE et j'ai par conséquent arrêté des mesures pour améliorer la gestion de la sécurité. Il est également indispensable que notre personnel, en particulier les plus de 3000 personnes sur le terrain, soit bien formé et hautement motivé. En 2004, nous continuerons à améliorer la formation et à évaluer l'efficacité des opérations de terrain.

L'OSCE peut s'enorgueillir de beaucoup de choses. J'estime que le présent rapport, à la fois de par son style et de par son contenu, donne vie à la gamme diversifiée des activités que l'OSCE mène dans le cadre de son importante action pour renforcer la sécurité et la coopération de Vancouver à Vladivostok.

Nous attendons avec intérêt l'année 2004 et de travailler avec la Présidence bulgare qui a souligné que la mise en oeuvre et la continuité constitueraient ses principales priorités.

**Ján Kubiš**

# LA PRESIDENCE

Président en exercice | Conseil permanent | Cycle budgétaire | Représentants personnels du Président en  
exercice | Présidents des Groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et asiatiques  
pour la coopération



## RAPPORT DU PRESIDENT EN EXERCICE

En 2003, l'OSCE s'est adaptée aux nouveaux risques et enjeux sécuritaires et a affiné ses instruments afin de pouvoir relever les nouveaux défis qui l'attendent. Pendant l'année, l'OSCE a dû démontrer son aptitude à répondre efficacement aux exigences d'un environnement sans cesse changeant en matière de sécurité.

Les institutions et missions de l'OSCE ont démontré qu'elles pouvaient faire la différence sur le terrain grâce aux nombreuses activités qu'elles ont mises sur pied. Dans bien des cas, l'OSCE a, en 2003, coopéré avec d'autres organisations internationales s'occupant de la sécurité européenne, des droits de l'homme et/ou de questions économiques. Eu égard à la diversité et à la complexité des questions de sécurité et/ou d'autres questions et conformément à sa Plate-forme pour la sécurité coopérative, la coopération avec d'autres organisations et institutions a été favorisée car elle rend le fonctionnement de l'OSCE plus efficace et plus efficient.

La Présidence néerlandaise de l'OSCE a œuvré en 2003 sur la base des résultats de la Réunion du Conseil ministériel de Porto et des autres acquis de la Présidence portugaise et des présidences précédentes. En s'appuyant sur les engagements des Etats participants de l'OSCE, la Présidence néerlandaise a défini ses objectifs et priorités pour l'année 2003. Le Président en exercice a présenté notamment les priorités et objectifs ci-après au Conseil permanent le 13 janvier 2003:

- Rééquilibrage des dimensions de l'OSCE;
- Rééquilibrage géographique;
- Lutte contre la traite;
- Propagation des activités et des normes de l'OSCE en Asie centrale et dans d'autres régions;
- Action diplomatique et politique énergique en vue de faire progresser les conflits gelés vers un règlement;
- Consultations en vue de mener à bonne fin les discussions sur les menaces et les enjeux nouveaux;
- Le renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales et le déploiement d'un effort énergique pour améliorer la coordination au sein de l'Organisation ont figuré parmi les priorités de la Présidence néerlandaise de l'OSCE pour l'année 2003.

Un rapport intérimaire sur les activités de la Présidence néerlandaise a été présenté au Conseil permanent en juin. Sur la base des diverses tâches fixées à Porto, la Présidence néerlandaise a institué des groupes d'amis à Vienne pour travailler sur les questions qui, à l'époque, devaient faire l'objet de décisions lors de la *Réunion du Conseil ministériel de Maastricht*, les 1er et 2 décembre 2003.

### D'un débat sur les menaces à une stratégie nouvelle

Une importante initiative prise par la communauté de l'OSCE cette année a résidé dans l'élaboration d'une stratégie globale pour répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle. Les consultations relatives à la nouvelle stratégie se sont fondées sur un non document russo-américain de l'automne 2002, qui recensait les menaces et les enjeux

principaux pour l'OSCE. Un groupe d'amis, présidé par la délégation danoise, a tenu d'intenses consultations sur un large éventail de questions avec pour résultat que la Réunion du Conseil ministériel de Maastricht a pu approuver la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle*. Cette stratégie reconnaît que l'évolution de l'environnement de sécurité pose de nouveaux défis pour tous, y compris l'OSCE.

Les atouts de l'OSCE - à savoir le nombre important de ses membres, son concept multidimensionnel de sécurité globale, son attitude et sa tradition coopératives - aideront l'Organisation à relever ces défis. La nouvelle stratégie de l'OSCE contient la réponse de l'Organisation face aux conflits interétatiques et intra-étatiques, au terrorisme, aux activités criminelles transnationales, à la discrimination et à l'intolérance, aux menaces liées à l'économie et à l'environnement ainsi qu'à des menaces spécifiques de nature politico-militaire. Elle vise à contribuer à un système international plus cohérent et plus efficace pour répondre aux menaces et aux défis globaux.

*«Nous sommes confrontés à un agenda international complexe : un agenda qui allie menaces émergentes - comme le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux et la traite des êtres humains - et menaces traditionnelles, comme la pauvreté, la discrimination et la dégradation de l'environnement.*

*Nous devons faire preuve de détermination dans notre réponse aux menaces et aux défis anciens ou nouveaux, mais nous ne devons jamais oublier que l'objectif général de notre combat est de défendre nos valeurs communes de sécurité et de dignité humaines.»*

**Jaap de Hoop Scheffer, Président en exercice de l'OSCE en 2003.**

## Lutte contre la traite des êtres humains

La Présidence néerlandaise a suggéré aux Etats participants de faire de la lutte contre la traite des êtres humains une des priorités de l'OSCE en 2003. La traite des êtres humains constitue un fléau de notre époque, une menace pour la sécurité et la stabilité et une violation de la dignité humaine. L'OSCE comprend toute une série de pays d'origine, de transit ou de destination des victimes de la traite. En outre, grâce à sa structure tridimensionnelle, l'Organisation est bien placée pour s'attaquer à des questions liées à la prévention, à la protection des victimes ou à la poursuite des coupables.

Les efforts déployés par la Présidence néerlandaise ont consisté essentiellement à soutenir les activités déjà menées au sein de l'OSCE par l'intermédiaire d'institutions comme le *Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)* et les opérations de terrain et ont fait intervenir d'autres parties de l'Organisation comme le Bureau du Coordonnateur des *activités économiques et environnementales de l'OSCE* et l'*Unité pour les questions stratégiques de police*. Leur apport particulier a permis l'adoption d'une approche globale pour s'attaquer au problème.

La *onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE* a porté sur le thème «*Le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre: impact économique national et international*». Le deuxième séminaire préparatoire du Forum économique a été consacré exclusivement à la question de la *traite des êtres humains*, en particulier à ses aspects économiques.

Cette question a été traitée plus avant dans le cadre d'un grand nombre de réunions et de projets par l'intermédiaire du BIDDH et des opérations de terrain de l'OSCE. La protection des victimes, la poursuite des criminels et la nécessité de favoriser la coopération policière, en particulier au niveau régional, dans la lutte contre la traite ont figuré au premier rang de l'agenda de la *première Réunion annuelle d'experts de la police organisée à Vienne* les 18 et 19 septembre par l'Unité pour les questions stratégiques de police. L'OSCE a en outre intensifié sa coopération avec d'autres organisations internationales compétentes (Organisation des Nations Unies (ONU), Conseil de l'Europe, Union européenne et Organisation internationale du Travail (OIT)).

## Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains

Faisant suite à la Décision No 6 adoptée par le Conseil ministériel à Bucarest en 2001 et à la Déclaration ministérielle de Porto de 2002, les Etats participants, par l'intermédiaire du Groupe de travail informel sur la parité des sexes et la lutte contre la traite, sous coprésidence belge et russe, ont adopté le *Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains* (PC/DEC No 557), le 24 juillet 2003. Ce Plan d'action est un document détaillé contenant les engagements souscrits par les Etats participants dans les domaines suivants:

- enquêtes, détection, répression et poursuites
- prévention de la traite des êtres humains
- protection et assistance.

Ledit document fournit en outre des orientations donnant un aperçu des mesures prises par les diverses parties de l'Organisation, ses institutions et les bureaux de terrain en vue de mieux contribuer à la lutte contre la traite. La Réunion du Conseil ministériel de Maastricht a adopté le *Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains*.

## Mécanisme de lutte contre la traite des êtres humains

Le Conseil ministériel de Maastricht a institué un mécanisme de l'OSCE se composant d'un représentant spécial et d'une unité spécialisée pour appliquer le Plan d'action. Le Président en exercice a présenté la proposition tendant à instituer un mécanisme pour lutter contre la traite des êtres humains à la séance d'ouverture de la *onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE tenue à Prague* en mai. Ce mécanisme a pour objectifs:

- d'aider les Etats participants à mettre en oeuvre les engagements et à appliquer pleinement les recommandations proposés dans le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains
- d'assurer la coordination des efforts de l'Organisation dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains entre les trois dimensions de l'OSCE
- de renforcer la coordination entre les autorités compétentes des Etats participants et entre l'OSCE et d'autres organisations compétentes

d'appeler d'avantage l'attention du public et des milieux politiques sur la lutte contre la traite des êtres humains.

## CONSEIL MINISTERIEL DE MAASTRICHT

Les ministres des affaires étrangères des Etats participants de l'OSCE se sont réunis à Maastricht les 1er et 2 décembre pour la *onzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE*. Des décisions y ont été prises qui aideront à orienter les travaux de l'Organisation pour les années à venir:

- Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle
- Document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale
- Décision No 1 : Rapport annuel
- Décision No 2 : Lutte contre la traite des êtres humains
- Décision No 3 : Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE
- Décision No 4 : Tolérance et non-discrimination
- Décision No 5 : Elections
- Décision No 6: Mandat du réseau contre-terrorisme de l'OSCE
- Décision No 7 : Sécurité des documents de voyage
- Décision No 8 : Systèmes portatifs de défense aérienne
- Décision No 9 : Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles
- Décision No 10 : Présidence de l'OSCE en 2006
- Décision No 11 : Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel
- Décision No 570 du Conseil permanent: Communication de projets de documents au Conseil ministériel
- Décision No 571 du Conseil permanent: Elargissement du dialogue avec les partenaires asiatiques et méditerranéens

*«Cette année, l'OSCE a franchi un pas important avec la mise au point de la Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est incontestablement le document clé de notre réunion. Sa raison d'être est de devenir une sorte de «feuille de route» présentant le programme de l'OSCE pour les années à venir.*

*Nous considérons le travail entrepris au cours de la période qui a suivi la Réunion du Conseil ministériel à Porto pour lutter contre la traite des êtres humains comme étant un réel succès à mettre à l'actif de l'OSCE. Le Plan d'action de l'OSCE correspondant, adopté en juillet de cette année, mérite tous les éloges.*

*L'Organisation dispose incontestablement de possibilités appréciables dans la sphère politico-militaire. L'adoption des décisions sur les systèmes portatifs de défense aérienne et l'élimination des stocks de munitions en excédent en est la preuve. Nous nous félicitons de ces mesures en tant que contribution concrète au renforcement du cadre réglementaire de l'OSCE.»*

**Igor Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, à la onzième Réunion du Conseil ministériel à Maastricht.**

Faute de consensus, les ministres n'ont pas été en mesure de se mettre d'accord sur une déclaration ministérielle ou sur des textes concernant la situation en Moldavie et en Géorgie, les deux questions régionales qui ont dominé le Conseil ministériel de Maastricht. Aucun consensus n'a pu être dégagé sur les déclarations générales relatives au Haut-Karabakh et à l'Asie. Grâce à la coopération constructive entre les partenaires concernés, une déclaration régionale sur l'Europe du Sud-Est a été approuvée. Le Président géorgien faisant fonction, Nino Bourjanadze, ancien Président du Parlement, a assisté en qualité d'invité spécial à la réunion de Maastricht.

C'était la première apparition sur la scène internationale du Président par intérim, qui avait pris ses fonctions à peine une semaine plus tôt au terme de plusieurs semaines d'agitation politique qui ont débouché sur un changement pacifique de gouvernement à Tbilissi.

La Présidence de l'OSCE décida de mettre à profit la présence à Maastricht de plusieurs dizaines de ministres des affaires étrangères pour improviser une réunion de donateurs afin d'aider les autorités intérimaires à Tbilissi à organiser des élections présidentielles et législatives. Le Président faisant fonction, M. Bourjanadze, a quitté Maastricht avec des promesses de dons d'un montant de 6 millions d'euros pour aider la Géorgie à organiser de nouvelles élections présidentielles et législatives en 2004.

## Lutte contre le terrorisme

Une autre tâche importante de la Présidence néerlandaise a consisté à veiller à ce que l'OSCE continue à renforcer la lutte contre le terrorisme en 2003. C'est la raison pour laquelle un Groupe d'amis placé sous la présidence de l'Islande a été créé pour s'occuper des questions d'application. La présidence note avec satisfaction que la Réunion du Conseil ministériel de Maastricht a pris d'importantes décisions en la matière, dont celles qui ont trait à la sécurité des documents de voyage et à la mise en place d'un réseau contre-terrorisme et la décision portant approbation et soulignant l'importance de la décision du FCS sur les MANPADS. En vue de renforcer sa position dans la lutte contre le terrorisme, l'OSCE a organisé un certain nombre de séminaires sur le terrorisme dans son espace, et ce avec le concours de l'Unité d'action du Secrétariat contre le terrorisme. Le Président en exercice a assisté à une grande réunion contre le terrorisme organisée par l'ONU le 7 mars 2003, qui avait pour but d'améliorer la coordination entre les organisations régionales. Le Portugal, en sa qualité de membre de la Troïka de l'OSCE, a organisé, en consultation avec les Pays-Bas du fait que ceux-ci assuraient la présidence, une conférence de suivi de la *première Conférence sur la lutte contre le terrorisme*, qui s'est tenue à Lisbonne en septembre 2003. Cette conférence avait pour objet de faire le point de l'application des mesures prises par l'OSCE pour combattre le terrorisme.

Dans sa lutte contre le terrorisme, l'OSCE devrait rester attentive au risque d'une éventuelle érosion concomitante des droits de l'homme. Le Comité néerlandais d'Helsinki a organisé, avec l'appui de la Présidence néerlandaise, une conférence sur les *droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme* le 18 septembre 2003 à La Haye. Les déclarations faites à ce séminaire et un bref résumé de ses débats ont été rassemblés dans une brochure qui a été mise à la disposition des capitales des pays de l'OSCE et des délégations à Vienne.

La présidence a également pris note avec satisfaction des travaux de l'Unité d'action contre le terrorisme au Secrétariat. Maintenant que son effectif est complet, cette unité se révèle être un organe de liaison essentiel pour les activités et les nouvelles initiatives en matière de lutte contre le terrorisme, et notamment pour la proposition relative à un réseau contre-terrorisme de l'OSCE.

### Opérations de maintien de la paix de l'OSCE

A Porto, le Conseil ministériel a chargé le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité de réexaminer le rôle de l'OSCE dans les opérations de maintien de la paix. En outre, les options possibles en matière de déploiement devaient être examinées sur la base des décisions du Sommet de l'OSCE tenu à Helsinki en 1992. Il avait été décidé à l'époque que l'OSCE devait être en mesure de conduire des opérations de paix, éventuellement avec le concours d'organisations comme l'OTAN, l'Union européenne et la CEI. Cette décision est généralement considérée comme ayant ouvert la voie à l'exécution de petites opérations de maintien de la paix par l'OSCE. Les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe d'amis créé au début de l'année par les Pays-Bas pour examiner la

question et présidé par la Finlande ont confirmé que la plupart des Etats participants ne sont pas favorables à de grandes opérations militaires de maintien de la paix sous les auspices de l'OSCE. Un atelier organisé à Vienne sur cette question par la Présidence néerlandaise et la Finlande a confirmé que la majorité des Etats participants considèrent effectivement que les petites opérations de maintien de la paix de l'OSCE présentent un intérêt. La conclusion générale a été qu'Helsinki 92 constitue toujours une base suffisante pour les activités de l'OSCE dans ce domaine. La lettre du Président du Conseil permanent à la Présidence en exercice, qui constitue l'appendice 13 du journal de la onzième Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht, fait rapport sur le maintien de la paix.

### Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité

La Présidence néerlandaise s'est appuyée sur les travaux des présidences précédentes dans les efforts qu'elle a déployés pour améliorer l'interaction et la coordination entre le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité. A cet égard, la présidence se félicite des résultats de la première *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Cette conférence a pour objet de procéder tous les ans à un examen et à un débat sur le respect des engagements de l'OSCE en matière de politique de sécurité et de limitation des armements. La première conférence de ce type a eu lieu à Vienne les 25 et 26 juin 2003. Elle a consisté en une séance plénière générale suivie de réunions parallèles de groupes de travail sur la lutte contre le terrorisme, la sécurité globale, les risques sécuritaires potentiels et la prévention des conflits, qui ont toutes débuté par une déclaration d'orientation. Ces modalités ont été adoptées en vue d'encourager les débats entre les représentants des Etats participants, le personnel des délégations à Vienne et des experts extérieurs. Cette conférence pourra apporter une contribution importante à l'examen et à l'actualisation de la stratégie de l'OSCE adoptée récemment.

### Stocks de munitions et d'explosifs

La présidence s'est félicitée du document de l'OSCE sur les risques sécuritaires liés aux stocks de munitions et d'explosifs excédentaires ou en attente de destruction destinés aux armements conventionnels dans l'espace de l'OSCE. En 2002, le Forum a décidé d'inscrire les dangers liés aux stocks de munitions excédentaires à son ordre du jour pour 2003. Après le succès d'un atelier tenu à Vienne sur cette question les 27 et 28 mai 2003, un projet de document a été présenté au Forum par la France et les Pays-Bas. Les consultations et les négociations ont abouti à l'adoption du document actuel du Forum. La présidence est convaincue qu'un mécanisme de l'OSCE pour les stocks de munitions excédentaires renforcera la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Le Conseil ministériel de Maastricht a approuvé le *Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles*.

## Dimension économique et environnementale

Dans le cadre des efforts qu'elle a déployés pour rééquilibrer les trois dimensions de l'OSCE, la Présidence néerlandaise s'est attachée principalement à renforcer la dimension économique et environnementale et à relier aux autres dimensions les travaux qui s'y rapportent. Elle a inscrit à l'ordre du jour de l'OSCE des sujets et thèmes également importants pour tous les Etats participants de l'OSCE.

### Onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE

Conformément à la décision No 490 du Conseil permanent en date du 25 juillet 2002, la *onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE* a eu pour thème «*Le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre: impact économique national et international*». Ce thème a offert l'occasion d'étendre le domaine d'intérêt du Forum économique aux autres dimensions, notamment pour ce qui est du trafic en général et des aspects économiques du trafic. En outre, lors des discussions qui ont lieu aux séminaires préparatoires et au Forum économique, il a été souligné constamment que le trafic constitue un sujet de préoccupation pour tous les Etats participants. Il a été généralement admis qu'un renforcement de la coopération - tant au sein de l'OSCE qu'entre l'OSCE et d'autres organisations et institutions - serait nécessaire pour accroître l'efficacité de la lutte contre le trafic.

Le *premier séminaire préparatoire*, dont le thème était «*Le trafic d'armes légères et de petit calibre: impact économique national et international*», a eu lieu à Sofia, en Bulgarie, les 11 et 12 novembre 2002. La matière de ce séminaire complétait les travaux du FCS. Au cours du séminaire, on a souligné la nécessité d'appliquer et de faire respecter les accords existants. En outre, un échange d'informations a eu lieu sur des questions comme le courtage, la production et la destruction des excédents d'armes légères et de petit calibre. Il a été donné suite aux conclusions de ce séminaire au sein du Forum économique, du FCS et d'un séminaire complémentaire sur le rôle des courtiers dans le commerce illicite des armes, organisé conjointement par la Norvège et les Pays-Bas à Oslo (du 22 au 24 avril 2003). Ces deux pays ont lancé une initiative en vue de l'élaboration d'instruments régionaux propres à améliorer le contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre, qui constituait une des recommandations du séminaire. Lors d'une réunion tenue parallèlement à celle du *Conseil ministériel à Maastricht, le Manuel des meilleures pratiques sur les armes légères et de petit calibre* a été présenté aux délégations et à des ONG.

«*La traite des êtres humains: impact économique national et international*» a constitué le thème du deuxième séminaire préparatoire, qui a eu lieu à Ioannina, en Grèce, les 17 et 18 février 2003. Ce séminaire a porté principalement sur les aspects et l'impact économiques de la traite de femmes et de mineurs à des fins d'exploitation sexuelle et sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation dans l'industrie. Les discussions, qui ont été axées sur les aspects économiques, les facteurs de rejet et d'attraction du trafic et les aspects financiers (tels que la piste financière et la chaîne de valeur ajoutée dans les profits

de la traite), ainsi que l'analyse des causes profondes de la traite ont apporté des éléments supplémentaires utiles dans un débat qui, en particulier au niveau international, est dominé par l'attention accordée légitimement à la protection des victimes et à la poursuite des coupables. Les conclusions du séminaire ont été des plus utiles pour le Forum économique et pour le *Groupe de travail informel sur la parité des sexes et la lutte contre la traite* dans l'établissement du *Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains*. Ce Plan d'action a été approuvé par la Réunion du Conseil ministériel à Maastricht.

Le troisième *séminaire préparatoire*, intitulé «*Le trafic de drogues: impact économique national et international*», a eu lieu à Tachkent, en Ouzbékistan, les 17 et 18 mars 2003. Il a porté principalement sur des questions telles que les incidences du commerce d'héroïne, de drogues de synthèse et de précurseurs. Il a été constaté que les économies les plus vulnérables de l'OSCE sont généralement celles qui sont le plus durement touchées par les effets perturbateurs de ses conséquences financières et économiques. La faiblesse des structures institutionnelles facilite le trafic de drogues. A la suite de ce troisième séminaire, l'OSCE a renforcé ses relations avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues pour tenter d'établir son rôle dans leur lutte commune contre le trafic de drogues.

Les conclusions et suggestions des trois séminaires, qui mettaient en évidence des possibilités de synergie dans la lutte contre les divers types de trafic, ont fourni la matière de la *onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE*, tenue à Prague du 20 au 23 mai 2003. Le Forum économique s'est penché principalement sur la lutte contre le trafic du point de vue du rôle joué par le secteur des affaires, par les gouvernements et, enfin, par l'OSCE dans la lutte contre ses diverses formes sous l'angle de leurs aspects et de leur impact économiques. Il a fourni des éléments utiles aux Etats participants de l'OSCE pour l'établissement de partenariats secteur public-secteur privé dans la lutte contre le trafic et pour la poursuite des travaux sur les aspects économiques du trafic. En outre, la Présidence en exercice a soumis officiellement à Prague la proposition tendant à l'établissement d'un mécanisme spécial pour lutter contre la traite des êtres humains.

Outre ce grand thème, la *onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE* a également permis d'examiner la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale qui ont été souscrits par les Etats participants de l'OSCE. A cette fin, la CEE-ONU a présenté un document de travail remarquable et a fourni des idées pour la poursuite de l'élaboration d'indicateurs aux fins de l'examen des engagements à l'avenir. Une manifestation parallèle consacrée à la coopération de l'OSCE avec le PNUE et le PNUD a été organisée dans le cadre de l'*Initiative sur l'environnement et la sécurité en Europe du Sud-Est et en Asie centrale* en liaison avec la Conférence ministérielle «*Un environnement pour l'Europe*», qui s'est tenue à Kiev en même temps que la *onzième Réunion du Forum économique*. Lors de cette manifestation parallèle, on a présenté les résultats d'évaluations de la sécurité environnementale et échangé des idées sur la poursuite de la coopération.

Conformément à la Décision No 539 du Conseil permanent en date du 10 avril 2003, la *Conférence de l'OSCE sur la mondialisation* s'est tenue à Vienne les 3 et 4 juillet 2003. Cette conférence avait principalement pour objet de débattre du rôle de l'OSCE dans la maximisation des bienfaits de la mondialisation et l'examen de ses risques et enjeux. En outre, la présidence a organisé, le 26 septembre 2003, une *Réunion spéciale du Conseil permanent sur les processus d'intégration* dans la région de l'OSCE.

#### **Sous-Comité économique et environnemental du Conseil permanent**

La Présidence néerlandaise a accru encore le nombre des réunions du Sous-Comité économique et environnemental, qui s'est révélé être un outil important pour l'échange d'informations et la préparation des décisions du Conseil permanent.

#### **Document stratégique de l'OSCE sur la dimension économique et environnementale**

Conformément à la *Décision No 5 de Porto* préconisant l'élaboration d'un nouveau document stratégique de l'OSCE sur la dimension économique et environnementale, deux groupes informels d'amis ont été constitués. Le premier, présidé par la Biélorussie, s'est intéressé plus particulièrement au contenu du nouveau document, tandis que le second, présidé par les Pays-Bas, s'est penché sur les procédures. En outre, une contribution à l'élaboration du document stratégique a été apportée lors d'une conférence organisée par la CEE-ONU à Villars, en Suisse, les 7 et 8 juillet 2003. Le Document stratégique recense les enjeux et les menaces concernant la dimension économique et environnementale ainsi que les réponses et les actions requises pour y faire face (qui consistent notamment à développer encore la coopération, à renforcer la bonne gouvernance et à assurer un développement durable et la protection de l'environnement). Ce document a été adopté par les ministres à la onzième Réunion du Conseil ministériel à Maastricht.

#### **Dimension humaine**

Les activités de la Présidence en exercice relatives à la dimension humaine sont très diverses. Certaines d'entre elles s'inscrivent dans le cadre du calendrier ordinaire des réunions organisées conformément au programme d'activités normal de l'OSCE en ce qui concerne la dimension humaine: *Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine*, *Séminaire annuel du BIDDH* et *trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine*. D'autres activités, comme l'organisation de conférences sur l'*antisémitisme* et sur le *racisme, la xénophobie et la discrimination*, ainsi que les travaux sur le *Plan d'action pour les Roms et les Sintis*, résultent de décisions prises aux réunions du Conseil ministériel. En outre, la dimension humaine joue un rôle important dans les activités de la Présidence en exercice touchant les questions régionales. Celles-ci sont traitées dans les parties du présent rapport consacrées aux différentes régions, mais il convient de mentionner tout spécialement ici l'invocation du Mécanisme de Moscou

par dix Etats participants dans le cas du Turkménistan, y compris la visite effectuée dans ce pays par le Président en exercice à cet égard.

Dans le cadre des activités ordinaires de l'OSCE, trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine, consacrées respectivement aux *Roms et aux Sintis*, à la *liberté de religion ou de conviction* et à la *prévention de la torture*, ont été organisées en collaboration avec le BIDDH.

La première de ces réunions s'est tenue à Vienne les 10 et 11 avril. Son thème, à savoir «Les Roms et les Sintis», avait été retenu afin de donner à toutes les parties intéressées, y compris les organisations internationales et les ONG, la possibilité de contribuer aux travaux sur le *Plan d'action pour les Roms et les Sintis*, que le BIDDH avait été chargé d'élaborer par la *Réunion du Conseil ministériel de 2001 tenue à Bucarest* (Décision No 7). Les discussions qui ont eu lieu à la réunion se sont révélées utiles pour la suite des travaux sur le Plan d'action. Un groupe de travail a été créé ultérieurement pour poursuivre les travaux sur l'élaboration du plan d'action requis, qui ont débouché sur l'approbation de ce plan par la Réunion du Conseil ministériel de Maastricht.

La deuxième réunion supplémentaire sur la dimension humaine, qui a eu lieu à Vienne les 17 et 18 juillet, a été consacrée à la *liberté de religion ou de conviction*. Elle a montré que malgré les progrès accomplis dans ce domaine, il y a encore des régions et des cas où la liberté de religion ou de conviction ne va pas de soi. Parmi les problèmes mis en évidence figuraient l'enregistrement ainsi que le rôle des médias dans la promotion de la tolérance.

La troisième réunion supplémentaire sur la dimension humaine a été consacrée à la *prévention de la torture* et s'est tenue à Vienne les 6 et 7 novembre. Si la torture est condamnée par tous les Etats, elle est encore pratiquée dans bien des endroits, et il reste nécessaire de faire preuve de volontarisme et de demeurer vigilant dans l'action de prévention contre la torture.

Le Séminaire annuel sur la dimension humaine a été consacré en 2003 à la *participation des femmes à la vie publique et économique* et s'est déroulé à Varsovie du 13 au 16 mai. Il a offert une bonne occasion de mettre en évidence les travaux menés dans le domaine de la parité des sexes par l'OSCE et le BIDDH. Il a également été mis à profit pour examiner le Plan d'action de l'OSCE sur la *parité des sexes*.

Comme l'avait demandé instamment le *Conseil ministériel à Porto*, la présidence a organisé deux conférences spéciales sur les questions abordées dans sa *Décision sur la tolérance et la non-discrimination* (Décision No 6). La première de ces deux conférences a été consacrée à l'*antisémitisme* et s'est tenue les 19 et 20 juin à Vienne. Elle a souligné l'importance qu'il y a de continuer à lutter contre ce phénomène qui, malheureusement, se manifeste aujourd'hui à nouveau dans l'espace de l'OSCE avec plus d'ampleur qu'auparavant.

La *Conférence sur le racisme, la xénophobie et la discrimination*, qui a eu lieu les 4 et 5 septembre,

également à Vienne, a attiré l'attention sur les divers aspects de la question qui, ces dernières années en particulier, est malheureusement devenue plus actuelle.

Les deux conférences ont souligné la nécessité pour l'OSCE et les Etats participants de rester vigilants et de rassembler des données sur les incidents en tenant compte à la fois du contexte particulier de ces phénomènes et de leurs similitudes.

La *Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine*, qui s'est tenue du 6 au 17 octobre à Varsovie, était la deuxième à être organisée conformément aux nouvelles modalités. Après une première semaine au cours de laquelle il a été procédé à un examen approfondi de tous les engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine, la deuxième semaine a été consacrée à trois sujets choisis spécialement, à savoir le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'antisémitisme, les minorités nationales et les travailleurs migrants. Une autre journée a été consacrée aux activités de projets du BIDDH. Lors de la réunion, un large appui a été exprimé *notamment* en faveur du *Plan d'action pour les Roms et les Sintis*, de l'idée d'instituer un mécanisme spécial dans le domaine de la traite des êtres humains et du *Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains*.

A la suite de l'intérêt manifesté par certains Etats participants, la présidence et le HCR ont organisé une réunion d'information officielle d'une journée à l'intention des délégations le 21 octobre sur les *personnes déplacées*. Cette réunion d'information a porté sur les arrangements existants en matière de protection et sur le rôle de l'ONU et de l'OSCE dans ce domaine.

A la demande de dix Etats participants, le mécanisme de la dimension humaine a été invoqué conformément au paragraphe 12 du Document de Moscou de 1991, et le rapporteur, le Professeur Decaux, a présenté son rapport le 25 février 2003. Le 3 mars, le Président en exercice s'est rendu au Turkménistan et a engagé le Président Niyazov et les autorités turkmènes à s'impliquer pleinement dans ce mécanisme. Le rapport a été examiné à la réunion du Conseil permanent du 13 mars.

Coordination interne et capacité opérationnelle de l'OSCE

#### Troïka de l'OSCE

La formule de la *Troïka de l'OSCE* constitue un outil important de coordination de l'action et de planification à moyen terme. En 2003, la Troïka de l'OSCE s'est réunie à l'échelon des ministres des affaires étrangères à deux reprises (en janvier et en juillet). Aux réunions ministérielles de la Troïka de l'OSCE participent non seulement les trois ministres de la Troïka mais aussi les chefs d'institution, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée parlementaire. Ces derniers ont présenté, aux deux réunions, un bref aperçu de leurs programmes de travail respectifs et indiqué en même temps leurs réunions et déplacements prévus au cours des six mois à venir. Les réunions de la Troïka ont également été mises à profit pour évaluer la circulation de l'information, la coordination et la coopération entre la Présidence en

exercice, le Secrétariat, les institutions, l'Assemblée parlementaire et les missions de terrain. Enfin, le Président a engagé des discussions sur des situations particulières (au niveau national ou régional) et sur des priorités thématiques.

#### Coordination avec les institutions

La Présidence néerlandaise a œuvré en étroite collaboration avec le BIDDH (*Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme*), le HCMN (*Haut Commissaire pour les minorités nationales*) et le *Représentant pour la liberté des médias*. En 2003, les contacts au niveau de l'exécution et à l'échelon des hauts fonctionnaires ont été nombreux. Le cas échéant, le Président en exercice a eu des entretiens ou des contacts avec les chefs d'institution. Ces derniers ont participé aux réunions ministérielles de la Troïka.

En outre, en mai 2003, la Présidence néerlandaise a organisé à La Haye une réunion de coordination à laquelle ont été invités les chefs d'institution de l'OSCE, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée parlementaire. Cette réunion avait pour but d'améliorer encore la coordination et la coopération entre la Présidence en exercice, le Secrétariat et les institutions.

#### Coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

La Présidence néerlandaise a continué à resserrer et à intensifier les relations avec l'*Assemblée parlementaire de l'OSCE*. Le Président en exercice a considéré le resserré des relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE comme une priorité.

Le Président en exercice s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Président de l'Assemblée parlementaire, M. Bruce George. En marge des réunions ministérielles de la Troïka avec les chefs d'institution et lors de ses deux participations aux sessions d'hiver et d'été de l'Assemblée parlementaire, le Président en exercice a eu avec M. George des entretiens en tête à tête pour examiner comment améliorer la coopération entre l'OSCE et l'Assemblée parlementaire. Les entretiens ont porté principalement sur l'objectif commun consistant à renforcer la coopération entre l'Assemblée parlementaire et les autres institutions et organes de l'OSCE.

Dans ce contexte, le Président en exercice s'est félicité de la décision de l'Assemblée parlementaire d'ouvrir un bureau de liaison à Vienne. Le Bureau de liaison de l'Assemblée parlementaire et son représentant, l'Ambassadeur Nothelle, se sont révélés constituer un excellent moyen d'instaurer une coopération et des échanges d'informations plus efficaces.

Le Président en exercice a pris la parole à la première session d'hiver de l'Assemblée parlementaire, qui s'est tenue à Vienne le 20 février 2003. Il a également fait une déclaration à la *douzième session annuelle de l'Assemblée parlementaire*, organisée à Rotterdam le 5 juillet sur le thème *Le rôle de l'OSCE dans la nouvelle architecture de l'Europe*. Le Président en exercice a félicité l'Assemblée parlementaire d'avoir choisi un sujet aussi actuel compte tenu de l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN et en raison des nouvelles menaces qui apparaissent en Europe.

## **Contacts avec des organisations non gouvernementales**

De l'avis de la Présidence néerlandaise de l'OSCE, des sociétés civiles dynamiques - c'est-à-dire des sociétés qui offrent aux gens la possibilité de faire connaître leurs points de vue et leurs préoccupations - revêtent une importance cruciale pour le développement des démocraties dans toute la région de l'OSCE. La société civile et sa participation à la vie politique favorisent le développement de la démocratie. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle important à cet égard au niveau tant national qu'international.

En 2003, la Présidence néerlandaise a tenu régulièrement des consultations avec la Fédération internationale d'Helsinki (IHF) et son membre néerlandais, le Comité néerlandais d'Helsinki. A l'initiative commune de l'IHF et de la présidence, une réunion avec des ONG internationales a eu lieu à Vienne le 12 mai. Il a été vivement recommandé que les présidents futurs organisent des réunions analogues durant leur mandat. Parallèlement à la Réunion du Conseil ministériel de Maastricht, une réunion avec les ONG, intitulée *Priorités de l'OSCE et points de vue de la société civile*, a été organisée. Plus de 100 représentants d'ONG de toute la région de l'OSCE y ont participé.

## **Gestion des frontières: Conférence d'Ohrid**

Conformément à la Déclaration de Porto, la présidence a accordé une priorité élevée à l'amélioration de la gestion des frontières en 2003. Elle a mis l'accent en particulier sur la *Conférence d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières* (22 et 23 mai 2003) et sur son suivi. Lors de cette conférence, organisée à l'initiative de l'OTAN, de l'Union européenne, de l'OSCE et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, les pays de l'Europe du Sud-Est ont approuvé la Plate-forme commune sur la sécurité et la gestion des frontières que les quatre organismes partenaires avaient proposée ainsi que le « Document prospectif ». Par la suite, une équipe d'experts de l'OSCE a procédé à une évaluation approfondie des besoins dans la région. Elle a également tenu des consultations avec la Commission européenne et l'OTAN. Le rapport de l'Equipe d'évaluation propose d'axer la contribution de l'OSCE à la mise en oeuvre du Document prospectif sur un certain nombre de questions transfrontières comme l'harmonisation de la législation, l'efficacité des accords transfrontaliers et la standardisation du matériel.

## **Activités de l'OSCE en matière de police**

La Présidence néerlandaise a soutenu les efforts déployés par le *Conseiller principal pour les questions de police* et l'*Unité pour les questions stratégiques de police* en vue de renforcer les activités de l'Organisation dans le domaine de la police. L'OSCE a participé au perfectionnement et à la réforme de la police, tout particulièrement dans l'ensemble de la Serbie-Monténégro, y compris le Kosovo, et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, un grand programme de réforme de la police a été lancé au Kirghizistan. Ce programme, pour lequel une conférence de donateurs avait été mise sur pied fin mai, peut être considéré comme un précurseur des initiatives de

renforcement des capacités et des institutions policières lancées au Kazakhstan, en Azerbaïdjan et en Arménie. Il peut présenter un intérêt pour d'autres pays. Conjointement avec la Mission des Nations Unies en Géorgie (MONUG), un programme de formation commun destiné à dix policiers géorgiens et à dix policiers abkhazes a été entrepris en 2003. Ces 20 policiers sont formés à l'Ecole de police du Kosovo mise en place par l'OSCE.

Le Président du Conseil permanent a pris la parole à la réunion annuelle des experts de l'OSCE en matière de police et de maintien de l'ordre, tenue à Vienne les 18 et 19 septembre, qui a porté sur le thème « Comment accroître l'efficacité de la coopération entre les institutions nationales de répression, les institutions non gouvernementales et les institutions internationales pour prévenir et combattre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants? ».

## **Questions régionales**

### **Caucase du Sud**

L'année 2003 a été marquée par des évolutions importantes pour la région du Caucase du Sud. Des élections ont eu lieu dans toute la région. Il y a eu des élections présidentielles en Arménie le 19 février et le 5 mars, des élections parlementaires également en Arménie le 25 mai, des élections présidentielles en Azerbaïdjan le 15 octobre et des élections parlementaires en Géorgie le 2 novembre. L'OSCE, par le biais du BIDDH et des activités des missions de terrain, a joué un rôle éminent dans l'observation de ces élections. Le BIDDH et les missions ont également joué un rôle important dans l'aide apportée aux autorités pour la réforme de leur législation électorale. Malheureusement, les élections qui ont eu lieu en 2003 en Arménie, en Géorgie et en Azerbaïdjan n'ont pas répondu aux normes internationales. Dans cette région, des améliorations seront nécessaires pour assurer la consolidation des institutions démocratiques et l'amélioration des pratiques électorales. Le Président en exercice s'est rendu en Arménie, en Géorgie et en Azerbaïdjan les 21 et 22 octobre.

En janvier 2003, le Président en exercice a nommé à nouveau son Représentant personnel pour le conflit dont le Groupe de Minsk de l'OSCE est saisi et a nommé l'Ambassadeur Roy Reeve chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie et, plus tard dans l'année, l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin chef du Bureau de l'OSCE à Erevan.

Les activités de l'OSCE en Géorgie ont posé des défis particuliers. L'Equipe spéciale de l'OSCE créée par la présidence s'est rendue en Géorgie en septembre et a préparé la visite que le Président en exercice a effectuée les 21 et 22 octobre.

En ce qui concerne le processus de négociation en Ossétie-du-Sud, la présidence a accueilli la *dixième Réunion du Groupe d'experts sur les questions politiques* à Kijkuin, La Haye, au cours de la semaine du 13 au 17 octobre. Pour la première fois, le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase, Heikki Talvitie, a participé à la réunion en qualité d'observateur. Lors de

cette réunion, de fortes divergences ont subsisté entre les parties à propos des points fondamentaux du règlement politique, et les perspectives d'une reprise des discussions sur le statut de l'Ossétie-du-Sud paraissent peu encourageantes à court et à moyen terme. Il est cependant positif que, bien qu'elles n'aient pas été en mesure de s'entendre sur le texte d'un protocole de la réunion de La Haye (et ce pour la première fois), les parties aient réaffirmé leur attachement à la poursuite du dialogue politique malgré leurs divergences de vues profondes sur les points essentiels. En outre, les parties ont réaffirmé leur ferme intention de continuer à rechercher un règlement pacifique du conflit. Les discussions sur la mise en oeuvre de projets au titre du don de la Commission européenne d'un montant de 2,5 millions d'euros alloués pour l'exécution de projets dans les domaines de la reconstruction et de la réinstallation des réfugiés/personnes déplacées ont été plus fructueuses. A la suite de la signature d'un accord entre la Mission et la Commission européenne le 26 août, la Mission de l'OSCE a engagé des discussions approfondies avec le PNUD et le HCR pour déterminer qui sera chargé de la conception et de l'exécution des projets effectifs. Une liste de projets d'une valeur de 1,3 million d'euros a déjà été convenue avec les parties et l'on s'emploie maintenant à définir des projets pour le montant restant de 1,2 million d'euros et à instituer un mécanisme impliquant toutes les parties pour le suivi des progrès réalisés.

La Mission de l'OSCE s'est également attachée à conforter les travaux du *Centre spécial de coordination* en soumettant aux parties géorgienne et ossète des propositions concernant l'établissement de patrouilles de police communes. Les deux parties ont accueilli favorablement cette idée, que la *Force commune de maintien de la paix* a également soutenue vigoureusement. Un membre de l'*Unité pour les questions stratégiques de police* a effectué deux visites dans la région durant le second semestre de 2003.

En ce qui concerne les élections en Géorgie, la Mission de l'OSCE a présidé un Groupe de travail technique chargé d'aider les autorités géorgiennes à élaborer le Code électoral. Nombre des mesures considérées par la communauté internationale comme importantes pour le succès des élections ont été incorporées dans le Code électoral, que le Parlement géorgien a adopté entre le 5 et le 14 août. La Mission de l'OSCE et la Présidence de l'OSCE en 2003 ont joué un rôle important en prêtant leur concours pour le processus de sélection du Président de la Commission électorale centrale, ce qui a abouti à la création d'une *commission consultative spéciale* de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. La Mission a fourni à la Commission un soutien logistique et des services de secrétariat pendant la majeure partie du mois d'août. Le 31 août, le Président Chevardnadze a nommé un des trois candidats potentiels retenus par la Commission.

Pour ce qui est du conflit en Abkhazie, la présidence a suivi de très près l'évolution des événements et a soutenu les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du processus de paix, notamment aux fins du règlement du conflit et en matière de droits de l'homme. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne les propositions de la *MONUG* relatives au renforcement des organes de répression abkhazes et

géorgiens dans les districts de Gali et de Zugdidi respectivement. Douze policiers civils de l'ONU ont été déployés dans la zone du conflit et une vingtaine de policiers géorgiens et abkhazes ont reçu une formation à l'Ecole de police du Kosovo mise en place par l'OSCE. Les travaux de l'Opération d'observation des frontières de la Mission de l'OSCE en Géorgie ont continué à contribuer notablement à la stabilité et à la confiance dans la région. Cette année, l'opération a été renforcée et étendue à la partie daghestanaise de la frontière avec la Fédération de Russie. Tout au long de l'année, l'opération a fait la preuve qu'elle constituait un outil très utile et indispensable pour accroître la confiance et la sécurité entre la Géorgie et la Fédération de Russie.

S'agissant de la démission du Président géorgien Chevardnadze le 23 novembre, le Président en exercice a loué la population géorgienne pour avoir veillé à ce que la transition à la tête de leur pays s'effectue sans violence. Il a noté que tant les manifestants que les forces de sécurité avaient agi avec une modération admirable. Il a exprimé son respect pour la décision courageuse du Président Chevardnadze de se retirer afin d'éviter une nouvelle recrudescence de la tension. Le Président en exercice a en outre proposé son assistance aux nouveaux dirigeants pour la préparation de nouvelles élections en Géorgie.

A la *réunion du Conseil ministériel de l'OSCE* tenue à Maastricht les 1er et 2 décembre 2003, les Etats participants ont fait des promesses de soutien financier à la Géorgie pour l'aider à conduire des élections présidentielles et législatives démocratiques en 2004. Suite à ces promesses, le Secrétaire de l'OSCE a mis en place un mécanisme pour la fourniture immédiate des fonds nécessaires à la mise en oeuvre du programme. Le soutien technique et financier international au processus électoral dans le pays transitera par ce fonds intitulé «*Programme d'assistance aux élections en Géorgie*». L'assistance internationale au programme relatif aux élections consiste en divers projets, axés surtout sur les élections présidentielles prévues pour le 4 janvier 2004, et visant, entre autres aspects, à répondre aux besoins administratifs et professionnels des organes chargés de l'administration des élections. L'objectif principal est de contribuer à promouvoir la confiance indispensable des électeurs et de l'élite politique en Géorgie dans le processus électoral.

En Arménie, les activités menées par l'OSCE en 2003 ont été influencées et entravées par deux facteurs importants. Le premier a été le renforcement et la réorientation du Bureau de l'OSCE pour utiliser efficacement les ressources additionnelles de base qui lui ont été allouées en vertu de la Décision sur le budget de 2003. Le deuxième facteur a été la succession d'élections - locales, présidentielles et législatives - qui se sont déroulées en Arménie. Ainsi que la *Mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH* et la *Mission d'observation du Conseil de l'Europe* l'ont rapporté, le premier tour des élections présidentielles, le 19 février, a été marqué par un certain nombre d'irrégularités, au cours de la campagne préélectorale et le jour du scrutin, mais surtout au cours du processus de dépouillement des bulletins de vote. Le second tour des élections, le 5 mars, a également été entaché de violations. L'appréciation générale portée sur les

élections présidentielles par la *Mission d'observation des élections du BIDDH* et par les observateurs du Conseil de l'Europe était que: «Les élections présidentielles en Arménie n'avaient pas satisfait aux normes internationales».

Les listes d'électeurs ont été largement reconnues comme l'un des points faibles du processus électoral dans le pays. L'OSCE a facilité et a soutenu le projet sur l'amélioration des listes d'électeurs en Arménie grâce à l'informatisation et à la systématisation des registres de population des collectivités locales. Le Bureau a également prêté son concours à la Commission électorale centrale en organisant l'acquisition et la fourniture d'urnes transparentes qui ont été utilisées pour la première fois dans tous les bureaux de vote d'Arménie. Le recours à ces urnes a contribué à la transparence générale du processus électoral et a été perçu comme un progrès par les missions d'observation de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Les élections législatives tenues le 25 mai n'ont à nouveau «pas satisfait aux normes internationales». Il reste beaucoup à faire pour le prochain cycle électoral.

Dans le domaine des médias, l'OSCE a continué de suivre l'affaire des organismes de radiodiffusion A1+ et Noyan Tapan qui ont été fermés par les autorités. Le Président en exercice a figuré au nombre de ceux qui ont adressé un appel aux autorités pour qu'elles réexaminent cette décision.

Au cours de sa visite, le 21 octobre, la question du Haut Karabakh ainsi que celle des élections précédentes et de la situation des médias ont été soulevées.

En Azerbaïdjan, l'OSCE a continué à promouvoir la mise en oeuvre de ses principes et de ses engagements dans toutes ses dimensions en mettant spécialement l'accent sur la primauté du droit et la bonne gouvernance en tant que priorités générales. L'OSCE a suivi de près les développements relatifs au respect de ses principes et engagements en formulant des observations à ce sujet et en maintenant le dialogue avec les autorités concernées. Elle a également continué à élaborer et à exécuter des projets destinés à favoriser la mise en oeuvre de ses principes et de ses engagements.

Les élections présidentielles du 15 octobre ont été, comme l'ont rapporté la *Mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH* et la *Mission d'observation du Conseil de l'Europe*, entachées d'un certain nombre d'irrégularités manifestes, pendant la campagne préélectorale et le jour du scrutin, mais surtout durant le processus de dépouillement des bulletins de vote. Selon l'évaluation générale des élections faite par la *Mission d'observation du BIDDH* et les observateurs du Conseil de l'Europe, «les élections présidentielles en Azerbaïdjan n'avaient pas satisfait, à plusieurs égards, aux normes internationales».

Au cours de la visite du Président en exercice de l'OSCE, le 22 octobre, la question du *Haut-Karabakh* a été soulevée ainsi que celle des répercussions des élections présidentielles.

L'absence de réels progrès en 2003 en vue de parvenir à un règlement dans le processus des négociations sur le

Haut-Karabakh est préoccupante. La tenue d'élections en Arménie et en Azerbaïdjan en 2003 a empêché tout progrès. Au cours de la visite qu'il a effectuée en Arménie et en Azerbaïdjan, le Président en exercice a insisté auprès des deux présidents sur l'importance primordiale d'une reprise des négociations sur cette question. Les élections présidentielles de 2003 en Arménie et en Azerbaïdjan offrent désormais l'occasion de reprendre les négociations entre les deux pays. Le Président en exercice s'est également entretenu avec les coprésidents du Groupe de Minsk et a appuyé sans réserve leurs efforts en vue de parvenir à un règlement consolidé et pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Les activités du Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie contribuent beaucoup à progresser vers la conclusion d'un accord politique sur la cessation du conflit armé, accord dont la mise en oeuvre éliminera les principales conséquences du conflit pour toutes les parties et permettra de convoquer la Conférence de Minsk.

### **Caucase du Nord**

S'agissant de la Tchétchénie, la présidence a supervisé la clôture en bon ordre des activités du Groupe d'assistance et elle a engagé un dialogue avec la Fédération de Russie en vue de se mettre d'accord sur un programme de coopération technique de longue durée de l'OSCE en Tchétchénie. Cette coopération reposerait, d'une part, sur les besoins réels de la République tchétchène et, d'autre part, sur l'expertise et l'expérience de l'OSCE dans ses trois dimensions. Elle ferait un usage optimal des institutions de l'OSCE et tiendrait compte des activités des organisations nationales et internationales. Une série de réunions ont eu lieu, dont certaines au niveau technique, avec la participation du Secrétariat et des institutions de l'OSCE. Il a néanmoins fallu se rendre à l'évidence (compte tenu, *notamment*, de la situation sur le terrain) qu'un accord dans l'esprit de ce qui avait été convenu n'était plus possible avant la fin de 2003.

### **Europe du Sud-Est**

L'Europe du Sud-Est a continué de représenter une priorité pour la présidence. L'OSCE a poursuivi ses efforts, notamment au travers de ses missions de terrain et du BIDDH, visant à assurer la conformité des élections aux normes internationales les plus élevées. En 2003, le BIDDH a observé les élections au Monténégro (élections présidentielles, le 9 février et le 11 mai), en Albanie (élections locales, le 12 octobre), en Serbie (élection présidentielle, le 16 novembre) et en Croatie (élections législatives, le 23 novembre). En général, ces élections ont constitué un pas en avant dans la consolidation des institutions et des pratiques démocratiques en Europe du Sud-Est.

En janvier 2003, le Président en exercice a prolongé le mandat du Représentant personnel pour les Articles II et IV de l'Accord de Dayton, ainsi que celui de son Représentant personnel pour l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le Président en exercice a également nommé un nouveau chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.

Le Président en exercice s'est rendu en Serbie-Monténégro, le 22 avril, jour de la levée de l'état d'urgence dans ce pays. Le 23 avril, le Président en exercice a effectué une visite au Kosovo/Serbie-Monténégro.

En Serbie-Monténégro, la Mission de l'OSCE a continué d'apporter son soutien au processus de réforme et de démocratisation en cours en élaborant des programmes et des activités dans divers domaines: réforme judiciaire et pénale, droits de l'homme, retour et réintégration des personnes déplacées et des réfugiés, renforcement des institutions et développement des médias. La Mission de l'OSCE a joué un rôle particulièrement apprécié en prêtant son concours aux autorités pour la réforme et la restructuration des forces de sécurité intérieure au travers de son programme de formation de la police et en apportant son soutien pour la définition des priorités et la coordination de l'aide internationale. La lutte contre la corruption a figuré au premier rang des priorités en 2003, la réforme de la législation étant un aspect central dans ce domaine. L'OSCE a fourni, à cet égard, une assistance pratique pour la mise en oeuvre pleine et entière des lois applicables.

En 2003, le chef du Bureau de l'OSCE à Podgorica a été promu à l'échelon de chef adjoint de Mission, donnant ainsi au Bureau un statut plus élevé au Monténégro en accord avec son rôle accru.

Au Kosovo/Serbie-Monténégro, la présidence a continué de soutenir les activités de la Mission de l'OSCE au Kosovo et l'assistance qu'elle apporte à la MINUK pour ce qui est de la politique de promotion des normes et de leur mise en oeuvre au sein de la société kosovare, dans le contexte du transfert de plus grandes responsabilités aux institutions provisoires d'auto-administration.

Le Président en exercice a participé en qualité de « garant » international à l'ouverture officielle du dialogue entre les délégations de Belgrade et de Pristina. Cette réunion inaugurale s'est tenue à Vienne le 14 octobre.

En Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE a continué à jouer un rôle clé dans le domaine des droits de l'homme et de la primauté du droit, en particulier pour ce qui est de la mise en oeuvre des lois sur les biens. Ce processus devrait être en grande partie achevé d'ici la fin de l'année et représentera un tournant dans l'histoire du pays après le conflit. D'importants résultats ont été obtenus dans la promotion d'une réforme approfondie du système d'enseignement du pays. La Mission a également joué un rôle de premier plan dans le domaine de la coopération en matière de sécurité et de la réforme de la défense. Sa contribution à la réforme proposée des forces armées, qui fait actuellement l'objet de débats au Parlement, à leur réduction pacifique et à la transparence accrue des budgets militaires est des plus importantes pour l'instauration d'un contrôle démocratique efficace sur des forces armées d'un coût abordable en Bosnie-Herzégovine.

En Croatie, l'OSCE a continué de s'acquitter de son mandat clé dans les domaines du retour des réfugiés et des personnes déplacées, de la réforme de l'appareil judiciaire, du développement des médias et des réformes

relatives à la police. En juillet, la Mission a présenté au Conseil permanent un rapport d'étape évaluant les progrès réalisés sur les questions liées à son mandat. Selon ce rapport, l'*Accord de stabilisation et d'association (ASA)* signé avec l'Union européenne et la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par le Gouvernement en février 2003 avaient contribué à renforcer la coopération entre la Mission et le Gouvernement. Trois thèmes clés dans le mandat de la mission - à savoir, le retour des réfugiés, les droits de l'homme et des minorités et la mise en oeuvre de la primauté du droit - font partie des critères politiques d'adhésion à l'Union européenne. La présidence a suivi les faits récents concernant la coopération avec le TPIY, coopération qui est un préalable indispensable à l'intégration de la Croatie aux structures euro-atlantiques.

En dépit du fait que certains incidents localisés aient continué à se produire dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la tendance générale d'une amélioration progressive de la situation a encore été consolidée. La Mission de l'OSCE a continué, en étroite coopération avec le Gouvernement et des partenaires internationaux, à jouer un rôle actif et précieux dans le cadre des efforts déployés pour préserver la paix et la stabilité et à appuyer la mise en oeuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid.

En 2003, un certain nombre d'activités de la Mission se sont terminées avec succès, notamment la formation de 1.000 cadets de police issus des communautés non majoritaires. Le *Programme de formation de terrain* a été transféré sous la responsabilité du Ministère de l'intérieur. La Mission a continué de prêter son concours au Ministère au travers de cours spécialisés sur l'Accord-cadre et à la mise en oeuvre d'activités de police de proximité par l'intermédiaire, notamment, des *groupes consultatifs de citoyens*. D'autres activités importantes de la Mission incluent le soutien à l'institution du médiateur, la réforme de la radio et de la télévision macédoniennes et la création d'un réseau national d'observation des procès. En outre, les initiatives générales en faveur du renforcement de la confiance ont conservé toute leur importance. En 2004, la Mission continuera à apporter son assistance à la mise en oeuvre de l'Accord d'Ohrid. Avec la participation active de la présidence et du Secrétariat, la Mission a prêté son plein appui à la planification de la Mission de police «Proxima» de l'Union européenne dans l'esprit des efforts communs et de l'excellente coopération entre l'Union européenne et l'OSCE.

En 2003, la Présence de l'OSCE en Albanie a poursuivi ses activités dans les domaines de la démocratisation, des droits de l'homme et de la primauté du droit ainsi que de la coopération en matière de sécurité. La Présence a notamment joué un rôle de premier plan en 2003 en appuyant les travaux de la Commission bipartite sur la réforme électorale ainsi qu'en prêtant son concours aux autorités albanaises sur la question de la restitution des biens. La Présence a joué un rôle de facilitateur pour les deux parties, tout en mettant à disposition ses ressources juridiques et autres. Le 27 octobre, la Présence a remis au Président de l'Assemblée albanaise le projet relatif à la restitution des biens qui a été élaboré par une équipe technique d'experts travaillant sous la supervision de la Présence. En 2003, la Présence a également travaillé à

son projet à long terme visant à analyser le fonctionnement du système judiciaire en Albanie. Cette analyse sera bientôt terminée et servira de base à d'autres travaux dans ce domaine. La Présence a continué de prêter son concours à la mise en oeuvre de la *stratégie nationale* du Gouvernement albanais pour lutter contre la traite des êtres humains.

Le Coordonnateur spécial du *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est*, Erhard Busek, a rendu visite à l'Ambassadeur Everts, Représentant personnel du Président en exercice, pour un échange de vues sur des questions d'intérêt et de préoccupation réciproques et sur les modalités d'une coopération pratique. La présidence s'est félicitée des priorités et du programme de travail précis établis par le Coordonnateur spécial, ainsi que des activités concrètes menées en 2003. L'OSCE a poursuivi son étroite coopération avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sur une vaste gamme de questions, notamment le suivi de la *Conférence régionale d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières* et l'*Initiative du Pacte de stabilité «Migration, asile, retour des réfugiés» (IRMARR)*.

### **Ukraine**

En mars, la présidence a nommé l'Ambassadeur David Nicholas, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine. Ce dernier a entrepris plusieurs activités de projet. A cette fin, il a réorganisé le Bureau et créé une base de données des projets. Le Coordonnateur a présenté un ambitieux plan visant à coopérer avec l'Ukraine et à lui prêter concours dans un certain nombre de domaines dont la primauté du droit, la liberté des médias, la lutte contre la traite d'êtres humains, la création de PME et la réforme électorale. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine entretient de bonnes relations avec les autorités ukrainiennes et bénéficie d'un soutien à tous les échelons. La présidence considère qu'il est important que le Bureau du Coordonnateur des projets soit en mesure de poursuivre cette coopération et d'étendre ses activités.

### **Biélorussie**

Suite à la décision du Conseil permanent en date du 30 décembre 2002, le Bureau de l'OSCE à Minsk a été ouvert le 1er janvier 2003. La présidence a nommé l'Ambassadeur Eberhard Heyken en qualité de chef du Bureau de l'OSCE. L'Ambassadeur Heyken a pris ses fonctions à Minsk le 10 février. Quatre membres du personnel recrutés sur le plan international ont rejoint le Bureau ultérieurement. A la demande de la présidence, l'Ambassadeur Heyken a fait rapport, en mars, sur les faits récents ayant trait au fonctionnement du Bureau et a pris la parole devant le Conseil permanent le 2 avril et le 13 novembre. En accord avec les autorités biélorusses, le Bureau a identifié et exécuté des activités de projet dans les domaines de l'économie et de l'environnement, du renforcement des institutions, de la primauté du droit et de la société civile. Dans le même temps, le Bureau a activement contrôlé le respect par les autorités biélorusses de leurs obligations dans le cadre de l'OSCE. Les rapports sur les mesures restrictives à l'encontre de la société civile, des ONG et des médias indépendants préoccupent la présidence. La société civile, les ONG et les médias devraient être autorisés à faire partie de la

société biélorusse et à lui apporter leur contribution. A cet égard, la Biélorussie devrait être encouragée à rendre ses dispositions législatives ainsi que leur application conformes aux engagements et normes de l'OSCE. Le Bureau de l'OSCE à Minsk est prêt à apporter son concours aux autorités biélorusses dans ce domaine. La présidence attache une grande importance à la présence continue de l'OSCE en Biélorussie.

### **Moldavie**

La présidence a intensifié ses efforts visant à trouver une solution au conflit qui oppose la Moldavie et la Transnistrie. En janvier 2003, le Président en exercice a renforcé la participation de l'OSCE en nommant l'Ambassadeur Adriaan Jacobovits de Szeged en qualité de Représentant personnel pour la Moldavie. Le Représentant personnel a assisté aux réunions mensuelles du processus de négociations politiques en Moldavie. En outre, conjointement avec l'Ambassadeur William Hill, chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, l'Ambassadeur Jacobovits de Szeged a tenu des consultations avec plusieurs Etats participants de l'OSCE et pris part à divers séminaires sur le fédéralisme. Des progrès encourageants ont été enregistrés au cours du premier semestre de l'année, à la fois dans le processus de négociations et dans le domaine du retrait des munitions, qui fait partie des engagements d'Istanbul de 1999. L'initiative prise par le Président Voronin d'établir une commission constitutionnelle mixte chargée de rédiger une nouvelle constitution pour une Moldavie réunifiée sur un modèle fédéral a bénéficié dans l'ensemble d'un accueil favorable et d'un large soutien. Au cours de la période allant de mars à juin, une quantité considérable de munitions ont été retirées de Transnistrie. Le Président en exercice a effectué une visite en Moldavie le 2 avril et il a en outre eu d'autres réunions avec le Président Vladimir Voronin en trois occasions distinctes pour examiner les perspectives d'un règlement. A l'automne, les médiateurs ont achevé un document contenant des recommandations sur la structure de l'Etat, la répartition des compétences et des garanties, qui servira de base aux travaux ultérieurs de la Commission constitutionnelle mixte. En outre, un effort supplémentaire de la Russie pour parvenir à un accord sur le problème transnistrien a été noté. Le Président en exercice a tenu des consultations avec plusieurs Etats participants sur le Mémoire proposé par la Fédération de Russie relatif aux principes de base de la structure étatique d'un Etat unifié. Les consultations ont montré qu'il n'y avait pas de consensus pour appuyer le document et que l'OSCE devait adopter une position neutre si les parties parvenaient à un accord. La Moldavie a considéré qu'il était prématuré de signer le mémorandum. En cas de règlement, ce dernier devrait être consolidé par une présence internationale sous la supervision de l'OSCE. La présidence a étudié les options possibles, qui sont toutes axées sur une large opération multinationale sous l'égide de l'OSCE pour favoriser la paix et la stabilité.

La présidence s'est en outre engagée à contribuer considérablement à la lutte contre la traite des êtres humains. La Mission de l'OSCE en Moldavie a lancé un projet d'une durée de deux ans en Moldavie afin de porter assistance aux victimes et de contribuer à leur réinsertion. Des progrès importants ont été accomplis

cette année dans les négociations en vue d'un accord, mais il reste beaucoup à faire.

### Asie centrale

Au cours de leur présidence, les Pays-Bas ont résolument porté l'attention sur les Etats participants d'Asie centrale et sur le difficile processus de transition politique et économique qu'ils traversent. Bien que l'Asie centrale ne soit pas une zone de conflit en tant que telle, la région doit retenir l'attention de l'OSCE du fait de la nécessité, exprimée par les Etats participants d'Asie centrale, de poursuivre sur la voie de la réforme politique et économique. De plus, la stabilité et la sécurité dans cette région dépendent directement de l'évolution de la situation en Afghanistan.

Au cours de leur présidence, les Pays-Bas se sont attachés à renforcer les liens entre l'OSCE et l'Asie centrale au niveau politique en maintenant des contacts réguliers, à la fois dans les Etats participants et avec les délégations à Vienne, et en examinant avec ouverture et transparence toutes les questions qui les préoccupent. Tout en reconnaissant les caractéristiques propres à chacun des cinq Etats d'Asie centrale, la Présidence néerlandaise s'est principalement attachée à intéresser les pays d'Asie centrale à l'OSCE et à les sensibiliser aux contributions que l'OSCE peut leur apporter. La présidence a cherché à améliorer l'équilibre entre les trois dimensions de l'OSCE en ce qui concerne les activités menées dans les pays d'Asie centrale, sans toutefois réduire l'attention accordée à la dimension humaine et en créant des liens plus étroits entre les trois dimensions.

La Présidence néerlandaise a également plaidé en faveur d'un renforcement des activités des diverses institutions et structures de l'OSCE au Secrétariat de l'OSCE notamment au moyen d'une coordination et d'une cohérence accrues, afin de renforcer les institutions gouvernementales et non gouvernementales dans les Etats participants d'Asie centrale. Des ressources du budget 2003 de l'OSCE ont été dégagées pour renforcer l'action menée par l'Organisation en Asie centrale et les activités de l'OSCE dans la région ont ainsi démarré sur une bonne base.

La Présidence néerlandaise s'est attachée à renforcer la coopération entre l'OSCE et l'Union européenne, et les organisations internationales telles que l'ONU et la BERD.

Le Président en exercice s'est rendu à deux reprises en Asie centrale, au Turkménistan au début de mars 2003 et au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan en juillet 2003 où il a été reçu par les cinq chefs d'Etat. Tous ces pays ont procédé à un examen des priorités des Etats participants et de la Présidence de l'OSCE telles que la lutte contre le terrorisme et les diverses formes de trafic (notamment d'armes légères et de petit calibre, de drogues et d'êtres humains), le renforcement de la primauté du droit, la démocratisation, le respect des droits de l'homme et la transition économique.

La nomination par le Président en exercice de M. Martti Ahtisaari, ancien Président de la Finlande, en tant

qu'Envoyé personnel pour l'Asie centrale reflète l'importance que la Présidence néerlandaise accorde à la poursuite de son engagement à l'égard des Etats participants d'Asie centrale. M. Ahtisaari a maintenu des contacts politiques au plus haut niveau dans les cinq pays.

Au Turkménistan, la visite du Président en exercice, puis la visite de suivi du Président Ahtisaari, visaient à renforcer le dialogue entre les Etats participants de l'OSCE et les autorités turkmènes. Cette initiative était d'autant plus opportune au cours de la visite du Président en exercice que la mise en oeuvre du mécanisme de Moscou, invoqué par les dix Etats participants, nécessitait la coopération des autorités turkmènes. Le rapport et la réponse du Turkménistan ont été examinés dans le cadre du Conseil permanent. Le Président en exercice et son Envoyé personnel ont en outre débattu de la nécessité de renforcer la société civile, de permettre aux membres des familles des détenus ou à des organisations internationales indépendantes d'accéder aux centres de détention, de la réforme politique et de l'importance de l'éducation.

Au Kazakhstan, le Président en exercice puis l'Envoyé personnel, lors de la visite qu'il a effectuée ultérieurement, ont examiné plusieurs amendements législatifs, notamment ceux de la loi électorale, dont la réforme est toujours en cours. Les lois sur les médias et sur les ONG ont également été examinées. Sur invitation du Président kazakh Nursultan Nazarbayev et de son ancien Ministre des affaires étrangères Kassymzhomart Tokaev, qui se sont rendus en voyage officiel aux Pays-Bas en novembre 2002, la présidence a envoyé deux experts dans leur pays en mars 2003 pour faire rapport sur la procédure judiciaire intentée à l'encontre du journaliste bien connu Sergei Duvanov, qui a largement retenu l'attention internationale. Le rapport a été diffusé en avril 2003 puis examiné dans le cadre du Conseil permanent en mai. En juin, le Président en exercice a été représenté au *Forum parlementaire transasiatique de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE*, qui s'est tenu à Almaty.

Au Kirghizistan, le Président en exercice et l'Envoyé personnel ont plaidé en faveur du renforcement des conditions permettant de garantir la démocratie, l'état de droit, la liberté des médias et la participation des minorités nationales à la vie publique. L'Envoyé personnel a souligné l'importance des prochaines élections législatives et présidentielles ainsi que la nécessité des réformes démocratiques en cours et du renforcement de l'état de droit. Dans ce contexte, la présidence a appuyé le développement du *Programme de l'OSCE d'assistance à la police*. La présidence a indiqué que la participation de représentants de la société civile à la réforme de la police faciliterait l'acceptation du programme par la population kirghize. Le 19 mai, une conférence a été organisée à Vienne afin de recueillir des fonds pour un programme substantiel d'assistance à la police (3,8 millions d'euros). En août, un mémorandum d'accord entre le chef du Centre de l'OSCE et les autorités kirghizes sur la mise en oeuvre du programme a été signé à Bichkek.

Au Tadjikistan, le Président en exercice et l'Envoyé personnel ont lancé un appel en faveur d'un moratoire

sur la peine de mort avec comme objectif ultime son abolition totale. Au nombre des questions examinées on peut relever le déminage, tant à l'intérieur des pays que dans les zones frontalières, la lutte contre le trafic de drogues, la nécessité d'une réforme politique, en particulier d'un dialogue et d'une coopération accrues entre les partis politiques, et les préparatifs des prochaines élections législatives en 2005. L'importance de la coopération régionale a également été examinée.

En Ouzbékistan, la Présidence en exercice et l'Envoyé personnel ont notamment examiné la coopération régionale, l'enregistrement des partis en vue des élections de l'année prochaine ainsi que le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. Sur la question du trafic, le *troisième séminaire préparatoire de la onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE: «Trafic de drogues: impact national et international»* a été organisé et tenu avec succès en mars à Tachkent.

Dans le cadre de l'attention accrue que la Présidence néerlandaise a décidé de consacrer à l'Asie centrale, un diplomate néerlandais a été affecté à l'Ambassade d'Italie à Tachkent (Ouzbékistan) à la fin de l'année 2002. Une de ses tâches consistait à identifier les domaines se prêtant à des projets de l'OSCE. Différents projets sont actuellement mis en oeuvre.

#### Coopération avec d'autres organisations internationales

La Présidence néerlandaise attache une grande importance à l'amélioration de la coopération et de la coordination entre l'OSCE et les autres organisations internationales. De nouveaux plans ont été élaborés, au niveau politique et officiel, notamment pour améliorer la coordination avec l'Union européenne. Les présidences grecque et italienne ont toutes deux convenu de tenir des réunions entre la Troïka de l'OSCE et la Troïka de l'Union européenne, principalement pour examiner des questions d'actualité. Ces réunions ont eu lieu en marge du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» de l'Union européenne en février et septembre 2003. Lors de ce Conseil, les Pays-Bas ont fourni des informations et axé l'attention sur les questions de l'OSCE intéressant l'Union européenne. Au niveau politique, la Présidence de l'OSCE a maintenu des liens étroits avec la Présidence de l'Union européenne, le Secrétariat du Conseil et la Commission européenne. Les autres Etats membres de l'Union européenne ont été informés de l'évolution au sein de l'OSCE et des programmes d'action de l'Organisation. L'objectif était d'encourager l'Union européenne à adopter des positions à l'appui de la politique de l'OSCE. A Vienne également, des efforts considérables ont été déployés dans le domaine de la coordination avec l'Union européenne. Le Haut Représentant de l'Union européenne, M. Javier Solana, a pris la parole devant le Conseil permanent à Vienne en juillet à l'invitation de la Présidence néerlandaise.

Les représentants néerlandais à l'OTAN ont régulièrement porté leur attention sur les événements au sein de l'OSCE. En juin, une réunion de coordination de la Présidence en exercice avec le Secrétaire général Robertson a été organisée en marge de la session

ministérielle de l'OTAN. Des consultations se tiennent régulièrement au niveau opérationnel pour coordonner les orientations générales avec la participation de représentants de toute la Troïka de l'OSCE. A Vienne, l'Assemblée de l'OTAN a tenu des réunions hebdomadaires. Le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, a pris la parole au Conseil permanent en octobre.

L'harmonisation des activités de l'OSCE avec celles du Conseil de l'Europe se déroule sur une base quotidienne. Certains dossiers, concernant notamment la dimension humaine et les activités du BIDDH rejoignent les préoccupations du Conseil de l'Europe et rendent essentielle une coordination étroite entre les deux organisations. Les réunions, au niveau ministériel, entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe, sont organisées deux fois par an. Y assistent non seulement la Présidence de l'OSCE et celle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, mais également les Secrétaires généraux et les Présidents des Assemblées parlementaires des deux organisations. La première réunion, convoquée par les Pays-Bas qui assure la Présidence en exercice de l'OSCE, s'est tenue en février 2003. La deuxième réunion, convoquée par la Moldavie qui assurait la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a eu lieu en novembre 2003.

Au nombre des autres événements qui ont eu lieu en février, il y a eu de relever la réunion tripartite, tenue à Genève, entre les représentants de l'OSCE (notamment la présidence), le Conseil de l'Europe et l'ONU. Y ont également participé des représentants de la Commission européenne, du Secrétariat du Conseil de l'Union européenne, du CICR et de l'OIM. En 2003, les consultations avec les Nations Unies ont porté sur les moyens de lutter contre le terrorisme et sur les diverses formes du trafic.

L'Organisation ne se contente pas de maintenir les liens existants dans l'espace de l'OSCE, il lui importe également d'entretenir le dialogue avec d'autres organisations. L'Organisation de la Conférence islamique est prête à instaurer un dialogue politique avec l'OSCE. A l'issue de contacts préliminaires, l'OSCE (notamment la présidence) a été représentée au Sommet de la Conférence islamique à Téhéran à la fin du mois de mai. Ce dialogue avait pour objectif non seulement de diffuser les idées de l'OSCE, mais aussi de mieux connaître les vues et les attitudes exprimées au sein de l'Organisation de la Conférence islamique et donc d'encourager un dialogue avec le monde islamique. Les pays d'Asie centrale, en particulier, ont fermement appuyé ces initiatives de la part de la présidence.

#### Partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération

En 2003, les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération ont été invités aux réunions de l'OSCE qui présentaient un intérêt spécial pour les Etats concernés. De plus, les partenaires pour la coopération ont été invités à un grand nombre d'événements de l'OSCE (*Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, séminaires du BIDDH, ateliers, *Forum économique*) et ont entendu des exposés sur les activités

de l'OSCE par des chefs d'institution ou de mission. Les parlementaires des Etats partenaires ont été invités à participer aux sessions annuelle et d'hiver de l'Assemblée parlementaire. Les partenaires ont également été conviés à des activités opérationnelles telles que les courtes visites aux missions de l'OSCE, l'observation d'élections et le détachement dans les missions. Une réunion entre la *Troïka de l'OSCE* et les Ministres des affaires étrangères ou leurs représentants des Etats partenaires a eu lieu le 30 novembre, la veille du Conseil ministériel.

Les représentants de la présidence ont participé à deux groupes informels de contact distincts à composition non limitée (l'un sur les questions relatives à la région méditerranéenne, l'autre sur l'Asie) au niveau des experts. Ces deux groupes ont été constitués dans le cadre du Conseil permanent et se sont réunis régulièrement pour procéder à un dialogue avec les Etats concernés afin de faciliter l'échange d'informations sur les questions d'intérêt commun. Le Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération a été présidé par la Bulgarie tandis que le Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération a été présidé par le Portugal.

Des réunions ont été organisées pour appeler l'attention sur les considérations régionales des partenaires respectifs. La Corée a tenu un atelier sur l'applicabilité des instruments de l'OSCE (MDCS) en Asie orientale en septembre et la Jordanie a accueilli le séminaire méditerranéen annuel en octobre. Des représentants de la présidence ont participé à ces deux événements.

Au cours de l'année 2003, la Présidence bulgare du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, en étroite consultation avec la Présidence néerlandaise et avec l'appui de la Section de la coopération extérieure du Secrétariat de l'OSCE, a concentré ses activités sur les questions suivantes:

#### **Réunions du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération**

Les réunions régulières du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération ont permis aux Etats participants et aux six partenaires méditerranéens pour la coopération de promouvoir le dialogue, d'examiner et d'échanger des idées sur un grand nombre de questions pertinentes pour les deux rives de la Méditerranée. Six réunions du Groupe de contact ont été tenues au total en 2003. Elles ont été précédées par des réunions des points de contact qui ont examiné le programme des réunions du Groupe de contact et ont envisagé d'autres formes de coopération. Les réunions du Groupe de contact ont continué à promouvoir le dialogue en cours et le développement d'activités communes entre les Etats participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération, ainsi qu'entre les partenaires eux-mêmes. Un échange de vues sur les activités en cours de l'OSCE a figuré en bonne place à l'ordre du jour. Au nombre des activités il y a lieu de relever celles de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (présentées par le Président de l'Assemblée Bruce George), la toute première *Conférence d'examen des questions de sécurité, la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au*

*XXIe siècle*, les tâches entreprises au titre de la dimension économique et environnementale, les activités de terrain de l'Organisation et le rôle du Centre de prévention des conflits.

#### **Participation aux réunions du Conseil permanent, à celles d'autres institutions de l'OSCE et à différentes manifestations**

Les partenaires méditerranéens ont été régulièrement invités aux réunions du Conseil permanent, notamment pour y entendre des invités spéciaux en séance plénière ou lors de l'examen de questions présentant un intérêt particulier. Il y a lieu de relever en particulier la déclaration de M. Habib Ben Yahia, Ministre tunisien des affaires étrangères en mars, au cours de laquelle il a souligné la nécessité de renforcer et de développer davantage la coopération face aux nouveaux risques et défis pour la sécurité et la stabilité. Un échange utile d'idées a eu lieu lors de la réunion des ambassadeurs de la Troïka de l'OSCE et du Secrétaire général avec M. Bouteflika, Président de l'Algérie, au cours de sa visite à Vienne ainsi que lors des entretiens avec le Ministre algérien chargé des affaires maghrébines et africaines, M. Abdelkader Messahel, qui s'est déclaré intéressé à échanger des informations et à coopérer avec l'OSCE sur le « *Centre africain de recherche et d'études sur le terrorisme* » qui doit être basé à Alger.

Les partenaires méditerranéens ont eu la possibilité d'apporter leur contribution aux travaux de l'Organisation. Leurs représentants ont participé aux conférences d'actualité sur l'antisémitisme ainsi que sur le racisme, la xénophobie et la discrimination. Les partenaires pour la coopération ont pris part à la première *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de l'OSCE* et à la conférence sur la mondialisation. De plus, ils ont été invités à contribuer à l'élaboration de la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle*. Cette stratégie, qui examine la nature transdimensionnelle des nouveaux risques et défis, reflète également les liens étroits qui existent entre les Etats participants et les partenaires pour la coopération.

Le *Forum parlementaire sur la Méditerranée*, établi par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, s'est réuni pour la première fois à Rome en octobre 2003 en présence de parlementaires des Etats participants et des partenaires méditerranéens pour la coopération. Les représentants des partenaires méditerranéens pour la coopération ont, comme d'habitude, été invités à participer au *Forum économique* à Prague, à la *Réunion annuelle d'évaluation des engagements concernant la dimension humaine* à Varsovie, aux *réunions supplémentaires sur la dimension humaine* ainsi qu'au *séminaire sur la dimension humaine*. Ils ont également été invités à participer à l'observation des élections, à visiter des missions et à proposer des candidats en tant que membres des missions pour les activités de terrain de l'OSCE.

Les ministres des partenaires méditerranéens pour la coopération ont été invités à participer à la *réunion du Conseil ministériel* en décembre 2003 à Maastricht, une réunion des ministres de la Troïka de l'OSCE avec leurs collègues des pays méditerranéens ayant eu lieu la veille du Conseil.

## Séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE

Le séminaire méditerranéen de 2003 de l'OSCE consacré à «*L'approche globale en matière de sécurité: l'expérience de l'OSCE et son intérêt pour la région méditerranéenne*» s'est tenu à Aquaba (Jordanie) les 20 et 21 octobre. Ce séminaire a été inauguré par M. Shaher Bak, Ministre jordanien des affaires étrangères et M. Solomon Passy, Ministre bulgare des affaires étrangères. Quelque 120 représentants d'Etats participants et de partenaires méditerranéens pour la coopération, d'établissements universitaires, d'organisations internationales et d'ONG ont assisté à ce séminaire qui a permis un échange de vues sur les mesures de confiance, la réduction de la pauvreté ainsi que sur le renforcement des capacités démocratiques et le développement de la société civile en tant que préalable important à la prévention des conflits. Le fait que ce séminaire ait eu lieu en Jordanie, l'un des partenaires méditerranéens pour la coopération, a véhiculé un message politique fort et positif, compte tenu notamment de la situation qui prévaut au Moyen-Orient.

Le résumé consolidé des actes du séminaire reflète bon nombre de propositions intéressantes qui méritent de faire l'objet d'un examen et de consultations plus approfondis, notamment en ce qui concerne les activités de mobilisation dans les capitales des Etats partenaires, la mise en place d'un centre de prévention des conflits dans la région méditerranéenne, l'accès des partenaires méditerranéens pour la coopération au Conseil permanent et au Forum pour la coopération en matière de sécurité, et l'instauration d'une coopération entre la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et les partenaires méditerranéens pour la coopération intéressés. Il a été souligné que les valeurs communes de l'OSCE pourraient servir de base à la poursuite du dialogue entre les Etats participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens.

### Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie

En 2003, l'OSCE a intensifié ses activités avec les partenaires pour la coopération en Asie. Les réunions du Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie ont débuté, réunissant les partenaires asiatiques et les Etats participants de l'OSCE pour examiner des questions d'intérêt commun. Toutes les grandes questions liées à la sécurité dans l'espace de l'OSCE ont figuré à l'ordre du jour de ces réunions, ouvrant la porte à une approche bilatérale dans les discussions et les futurs échanges d'informations et de pratiques, notamment dans des domaines où l'expérience de l'OSCE pourrait devenir plus utile pour les régions des Etats partenaires. L'expérience des partenaires et leurs préoccupations dans différents domaines ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours des réunions.

Les partenaires asiatiques ont pris une part active aux réunions du Groupe de contact et à d'autres activités communes en présentant notamment des propositions en vue d'un examen et d'un suivi. La présence d'experts des partenaires asiatiques, des capitales et des missions permanentes étrangères a permis d'approfondir les débats et d'examiner plus en détail des questions ayant trait à leurs principaux intérêts.

Au cours des réunions du Groupe de contact, les partenaires ont été régulièrement informés par un représentant de la présidence de l'OSCE des progrès des discussions qui ont conduit à la réunion du Conseil ministériel. Des rapports des réunions des groupes de travail leur ont également été fournis et ils ont été invités à participer et à contribuer par écrit aux débats sur la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle*.

L'Afghanistan, qui est devenu partenaire pour la coopération en avril 2003, a été accueilli à une réunion du Groupe de contact asiatique le 5 mai 2003. Le Ministre afghan des affaires étrangères, M. Abdullah Abdullah, a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE le 5 décembre 2003.

Le Groupe de contact asiatique s'est réuni à quatre reprises en 2003. Au nombre des thèmes abordés figuraient notamment le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre, le suivi de la *Conférence OSCE-Corée de 2001 sur l'applicabilité des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE (MDCS)*, le *réseau de coopération en matière de recherche OSCE-Asie*, la *Conférence OSCE-Japon sur la prévention des conflits*, un aperçu général des MDCS, y compris un exposé de la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (assurée à l'époque par l'Allemagne), et la *Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie*. Les discussions ont en outre porté sur la parité des sexes, les activités de terrain de l'OSCE en Asie centrale, la prévention du terrorisme et la lutte contre ce dernier et les activités de l'*Unité anti-terrorisme* du Secrétariat de l'OSCE, ainsi que sur la *politique de la Corée pour la paix et la prospérité et sur un mécanisme multilatéral de sécurité en Asie du Nord-Est*.

Les partenaires ont été régulièrement invités aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE. La République de Corée a également été invitée à présenter un exposé devant le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité sur les résultats de l'atelier sur les MDCS tenu à Séoul. La Thaïlande a été invitée à prendre la parole lors d'une réunion commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur les mines terrestres antipersonnel.

La République de Corée et l'OSCE ont organisé un atelier intitulé «Réexamen de la question de l'applicabilité des MDCS de l'OSCE en Asie du Nord-Est», les 22 et 23 septembre 2003 à Séoul. Plus de 30 Etats participants de l'OSCE et partenaires pour la coopération ont pris part à la manifestation, y compris les cinq parties impliquées dans le processus de dialogue avec la Corée du Nord, dont le représentant diplomatique à Vienne a été ultérieurement informé des résultats de la réunion.

A la veille de la réunion du Conseil ministériel à Maastricht, au cours d'une réunion de la *Troïka ministérielle* de l'OSCE avec des homologues des partenaires asiatiques pour la coopération, les débats ont porté sur les nouvelles menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle et sur les relations entre les partenaires pour la coopération et l'OSCE, notamment les activités menées par l'OSCE et les Etats partenaires

en 2004. La Troïka ministérielle de l'OSCE et les Etats partenaires se sont félicités:

- du début des réunions du Groupe asiatique de contact en 2003 qui ont fourni une plate-forme pour le dialogue et la coopération et au cours desquelles de l'intérêt a également été exprimé en faveur de la poursuite du développement du Groupe en une enceinte pour le suivi des recommandations formulées en son sein et pour d'autres activités de l'OSCE et des Etats partenaires;
- de l'adoption prévue de la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle* et de la décision du Conseil permanent sur l'élargissement de la coopération à d'autres domaines;
- de la participation plus fréquente des Etats partenaires aux réunions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité;
- de la prochaine *Conférence OSCE-Japon 2004 sur la prévention des conflits* et de l'Atelier sur la diplomatie préventive organisé dans le cadre du Forum régional de l'ANASE qui aura lieu immédiatement après;
- de l'approfondissement des relations entre l'OSCE et l'ANASE;
- du renforcement du *réseau de coopération en matière de recherche OSCE-Asie*;
- de la poursuite de la coopération sur des sujets de préoccupation communs, notamment les nouvelles menaces et les nouveaux défis pour la sécurité.

#### **Programme d'ouverture**

La Présidence bulgare se réjouit de coopérer avec les partenaires méditerranéens pour la coopération dans le

cadre de ce nouveau mécanisme de coopération en gestation, qui fait bénéficier les pays partenaires, leurs responsables, les experts, le public et les universitaires de l'expertise de l'OSCE. Le programme d'ouverture est un des moyens de diffuser des informations auprès du plus grand nombre possible de participants des pays partenaires sur l'acquis de l'OSCE et d'en échanger avec eux. La première activité de ce type devrait se dérouler dans les prochains mois en Algérie à l'intention des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et porter sur la question de la liberté et de la responsabilité des médias. Des activités similaires couvrant d'autres sujets et d'autres groupes de pays suivront.

En dépit de tous ces développements positifs et encourageants, il importe de continuer à envisager les moyens de renforcer le dialogue de l'OSCE avec les pays méditerranéens. La possibilité d'intensifier ce dialogue et cette coopération a été examinée lors du séminaire d'Aquaba. Les discussions ultérieures dans le cadre du Comité préparatoire, à la fois à Vienne et à Maastricht, sur la base d'un projet de décision présenté par la délégation de la Turquie, ont finalement abouti à l'adoption par le *Conseil permanent* de la *Décision No 571 sur la poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et l'examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE*. Cette décision prévoit, en 2004, des travaux portant notamment sur l'identification d'autres domaines de coopération et d'interaction avec les partenaires, sur la mise en commun des normes, principes et engagements de l'OSCE avec d'autres, notamment les zones adjacentes, et sur les procédures relatives aux futures demandes de partenariat.

## ACTIVITES DU CONSEIL PERMANENT

Le Conseil permanent s'est réuni à 60 reprises tout au long de l'année. Parmi les principaux points inscrits à l'ordre du jour figuraient les exposés des chefs de mission, les décisions concernant la prolongation des missions, les rapports d'activité du Secrétaire général et du Président en exercice, ainsi que les affaires courantes. En outre, un total exceptionnel de 17 invités spéciaux ont pris la parole devant le Conseil permanent. Lors de la dixième Réunion du Conseil ministériel tenue en 2002 à Porto, le Conseil permanent s'est vu confier un certain nombre de tâches. La Présidence néerlandaise a créé sept groupes informels d'amis pour s'acquitter d'une grande partie de ces tâches. La plupart des groupes ont commencé à se réunir en janvier et ont poursuivi leur travaux tout au long de l'année, élaborant des documents qui ont été communiqués au Comité préparatoire et au Conseil permanent et qui ont ensuite été adoptés à la onzième Réunion du Conseil ministériel à Maastricht. Cette approche a donné lieu à un programme de réunions chargé pour les délégations à Vienne tout au long de l'année.

### Invités spéciaux qui ont pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE en 2003

	Invité spécial	Thème de l'allocution
16 janvier	<b>Mme Benita Ferrero-Waldner</b> , Ministre autrichienne des affaires étrangères	Réseau de sécurité humaine
6 mars	<b>M. Jean Lemièrre</b> , Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	Appui de l'OSCE aux petites entreprises
27 mars	<b>M. Habib Ben Yahia</b> , Ministre tunisien des affaires étrangères	Nouvelle synergie visant à renforcer le partenariat méditerranéen de l'OSCE
8 avril	<b>M. Ruud Lubbers</b> , Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Traite et trafic d'êtres humains
10 avril	<b>M. George Soros</b> , réseau des fondations Soros	Croissance démocratique dans l'espace de l'OSCE et défis à venir
8 mai	<b>M. Michael Steiner</b> , Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Kosovo	La Mission des Nations Unies au Kosovo dans une phase critique
4 juin	<b>Lord Paddy Ashdown</b> , Haut représentant et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine	Préoccupations à propos du risque de crise économique en Bosnie-Herzégovine
16 juin	<b>M. Dragan Djurovic</b> , Vice-Premier Ministre du Monténégro	Réforme législative au Monténégro
17 juin	<b>M. Malkhaz Kakabadze</b> , Ministre géorgien des affaires spéciales	Développements en Géorgie
10 juillet	<b>M. Roberto Antonione</b> , Vice-Ministre italien des affaires étrangères	L'élargissement de l'Union européenne et l'OSCE
24 juillet	<b>M. Walter Schwimmer</b> , Secrétaire Général du Conseil de l'Europe	Consolider la démocratie et l'Etat de droit

	<b>Invité spécial</b>	<b>Thème de l'allocution</b>
5 septembre	<b>M. Martti Ahtisaari</b> , Envoyé personnel du Président en exercice en Asie centrale	Asie centrale
4 novembre	<b>Mme Carla del Ponte</b> , Procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)	Commissions de vérité et de réconciliation en Europe du Sud-Est
6 novembre	<b>Lord Robertson</b> , Secrétaire général de l'OTAN	L'OSCE a un rôle critique à jouer dans le nouvel environnement de sécurité
18 novembre	<b>M. Innocencio Arias</b> , Président du Comité contre-terrorisme de l'ONU	Rapport sur les activités du Comité contre-terrorisme de l'ONU
4 décembre	<b>M. Abdullah Abdullah</b> , Ministre afghan des affaires étrangères	Demande d'appui à l'OSCE pour renforcer la sécurité et la stabilité en Afghanistan
11 décembre	<b>M. Harri Holkeri</b> , Chef de la MINUK et Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU	Des normes pour le Kosovo

## BUDGET UNIFIE ET REFORME DE LA GESTION

Les préparatifs du budget unifié de l'OSCE pour 2003 ont débuté en mai 2002 par une série de discussions programmatiques entre les Etats participants. L'adoption de cet aperçu du programme a été, dans l'ensemble, saluée comme une amélioration, tant pour le processus de consultations que pour l'élaboration du budget unifié de l'année prochaine. Le Conseil permanent a approuvé le budget unifié de 2003 le 30 décembre 2002 sur recommandation par consensus du Comité financier informel. Fixé à 185,7 millions d'euros, montant qui a été maintenu tout au long de l'année, le budget a permis de renforcer sensiblement plusieurs unités du Secrétariat et de doubler quasiment les crédits pour les activités de l'OSCE dans le Caucase du Sud et en Asie centrale.

Au cours du premier semestre de 2003, la présidence a concentré ses efforts sur la conclusion des négociations relatives à un ensemble de décisions concernant la réforme de la gestion. Le 27 juin, le Conseil permanent renforcé a approuvé le premier *Statut* global pour toutes les catégories du personnel de l'OSCE, la codification du *processus d'élaboration du budget unifié* de l'OSCE et le mandat du Comité consultatif de gestion et finance qui a, par voie de conséquence, remplacé le Comité financier informel. Ces décisions servent, d'une part, à renforcer les prérogatives du Conseil permanent en matière budgétaire et à rationaliser la programmation et la budgétisation des diverses activités de l'Organisation d'une manière qui soit conforme à la nature consultative du processus décisionnel de l'OSCE. D'autre part, elles renforcent le cadre réglementaire de l'Organisation donnant ainsi effet à l'une des plus importantes

recommandations des vérificateurs extérieurs des comptes de l'OSCE.

En outre, en 2003, la mise à jour du Règlement financier de l'OSCE s'est poursuivie, résultant en une proposition détaillée élaborée par le Secrétariat. L'examen de cette proposition devrait être achevé début 2004.

Dans l'ensemble, des progrès importants ont été accomplis en 2003 en ce qui concerne le renforcement de la gestion et du processus budgétaire de l'OSCE, ce qui permet à l'Organisation d'entreprendre un nombre croissant de tâches en utilisant de manière plus rationnelle et efficace des ressources limitées. A cet égard, l'Agenda pour la réforme de la gestion s'est avéré être un outil utile pour les processus de prise de décisions politiques.

# ACTIVITES DES REPRESENTANTS PERSONNELS DU PRESIDENT EN EXERCICE

Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine (Article II de l'Annexe 1-B) et Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton)

La Présidence néerlandaise a suivi de près les activités du Représentant personnel pour l'Article II de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine et pour l'Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton sur la limitation des armements au niveau sous-régional. La présidence a appuyé et a apprécié le travail effectué par les Etats Parties pour la mise en oeuvre intégrale de ces accords.

Cette année, des changements importants et positifs ont été enregistrés en Europe du Sud-Est. Les initiatives de réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine contribuent beaucoup aux efforts consacrés par le pays à l'intégration européenne et au programme «*Partenariat pour la paix*». Les Parties à l'accord relatif à l'Article IV ont mené à bonne fin les négociations sur les modalités des inspections par l'Etat de Bosnie-Herzégovine. Ces inspections, les premières à être effectuées par la Bosnie-Herzégovine, ont eu lieu en octobre de cette année. En résumé, les deux accords ont été pleinement appliqués cette année et ce dans un climat de confiance, d'ouverture, et de transparence.

En ce qui concerne l'application de l'Article II, les activités courantes ont été menées à bien; en outre, un séminaire a été organisé sur le *Code de conduite*, ainsi, notamment, qu'un séminaire sur les *aspects économiques de la sécurité* et le premier *exercice de poste de commandement*. Toutes ces activités se poursuivront en 2004.

Toutes les Parties à l'Article IV de cet accord procèdent à la restructuration de leurs forces armées ainsi qu'à la démobilisation de leur personnel, ce qui se traduit par un excédent d'équipements. Il a été convenu que, pour toute réduction supplémentaire d'équipements, la Partie procédant à la réduction le notifiera aux autres Parties, qui peuvent envoyer des observateurs pour contrôler le processus. Il s'agit là d'une notification purement volontaire mais qui constitue un indice de la bonne volonté et de la transparence qui existent entre les Parties à l'accord relatif à l'Article IV.

Les Parties sont convenues de mettre à jour l'*Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional* en y faisant figurer, en tant que notes de bas de page, les décisions prises par la Commission et les décisions prises lors des trois conférences d'examen, qui ont eu une incidence considérable sur le processus d'inspection ou sur l'application générale de l'accord. En 2004, les Parties étudieront des améliorations possibles.

Envoyé personnel dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

M. Max van der Stoep, Représentant personnel du Président en exercice, a continué de se rendre régulièrement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'appui des objectifs généraux de la Présidence de l'OSCE. Au cours de ses visites, il s'est particulièrement intéressé à l'Université d'Europe du Sud-Est à Tétovo. En 2003, la mise en oeuvre de l'*Accord-cadre d'Ohrid* a constitué une priorité pour l'OSCE, afin de continuer à renforcer la paix et la stabilité dans le pays. En dépit du fait que certains incidents localisés aient continué à se produire, la tendance générale d'une amélioration progressive de la situation a encore été consolidée.

Représentant personnel pour la Moldavie

Dans le but de renforcer sa participation et d'intensifier les efforts visant à trouver une solution au conflit qui oppose la Moldavie et la Transnistrie, le Président en exercice a nommé, en janvier 2003, l'Ambassadeur Adriaan Jacobovits de Szeged en qualité de Représentant personnel pour la Moldavie. La principale tâche de l'Ambassadeur Jacobovits a consisté à soutenir les efforts entrepris par l'OSCE et par sa Mission en Moldavie pour contribuer à résoudre les problèmes qui influent sur les progrès de la Moldavie vers davantage de paix, de stabilité et de démocratie. Le Représentant personnel a assisté aux réunions mensuelles à cinq (Moldavie, Transnistrie, OSCE, Russie et Ukraine) du processus de négociations politiques en Moldavie. Dans ce cadre, il a été convenu de rechercher un règlement du problème transnistrien en établissant une commission constitutionnelle mixte pour rédiger et adopter conjointement une constitution sur un modèle fédéral à l'issue d'un débat préliminaire à l'échelle du pays tout entier, suivi d'un référendum et d'élections nationales. L'Ambassadeur Jacobovits de Szeged a en outre tenu des consultations avec plusieurs Etats participants de l'OSCE et pris part à divers séminaires sur le fédéralisme.

Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie

Compte tenu du ralentissement des négociations relatives au règlement du conflit du Haut-Karabakh, le rôle du Représentant personnel, l'Ambassadeur Kasprzyk, s'est trouvé accru dans la mesure où il a tenu la présidence et le Groupe de Minsk, y compris ses coprésidents, pleinement informés des développements sur le terrain. Le Représentant personnel et son bureau ont également continué à observer la ligne de front afin d'évaluer la situation militaire et de contribuer à atténuer les tensions. Cette fonction a été particulièrement importante durant la période allant de mai à août lorsque, comme le

Représentant personnel l'a signalé dans ses rapports, la situation menaçait de se détériorer. Vers la fin de la période considérée, la ligne de front semblait s'être stabilisée.

Le Représentant personnel a prêté son concours au Groupe de planification de haut niveau. Des contacts ont été maintenus avec des organisations telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le HCR, le CICR et diverses ONG internationales en ce qui concerne les graves problèmes des personnes déplacées/réfugiées, des prisonniers de guerre, des personnes disparues/détenues et du déminage.

Les *mesures de confiance* (MDC) dont le Bureau a assuré la promotion entre les parties se sont essentiellement limitées aux mesures qui étaient nécessaires pour exécuter les activités d'observation et contribuer au retour des prisonniers de guerre et d'autres personnes détenues par les parties sur la ligne de front. Des efforts ont été déployés en vue d'encourager les contacts entre les parties à l'échelon local. Peu de progrès ont été accomplis à cet égard, mais le Représentant personnel a réussi à obtenir la restitution de bétail de la partie arménienne à la partie azerbaïdjanaise, ce qui a nécessité une réunion en tête à tête entre représentants militaires et civils des parties. La planification de futures MDC qui seront mises en oeuvre lorsque le climat s'y prêtera s'est poursuivie.

#### Groupe de planification de haut niveau

Le *Groupe de planification de haut niveau* a été créé en 1994 au Sommet de Budapest des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants de l'OSCE (à l'époque, la CSCE) pour faire au Président en exercice, sur la base des directives reçues, des recommandations sur les options possibles pour la planification d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie. Le Groupe de planification est en contact avec les coprésidents du Groupe de Minsk, ainsi qu'avec le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et les Etats contributeurs.

En juillet 2003, le Président en exercice a publié les Directives 7 et 7a dans lesquelles il est notamment stipulé qu'il faudrait, après une période de six ans, effectuer une discrète mission de reconnaissance dans la région afin d'obtenir des informations et des connaissances relatives aux aspects opérationnels, logistiques et financiers des plans d'urgence existants.

En outre, la Directive 7a stipule qu'afin d'élargir le champ d'action du Groupe, ce dernier est chargé, après consultations avec la présidence, de mettre son expertise et son expérience à la disposition de l'OSCE tout entière.

Le Groupe de planification continue, sur la base de son mandat, à affiner les plans opérationnels en fonction des développements en cours.

#### Martti Ahtisaari, Envoyé personnel du Président en exercice pour les Etats participants d'Asie centrale

Le Président en exercice a nommé, au début de 2003, le Président Ahtisaari en qualité d'Envoyé personnel pour les Etats participants d'Asie centrale. La principale tâche du Président Ahtisaari a consisté à entretenir des contacts avec les Etats participants d'Asie centrale aux échelons politiques les plus élevés.

Lors de ses visites, les questions ci-après ont été examinées : coopération avec l'OSCE dans différents domaines, rôle des organisations non gouvernementales, pluralisme dans la vie politique, préoccupations relatives aux droits de l'homme, réforme législative, et coopération régionale. Parmi les questions plus spécifiques qui ont été abordées figuraient notamment la situation des personnes détenues ou emprisonnées, dont le sort intéresse tout particulièrement la communauté internationale.

Tout en reconnaissant les particularités propres aux cinq Etats participants d'Asie centrale et les différences qui existent entre eux, l'Envoyé personnel a appelé l'attention sur trois principaux domaines d'importance cruciale pour l'avenir des pays concernés : la mise en place d'un bon système d'éducation, l'instauration de relations de bon voisinage, et la nécessité de soutenir la société civile en créant des organisations non gouvernementales.

Toutes ces questions sont mises en évidence par la situation de la nouvelle génération de citoyens qui doit être encouragée à continuer de participer activement au processus de transformation économique et juridique.

Dans ses entretiens, l'Envoyé personnel a souligné l'importance du dialogue et de la coopération fondés sur la compréhension mutuelle et la nécessité de prendre des mesures visibles en vue de remplir les engagements de l'OSCE.

# RAPPORTS DES PRESIDENTS DES GROUPES DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS POUR LA COOPERATION ET LES PARTENAIRES POUR LA COOPERATION EN ASIE

**Les partenaires méditerranéens sont actuellement: l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.  
Les partenaires pour la coopération sont actuellement: L'Afghanistan, le Japon, la Corée et la Thaïlande.**

Renforcement et transformation des relations avec les Etats partenaires

## **Onzième Réunion du Conseil ministériel**

En 2003, l'attention accrue portée au renforcement des relations avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération a abouti à l'adoption de décisions en la matière lors de la onzième Réunion du Conseil ministériel. Dans la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle*, les Ministres des affaires étrangères ont décidé «d'intensifier la coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération en identifiant, à un stade précoce, les domaines communs d'intérêt et de préoccupation, ainsi que de nouvelles possibilités d'action coordonnée».

En outre, les Etats participants ont décidé que l'Organisation devrait étudier des moyens «d'étendre à d'autres régions, notamment aux zones avoisinantes, ses normes, principes, engagements et valeurs».

Ils se sont déclarés intéressés à collaborer avec les partenaires au renforcement de la sécurité réciproque par le biais de mesures telles que leur participation aux échanges d'informations qui font partie du régime des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE. Il a également été décidé que les partenaires pour la coopération participeraient plus fréquemment, en qualité d'observateurs, aux réunions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

## **Troïka ministérielle**

L'un des événements marquants en 2003 a été la réunion de la Troïka ministérielle de l'OSCE avec ses homologues des partenaires méditerranéens pour la coopération et des partenaires pour la coopération en Asie à la veille de la onzième Réunion du Conseil ministériel. Les ministres se sont accordés à reconnaître l'importance d'instaurer des relations plus étroites en favorisant le dialogue et les activités communes, notamment dans les Etats partenaires eux-mêmes.

## **Réunions du Conseil permanent**

Tout au long de l'année, dans le but de favoriser une interaction plus étroite, la présidence a régulièrement invité des représentants des Etats partenaires à participer aux réunions du Conseil permanent, en particulier lorsque des personnalités comme les secrétaires généraux

du Conseil de l'Europe et de l'OTAN étaient invitées. La présidence a invité S.E. M. Habib Ben Yahia, Ministre des affaires étrangères de Tunisie, et M. Abdullah Abdullah, Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, dernier en date des partenaires de l'OSCE pour la coopération, à prendre la parole devant le Conseil permanent, respectivement en mars et en décembre.

Au niveau des Ambassadeurs de la Troïka de l'OSCE et du Secrétaire général, un utile échange de vues a eu lieu lors d'une réunion avec S.E. le Président algérien Bouteflika à l'occasion de la visite qu'il a effectuée à Vienne.

## **Séminaire méditerranéen de l'OSCE**

En novembre, la Jordanie a été invitée à présenter au Conseil permanent les résultats du *séminaire méditerranéen de l'OSCE* consacré à «L'approche globale en matière de sécurité: l'expérience de l'OSCE et son intérêt pour la région méditerranéenne » tenu en octobre à Aquaba. Le fait que ce séminaire ait eu lieu en Jordanie a véhiculé un message politique fort et positif, compte tenu notamment de la situation qui prévaut au Moyen-Orient.

Le séminaire a été inauguré par M. Shaher Bak, Ministre d'Etat jordanien aux affaires étrangères, et M. Solomon Passy, Ministre bulgare des affaires étrangères. Quelque 120 représentants d'Etats participants et de partenaires méditerranéens pour la coopération, d'établissements universitaires, d'organisations internationales et d'ONG ont assisté à ce séminaire qui a permis un échange de vues sur d'importants préalables à la prévention des conflits, à savoir l'instauration de la confiance, le renforcement des capacités et la réduction de la pauvreté, ainsi que le renforcement des institutions démocratiques et le développement de la société civile. Il y a été réaffirmé que les valeurs communes à l'OSCE pourraient servir de base à la poursuite du dialogue entre les Etats participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens.

Les propositions faites lors du séminaire portaient notamment sur l'organisation d'activités d'information des capitales des Etats partenaires, l'établissement d'un centre de prévention des conflits dans la région méditerranéenne, l'accès régulier des Etats partenaires aux réunions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, ainsi que sur l'instauration d'une coopération entre la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et les partenaires méditerranéens intéressés.

## Nouvelles formes de coopération

La Présidence bulgare de 2004 se réjouit de travailler avec les partenaires méditerranéens dans le cadre du nouveau mécanisme de coopération en gestation qui permettra aux Etats partenaires, à leurs responsables, à leurs experts, au public, aux universitaires, aux médias, à la société civile et aux ONG de bénéficier de l'expertise de l'OSCE. Il s'agirait là de l'un des moyens de diffuser des informations sur l'acquis de l'OSCE auprès du plus grand nombre possible de participants dans les Etats partenaires et d'en échanger avec eux. La première activité de ce type devrait se dérouler dans les prochains mois en Algérie à l'intention des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) sur le thème « liberté et responsabilité : les médias ». Il est à espérer que des activités similaires portant sur d'autres sujets et à l'intention d'autres groupes de pays suivront.

La possibilité de renforcer le dialogue et la coopération a été examinée lors du séminaire d'Aquaba. Les discussions menées ultérieurement dans le cadre du Comité préparatoire, à la fois à Vienne et à Maastricht, sur la base d'un projet de décision présenté par la délégation de la Turquie, ont finalement abouti à l'adoption par le *Conseil permanent de la Décision No 571 sur la poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et l'examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE*. Cette décision prévoit, en 2004, des travaux portant notamment sur l'identification d'autres domaines de coopération et d'interaction avec les partenaires, sur la mise en commun des normes, principes et engagements de l'OSCE avec d'autres, notamment les zones adjacentes, et sur les procédures relatives aux futures demandes de partenariat.

### Atelier de Séoul

La République de Corée a, pour sa part, été invitée à informer le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité des résultats de l'atelier (organisé conjointement par l'OSCE et l'*Institut des affaires étrangères et de la sécurité nationale, IFANS*) tenu en septembre à Séoul sur le réexamen de la question de l'applicabilité des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE en Asie du Nord-Est. Plus de 30 Etats participants et partenaires de l'OSCE pour la coopération ont pris part à cet atelier, notamment les cinq parties impliquées dans le processus de dialogue avec la Corée du Nord, dont le représentant diplomatique à Vienne a été ultérieurement mis au courant des résultats de la réunion. L'atelier a permis d'examiner les possibilités d'engager un dialogue multilatéral sur les questions de sécurité et de renforcement de la confiance en Asie du Nord-Est. Un autre partenaire pour la coopération, la Thaïlande, a été invité à prendre la parole lors d'une réunion commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur les mines terrestres antipersonnel. Tous les partenaires ont participé, en décembre, à une réunion du Forum sur l'établissement de plans civils d'urgence.

### Réunions des groupes de contact

Les réunions des groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération ont

permis de continuer à renforcer le dialogue en cours et la coopération entre les Etats participants et les partenaires pour la coopération, ainsi qu'entre les partenaires eux-mêmes. Un échange de vues sur les activités de l'OSCE a figuré en bonne place dans ces réunions qui se sont tenues en étroite consultation avec la Présidence néerlandaise et avec les conseils et l'appui de la *Section de la coopération extérieure du Secrétariat de l'OSCE*.

*«La sécurité de la Méditerranée dépend avant toutes choses d'une relation étroite, solide et égale entre les pays des deux rives.»*

**Habib Ben Yahia, Ministre tunisien des affaires étrangères, à la réunion du Conseil permanent de l'OSCE, le 27 mars.**

### Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Le Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, qui regroupe les Etats participants et les partenaires méditerranéens, s'est réuni à six reprises. Il a continué à faciliter l'échange d'informations d'intérêt commun et la génération d'idées. Sous la présidence de la Bulgarie, qui assurera la prochaine présidence de l'OSCE, les thèmes ci-après ont notamment été abordés : activités de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, présentées par le Président de l'Assemblée, M. Bruce George, tâches entreprises dans la dimension économique et environnementale, activités de terrain de l'Organisation, et rôle du Centre de prévention des conflits. Les réunions du Groupe de contact méditerranéen ont été précédées par des réunions au niveau des points de contact pour élaborer l'ordre du jour et envisager d'autres formes de coopération dans la dimension méditerranéenne de l'OSCE.

### Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie

Le Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie, qui a été convoqué pour la première fois en 2003, s'est réuni quatre fois sous la présidence du Portugal, membre sortant de la Troïka de l'OSCE. Au cours de ces réunions, les Etats participants et les partenaires asiatiques ont notamment examiné les thèmes suivants: le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre, le *réseau de coopération scientifique OSCE-Asie*, la *Conférence OSCE-Japon sur la prévention des conflits*, un aperçu général des MDCS et la *Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie*. Les discussions ont en outre porté sur la parité des sexes, les activités de terrain de l'OSCE en Asie centrale, la prévention du terrorisme et la lutte contre ce dernier, la politique de la Corée pour la paix et la prospérité, et un mécanisme multilatéral de sécurité en Asie du Nord-Est.

### L'Afghanistan: un nouveau partenaire pour la coopération

L'Afghanistan est devenu partenaire pour la coopération en avril et a été accueilli un mois plus tard à une réunion du Groupe asiatique de contact. L'Afghanistan a, avec trois Etats participants de l'OSCE en Asie centrale - le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan - des frontières communes et des intérêts communs en matière de sécurité. L'Afghanistan a participé à des activités de

l'OSCE au Kirghizistan (sécurité des documents de voyage) et en Ouzbékistan (formation à l'intention des gardes frontière et des douaniers).

#### **Prochaine conférence OSCE-Japon**

Le Japon a proposé d'accueillir une *conférence OSCE-Japon sur «la recherche de moyens de prévenir les conflits dans la nouvelle situation de sécurité - mécanismes européens de sécurité et sécurité en Asie»* devant avoir lieu à Tokyo en mars 2004. Les membres du Forum régional de l'ANASE seront invités à y participer.

#### **Autres activités**

Au cours de l'année, tous les partenaires pour la coopération ont été invités à participer au Groupe de travail sur la *«Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle»* et à présenter des propositions par écrit. Les Etats partenaires ont été encouragés à participer à d'autres activités de l'OSCE, comme la première *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, la *Conférence sur l'antisémitisme*, la *Conférence sur le racisme, la xénophobie et la discrimination*, et celle sur la *mondialisation*.

En 2003 les relations avec les Etats partenaires ont été consolidées et transformées. Il est nécessaire de continuer à envisager des possibilités de renforcer la dimension méditerranéenne de l'OSCE, ainsi que les relations avec les partenaires pour la coopération en Asie en recherchant des moyens de tirer parti de la nouvelle dynamique qui a été engagée. Les partenaires sont également encouragés à prendre part aux diverses activités de l'OSCE qui sont ouvertes à leur participation. La poursuite du renforcement de cette fructueuse coopération dépend des Etats partenaires comme des Etats participants.

Le lecteur trouvera davantage d'informations sur les activités de la présidence dans la section du présent rapport consacrée à la coopération extérieure.

*«La Jordanie a accueilli la réunion annuelle de l'OSCE avec ses partenaires méditerranéens pour examiner comment les expériences européennes de l'OSCE pourraient être utiles pour le Moyen-Orient. Cette réunion pourrait marquer une étape importante dans les débats visant à trouver le modèle approprié pour le dialogue régional.»*

**Extrait d'un article du Ministre danois des affaires étrangères, Per Stig Moeller, et du Ministre jordanien des affaires étrangères, Marwan Muasher, paru dans le Financial Times du 16 novembre.**



**LE FORUM  
POUR LA COOPERATION  
EN MATIERE DE SECURITE**



# LE FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a consacré beaucoup d'attention à l'identification et à la maîtrise des menaces pour la sécurité et la stabilité au XXe siècle, ainsi qu'à d'autres tâches découlant de la dixième Réunion du Conseil ministériel, tout en continuant à s'occuper avec profit des questions relevant de ses missions traditionnelles. Conformément à son mandat, un thème central des travaux du Forum a été constitué par le renforcement de la sécurité grâce à l'élaboration de mesures, de programmes et de projets concrets, comme le *Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles*.

En 2003, la Présidence du Forum s'est essentiellement attachée à accroître la visibilité du Forum au sein de l'Organisation et en dehors, ainsi qu'à renforcer son efficacité, dans ses propres activités et comme organe faisant partie intégrante de l'OSCE.

Un aspect notable de son travail a résidé dans la coopération accrue avec le Conseil permanent à de multiples niveaux pour les questions politico-militaires, ce qui s'est avéré particulièrement utile dans l'exécution des tâches de la dixième Réunion du Conseil ministériel. Dans un cas, outre les contributions qu'il a apportées durant la préparation de la première *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, le Forum a joué un rôle actif lors de cette conférence elle-même. Les travaux du Forum relatifs au maintien de la paix ont été menés essentiellement dans le cadre d'un Groupe de travail informel. Ces travaux, qui complètent le réexamen plus général auquel procède le Conseil permanent, ont rehaussé considérablement le niveau de sensibilisation du Forum à la complexité des opérations de maintien de la paix, tout en mettant en évidence les moyens, et notamment les ressources, qui pourraient être nécessaires pour de telles opérations.

Le Forum continue à faciliter la mise en oeuvre du *Document sur les armes légères et de petit calibre*. En juillet, la Biélorussie a été le premier Etat participant à demander l'assistance de l'OSCE pour la destruction et la maîtrise des ALPC en excédent. Conformément aux mesures énoncées dans les avis d'experts sur la fourniture d'une assistance en vertu du Document sur les ALPC, le Président du Forum procède actuellement à des consultations en coordination avec le Représentant du Président en exercice. Un document complémentaire, le *Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les ALPC*, a été achevé et mis à la disposition de tous les Etats participants de l'OSCE et de la communauté mondiale dans les six langues de l'OSCE.

Le *Document sur les stocks de munitions conventionnelles*, approuvé en novembre, crée un mécanisme qui permettra aux Etats participants de

demander une assistance internationale pour détruire ou mieux gérer les stocks de munitions, d'explosifs et d'artifices conventionnels. Ce document constitue une importante contribution aux efforts plus vastes de l'OSCE dans le domaine politico-militaire en démontrant la volonté des Etats participants de favoriser des réponses concertées aux menaces posées dans la région de l'OSCE.

Le Forum a maintenu la question de la lutte contre le terrorisme à son ordre du jour. A titre d'exemple, on peut citer les travaux menés par le Forum pour répondre à la menace posée par l'accès possible de groupes terroristes à des *systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS)* en préconisant l'adoption de contrôles efficaces et globaux à l'exportation.

Il est apparu qu'un élément clé des missions traditionnelles du Forum, à savoir le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, constituait un des principaux instruments de l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme. Le Forum a mené à bonne fin une mise à jour technique du questionnaire sur la mise en oeuvre du Code de conduite, au début de 2003, en s'efforçant d'en faire un outil plus utile pour les Etats participants.

Le Forum continue à accorder beaucoup d'attention à ses activités traditionnelles. Aucune mesure de maîtrise des armements conventionnels ou MDCS nouvelle n'a été adoptée en 2003, mais les Etats participants ont continué à s'intéresser à l'amélioration de la mise en oeuvre des accords existants. Pour l'examen des questions de sécurité actuelles liées à la dimension politico-militaire, le Forum a le plus souvent recouru au mécanisme normal du dialogue de sécurité. Ce dernier sert d'instrument transparent d'accroissement de la confiance pour le Forum en permettant aux Etats participants de renforcer la sécurité et la stabilité.

Les programmes pratiques sur lesquels le Forum met l'accent témoignent de l'importante contribution qu'il a apportée et peut continuer à apporter pour accroître la sécurité dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE.



# **L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE**



«L'aspect le plus remarquable de l'OSCE tient en sa diversité, sa flexibilité et son adaptabilité. Elle est unique par les relations qu'elle établit entre tant de questions apparemment disparates et par sa capacité à traiter de la sécurité et des droits de l'homme au sein d'une même organisation.»

Bruce George,

Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

## ACTIVITES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

### Contexte

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE est la dimension parlementaire de l'*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe* qui regroupe 55 nations.

La tâche première de l'Assemblée de 317 membres est de faciliter le dialogue parlementaire, aspect important de l'effort global nécessaire pour relever les défis pour la démocratie dans l'espace de l'OSCE tout entier.

Etablie à l'origine lors du Sommet de Paris en 1990 pour promouvoir une plus grande participation des parlements nationaux à l'OSCE, l'Assemblée parlementaire est devenue un membre très actif de la famille de l'OSCE.

Le dialogue visant à renforcer davantage les liens et la coopération entre les branches intergouvernementale et parlementaire de l'OSCE a été positif et productif. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a continué de participer régulièrement, à l'échelon politique, aux activités de l'OSCE, notamment aux réunions de la Troïka ministérielle et du Conseil ministériel. Le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le personnel du Secrétariat international de l'Assemblée, situé à Copenhague, travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OSCE et les autres institutions de l'Organisation.

#### **L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a une structure unique.**

Le Président de l'Assemblée est élu chaque année à la majorité des voix, il préside les réunions et sert de Haut Représentant de l'Assemblée. Le Secrétaire général est élu tous les cinq ans par consensus approximatif ou à la majorité des voix de la *Commission permanente des chefs de délégation* de tous les parlements des Etats participants de l'OSCE. Le Président est aidé par neuf vice-présidents élus et par un trésorier également élu. Le Secrétaire général gère les affaires quotidiennes de l'Assemblée, est responsable du Secrétariat international, et supervise la gestion financière en coopération avec le trésorier.

Réunion du Conseil ministériel, Maastricht, décembre 2003

**Appel à davantage de flexibilité dans l'application de la règle du consensus**

Dans les discours qu'ils ont prononcés lors de la onzième Réunion du Conseil ministériel à Maastricht, le Président en exercice et le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont tous deux soulevé des questions à propos de la règle du consensus en vigueur à l'OSCE, prônant davantage de flexibilité.

Dans son allocution devant le Conseil ministériel, le Président de l'Assemblée parlementaire, Bruce George, a fait observer que l'OTAN disposait comme l'OSCE d'une règle du consensus, mais qu'elle avait mis au point divers moyens de préserver la flexibilité afin d'éviter de paralyser la prise de décisions. «Le consensus a un prix. Si ce prix revient à ne pas prendre les décisions appropriées et nécessaires ou à reporter ou à diluer ces décisions, il convient de se demander si le prix à payer n'est pas trop élevé. Peut-être conviendrait-il d'examiner à nouveau le principe de l'Assemblée de recourir occasionnellement au consensus approximatif.»

L'Assemblée recommande depuis plus de dix ans de modifier la règle du consensus.

Session annuelle, Rotterdam, juillet 2003

#### **Rôle de l'OSCE dans la nouvelle architecture de l'Europe**

Lors de sa douzième session annuelle tenue à Rotterdam, l'Assemblée a mis l'accent sur «*Le rôle de l'OSCE dans la nouvelle architecture de l'Europe.*» Plus de 300 parlementaires ont adopté la *Déclaration de Rotterdam*, qui couvre toute une série d'aspects politiques, économiques et relatifs aux droits de l'homme du thème principal.

Plusieurs autres documents ont également été adoptés, portant notamment sur:

- les résolutions sur l'accueil de l'Afghanistan en qualité de nouveau partenaire pour la coopération
- le renouvellement du partenariat avec l'OSCE
- le suivi parlementaire des activités de l'OSCE à l'échelon national
- les opérations de maintien de la paix de l'OSCE
- la dimension méditerranéenne de l'OSCE
- la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants
- le rôle de l'OSCE dans une Europe élargie
- la lutte contre l'antisémitisme au XXI<sup>e</sup> siècle

- *la Cour pénale internationale et les prisonniers détenus par les Etats-Unis sur la base de Guantanamo*
- *la Moldavie*
- *la Biélorussie.*

Conformément à la pratique établie, le Président en exercice de l'OSCE, ainsi que le Secrétaire général et les chefs des institutions de l'Organisation, ont pris la parole à la session annuelle tenue à Rotterdam et répondu aux questions de l'assistance.

Une réunion spéciale de femmes parlementaires a été consacrée au Rapport 2003 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur la parité des sexes. Le dernier jour de la session annuelle, l'Assemblée a réélu à l'unanimité M. Bruce George, *Président de la Commission de la défense de la Chambre des communes britannique*, en qualité de président pour un second mandat d'un an et le trésorier, M. Jerry Grafstein (Canada), pour un second mandat de deux ans.

L'Assemblée a élu quatre nouveaux vice-présidents: Nino Bourjanadze (Géorgie), Giovanni Kessler (Italie), Tone Tingsgaard (Suède) et Nevzat Yalcintas (Turquie). Le Président Bruce George a nommé la Vice-présidente Tone Tingsgaard nouvelle Représentante de l'*Assemblée parlementaire de l'OSCE pour la parité des sexes*.

Réunion d'hiver, Vienne, février 2003

#### ***Débat sur la crise irakienne***

Le débat spécial consacré à la situation en Iraq a constitué l'un des principaux événements de la seconde réunion d'hiver tenue à Vienne. Il s'agissait du premier débat de ce genre sur un thème concret lié à une crise internationale en cours.

La réunion d'hiver a également assuré le suivi de la Déclaration de l'année dernière, préparé la prochaine session annuelle, et entendu des rapports des principaux responsables de l'OSCE, notamment du Président en exercice, Jaap de Hoop Scheffer, qui a demandé instamment aux parlementaires de l'OSCE de se servir de leur influence pour contribuer à consolider les structures et les institutions démocratiques dans toute la région de l'OSCE.

Rôle de chef de file dans l'observation des élections

En 2003, l'Assemblée parlementaire a continué à jouer un rôle clé dans l'observation des élections, notamment législatives, dans l'espace de l'OSCE.

Chaque fois que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE joue un rôle de premier plan dans l'observation d'élections, le Président en exercice de l'OSCE nomme un membre de haut rang de l'Assemblée en qualité de Coordonnateur spécial pour diriger les observateurs de l'OSCE et, en concertation avec d'autres observateurs officiels, présenter les conclusions de la mission d'observation. En 2003, des coordonnateurs spéciaux ont été nommés pour les élections en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, dans la Fédération de Russie, et en Serbie-Monténégro.

#### ***Activités d'observation***

En 2003, le Président en exercice a nommé:

- *Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Bruce George, en qualité de Coordonnateur spécial pour les élections en Géorgie (novembre) et dans la Fédération de Russie (décembre)*
- *Le Vice-Président Giovanni Kessler en qualité de Coordonnateur spécial pour les élections en Arménie (mai) et en Azerbaïdjan (octobre)*
- *Le Vice-Président Ihor Ostash en qualité de Coordonnateur spécial pour les élections en Serbie-Monténégro (décembre).*

Ces missions d'observation des élections ont été effectuées en étroite coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Plusieurs centaines de parlementaires de tout l'espace de l'OSCE y ont participé.

Visites de parlementaires sur le terrain

L'Assemblée parlementaire a régulièrement organisé des visites de parlementaires aux bureaux extérieurs et aux missions de l'OSCE pour leur permettre d'observer les activités de terrain de l'OSCE et d'appuyer le travail important des missions.

En 2003, des visites ont été organisées aux présences de l'OSCE sur le terrain en Croatie, en Albanie, et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Commissions ad hoc

Les *commissions ad hoc* de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE - qui ont été créées pour traiter de questions ou de domaines spécifiques qui pourraient bénéficier d'une attention des parlementaires - ont continué à apporter une contribution positive aux travaux de l'OSCE.

#### ***Autres initiatives en faveur de la transparence et de la responsabilité***

A la suite d'une initiative de la *Commission ad hoc sur la transparence et la responsabilité*, le Secrétaire général de l'OSCE a, pour la deuxième fois, informé les parlementaires du projet de budget de l'OSCE pour l'année à venir. Lors de leur réunion à Rome en octobre, les membres de la Commission permanente ont examiné le projet de budget de l'OSCE pour 2004 et posé des questions au Secrétaire général.

A l'issue du débat, il a été convenu que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE communiquerait ses observations et ses recommandations à la présidence et au Secrétaire général en novembre. Dans la lettre du Président à ce sujet, il est souligné que des ressources appropriées sont nécessaires pour répondre à l'attention accrue portée par l'OSCE à la lutte contre la traite des êtres humains et, plus concrètement, pour renforcer les capacités de police et mettre en place des contrôles efficaces aux frontières, pour conforter la «dimension

économique» de l'OSCE, et pour intensifier les efforts visant à améliorer l'équilibre entre les sexes, notamment dans les postes de haut niveau à l'OSCE.

#### **Facilitation du dialogue en Biélorussie**

Au cours de trois visites à Minsk, les membres du *Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie* ont continué à s'employer à faciliter le dialogue entre les forces politiques du pays, notamment en ce qui concerne les prochaines élections législatives prévues en principe pour octobre 2004.

Le Groupe de travail a également organisé une table ronde sur le Code électoral biélorusse en marge de la *session annuelle de Rotterdam* et, à l'initiative du Président du groupe, l'Assemblée y a adopté une résolution sur la Biélorussie.

#### **Règlement de la question du statut de la Transnistrie**

Compte tenu de la priorité qu'elle accorde à cette question, l'*Equipe parlementaire sur la Moldavie* y a organisé, en mai et en septembre, en étroite coopération avec la Mission de l'OSCE, deux séminaires parlementaires sur le fédéralisme. L'objectif de ces séminaires était de continuer à promouvoir les négociations en cours, entre la Moldavie et la région transnistrienne, sur une nouvelle constitution pour la Moldavie.

#### **Réunions, conférences et séminaires**

##### **Attention accrue portée à l'Asie centrale**

«*La dimension transasiatique de l'OSCE : un lien vital de sécurité*», tel était le thème principal du *Forum parlementaire transasiatique* organisé par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Almaty (Kazakhstan) en juin.

Plus de 90 parlementaires de 30 Etats participants de l'OSCE ont participé à ce forum dont l'objectif principal était de faire mieux connaître les questions de sécurité dans la dimension transasiatique de l'OSCE et de renforcer le dialogue parlementaire à ce sujet.

##### **Promotion des PME dans l'espace de l'OSCE**

En mai, des parlementaires de plus de 30 Etats participants de l'OSCE réunis à Berne ont adopté la *Déclaration de Berne sur la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'espace de l'OSCE*. Cette déclaration invite les Etats participants à mettre en place un cadre juridique et réglementaire favorable à la création de PME, ainsi que des systèmes d'imposition attractifs, et à garantir l'accès à diverses infrastructures.

La Conférence tenue à Berne était la troisième conférence organisée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans le domaine de la coopération économique sous-régionale, après celle de Monaco (1997) et de Nantes (1999). La prochaine conférence se tiendra en Norvège en 2005.

##### **Contrôle des forces armées**

Le Centre de prévention des conflits et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont tenu un deuxième séminaire commun en juin à Kiev. Il a contribué à faire mieux connaître les responsabilités parlementaires

énoncées dans le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* et à encourager le dialogue entre le personnel militaire de haut rang et les parlementaires chargés du contrôle des forces armées.

#### **Réunions d'automne: Liberté de religion et Forum méditerranéen**

Plus de 160 parlementaires de 49 Etats participants et partenaires ont pris part aux réunions d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenues en octobre à Rome.

La conférence avait pour thèmes la législation et la politique en matière de liberté religieuse, la tolérance religieuse dans les sociétés pluralistes, ainsi que la liberté religieuse et la démocratie et elle a été suivie d'une audience papale. Organisé ultérieurement à cette conférence, le *Forum parlementaire sur la Méditerranée* était axé sur l'amélioration de la sécurité dans cette région et le renforcement de la dimension méditerranéenne de l'OSCE.

#### **Autres activités**

##### **Réunions des responsables de l'Assemblée parlementaire**

Des réunions ordinaires des responsables de l'Assemblée parlementaire ont eu lieu à Vienne (Commission permanente), Copenhague (Bureau élargi), Rotterdam (Bureau, Commission permanente), Rome (Commission permanente) et Maastricht (Bureau).

##### **Activités du Président**

En 2003, le Président George a été un haut représentant particulièrement actif de l'Assemblée.

En plus d'assurer la présidence de toutes les réunions officielles de l'Assemblée au cours de l'année, M. George a effectué de nombreux déplacements dans l'espace de l'OSCE en tant que représentant de l'Assemblée.

Il s'est rendu dans de nombreux Etats participants de l'OSCE, dont les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Italie, la Bulgarie, la Pologne, les Pays-Bas, la Moldavie, l'Ukraine, la Géorgie, le Kazakhstan et le Kirghizistan.

Le Président George a également effectué une visite officielle en Algérie, l'un des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération.

Il a activement participé à d'autres manifestations de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, comme le *Forum parlementaire transasiatique* en juin et la *Conférence économique sous-régionale* de l'Assemblée à Berne.

Le Président George a également pris la parole à la séance plénière de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en janvier, et à la séance plénière de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Orlando, en novembre.

Il a conduit une délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à l'occasion de la première visite officielle de l'Assemblée à l'ONU en novembre et participé

également aux conférences de l'OSCE, notamment à la *Conférence sur la lutte contre le terrorisme* tenue à Lisbonne, à la *Conférence sur la prévention de la xénophobie* réunie à Vienne, et au *Séminaire méditerranéen* de l'OSCE tenu à Aqaba en Jordanie.

#### **Bureau de liaison de l'Assemblée parlementaire à Vienne**

En janvier, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a ouvert à Vienne un bureau de liaison placé sous la direction de l'Ambassadeur Andreas Nothelle qui, en juillet, a informé le Conseil permanent des résultats de la session annuelle de Rotterdam.

#### **Prix du journalisme**

L'Assemblée parlementaire a décerné le huitième Prix de l'OSCE pour le journalisme et la démocratie à Anna Politkovskaya au cours de sa réunion d'hiver en février 2003.

La lauréate travaille comme journaliste pour le journal russe indépendant *Novaya Gazeta* et a acquis une réputation internationale pour ses reportages détaillés et objectifs sur la Tchétchénie, qui ont attiré l'attention sur les abus des droits de l'homme commis dans la région.

*Cette année a été, je crois, une très bonne année pour l'Assemblée. Nous sommes devenus plus cohérents, fonctionnons mieux en relation avec l'OSCE et avons, à mon sens, un dynamisme dont nous tirons bien parti.*

*Le travail que nous avons réalisé avec le BIDDH dans le cadre de l'observation d'élections a été de qualité élevée. Nous avons une très bonne relation sur laquelle nous appuyer. Nous avons fait beaucoup de bon travail en visitant les missions de terrain.*

*Je pense que le point fort de l'OSCE réside dans sa présence de terrain, où le travail se fait à la base. Les parlementaires y sont conseillés sur la manière de mieux travailler en comités, et les juges et les gardes frontière formés. Mais nous pouvons continuer, ensemble, à améliorer notre travail et il ne tient qu'à nous de le faire.*

*L'Assemblée parlementaire et le BIDDH ont davantage harmonisé leurs méthodes de travail. Ce processus de rapprochement était réellement manifeste tout au long de la série d'élections en Géorgie, des élections législatives en Russie, ainsi que de l'élection en Serbie. Quel meilleur témoignage peut-on avoir que celui de membres de l'Assemblée et du BIDDH, ainsi que d'hommes et de femmes venus des capitales de nombreux pays pour observer les élections au milieu de l'hiver, entre Noël et le nouvel an? Ils ont apporté la preuve de leur réel engagement. Je crois que ce sont ces facteurs qui ont contribué à instaurer une relation encore meilleure entre les institutions.*

*Nous (l'Assemblée parlementaire et le BIDDH) avons tous deux un engagement bien établi : observer et encourager les pays ayant une tradition démocratique jeune ou récente, qui aspirent à répondre à leurs engagements. Nous avons été sollicités en raison de l'expertise de l'Assemblée parlementaire et du BIDDH, le reste de l'OSCE nous prêtant son concours.*

*Je suis très fier du fait que l'Assemblée a encouragé l'OSCE à approfondir ses engagements méditerranéens. Nous avons des partenaires méditerranéens et je considère que nous sommes sur la bonne voie pour les impliquer plus pleinement au processus.*

*Ainsi, si l'on additionne ces facteurs de bonnes relations avec l'OSCE et ses institutions, et le dialogue méditerranéen, je suis satisfait de la manière dont les choses évoluent.*

**Bruce George, Président de l'Assemblée parlementaire.**

# **OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE EN 2003**







# Présence de l'OSCE en Albanie

## MESSAGE DU CHEF DE LA PRESENCE

L'année 2003 a été marquée par la restructuration de la Présence, la réorientation de ses activités et l'adoption d'un nouveau mandat, le 24 décembre. Ces changements ont aidé la Présence à conserver son rôle de modérateur et de facilitateur pour d'importantes questions politiques.

Avec le concours de ses partenaires albanais et de l'OSCE/BIDDH, la Présence a apporté une importante contribution à la réforme électorale et à l'adoption du nouveau Code électorale en juin.

Le Groupe des experts techniques, dirigé par l'OSCE, a réuni d'éminents experts nationaux et internationaux, qui ont rédigé, en octobre, une nouvelle loi sur la restitution et l'indemnisation des biens, une loi qui devrait permettre de régler le problème de la propriété qui se pose depuis longtemps en Albanie. Le projet est passé avec succès par les différentes commissions parlementaires et la loi devrait être adoptée en 2004.

La Présence a continué, dans tous ses domaines d'activité, à coopérer activement avec le Gouvernement albanais, d'autres institutions publiques, la société civile et la communauté internationale pour promouvoir la démocratisation, les droits de l'homme et la primauté du droit.

L'OSCE reconnaît que la situation politique, sociale et économique en Albanie s'améliore.

### La Présence concentre son attention sur les domaines suivants:

- réforme législative et judiciaire, notamment réforme de la propriété
- réforme administrative régionale
- réforme électorale
- renforcement des capacités du Parlement
- activités de lutte contre la traite et la corruption, notamment appui à la mise en oeuvre des stratégies nationales pertinentes
- élaboration d'une législation relative aux médias
- promotion de la bonne gouvernance et de projets visant à renforcer la société civile
- assistance à la police, en particulier pour la formation de la police des frontières.

Activités liées à la dimension humaine

## REFORME ELECTORALE ET DEMOCRATISATION

### *Commission bipartite et nouveau Code électorale*

La Présence a facilité et appuyé le travail de la *Commission bipartite pour la réforme électorale*. Avec l'accord unanime des deux principaux partis et la contribution des plus petits d'entre eux, la Commission avait, dès avril, examiné la plupart des recommandations formulées dans le *Rapport final de l'OSCE/BIDDH sur les élections de 2001*. Les discussions bilatérales menées entre les deux principaux partis ont abouti à l'adoption d'amendements supplémentaires concernant d'autres questions comme l'administration électorale. Le nouveau *Code électorale* qui en est résulté a été approuvé par l'Assemblée en juin, mettant un terme à une décennie de désaccord entre l'opposition et la majorité sur le cadre juridique des élections. Les deux partis les plus importants se sont engagés à mener, après les élections communales en octobre, une deuxième phase de négociations sur les questions encore en suspens.

Dans le cadre de son projet d'assistance électorale, la Présence a financé l'examen par des experts locaux de sections clés du Code et organisé des formations à l'intention des médias sur les nouvelles dispositions régissant leur rôle dans le cadre de la campagne électorale et sur l'éthique journalistique dans le cadre d'élections.

Des élections communales ont eu lieu en Albanie le 12 octobre en vertu du nouveau Code dans 384 municipalités et communes. La Présence a prêté son concours à la *Mission d'observation des élections* de l'OSCE/BIDDH dans son travail et a également continué à assurer le suivi d'un certain nombre d'élections qui ont été répétées dans l'ensemble du pays.

### **Renforcement des capacités nationales d'observation des élections**

Dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités, la Présence a facilité la mise en place d'un *forum d'observateurs nationaux* pour les élections communales, qui a conduit 18 organisations à adopter une méthode normalisée d'observation des élections et à diffuser un rapport préliminaire commun. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères, la Présence a également constitué une réserve de ressortissants albanais en vue de leur déploiement dans le cadre de missions d'observation électorale de courte et de longue durée.

### **Autonomie locale**

La Présence a continué à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de décentralisation du Gouvernement, et elle a été invitée à jouer un rôle de facilitateur et à fournir des conseils dans le domaine de la réforme territoriale.

### **Appui au Parlement**

Le projet d'appui parlementaire de la Présence visant à moderniser l'Assemblée albanaise était axé sur deux priorités en 2003: coopérer avec la Commission de l'économie, des finances et de la privatisation afin d'accroître et de renforcer sa participation au processus budgétaire annuel et son contrôle sur ce dernier, et poursuivre la formation du personnel administratif du Parlement commencée fin 2002.

Une série de séminaires portant sur divers aspects de la procédure d'élaboration du budget annuel, ainsi que sur le *Cadre des dépenses à moyen terme et sur la Stratégie nationale de développement socio-économique*, ont été organisés en coopération avec la Commission dans le cadre du projet. A la mi-mars, le projet a organisé une visite d'étude des parlements finlandais, suédois et polonais. Les conclusions tirées de la visite d'étude ont fourni aux membres de la Commission des arguments supplémentaires pour justifier l'amendement de la loi budgétaire organique en faveur d'un renforcement du rôle de l'Assemblée dans le processus budgétaire.

Dans le cadre du projet, un premier cycle de stages de formation de base destinés à améliorer les qualifications professionnelles du personnel administratif du Parlement a été mené à bien. Une coopération a également été instaurée avec d'autres Missions de l'OSCE en Europe du Sud-Est pour l'organisation, à Sarajevo, en octobre, d'une conférence régionale sur le rôle des parlements dans le développement humain et économique.

### **Soutien accru à la société civile**

Le projet des *centres de développement de la société civile* - qui a été lancé en 2001 pour fournir un programme de développement local aux ONG et aux groupes locaux dans cinq régions d'Albanie - a permis d'améliorer l'accès de la société civile régionale à la fois à l'administration locale et aux organisations internationales. Les centres ont joué un rôle de plus en plus actif dans le renforcement du dialogue entre la société civile et l'administration locale et dans la coordination des différents groupes locaux de la société civile. Selon une évaluation externe, ces centres régionaux sont les seuls à offrir différents types de services et de formations aux groupes de la société civile.

### **Renforcement du rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques**

La Présence a prêté son concours au Gouvernement pour l'élaboration d'une *Stratégie nationale sur les personnes handicapées* en finançant une conférence inaugurale sur la stratégie et en amorçant un échange institutionnalisé entre les ministères et les organisations de la société civile s'occupant de cette question. En coopération avec le Gouvernement albanais et un expert allemand de haut niveau, la Présence a également assuré la contribution d'ONG à un *programme national d'observation et d'établissement de rapports*. Une conférence de donateurs devrait avoir lieu à la mi-2004 à Tirana.

### **Promotion de l'égalité des chances**

La Présence a apporté son concours à la Commission nationale pour l'égalité des chances dans ses efforts visant à élaborer un *plan d'action national sur la parité des sexes*. En étroite coopération avec des ONG albanaises, la Présence cherche à élargir le réseau existant des centres de guidance pour femmes et des bureaux d'aide juridique pour s'attaquer au problème de la violence familiale.

Le Bureau d'aide juridique à Elbasan a été créé en tant que partie intégrante du Centre de guidance pour femmes, après qu'une évaluation ait mis en évidence le besoin immédiat de compléter l'offre de soutien psychologique et médical des victimes de violences familiales par des conseils juridiques constructifs.

Depuis que le Bureau a entamé ses activités en décembre 2002 avec l'aide de la Présence, 36 consultations juridiques ont été offertes aussi bien à des femmes qu'à des hommes. En moyenne, le Bureau d'aide juridique traite cinq nouvelles affaires par mois.

## PRIMAUTE DU DROIT ET REFORME JUDICIAIRE

### **Règlement des questions de propriété**

La Présence joue un rôle actif en favorisant des débats politiques et en négociant des compromis sur la question de la restitution et de l'indemnisation des biens immobiliers. Sous la conduite de l'OSCE, un groupe d'experts tant nationaux qu'internationaux a fourni un appui juridique et des conseils techniques au Parlement albanais pour l'élaboration d'une loi équilibrée sur cette question. Le groupe a présenté le projet final de loi sur la propriété au Parlement.

### **Détermination des domaines à réformer**

Afin d'élaborer une stratégie globale de réforme de la justice, la Présence a établi un *rapport sur le secteur juridique* en consultation avec les autorités albanaises et des acteurs du secteur juridique. Le rapport décrit le cadre législatif de ce secteur, sa structure et ses activités, ainsi qu'une série de défis auquel il est confronté. Se fondant sur ses constatations initiales, la Présence a lancé le *Projet pour le déroulement équitable des procès* dans le but d'accroître la transparence des pratiques des tribunaux et d'améliorer la qualité des procès.

### **Protection des témoins**

Avec l'appui de la Présence, un mémorandum d'accord sur la protection des témoins a été signé entre les autorités albanaises et des organisations internationales en juin. Le mémorandum a officialisé l'Equipe spéciale

sur la protection des témoins, dont la Présence assure la présidence, et a intégré de nouveaux acteurs dans cet organe. L'Equipe spéciale a réussi à reloger des victimes dont le témoignage était déterminant pour poursuivre en justice des trafiquants et d'autres dangereux criminels et elle a contribué à la mise en forme définitive de la *Loi sur la protection des témoins* que le Gouvernement a présenté au Parlement pour approbation.

## DROITS DE L'HOMME

### ***Lutte contre la traite des êtres humains***

La Présence a signé avec les Ministères de l'ordre public et de l'administration locale et de la décentralisation, ainsi qu'avec des partenaires internationaux, un mémorandum d'accord sur le contrôle préalable des migrants en situation irrégulière. Il permet de diriger les ressortissants étrangers détenus vers les procédures appropriées d'asile ou de rapatriement volontaire. Un nouveau mémorandum devrait étendre ce contrôle préalable aux postes frontaliers.

Dans le cadre du *projet d'équipe d'assistance aux victimes*, qui a duré d'octobre 2002 à septembre 2003, la Présence a fourni des conseils juridiques à des femmes albanaises rapatriées de pays d'Europe occidentale. Le projet a aidé les autorités albanaises à identifier plus efficacement les victimes de la traite. Il a renforcé la coopération entre les équipes de la police albanaise chargées de la lutte contre la traite des êtres humains et d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et amélioré également le système existant d'orientation en coopération avec l'OIM, le Ministère de l'ordre public et le Bureau du procureur général.

### ***Conditions de détention préventive***

La Présence a effectué une enquête sur le respect des droits de l'homme en détention préventive, dont il ressort que les conditions matérielles régnant dans les cellules se sont dégradées ces dernières années.

### ***Questions intéressant les Roms et les minorités***

La Présence a prêté son concours au Gouvernement pour l'organisation de la première table ronde nationale sur les Roms et pour l'élaboration de la *Stratégie nationale visant à améliorer les conditions de vie des Roms*. La Présence continue à surveiller la mise en oeuvre de cette stratégie et elle a entamé une enquête pour évaluer l'accès des minorités à l'éducation.

## DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

### ***Appui à la réglementation du spectre de radiodiffusion***

La Présence a formulé des recommandations à l'intention de l'organisme de réglementation, le Conseil national de la radio et de la télévision (CNRT), concernant l'élaboration d'un plan de fréquences. Ce projet commun, qui représente une importante contribution à la réglementation du spectre de radiodiffusion, a résulté de la coopération établie entre la Présence, le Conseil international pour la recherche et les échanges et le Bureau européen des radiocommunications.

### ***Commentaires sur la législation des médias***

En juillet, la Présence a fourni à l'Assemblée albanaise des recommandations concernant les projets d'amendements à la loi sur les médias électroniques. Un certain nombre des suggestions ont été adoptées. Les observations ont été rassemblées par ARTICLE 19 et relayées par l'intermédiaire du Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

### ***Amélioration du climat des affaires***

En coopération avec le Ministère de l'économie, la Présence a apporté son appui au secteur des PME en Albanie en rapprochant le Gouvernement et le secteur privé par le biais d'une série de séminaires organisés dans l'ensemble du pays sur les *Accords de libre-échange* (ALE). Dans le cadre de ce projet, des informations générales sur les Accords de libre-échange ont également été publiées à l'intention des milieux d'affaires. Compte tenu du succès du projet et de l'intérêt qu'il continue de susciter, le Ministère a sollicité une prolongation de cette coopération en planifiant une série d'émissions de télévision avec des représentants du monde des affaires et des experts techniques sur le thème du libre-échange.

### ***Intégration des jeunes au processus de démocratisation***

Une série de *Séminaires pour jeunes entrepreneurs* a été organisée en Albanie. Ces séminaires visaient à encourager la participation des jeunes à la société en renforçant leur esprit d'entreprise et en les sensibilisant davantage à leur rôle dans le processus démocratique.

### ***Promotion de la bonne gouvernance auprès des différents partenaires***

La Présence a concentré son attention sur les questions de bonne gouvernance et de transparence pour promouvoir des actions contre la corruption et accroître l'efficacité des agents publics et le sens des responsabilités des partenaires publics et privés. Le Ministère des finances a en outre bénéficié d'un soutien technique et d'une formation à l'analyse et d'autres activités sont prévues.

Un projet visant à introduire le sujet de la déontologie des affaires dans les universités albanaises a été entrepris dans le but de permettre aux jeunes de diriger des entreprises sans recourir à la corruption. Le projet a consisté en des séminaires de formation à l'intention des enseignants et des étudiants et en la publication d'un manuel de formation intitulé «*Ethics, Economy and Business*».

Activités liées à la dimension politico-militaire

***Promotion du processus de coopération transfrontalière***

La Présence a facilité des *réunions communes de coopération frontalière* entre la police d'Etat albanaise et la MINUK/KFOR. Ces réunions servent à échanger des informations dans le cadre du processus de coopération transfrontalière. Depuis la *Conférence d'Ohrid* tenue en mai et conformément au mandat énoncé dans le *Document prospectif*, la Présence a continué de prêter son concours au Gouvernement albanaise en aidant la

police d'Etat à mettre en oeuvre le *Plan stratégique de gestion intégrée des frontières*.

**Assez - C'est assez!**

La Présence de l'OSCE en Albanie et la Présidence néerlandaise de l'OSCE ont coopéré avec des groupes civils pour mener une campagne publicitaire d'une durée de quatre mois visant à accroître la participation à la société civile. Lancée le 15 mars 2003, la campagne MJAFIT ! (ASSEZ !), qui visait environ 3 millions d'Albanais dans le pays et à l'étranger, a été saluée comme la plus importante campagne de sensibilisation et de promotion jamais organisée en Albanie. MJAFIT ! a déclenché des discussions et suscité des débats publics sur de nombreuses questions importantes dans le pays.

# Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

## MESSAGE DU CHEF DE LA MISSION

D'importants progrès ont été réalisés en 2003 grâce au partenariat toujours plus étendu et productif entre l'OSCE et les autorités de Bosnie-Herzégovine.

La Mission s'est activement employée à faciliter la mise en oeuvre d'une vaste réforme du système d'enseignement en Bosnie-Herzégovine. En juin, le Parlement d'Etat a adopté à l'unanimité une loi-cadre sur l'enseignement primaire et secondaire, les ministres de l'éducation se sont mis d'accord sur un programme d'études commun en août, et le Gouvernement a ratifié la Convention de Lisbonne et signé la Déclaration de Bologne.

De ce fait, les étudiants dans l'ensemble du pays bénéficieront bientôt des avantages découlant de bases communes pour la poursuite de la modernisation du système d'enseignement, garantissant ainsi une qualité accrue et des normes plus élevées pour tous.

Pour la première fois depuis le conflit de 1992-1995, les forces armées de Bosnie-Herzégovine seront placées sous un commandement et une structure administrative uniques et porteront toutes le même uniforme. La Mission est fière de sa contribution à ces développements positifs.

Elle a également coopéré avec les autorités de Bosnie-Herzégovine à la réforme de la gouvernance et de l'administration publique à l'échelon local: les citoyens, et en particulier les jeunes, qui ont été encouragés à participer à la vie publique et à soutenir activement les réformes en cours, sont au centre des préoccupations de la Mission. La restitution des biens à leurs propriétaires déplacés par le conflit a de nouveau constitué une priorité et, par rapport aux années précédentes, les résultats obtenus en 2003 ont été particulièrement positifs. A la fin de l'année, 93 % des recours introduits avaient été réglés.

Il reste certes beaucoup à faire avant de voir une stabilité et un développement économique irréversibles prendre racine en Bosnie-Herzégovine, mais le travail que la Mission a effectué en 2003 peut être évalué comme ayant contribué de manière bien réelle à améliorer la qualité de vie des citoyens dans l'ensemble du pays.

**La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine joue un rôle central dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans le pays. En 2003, elle a mis l'accent sur les domaines suivants:**

- Mise en oeuvre de vastes réformes du système d'enseignement et promotion de l'égalité d'accès à l'enseignement
- Promotion de la participation des citoyens à la vie publique et renforcement de la responsabilité publique des organes élus
- Appui au retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays
- Observation des droits de l'homme et de la primauté du droit et tutorat des institutions s'occupant des droits de l'homme
- Appui à la mise en oeuvre des engagements politico-militaires de l'OSCE et soutien à la réforme des structures de défense.

Activités liées à la dimension humaine

## ENSEIGNEMENT

En coopération avec les autorités de Bosnie-Herzégovine et d'autres organismes internationaux, la Mission s'est employée à réaliser les objectifs convenus en 2002 en ce qui concerne la réforme de l'enseignement. Une loi-cadre sur l'enseignement primaire et secondaire, établissant des normes de base en la matière, a été adoptée en juin.

### *Promotion de réformes structurelles*

La Mission s'est employée en coopération avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la Banque mondiale et des institutions de l'ONU à promouvoir les réformes structurelles des systèmes d'enseignement, à la suite de quoi une *loi-cadre sur l'enseignement primaire et secondaire* a été adoptée en juin, définissant les normes de base pour l'enseignement et garantissant une mobilité accrue pour tous les étudiants dans la Bosnie-Herzégovine tout entière.

Peu après, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont adopté un programme d'études commun, qui fournit une base pour l'harmonisation des plans de cours de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire général, ainsi que pour la poursuite de la modernisation des systèmes d'enseignement en Bosnie-Herzégovine. La Mission a également coopéré avec ses partenaires à l'élaboration d'une loi au niveau de l'Etat sur l'enseignement supérieur.

### *Réunification du vieux lycée de Mostar*

La Mission a encouragé les autorités à réunifier le vieux lycée de Mostar, ce qui permettra aux enfants bosniaques et croates de suivre les cours ensemble. Le lycée a été enregistré en tant qu'entité juridique unique en août. La Mission prête à présent son concours à des activités extra-scolaires visant à promouvoir une interaction accrue entre les étudiants et les enseignants et à collecter des fonds pour la reconstruction du lycée.

**Chef de la Mission:** M. l'Ambassadeur Robert Mason Beecroft | **Budget révisé:** 18.750.400 €

Le vieux lycée de Mostar a été le symbole d'un enseignement de qualité dans la région depuis qu'il a ouvert ses portes en 1893. Ces dernières années, l'école est tombée en ruines et est devenue ethniquement ségréguée. La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine s'emploie à lui redonner sa splendeur d'antan. La première étape consiste à faire en sorte qu'elle accueille des étudiants indépendamment de leur héritage culturel. En 2004, des étudiants de diverses origines ethniques fréquenteront l'établissement connu aujourd'hui sous le nom de Lycée de Mostar.

#### **Promotion de l'enseignement professionnel**

La Mission a étroitement coopéré avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à l'élaboration d'une loi-cadre sur la formation et l'enseignement professionnels, qui vise à préparer le terrain, du point de vue réglementaire, à la poursuite de la modernisation de ce secteur d'importance stratégique pour le développement économique.

Une autre priorité a consisté à encourager les autorités de Bosnie-Herzégovine à assurer un investissement plus transparent, équitable, rentable et financièrement viable de ressources publiques dans le secteur de l'éducation.

#### **Mettre un terme à la ségrégation dans les écoles**

La Mission a encouragé les enfants rapatriés à suivre les cours dans la région de leur retour plutôt que de faire la navette pour fréquenter des écoles ethniquement ségréguées. La Mission apporte également son soutien aux autorités de Bosnie-Herzégovine pour faire cesser le phénomène ségrégatif des «deux écoles sous un même toit».

La Mission a appuyé les travaux de la Commission interentités d'évaluation des manuels de cours, dont l'objectif était de retirer les textes inappropriés des manuels scolaires avant le début de l'année scolaire 2003-2004.

#### **Promotion de l'accès égal pour tous les enfants**

La promotion de l'accès non discriminatoire à l'éducation - qu'il s'agisse de rapatriés, de Roms ou d'enfants ayant des besoins spéciaux - est un autre aspect important du travail de la Mission dans ce domaine. Des cours d'été ont été organisés à l'intention des enfants roms dans le but d'encourager leur inscription régulière à l'école.

#### **Promotion de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine**

La Mission a travaillé intensément avec ses partenaires locaux et internationaux afin d'aider la Bosnie-Herzégovine à prendre une série de mesures importantes dans le domaine de la réforme de l'enseignement supérieur, mesures dont les principales étaient:

- la signature de la *Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne*, en juillet
- l'adhésion au *Processus de Bologne*, dont l'objectif est d'établir, d'ici 2010, une zone européenne d'enseignement supérieur. Pour les étudiants en Bosnie-Herzégovine, ce processus permettra une mobilité accrue, à la fois à l'intérieur du pays et à l'étranger, la reconnaissance plus aisée de leurs

qualifications et une meilleure qualité des études universitaires.

## **DEMOCRATISATION**

#### **Promotion de la responsabilité du Gouvernement**

Le *Programme d'appui au Parlement* a renforcé la capacité des membres de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine à s'acquitter de leurs fonctions. Il a également facilité la coopération entre les Parlements de l'Etat et des entités.

Les principaux volets du programme concernaient l'amélioration du travail des commissions, le renforcement des capacités du personnel d'appui au Parlement, et le soutien à la coopération avec les Parlements d'autres Etats participants de l'OSCE. La Mission a également organisé des stages de formation à l'intention des journalistes dans le but d'encourager les médias à diffuser davantage d'informations sur les questions parlementaires.

A l'échelon local, la Mission a prêté son concours aux autorités locales pour la mise en oeuvre de mesures visant à accroître la transparence et la responsabilité, conformément à la *Charte européenne de l'autonomie locale*.

Dans le but de promouvoir une gouvernance plus réceptive et responsable à tous les échelons, la Mission prète son concours aux autorités de Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts visant à appliquer intégralement la loi sur la liberté d'information.

#### **Promotion de la participation des citoyens**

Les activités de la Mission dans ce domaine visaient essentiellement à promouvoir la mise en place d'une population engagée, informée et autonome, qui soit en mesure de demander des comptes du Gouvernement et de s'organiser pour répondre à ses propres besoins.

Des travaux ont en outre débuté visant à instaurer un cadre juridique et réglementaire approprié pour promouvoir l'action volontaire et l'engagement des citoyens.

#### **Participation des jeunes citoyens**

Accroître la participation des jeunes à la vie publique, en particulier au niveau municipal, est l'objectif du programme de la Mission en faveur des jeunes. En septembre, la Mission et le Conseil de l'Europe ont coorganisé une conférence pour promouvoir le développement d'une politique de la jeunesse et ils ont invité les autorités de Bosnie-Herzégovine à appliquer la *Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale*.

Dans le cadre de son *Projet en faveur de la jeune génération*, la Mission a travaillé directement avec un groupe restreint de jeunes dirigeants venus d'horizons divers pour développer leurs capacités à prendre part à la vie publique et à faire fonction d'agents du changement.

### ***Rendre l'administration publique plus efficiente et transparente***

La Mission a coopéré avec les administrations publiques à l'échelon tant municipal que cantonal en leur fournissant des évaluations, des recommandations et des conseils dans les domaines des finances publiques et de la gestion des ressources humaines.

## **DROITS DE L'HOMME ET PRIMAUTE DU DROIT**

### ***Les rapatriés récupèrent leurs biens***

La Mission a continué à promouvoir et à soutenir le processus de restitution des biens afin que ce dernier puisse être achevé en grande partie d'ici la fin de l'année. Des mesures dans ce sens ont été prises en coopération avec le Bureau du Haut Représentant, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission chargée d'examiner les réclamations concernant les biens fonciers.

La question du retour des réfugiés à l'échelon régional a également été abordée en coopération avec les missions de l'OSCE en Croatie et en Serbie-Monténégro et le HCR. Un *Plan d'action commun* - qui contient des mesures clairement définies visant à faciliter le processus régional des retours - est actuellement mis en oeuvre.

La Mission veille également à faire en sorte que les rapatriés bénéficient d'un accès égal aux avantages sociaux comme les soins de santé et les retraites, les services publics, l'enseignement et l'emploi.

### ***Appui aux institutions des droits de l'homme***

La Mission a continué à superviser la mise en oeuvre des décisions de la Chambre des droits de l'homme et à soutenir le travail des institutions du médiateur des entités au fur à mesure de leur intégration dans les structures nationales.

### ***Observation du système juridique***

La mise en oeuvre du *Code pénal* et du *Code de procédure pénale*, qui ont été adoptés au niveau de l'Etat et des entités, a fait l'objet d'un suivi en vue de déterminer les besoins supplémentaires en matière de réformes juridiques et de formuler des recommandations pour améliorer l'application des codes.

La Mission a continué à assurer un suivi des poursuites intentées à l'échelon national pour crimes de guerre afin d'évaluer si les procès se déroulaient de manière impartiale, efficace et conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Elle a également continué à observer les procès intentés pour trafic d'êtres humains, violences à l'encontre des rapatriés et abus de pouvoir, dans le but de faire des recommandations aux autorités locales pour l'exercice approprié de poursuites dans le cadre de telles affaires.

### ***Lutte contre la traite des êtres humains***

La Mission a coopéré sans discontinuer avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, des ONG locales et d'autres organisations internationales dans leurs efforts pour lutter contre la traite des êtres humains. L'accent a notamment été mis sur le soutien aux autorités de Bosnie-Herzégovine pour la mise en oeuvre d'un *plan d'action national de prévention de la traite des êtres humains*.

### ***Appui à la réforme judiciaire***

La Mission a participé au processus de nomination des juges et des procureurs en fournissant à la *Commission judiciaire indépendante* des informations sur les candidatures.

En outre, un appui technique a été fourni aux centres de formation judiciaire et des procureurs des entités et par l'intermédiaire de ces derniers.

### ***Défense des droits des Roms et d'autres minorités***

L'enregistrement sur les registres d'état civil est indispensable, étant donné qu'il permet l'inscription des enfants à l'école et l'accès aux avantages sociaux. A cet effet, la Mission a coopéré avec des ONG roms et les autorités de Bosnie-Herzégovine pour encourager les Roms à inscrire leurs enfants à la naissance.

La situation des établissements informels de Roms dans toute la Bosnie-Herzégovine a fait l'objet d'une évaluation au cours de laquelle des questions liées à la sécurité de leur implantation et les besoins en matière d'aide au logement ont également été examinés.

Grâce aux réformes de l'enseignement soutenues par la Mission, les enfants roms bénéficient d'un meilleur accès aux écoles en Bosnie-Herzégovine. L'OSCE a contribué à établir un groupe de travail spécial sur les Roms dans le cadre de l'engagement 1 de la stratégie de réforme de l'enseignement dans le pays. A Sarajevo, tous les enfants roms de la communauté locale sont désormais inscrits à l'école primaire de Džemaludin Čaušević.

### ***Soutien apporté à la Commission électorale de Bosnie-Herzégovine***

La Mission a prêté son concours et participé aux activités de la Commission électorale de Bosnie-Herzégovine en sa qualité de membre permanent de cette dernière. Le suivi de la mise en oeuvre de la loi sur les conflits d'intérêts et la réforme de la loi électorale ont figuré au centre de ses préoccupations.

## **Activités liées à la dimension politico-militaire**

### ***Appui à la réforme des structures de défense***

Les structures actuelles de la défense en Bosnie-Herzégovine empêchent l'Etat de se conformer intégralement aux engagements, concernant notamment le contrôle démocratique des forces armées, qu'il a pris dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE. La Mission a prêté son concours et participé aux travaux de la Commission de réforme de la défense que le Haut Représentant a créée en mai 2003. Parmi les objectifs de la réforme figurent notamment la mise en conformité pleine et entière des structures de défense et de la législation connexe avec les engagements de l'OSCE auxquels la Bosnie-Herzégovine a souscrit.

La Commission a achevé ses travaux en septembre par la publication de son rapport final. La Mission s'est ensuite employée à galvaniser le soutien politique nécessaire à l'adoption en temps utile de la législation pertinente relative à la réforme des structures de défense. La loi de Bosnie-Herzégovine sur la défense et d'autres lois pertinentes ont été adoptées en décembre 2003.

***Promotion du contrôle démocratique des forces armées***

L'établissement d'un contrôle démocratique effectif sur les forces armées et le renforcement du contrôle parlementaire au niveau de l'Etat ont fait l'objet d'une attention particulière. A cet égard, la Mission a travaillé en coopération avec les deux chambres du Parlement de l'Etat de Bosnie-Herzégovine pour établir une commission mixte sur les questions de défense et de sécurité.

La Mission a également continué à apporter son soutien à la mise en place d'un secrétariat pleinement opérationnel pour la Commission permanente chargée des questions militaires.

***Appui continu de la Mission à la mise en oeuvre des engagements politico-militaires de l'OSCE***

La Mission a fourni aux autorités de Bosnie-Herzégovine des conseils pour la rédaction des *lois d'Etat sur l'importation et l'exportation d'armes et de matériel militaire et sur la production et le commerce d'armes*, afin qu'elles soient conformes aux documents pertinents de l'OSCE. Elle a également fourni un soutien informatique à la Bosnie-Herzégovine pour lui permettre de se connecter au *réseau de communications de l'OSCE*, un moyen sécurisé d'échanger des informations militaires entre les Etats participants de l'OSCE.

***Application de l'Annexe 1-B de l'Accord de Dayton***

La Mission a continué d'apporter son concours au *Représentant personnel du Président en exercice pour les Articles II et IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton*

La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine collabore avec l'OIM, la Banque mondiale et le FMI pour aider les anciens soldats dans leur transition à la vie civile. A la suite du processus de réduction de ses effectifs militaires, le pays a ramené ses forces armées à 20 000 soldats, économisant ainsi près de 102 millions d'euros.

# Mission de L'OSCE en Croatie

## MESSAGE DU CHEF DE LA MISSION

Le changement de Gouvernement en Croatie après les élections générales de novembre 2003 intervient à un moment où la Croatie est à un point décisif dans ses efforts visant à adhérer à l'Union européenne. De ce fait, la Mission de l'OSCE en Croatie n'a jamais été aussi occupée. Les questions que couvrent son mandat sont en grande partie les mêmes que celles que la Croatie doit régler pour devenir membre de l'Union européenne. Tandis que le Gouvernement et d'autres acteurs politiques clés accordent davantage d'attention à ces questions, la Mission leur offre ses conseils et son soutien et facilite et coordonne les conseils extérieurs.

D'importants changements positifs se sont produits au cours de l'année écoulée dans des domaines relevant du mandat de la Mission. La mise en oeuvre de l'importante loi constitutionnelle sur les minorités nationales a débuté par des élections pour les nouveaux conseils des minorités. Le Gouvernement a présenté un programme de réforme judiciaire qui tient compte de certaines des préoccupations exprimées par la Mission.

Pour la première fois, le Gouvernement a reconnu la nécessité de fournir des logements convenables à tous les réfugiés qui souhaitent revenir au pays, y compris ceux qui vivaient dans des appartements sur lesquels ils disposaient de droits dits d'occupation/location. Le Parlement a en outre adopté plusieurs lois relatives aux médias, qui s'inspiraient largement des conseils de l'OSCE et de ses partenaires internationaux.

La Mission continue à jouer un rôle de premier plan à l'appui de la mise en oeuvre de nouvelles lois, d'autant plus que la Croatie attend maintenant la réponse de la Commission européenne à sa demande d'adhésion.

Grâce à sa présence étendue sur le terrain, la Mission est dans une position unique pour promouvoir la réconciliation et contribuer à la mise en oeuvre de lois et de programmes relatifs à la protection des droits de l'homme dans le pays tout entier. Au cours de cette période et par après, la Mission travaillera en étroite coopération avec le Gouvernement pour régler les questions liées au processus d'adhésion. Bon nombre d'entre elles, comme le retour des réfugiés et les droits des minorités, exigeront de la part de l'ensemble de la société croate une détermination sans faille au cours d'une longue période de temps.

La Mission en Croatie a été créée en 1996 pour donner aux autorités et aux groupes concernés de Croatie des avis sur les droits de l'homme, les droits des minorités et l'application intégrale de la législation. Son mandat a été étendu en 1997 et 1998 à la fourniture d'une assistance au Gouvernement pour ses engagements concernant le retour dans les deux sens de l'ensemble des réfugiés et des personnes déplacées.

**Tous les aspects du mandat de la Mission ont trait à la dimension humaine. La Mission a axé ses activités sur les questions relatives aux domaines suivants:**

- retour régional,
- restitution des biens,
- réforme des médias,
- droits des minorités au sein des organes élus,
- appareil judiciaire,
- administration publique et développement de la société civile,
- assistance à la police,
- questions relatives aux crimes de guerre,
- appui à la coopération transfrontalière et aux initiatives de renforcement de la confiance.

La force de la Mission réside dans sa présence dans les zones qui ont été touchées par la guerre. Elle dispose de trois centres de terrain à Knin, Vukovar et Sisak, ainsi que de sept bureaux extérieurs qui lui ont permis d'évaluer les progrès accomplis par la Croatie en ce qui concerne ses engagements internationaux.

Les bureaux extérieurs donnent également des avis aux autorités locales et régionales, ainsi qu'aux ONG et à des particuliers, sur des questions liées à son mandat.

*«La Mission a financé la série documentaire intitulée «Necija Zemlja» (Somebody's Land) estimant qu'elle ne présentait pas seulement un intérêt pour la population réfugiée et les colons croates de Bosnie, mais également pour la société croate dans son ensemble. Les questions soulevées dans la série sont importantes dans le contexte du processus d'intégration de la Croatie à l'Europe.»*

**Peter Semneby, chef de la Mission.**

Activités liées à la dimension humaine

## **DROITS DE L'HOMME**

L'amélioration de la situation des droits de l'homme en Croatie est l'objectif principal de toutes les activités de base de la Mission. Celles-ci englobent l'appui à la réforme et à l'application effective de la législation croate, l'appui à la réforme de l'appareil judiciaire et des systèmes administratifs, ainsi que la promotion des valeurs démocratiques et de la société civile.

Dans le but de sensibiliser davantage l'opinion publique aux institutions nationales croates des droits de l'homme et d'accroître son respect pour ces dernières, la Mission a financé des projets visant à soutenir le médiateur et la Cour constitutionnelle.

La Mission a également élaboré un projet pilote, s'étendant au pays tout entier, destiné à former la magistrature aux principes d'un procès équitable, projet qui a été exécuté au printemps et en automne.

### ***Progrès dans le domaine des droits des minorités***

La Mission a suivi de près la mise en oeuvre de la *Loi constitutionnelle sur les droits des minorités* (LCDMN), qui a été adoptée avec un apport important de l'OSCE.

La Mission a financé la conception et la distribution de pochettes d'information des électeurs en préalable aux élections, en mai, pour les conseils des minorités, une des mesures prévues par la LCDMN.

Une série d'ateliers de formation à l'intention des membres nouvellement élus des conseils des minorités ont également été organisés et financés par la Mission.

## **REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES**

Plus de 100 000 réfugiés serbes de Croatie et personnes déplacées ont été enregistrés comme étant de retour dans le pays, tandis que 200 000 autres sont toujours à l'étranger, essentiellement en Serbie-Monténégro et en Bosnie-Herzégovine.

En coopération avec ses partenaires internationaux, la Mission a conseillé le Gouvernement sur les moyens de supprimer les obstacles juridiques et administratifs qui empêchent le retour et l'installation des réfugiés. A cet égard, la Mission a mis l'accent sur la création d'un climat favorable au retour et à la réinsertion en Croatie.

### ***Restitution des biens***

La Mission a suivi la mise en oeuvre d'un nouveau régime juridique en matière de restitution des biens, qui a été adopté en 2002 conformément aux conseils que la Mission donnait depuis longtemps.

Quatre rapports conjoints d'observation ont été publiés par la Mission en coopération avec le HCR. Ces rapports contiennent des recommandations visant à accélérer la restitution des biens et l'indemnisation des propriétaires dans l'incapacité de reprendre possession de leurs biens d'avant-guerre dans les délais légaux.

### ***Assistance de l'Etat à la reconstruction***

Le Gouvernement a commencé à fournir une assistance à la reconstruction à un grand nombre de bénéficiaires serbes croates à la suite des recommandations communes approuvées avec la communauté internationale sur la mise en oeuvre intégrale de la *Loi sur la reconstruction*. Ce processus a été pratiquement achevé pour les bénéficiaires croates.

La Mission a, avec des résultats positifs, transmis des cas précédemment rejetés au Gouvernement pour examen.

### ***Réparation pour les logements perdus et les droits d'occupation/location abrogés***

A la suite de nouveaux efforts déployés par la Mission et d'autres institutions internationales, le Gouvernement a adopté, en juin, un plan de logement pour les anciens titulaires de droits d'occupation/location qui logeaient précédemment dans des appartements sociaux en milieu urbain, ce qui signifie que les réfugiés des centres urbains de Croatie auront, pour la première fois, accès à des logements s'ils décident de revenir chez eux.

La Mission a activement contribué à l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre du programme et prévoit de suivre attentivement le processus en 2004.

### ***Plan d'action commun***

Un *plan d'action commun* des missions en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro a été adopté par les chefs de Mission en mai.

Ce Plan d'action se fonde sur une série de *Principes communs relatifs au retour*, qui ont été présentés au Conseil permanent de l'OSCE en octobre/novembre 2001.

## **PRIMAUTE DU DROIT**

La Mission a fait des recommandations pour la réforme législative, portant en particulier sur des questions liées à la restitution des biens privés, ainsi que sur l'accès aux tribunaux et à l'aide juridique gratuite. La Mission s'est plus particulièrement intéressée à l'application des jugements de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Cour constitutionnelle, dont bon nombre concernaient le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

### ***Crimes de guerre***

La Mission a poursuivi son programme d'observation d'environ 70 procès nationaux pour crimes de guerre.

A l'automne, la Mission a dressé un bilan des activités d'observation qu'elle a menées en 2002. L'observation a acquis davantage d'importance fin 2003, compte tenu de l'attention accrue portée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à la capacité des tribunaux nationaux en tant que clé de la stratégie du TPIY pour l'achèvement de ses travaux.

## DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

### ***Alignement de la législation relative aux médias sur les normes européennes***

En 2003, la Mission a intensifié ses activités tandis que le Gouvernement réformait la législation relative aux médias. Au cours de la phase rédactionnelle, la Mission lui a fourni l'appui d'experts en coopération avec le *Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*, le *Conseil de l'Europe*, la *Commission européenne* et le *Pacte de stabilité*.

Le Parlement croate a adopté quatre importantes lois relatives aux médias: la *loi sur la radio et la télévision croates* (HRT), la *loi sur les médias électroniques*, la *loi sur les médias* et la *loi sur les télécommunications*.

### ***Diffamation***

La Mission a fourni au Gouvernement une analyse de l'OSCE sur les amendements apportés au Code pénal, qui ont eu pour effet de supprimer une disposition protégeant les journalistes de poursuites pénales. Dans cette analyse, rédigée par le *Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*, ce dernier recommandait de dépenaliser la diffamation et d'annuler les dispositions controversées.

### ***Renforcement du développement des médias locaux***

Le personnel de la Mission a rencontré régulièrement des représentants de médias privés et publics dans toute la Croatie pour leur offrir une assistance et des conseils dans le domaine du développement des médias locaux.

Une série d'activités de développement des médias ont été financées, notamment:

- deux projets d'observation exécutés par le Conseil des médias du Comité d'Helsinki croate des droits de l'homme sur le contenu politique des programmes de la télévision croate (HTV) et sur la couverture médiatique au cours de la période préélectorale;
- l'impression de trois journaux des minorités et de leur publication commune sur des questions relatives au logement;
- une série documentaire sur les réfugiés et les rapatriés, qui doit être diffusée par la télévision croate (HTV).

## PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

Les spécialistes des questions de police de la Mission fournissent à leurs collègues croates des conseils sur :

- l'éducation et la formation de la police
- la gestion des ressources humaines
- la police de proximité
- la réforme administrative et structurelle
- la coopération internationale et régionale.

La Mission travaille actuellement sur des réformes structurelles et elle continue à présider un organe informel de coordination des donateurs, situé à Zagreb, pour l'assistance à la police.

### ***Police de proximité***

La police de proximité - basée sur un modèle de police semblable à celui que l'on trouve en Grande-Bretagne et en Allemagne - a continué à se développer en Croatie avec un appui important de la Mission.

En 2002/2003, la Mission a prêté son concours au Gouvernement croate en assurant la formation d'une centaine de policiers de proximité - appelés agents de contact - qui travaillent sur six sites pilotes répartis dans tout le pays.

Parmi ces sites figurent notamment les zones touchées par la guerre de Vukovar et de Sisak. Les premiers résultats obtenus ont été positifs et le Gouvernement entend introduire en 2004 la police de proximité dans l'ensemble du pays en formant et en déployant pour ce faire 700 policiers supplémentaires.

## DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

En 2003, le *Programme de démocratisation* a porté sur deux aspects clés: le renforcement des institutions et le développement de la société civile. En outre, une *campagne de sensibilisation de l'opinion à la question des retours et de la réconciliation* a été mise au point en coopération avec le Gouvernement et des donateurs internationaux. L'un des principaux objectifs de cette campagne, qui devrait être lancée en 2004, est de contribuer à l'instauration d'un climat favorable au retour des réfugiés.

76 projets conçus par la Mission, des partenaires locaux et des Etats membres, représentant un budget total de 1,2 million d'euros, ont été menés à bien. Ces projets ont couvert une vaste gamme de domaines différents :

- promotion de la coopération multiethnique et de la réconciliation
- renforcement de l'influence et de l'importance de l'Institution croate du médiateur
- amélioration des capacités et des qualifications des membres des administrations locales, des ONG et des associations de Roms et d'autres minorités
- formation à l'intention des membres récemment élus des conseils locaux des minorités nationales sur leurs responsabilités en vertu des lois récentes et fourniture de conseils pratiques sur l'organisation et l'exécution de leur travail
- fourniture d'un soutien psychologique et social aux victimes de la guerre.

### ***Coopération multiethnique et réconciliation***

Divers projets locaux, qui ont permis de mettre en contact des groupes multiethniques, ont bénéficié d'un soutien en 2003, notamment:

- des projets sur les femmes dans les petites entreprises,
- des projets transfrontaliers, qui ont réuni des membres d'ONG, d'administrations locales et d'autres associations de Croatie et de Bosnie-Herzégovine pour débattre du recrutement, de la motivation et favoriser le bénévolat
- l'organisation de camps d'été et de clubs de jeunes, de visites d'étude au Parlement et la fourniture d'un soutien aux jeunes adultes intéressés à participer à la vie politique et économique de leur municipalité

# Mission de l'OSCE au Kosovo

## MESSAGE DU CHEF DE LA MISSION

Le partenariat avec l'OSCE, qui vise à aider le Kosovo dans sa transition d'un passé agité à un avenir stable, a continué à se développer rapidement en 2003. La Mission de l'OSCE au Kosovo lui a apporté son concours pour répondre aux défis posés par l'autonomie politique.

La Mission est cependant loin d'avoir achevé sa tâche. Le Kosovo évolue constamment et la Mission a adapté ses activités à la situation sur le terrain. Sa tâche principale consiste toujours à renforcer les institutions, mais elle a restructuré ses plans en vue de contribuer à la durabilité des institutions kosovares.

### Principaux objectifs en 2003:

- renforcement des capacités des institutions provisoires d'auto-administration et de la société civile
- promotion de la réconciliation et du dialogue interethnique
- observation et promotion des droits de l'homme et de la primauté du droit, en particulier des questions de non-discrimination, et action de sensibilisation dans ces domaines
- développement des médias
- formation continue et spécialisation du Service de police du Kosovo
- préparatifs en vue des élections de 2004 à l'Assemblée du Kosovo
- transfert sous contrôle local des organes créés par la Mission de l'OSCE au Kosovo.

La Mission de l'OSCE au Kosovo, en tant que pilier III de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), s'est adaptée avec succès aux nouveaux développements et obtient des résultats concrets: l'autonomie prend forme et la démocratie commence à s'installer.

La MINUK et la communauté internationale continuent à rester fidèles à la politique générale de prescription de normes et ont fixé des niveaux de performance atteignables pour la société et les institutions provisoires d'auto-administration kosovares, qui permettront, dans un avenir plus ou moins lointain, l'intégration à une Europe élargie.

La Mission envisage avec intérêt les nouveaux défis qui l'attendent et une coopération fructueuse avec tous ses partenaires.

## Activités liées à la dimension humaine

### ELECTIONS

La Mission au Kosovo occupe une place unique parmi toutes les missions de l'OSCE en ce sens qu'elle est directement responsable de l'organisation et de la conduite d'élections. Pour les prochaines élections au Kosovo, la Mission et un organe local se partageront les responsabilités électorales.

En 2003 - première année sans élection après trois années électorales consécutives - l'accent a été mis sur la planification et la préparation du transfert de «savoir-faire» électoral et de responsabilités opérationnelles à un homologue local en voie de constitution.

#### *Transfert des capacités électorales à une autorité kosovare*

Le Secrétariat de la Commission électorale centrale (CEC) a été créé en tant que branche opérationnelle du futur organe d'administration des élections. Sa création constitue un élément déterminant dans le transfert des capacités. Afin d'assurer sa pérennité, son personnel de base a été recruté et est rémunéré conformément aux règles et aux barèmes locaux de la fonction publique. Le Secrétariat de la CEC et la Mission au Kosovo seront conjointement responsables de l'organisation et de la gestion de l'élection de 2004 à l'Assemblée du Kosovo.

#### *Préparatifs électoraux pour 2004*

Afin d'accroître l'implication locale dans le processus, le Groupe de travail sur les élections s'est réuni tout au long de l'année pour faire des recommandations par voie de consensus en vue de l'adoption de modifications au cadre utilisé pour les élections précédentes. Le Groupe de travail est une enceinte consultative accueillie et présidée par la Mission de l'OSCE au Kosovo et composée de représentants des principales forces politiques et civiles locales. Les recommandations doivent être envoyées au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour approbation en tant que règlement électoral approprié, qui définira le cadre des élections de 2004.

### DEMOCRATISATION

#### *Appui à l'Assemblée du Kosovo*

L'Initiative de soutien à l'Assemblée (ISA), qui relève de la Mission de l'OSCE au Kosovo, accompagne depuis 2001 le développement de l'Assemblée en une institution. L'ISA a continué à animer et à organiser des séminaires de formation sur le travail parlementaire et sur les problèmes qui se posent aux gouvernements, au Kosovo et à l'étranger.

Bon nombre des programmes étaient axés sur le renforcement des capacités des commissions et du Secrétariat de l'Assemblée à superviser l'élaboration de textes de loi. L'ISA a également encouragé des activités non législatives, telles que des visites de terrain, la tenue

d'auditions publiques et l'établissement de rapports sur les problèmes qui se posent au Gouvernement.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a prêté son concours au lancement du *Bulletin de l'Assemblée* en Albanais et en Serbe pour contribuer à promouvoir les activités de l'Assemblée auprès des électeurs. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement de la dimension régionale de l'appui et de la coopération parlementaires.

La Mission a facilité la coopération entre l'Assemblée des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et l'Assemblée nationale de la République de Slovénie. En coopération avec d'autres missions de l'OSCE en Europe du Sud-Est et le BIDDH, la Mission de l'OSCE au Kosovo a organisé, en octobre, une conférence qui a réuni des parlementaires de la région pour examiner diverses questions et les moyens d'engager un débat sur l'élaboration des politiques.

#### ***Appui à la gouvernance municipale***

Le *Programme d'appui aux assemblées municipales* s'est donné pour objectif d'améliorer la gouvernance à l'échelon local. Au cours de l'année, le Programme a évolué d'un contenu technique à un contenu davantage orienté vers l'action: il vise désormais à améliorer les compétences des membres des assemblées municipales dans le domaine de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques, notamment en ce qui concerne les questions budgétaires et relatives au développement économique.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a également exécuté le *Programme pour une gouvernance et une participation civique responsables*, qui a consisté en une série de projets de consultations des citoyens destinés à accroître leur participation aux structures municipales. D'autres initiatives, comme le *Projet d'Assemblées des jeunes*, visaient à améliorer la compréhension par les jeunes citoyens de l'élaboration des politiques à l'échelon local et des questions intéressant la collectivité.

#### ***Promotion de la participation civique***

Peu à peu, les organisations de la société civile ont de plus en plus demandé des comptes publiquement aux institutions gouvernementales. La Mission encourage les initiatives à l'échelon local qui défendent les droits des citoyens en prêtant attention aux relations entre les communautés et en cultivant les valeurs démocratiques au sein de ces dernières et des structures municipales.

Le *Projet de dialogue civique* rapproche des ONG et d'autres groupes civiques du Kosovo et de Serbie dans le cadre d'activités non politiques et de projets de réconciliation. Les principaux partenaires de la Mission de l'OSCE au Kosovo dans cette entreprise sont la Société Mère Thérèse du Kosovo et le Centre pour le régionalisme de Novi Sad en Serbie proprement dite. Tous les programmes soutiennent la participation des femmes à la société, renforçant leur contribution en tant que décideurs aux niveaux aussi bien politique que social.

A l'échelon plus local, le réseau des centres communautaires de la Mission continue à jouer un rôle

important de promotion des meilleures pratiques dans tout le Kosovo.

## **BONNE GOUVERNANCE**

### ***Conseiller le Bureau du Premier Ministre***

La Mission prêche son concours à deux bureaux consultatifs au sein du Bureau du Premier Ministre, l'un traitant de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de l'égalité des chances et de la parité des sexes, et l'autre s'occupant des questions relatives aux communautés. Le groupe a favorisé le dialogue entre les institutions provisoires d'auto-administration et la MINUK dans les domaines réservés et transférés, notamment :

- les questions de propriété pour les minorités et les communautés ethniques
- l'emploi des minorités
- la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'emploi et des services
- les questions de parité des sexes
- la protection du patrimoine culturel.

Des conseils sont également fournis à d'autres services du Bureau du Premier Ministre, ainsi qu'à d'autres ministères. La Mission de l'OSCE au Kosovo contribue, de par sa présence au sein du Bureau du Premier Ministre, au renforcement des capacités du Bureau et supervise les performances des institutions provisoires d'auto-administration dans des domaines clés intéressant l'OSCE.

### ***Réforme de l'administration locale***

En 2003, le Conseil de l'Europe a dirigé une mission de décentralisation, qui a mis au point un concept pour la réforme de l'administration locale au Kosovo. La Mission de l'OSCE au Kosovo a contribué, par son expérience, à cet effort visant à élaborer des principes directeurs pour offrir des alternatives afin d'assurer une administration locale plus efficace et responsable et d'améliorer la fourniture de services publics à tous les citoyens.

### ***Retours et réconciliation***

Dans le cadre du processus des retours, la Mission de l'OSCE au Kosovo s'est concentrée sur des activités visant à permettre aux familles rapatriées de rester au Kosovo, de s'y installer et de nouer de bonnes relations avec leurs voisins. La Mission s'est employée à mettre en place les conditions nécessaires à un retour durable, telles que l'égalité d'accès aux services de base et à l'emploi, ainsi qu'à la propriété. Elle a encouragé les institutions publiques qui fournissent ces services, protections et moyens de recours à respecter les droits de l'homme de tous, sans discrimination aucune.

Grâce à son *Fonds pour petits investissements pour les minorités*, la Mission de l'OSCE au Kosovo a contribué, dans le cadre de 47 projets interethniques et de renforcement de la tolérance, à la réconciliation des petites communautés et à leur intégration dans la société. Les activités ont été en grande partie menées sur le terrain et ont rapproché des communautés pour faire face à des préoccupations communes. Des institutions locales ont été habilitées à régler des différends par le biais de consultations et de la médiation.

Grâce à ses activités de suivi, d'établissement de rapports et de promotion directe des institutions locales et internationales, la Mission a joué un rôle clé dans l'inscription à l'ordre du jour des questions les plus urgentes des droits de l'homme et de la primauté du droit au Kosovo.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a continué à promouvoir une culture des droits de l'homme auprès de milliers d'étudiants, d'éducateurs, de responsables d'ONG et des institutions provisoires d'auto-administration et à l'instiller en eux.

## DROITS DE L'HOMME ET PRIMAUTE DU DROIT

### *Rapports sur les préoccupations relatives aux droits de l'homme*

La Mission a continué à observer la situation des droits de l'homme au Kosovo, en particulier en ce qui concerne un système d'application des lois et un système judiciaire opérationnels, les questions de non-discrimination, les questions de propriété, ainsi que la protection contre la traite des êtres humains et la violence familiale et la prévention en la matière.

Les principaux rapports ont porté sur:

- la situation des minorités
- la situation en matière de droits de propriété
- le fonctionnement de l'appareil judiciaire, notamment du système de protection des témoins
- la présence et l'incidence de systèmes institutionnels parallèles
- l'état et la disponibilité des recours légaux.

La Mission de l'OSCE au Kosovo assure un suivi systématique avec les institutions compétentes.

### *Questions de propriété et droits des minorités*

Résoudre la question de la propriété est d'autant plus important pour le développement du Kosovo et l'instauration de la primauté du droit dans le pays qu'elle affecte les communautés minoritaires. Dans le cadre de ses activités d'observation, la Mission de l'OSCE a constaté que les droits de propriété n'étaient pas pleinement protégés et que les plus petites communautés du Kosovo faisaient l'objet de discriminations.

Il reste certes beaucoup à faire, mais plusieurs succès notables ont déjà été obtenus, notamment la création d'un groupe de travail interinstitutionnel sur la propriété, qui a rapidement pris des mesures pour s'attaquer aux questions de propriété les plus urgentes dans la mesure où elles touchent les minorités. La Mission a également été à l'origine d'une initiative régionale visant à élaborer une politique publique cohérente pour améliorer la situation des droits de l'homme des Roms et d'autres groupes vulnérables vivant dans des implantations informelles.

### **«Réagissez! La violence est un crime»**

La Mission de l'OSCE au Kosovo a lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion visant à attirer son attention sur la question de la violence à l'égard des femmes et à l'inciter à l'action. Des débats publics, des émissions de télévision en direct et des expositions artistiques ont été organisés dans tout le Kosovo et des rubans blancs distribués aux hommes pour marquer leur engagement à ne pas rester sans réagir.

### **Renforcement de la protection contre la discrimination**

La Mission de l'OSCE au Kosovo a contribué, par ses activités de promotion directe, à l'élaboration d'une loi contre la discrimination qui a été approuvée par le Gouvernement et présentée à l'assemblée du Kosovo.

La loi vise à promouvoir l'uniformité dans la protection contre la discrimination, notamment dans les domaines de l'emploi, des services publics et sociaux, de l'éducation et de la propriété.

Si elle est adoptée dans sa forme actuelle, cette loi constituerait l'une des lois antidiscrimination les plus modernes d'Europe.

### *Protection des victimes d'actes de violence*

La protection des victimes et la prévention de la victimisation font partie des efforts déployés par la Mission de l'OSCE au Kosovo pour offrir une assistance et un appui exhaustifs aux victimes de la traite ou d'actes de violence domestique.

A titre de première mesure, la Mission a contribué à la mise en place d'installations provisoires sécurisées pour fournir une aide psychologique et juridique aux victimes de la traite. La Mission a aussi joué un rôle important dans le cadre d'une initiative interinstitutionnelle visant à élaborer un *plan d'action kosovar pour lutter contre la traite*. A la suite d'une conférence tenue en octobre, les institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo ont accepté d'élaborer et d'adopter un plan de ce type. La Mission a également sensibilisé l'opinion à la violence au foyer et à ses incidences possibles sur la famille et la société.

### *Promotion de systèmes professionnels d'application des lois*

La Mission a continué à observer le développement du système juridique et à prêter son concours à la MINUK afin de garantir les normes d'équité des procès et le respect des droits de la défense. Sur recommandation de la Mission de l'OSCE au Kosovo, la MINUK procède actuellement à un réexamen du système de protection des témoins afin de le rendre plus efficace et conforme aux normes internationales.

Cette question a occupé une place importante cette année au Kosovo: plusieurs témoins clés dans le cadre de procès pour crimes de guerre ont été assassinés ou ont été la cible d'attaques. Un rapport portant sur le développement des tribunaux municipaux est actuellement en cours de publication.

Dans le domaine de l'application des lois, la Mission, la MINUK et le Service de police du Kosovo procèdent actuellement à un examen et à une révision des documents de garde à vue afin de mieux sauvegarder les droits des personnes arrêtées. Il sera également donné suite à la recommandation faite par la Mission de l'OSCE au Kosovo de moderniser les cellules de détention policière pour les mettre en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

### *Renforcement de la communauté juridique*

Tout au long de l'année, la Mission de l'OSCE au Kosovo s'est employée à renforcer l'indépendance et la viabilité à long terme des institutions de la primauté du

droit qu'elle a créées et qui ont été conçues pour fournir un appui à la communauté juridique de plus en plus importante au Kosovo. Le Centre de ressources pour la défense en matière pénale, qui prête son concours aux avocats de la défense, sera complètement indépendant de la Mission en 2004.

L'Institut kosovar de formation judiciaire est en passe de devenir une école indépendante de la magistrature. Cette année, l'institut a organisé sa plus importante formation depuis sa création, formation qui était destinée à fournir à plus de 500 juges, procureurs, policiers et autres responsables des informations sur les nouveaux codes pénaux du Kosovo. Le Centre de droit kosovar continue pour sa part à contribuer à former la prochaine génération de juristes.

## DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

### ***Renforcement du développement des médias locaux***

La Mission de l'OSCE au Kosovo a poursuivi ses programmes de soutien et de formation à l'intention des médias pour promouvoir le développement de médias professionnels, tolérants et impartiaux au Kosovo. Elle a prêté son concours à la création de clubs de presse locaux et à l'organisation de stages thématiques de formation pour journalistes au cours desquels deux des principaux thèmes abordés ont été la réconciliation et l'appui aux radiodiffuseurs des minorités.

Réalisations marquantes:

- une série de débats multiethniques et radiodiffusés portant sur un ensemble de problèmes touchant toutes les communautés
- une conférence régionale au cours de laquelle des rédacteurs serbes et albanais du Kosovo ont examiné des questions liées à la liberté d'expression et les activités transfrontalières en cours
- la création de KOSMA (*Association des médias kosovars*), un réseau de 27 stations radio serbes du Kosovo. Chaque station a reçu du matériel et bénéficié d'une formation pour l'aider à accroître ses capacités à produire et à diffuser des journaux parlés dans sa propre langue.

Le Commissaire de la Mission de l'OSCE au Kosovo temporairement chargé des médias a commencé à planifier la transition à la Commission indépendante des médias, gérée par le Kosovo, en prévision de l'adoption de la loi portant création de cette Commission.

Entre-temps, cette année a été des plus fructueuses pour le Commissaire en ce qui concerne l'application de lois relatives aux médias visant à se prémunir contre le discours inspiré par la haine.

## FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

L'objectif de l'Ecole de police du Kosovo - contribuer à créer un nouveau service de police - a presque été atteint. Dans le courant de l'année 2003, l'école a assuré la formation de plus de 700 nouveaux policiers, portant à

plus de 6 200 le nombre de recrues de base, dont 16 pour cent de femmes et 16 pour cent de représentants des communautés minoritaires. Le nombre final de 6 500 recrues de base devrait être atteint à la mi-2004, mais d'autres cours seront nécessaires afin de remplacer les policiers qui ont quitté le Service de police du Kosovo depuis 1999.

L'Ecole de police du Kosovo, qui a débuté ses activités en 1999, fournit un exemple des meilleures pratiques mises en oeuvre pour la formation et le perfectionnement de la police dans les régions qui ont été touchées par un conflit.

Les membres du Service de police du Kosovo sont formés aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et, notamment, aux techniques modernes dans les domaines de la violence familiale, de la sensibilisation au trafic d'êtres humains et de la police de proximité.

En même temps, dans le but de créer un service de police viable à long terme, les membres du Service de police du Kosovo doivent également élargir leurs compétences et suivre une formation aux techniques de supervision et de gestion. Les formations avancées et spécialisées de police abordent, entre autres aspects, les techniques d'enquête pour les affaires d'homicide et la criminalité organisée. Pour répondre à ces exigences, l'Ecole de police du Kosovo a organisé un nombre croissant de cours spécialisés sur les méthodes d'enquête pénale, la police des frontières, la police scientifique et la pharmaco-vigilance.

L'Ecole de police du Kosovo continue à procéder à son transfert sous responsabilité kosovare, les postes internationaux étant progressivement confiés à des administrateurs locaux. La formation à l'Ecole de police du Kosovo est d'ores et déjà assurée en grande partie par des officiers spécialisés du Service de police du Kosovo.

Compte tenu des succès qu'ils ont obtenus à l'Ecole de police du Kosovo, ses instructeurs ont été invités à faire bénéficier d'autres programmes de formation de la police en Géorgie, en Afghanistan et en Irak de leurs connaissances spécialisées, exportant de la sorte cet exemple de réussite à d'autres régions d'après conflit et en voie de développement dans l'espace de l'OSCE et en dehors de celui-ci.

*«L'OSCE est le chef de file incontesté dans le domaine lent et difficile de la démocratisation, un terme peu connu dans le monde extérieur, mais dont la signification représente quelque chose d'utile. Il signifie s'impliquer dans les problèmes de la société à tous les échelons et introduire, pour les régler, de nouvelles méthodes, qui sont meilleures que les méthodes traditionnelles fondées sur la confrontation et la violence.»*

**Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de la MINUK**

# Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro

## MESSAGE DU CHEF DE LA MISSION

Evoquer la réforme de la police et de l'appareil judiciaire, les procès pour crimes de guerre, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les médias - domaines dans lesquels la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro fournit son appui et son expertise - revient en substance à parler du rôle direct de l'OSCE dans des domaines clés qui détermineront si la transition en Serbie-Monténégro sera démocratique et européenne.

En dépit des nombreux problèmes auxquels le pays a été confronté l'année dernière, il convient de saluer les progrès réalisés jusqu'à présent. 2003 a vu l'adoption de la *Charte constitutionnelle* et du *Plan d'action relatif à l'harmonisation en Serbie-Monténégro*, qui a préparé le terrain pour engager, le moment venu, le processus de stabilisation et d'association mené par l'Union européenne.

En 2003, la Serbie-Monténégro est devenue membre du Conseil de l'Europe et a accompli d'importants progrès dans le domaine de la réforme et de la démocratisation de ses forces armées.

L'assassinat du Premier Ministre serbe Zoran Djindjic, le 12 mars, et l'état d'urgence imposé pendant 42 jours ont compliqué la situation politique interne et partiellement compromis la poursuite de l'agenda de réforme. Le pays n'en a pas moins réussi à « maintenir le cap » et à obtenir, également avec l'assistance de l'OSCE, un certain nombre de résultats notables.

Une nouvelle législation relative aux crimes de guerre a été adoptée et, en coopération avec les autorités locales, la Mission a amorcé la mise en oeuvre d'une stratégie de renforcement des capacités afin de faire en sorte que les procès nationaux pour crimes de guerre puissent se dérouler conformément aux normes internationales.

Dans le cadre de la lutte menée contre la corruption, la Mission a offert l'appui d'experts pour la rédaction de lois essentielles comme la loi sur le financement des partis politiques, qui a été adoptée en août.

En coopération avec le ministère compétent, la Mission a exécuté plusieurs programmes visant à défendre les droits des minorités nationales. Une nouvelle charte sur les droits de l'homme et les droits des minorités a été adoptée en mars et plusieurs conseils nationaux des minorités ont été créés.

La consolidation de la réforme destinée à améliorer le fonctionnement de la police et de l'appareil judiciaire et à les dépolitiser davantage reste le principal défi auxquels sont confrontés aussi bien la Serbie que le Monténégro. La Mission de l'OSCE a déployé beaucoup d'énergie pour contribuer au processus de réforme dans ces domaines et continuera à le faire également en 2004.

Enfin, en 2003, la consolidation du processus de paix en Serbie du Sud s'est poursuivie et a été étroitement suivie par la Mission de l'OSCE. Le principal défi en Serbie du Sud réside dans la mise en place des fondements économiques de la sécurité, par l'intermédiaire de la mise en oeuvre de projets de développement économique et de création d'emplois multiethniques.

Activités liées la dimension humaine

## APPLICATION DE LA LOI

Depuis l'assassinat du Premier Ministre Djindjic, la lutte contre la criminalité organisée prime sur tous les autres aspects des efforts de réforme de la police en Serbie-Monténégro. La stratégie à moyen et à long terme en la matière consiste à aider les autorités à appliquer la réforme. Cette stratégie continue à se concentrer sur les six domaines prioritaires définis en décembre 2001, lorsque l'OSCE a été nommée coordonnatrice de l'appui international au processus de réforme de la police. Ces domaines prioritaires sont:

- la formation et le perfectionnement de la police
- les responsabilités et le contrôle interne
- la criminalité organisée
- la police scientifique
- la police des frontières
- la police de proximité.

### *Stratégie pour la réforme de la police*

Les responsabilités au sein des structures policières et leur contrôle interne ont constitué un axe important des activités de la Mission cette année afin de lutter efficacement et de manière globale contre la criminalité organisée.

Ouvrant en étroite coopération avec le Ministère serbe des affaires intérieures, la Mission a également accordé un niveau de priorité élevé à la police de proximité en Serbie du Sud. L'objectif de ce programme est d'établir un partenariat entre les services de police et le public, qui favorise l'harmonie multiethnique dans la région.

Avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations et des gouvernements italiens et du Royaume-Uni, un important projet de police des frontières a été mis en chantier dans le but d'aider les autorités à combattre la traite des êtres humains et la criminalité organisée.

S'agissant du Monténégro, les liens entre la Mission et les autorités se sont considérablement resserrés depuis l'élaboration de la *Stratégie de responsabilisation de la police* et l'entrée en vigueur du *Programme de perfectionnement de la police*. Dans le but d'aider les autorités à lutter contre le trafic d'êtres humains et la criminalité organisée, le Bureau de la Mission à Podgorica a organisé cinq cycles de formation

spécialisée à l'intention de 500 agents de la police des frontières.

## PRIMAUTE DU DROIT

### *Lutte contre la criminalité organisée*

La Mission suit de près les procès des assassins de Djindjic qui ont débuté en décembre. Cette année, elle a également prêté son concours au Procureur spécial chargé de la lutte contre la criminalité organisée, dans le cadre d'un programme ad hoc de formation lancé au cours de l'état d'urgence qui a été décrété à la suite de l'assassinat. La Mission a en outre fourni des conseils juridiques pour harmoniser la loi spéciale sur la criminalité organisée.

Le Bureau de la Mission à Podgorica a prêté son concours à l'examen du *Code de procédure pénale* monténégrin qui prévoit des règles de procédure spéciales pour les délits relevant de la criminalité organisée. Le Bureau a également participé à l'élaboration du *projet de loi sur le procureur de l'Etat*, qui prévoit, pour la première fois, la nomination d'un procureur spécial chargé de la lutte contre la criminalité organisée.

### *Crimes de guerre*

La Mission a procédé à une évaluation de la capacité du Ministère de l'intérieur à mener des enquêtes pour crimes de guerre. A l'avenir, elle appliquera les mesures énoncées dans la Stratégie de l'OSCE concernant les crimes de guerre et s'emploiera à mettre en place un programme de protection des témoins et un bureau d'assistance technique internationale à la Cour spéciale pour les crimes de guerre.

En avril, le Gouvernement serbe a adopté la loi sur les crimes de guerre. La Mission a travaillé en étroite coopération avec le Ministère serbe de la justice en lui fournissant un appui au cours de l'élaboration de la loi. Par l'intermédiaire de l'Association internationale du barreau, la Mission a constitué une équipe d'experts internationaux qui, avec l'appui de représentants du Conseil de l'Europe, ont proposé d'importants amendements au projet initial.

Depuis janvier, la Mission a également suivi les procès pour crimes de guerre qui se déroulent actuellement en Serbie.

Le Bureau à Podgorica a animé des ateliers sur la compatibilité entre le projet de code pénal monténégrin et le *Statut de Rome* de la Cour pénale internationale afin de faire en sorte que la législation pénale du Monténégro puisse servir à poursuivre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide.

### *Lutte contre la corruption*

Depuis la création en 2001 par le Gouvernement serbe du Conseil anticorruption, la Mission fournit à ce dernier des conseils et des avis juridiques concernant notamment une vaste gamme de lois ayant trait à la lutte contre la corruption.

### *Indépendance de l'appareil judiciaire*

Le Ministère serbe de la justice a annoncé une initiative visant à passer en revue la législation pénale. La Mission

fournira une assistance législative et programmatique dans des domaines clés, dans le cadre d'une coopération directe avec le ministère et par l'intermédiaire du Conseil pour la réforme de la justice, auquel la Mission participe.

Le Bureau à Podgorica a continué à soutenir la réforme du processus des poursuites judiciaires au Monténégro. En juin, le Bureau a organisé un atelier sur le *projet de loi sur le procureur de l'Etat*, ainsi que le débat public final en septembre. Se fondant sur les conclusions tirées de cet atelier, le Ministère de la justice élaborera une version consolidée de la loi en vue de son adoption, une étape capitale dans le cadre de la réforme générale de l'appareil judiciaire au Monténégro.

### *Stimulation de la réforme*

Des stratégies ont été élaborées afin d'accroître la cohérence des mécanismes tant internes qu'externes de contrôle des prisons en Serbie. Ces initiatives permettront de faire en sorte que les prisonniers et les détenus disposent d'un système de recours qui est une garantie de leurs droits fondamentaux.

La Mission a continué à travailler avec le Ministère de la justice et l'administration pénitentiaire pour accélérer la réforme du système des prisons. Le renforcement des capacités de formation afin d'améliorer les performances dans le domaine des droits de l'homme a constitué une importante priorité à cet égard.

Plus de 300 membres du personnel pénitentiaire ont reçu une formation de base aux droits de l'homme et une équipe de dix instructeurs a suivi une 'formation pour formateurs'. Des directeurs de prison ont reçu une formation à l'administration des prisons en Serbie et des fonctionnaires du ministère et de l'administration pénitentiaire ont bénéficié de plusieurs visites d'études. En outre, dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour accroître la transparence du système pénitentiaire, la Mission a facilité un atelier entre journalistes et directeurs de prisons.

Le Bureau de la Mission à Podgorica apporte son appui aux activités du Centre de formation du service pénitentiaire. Il convient tout particulièrement de noter que plus de la moitié du personnel du service pénitentiaire a suivi un cours sur la question de l'usage abusif des drogues. Dans le cadre du *Programme de formation à la gestion des prisons*, une visite d'étude aux Pays-Bas a en outre été organisée en août.

La Mission a également organisé, durant l'état d'urgence, une réunion de coordination sur la lutte contre la criminalité organisée, ainsi qu'une table ronde sur l'avenir de la réforme des prisons en Serbie.

## DEMOCRATISATION

### *Appui au Parlement*

La Mission a organisé un certain nombre de tables rondes, de séminaires et de programmes de formation à l'intention des membres des commissions parlementaires en accordant une attention particulière à la Commission de la sécurité et de la défense, ainsi qu'à la Commission pour l'intégration européenne au sein des Parlements serbe et d'Union étatique.

### **Accélération du retour des réfugiés**

La Mission a adopté une approche régionale pour supprimer les obstacles qui subsistent dans les pays d'origine pour les réfugiés souhaitant retourner en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Les activités du programme sont exécutées en étroite coopération avec tous les acteurs internationaux dans le domaine de la protection des réfugiés et les gouvernements respectifs.

Les progrès réalisés dans le domaine du retour des réfugiés ont conduit trois missions de l'OSCE à adopter des principes communs et un plan d'action commun, ainsi qu'à l'établissement d'un programme régional d'assistance juridique. Ces stratégies permettent d'accélérer le règlement des difficultés dans le domaine des droits de propriété, des droits prévus par la loi et des droits acquis.

### **MINORITES NATIONALES**

Un soutien technique a été offert à la Serbie-Monténégro pour l'adoption, en 2003, de la *Charte sur les droits de l'homme et les droits des minorités*, qui fait partie intégrante de la Constitution de l'Union étatique. Cette année également, conformément à la *loi de l'Union étatique sur les minorités nationales et les communautés ethniques*, la Mission a été associée au processus visant à élire les conseils nationaux des minorités. A ce jour, dix conseils des minorités ont été élus, tandis que l'élection du Conseil national albanais doit encore avoir lieu.

#### ***Donner aux communautés les moyens de se doter d'une politique viable***

Le Bureau à Podgorica a continué à prêter son concours aux communautés en consolidant le cadre législatif et institutionnel pour les droits des minorités dans la République du Monténégro. Le Bureau a continué à exécuter un programme exhaustif de formation destiné à accroître les qualifications professionnelles et les capacités du personnel des ministères, ainsi qu'à élargir ses connaissances des normes internationales relatives à la protection des droits de l'homme et des minorités. Le Bureau a également très activement secondé le groupe d'experts du Ministère des minorités dans le cadre du processus de rédaction de la nouvelle loi monténégrine sur les minorités.

#### ***Stratégie nationale pour l'intégration des Roms***

La Mission et des partenaires de l'ONU ont financé et supervisé l'élaboration d'une *stratégie nationale pour l'intégration des Roms*. Le document fera l'objet d'un débat public en vue de son adoption par le Parlement serbe et le Conseil national des Roms. En 2003, la Mission et ses partenaires ont financé les activités du Secrétariat Rom au sein du Ministère des droits de l'homme et des minorités, secrétariat dont le rôle est de faciliter le débat sur la stratégie concernant les Roms et d'en promouvoir l'adoption.

### **PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

Cette année, le programme a permis de renforcer l'Equipe républicaine serbe et de lui donner une autonomie accrue pour combattre la traite des êtres humains. Il a également prêté son concours aux ministères compétents et à des ONG spécialisées pour l'élaboration et l'application de plans d'action nationaux

visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, une attention particulière ayant été accordée à l'appareil judiciaire et à l'application des lois.

En étroite coopération avec le Ministère des affaires sociales, le Centre d'action sociale à Belgrade et des ONG, la Mission a prêté son concours à l'établissement du Centre d'orientation et de guidance pour les victimes du trafic d'êtres humains. Ce centre devrait devenir le principal organe de guidance et de coordination du *Mécanisme national d'orientation* en Serbie.

#### ***Observation des procès en cours pour traite d'êtres humains***

En 2003, le Bureau à Podgorica a coprésidé le Comité du projet de lutte contre la traite des êtres humains au Monténégro. En plus d'observer les affaires en cours, le Comité apporte son assistance à l'identification précoce des victimes potentielles du trafic d'êtres humains. Le Bureau s'efforce également d'aider les autorités monténégrines à poursuivre l'institutionnalisation des politiques de lutte contre la traite, ainsi qu'à déléguer à l'échelon municipal la responsabilité de prendre des mesures efficaces en la matière et de les étendre à ce niveau.

#### ***Renforcement des capacités de l'administration locale***

Le Bureau à Podgorica prêle son concours à des partenaires locaux pour l'institutionnalisation de la participation du public dans les municipalités, par le biais de la création de cinq centres d'information et de formation du citoyen dans les régions septentrionale, centrale et côtière. Ces centres ont une fonction essentielle de bureau de documentation et d'échange d'informations pour la formation et l'assistance technique à l'intention des fonctionnaires municipaux, des ONG locales et d'autres groupes civiques.

A cet égard, le Bureau a joué un rôle important d'observateur d'une affaire particulièrement délicate dans laquelle un procureur adjoint de l'Etat a été accusé de traite à l'égard d'une jeune femme moldave. A la suite de la décision du procureur de première instance de classer l'affaire, le Bureau a prêté son concours à une équipe d'experts de l'OSCE et du Conseil de l'Europe invités par le Gouvernement à réexaminer l'affaire et à recommander des mesures sur la suite à lui donner.

**Le Bureau siège au sein d'un comité interministériel récemment mis en place par le Gouvernement pour élaborer et appliquer une stratégie couvrant les trois principaux piliers de la lutte contre la traite des êtres humains, à savoir la prévention, la protection et les poursuites.**

### **MEDIAS**

La Mission a continué à apporter son appui aux commissions des médias des trois parlements (Serbie, Monténégro et Union étatique) et à la transformation de la RTS (Serbie) et de la RTCG (Monténégro) sous contrôle de l'Etat en radiotélédiffuseurs publics.

Elle a continué à prêter son concours aux législateurs et aux associations de fournisseurs et d'utilisateurs d'Internet pour les aider à développer un marché Internet

libre et pluraliste, conformément aux priorités de l'OSCE en 2003 dans le domaine de la liberté des médias.

Plusieurs campagnes de sensibilisation des médias et de stages de formation consacrés à la lutte contre la traite des êtres humains, aux procès pour crimes de guerre et à l'environnement ont également été entrepris en Serbie-Monténégro. En outre, la Mission a apporté son soutien à la transformation (juridique, financière, structurelle et éditoriale) des médias municipaux en services publics locaux multiethniques et multilingues. Elle a également prêté son concours aux médias roms.

Cette année, la Mission a continué de s'attacher à promouvoir l'adoption dans les plus brefs délais de certaines lois sur les médias, notamment la *loi sur l'accès à l'information*. A cet égard, la Mission a organisé, en septembre et en octobre, cinq tables rondes consacrées au projet de loi serbe sur le libre accès à l'information. Du matériel a été mis à la disposition de l'Agence de radiodiffusion du Monténégro pour lui permettre de mieux observer les médias.

Le Bureau à Podgorica a continué à promouvoir la mise en oeuvre de la réforme des médias au Monténégro. Il organisera prochainement un projet consultatif en trois phases sur les statuts de l'Agence de radiodiffusion, ainsi qu'un séminaire à l'intention des rédacteurs en chef de la presse écrite et de leurs adjoints destiné à renforcer la responsabilité professionnelle en ce qui concerne les principes humains et moraux du journalisme.

Activités liées à la dimension économique-environnementale

#### ***Lutte contre le trafic de drogues***

Conformément à l'attention accrue portée par l'OSCE en 2003 dans le cadre de sa dimension économique et environnementale aux diverses formes de trafics, la Mission a élaboré une stratégie nationale pour lutter contre le trafic de drogues. Ce document contient un aperçu de la situation et des recommandations permettant d'aborder ce problème de manière appropriée.

#### ***Promotion du développement durable***

En 2003, la Mission a continué à promouvoir le développement durable des régions de Bielasica et Komovi au Monténégro en coopération avec des partenaires qui incluent les autorités locales, le secteur civil et des entreprises locales.

La Mission a également travaillé sur un certain nombre de projets visant à promouvoir la création de PME en Serbie-Monténégro.

#### ***Un nouveau centre pour les questions environnementales***

Ouvert à Belgrade cette année, le centre, qui est une entreprise commune de la Mission et du Ministère serbe des ressources naturelles et de l'environnement, fait fonction de point de coordination entre le Gouvernement serbe et les organisations environnementales internationales et locales. Il est prévu que ce centre serve de structure d'appui à la mise en oeuvre pleine et entière de la législation environnementale.

Dans le cadre du programme d'appui environnemental, la Mission a mis à la disposition du centre cinq experts environnementaux. Le centre élabore également une stratégie visant à mettre en place un système d'informations environnementales pour la Serbie.

En février, la Mission a tenu à Belgrade une deuxième réunion préparatoire sur le processus «*Un environnement pour l'Europe*». Cette réunion a servi à préparer la cinquième *Conférence ministérielle paneuropéenne sur la protection de l'environnement* tenue en mai à Kiev.

La Mission a prêté son appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie de relations publiques pour le Ministère serbe des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Cette stratégie vise à accroître la transparence et le sens des responsabilités au sein du Ministère et dans ses activités.

Activités liées à la dimension politico-militaire

#### ***Mesures de confiance et de sécurité***

Conformément à son mandat, qui consiste à favoriser et à promouvoir la mise en oeuvre de mesures de confiance et de sécurité (MDCS), la Mission a mis l'accent sur les grandes questions touchant au processus de réforme de la défense, ainsi que sur la mise en oeuvre du *Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre* (ALPC).

#### ***Impulsion donnée au contrôle démocratique des forces armées***

A l'appui du processus de réforme de la défense qui s'accélère progressivement, la Mission a suivi les principes du *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, dans lequel sont définis les normes de l'OSCE pour le contrôle démocratique des forces armées. L'amélioration des capacités de contrôle parlementaire dans le secteur de la défense et de la sécurité, ainsi que les débats sur de nouveaux documents pertinents ont offert la possibilité de traduire ces normes dans la pratique.

#### ***Partenariat pour la destruction d'ALPC***

Dans le cadre de l'intérêt qu'elle porte aux questions relatives à la maîtrise et à la destruction des armes légères et de petit calibre, la Mission a tiré profit de son partenariat avec le Centre d'Europe du Sud-Est pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (SEESAC) et elle a participé au suivi de plusieurs projets de destruction des armes légères excédentaires en Serbie-Monténégro.

#### ***Serbie du Sud: consolidation du processus de paix***

Les activités menées dans le cadre du *Programme de l'OSCE concernant la Serbie du Sud* se sont poursuivies en 2003. L'accent a été mis sur l'accélération de la mise en oeuvre du Plan Covic dans le but de renforcer la sécurité, la stabilité et la prospérité dans la région.

La Mission continue de s'employer à consolider le processus de paix en prêtant son concours aux acteurs politiques en Serbie du Sud et en les aidant à prendre progressivement intégralement en charge le processus.

A l'appui de la consolidation d'un environnement multiethnique en Serbie du Sud, la Mission a continué à oeuvrer dans les domaines suivants:

- programmes en faveur de médias multiethniques
- appui pour les droits des minorités et l'autonomie locale
- réforme de la police multiethnique
- appui aux secteurs de la justice, de l'éducation et de la jeunesse.

#### **PROGRAMME D'INFORMATION**

##### ***Sensibilisation aux priorités et aux valeurs de l'OSCE***

Tout au long de l'année, la Mission a mené une campagne d'information dans les villes de Novi Sad, Subotica (Voïvodine), Novi Pazar (Sandjak), Uzice, Kragujevac (Serbie centrale), Zajecar, Bor (Serbie orientale), Budva et Niksic (Monténégro). L'idée était de présenter les projets actuellement exécutés par la Mission, ainsi que d'évaluer leur impact.

Ces visites ont également donné l'occasion à la Mission de rencontrer des représentants de l'administration locale, des médias, de la société civile, du clergé et de la

police, de se familiariser avec la situation sur le terrain et d'adapter ses programmes en conséquence.

Dans le cadre de la campagne d'information, la Mission a également distribué des cahiers à tous les élèves de première année d'école primaire en Serbie du Sud. Les cahiers arboraient le slogan «ma maison est en Europe».

##### **Rôle du chef de la Mission durant l'état d'urgence**

Durant l'état d'urgence - qui a été décrété à la suite de l'assassinat du Premier Ministre Djindjic en mars - le Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro, Maurizio Massari, a joué un rôle vital de sensibilisation et d'orientation en insistant sur l'importance de la primauté du droit en tant que pierre angulaire d'une société démocratique.

Au plus fort de l'état d'urgence, le Chef de la Mission a régulièrement et clairement rappelé aux autorités locales qu'il importait de renforcer les conditions nécessaires à la primauté du droit et à la consolidation de la démocratie.

# Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

## MESSAGE DU CHEF DE LA MISSION

Avec le concours de l'OSCE et de partenaires internationaux, le Gouvernement a réalisé d'importants progrès sur la voie de l'application intégrale de l'Accord-cadre d'Ohrid et de l'admission dans les structures euro-atlantiques. La condition posée par l'Accord-cadre d'assurer la formation de 1 000 cadets de police des communautés non majoritaires d'ici juillet 2003 a notamment été remplie (un effort conjoint du Ministère de l'intérieur et de l'OSCE) et presque toutes les dispositions législatives prévues au titre de l'Accord-cadre et ne se rapportant pas à la décentralisation ont été adoptées. L'achèvement du recensement de 2 002, dont les résultats finaux ont été publiés en novembre 2003, a également constitué un grand succès pour le pays, ouvrant la voie aux dernières réformes et à des élections locales qui se tiendront l'année prochaine.

Cette année a également été une année de changement pour la communauté internationale. En 2003, l'OTAN a mis fin à sa présence militaire et l'Union européenne a mené à bien sa première mission militaire. Le transfert, opéré le 15 décembre, de la force militaire de l'Union européenne Concordia à la Mission de police de l'Union européenne Proxima dénote les progrès qui ont été accomplis en vue d'assurer la sécurité et la stabilité dans le pays. L'action de l'OSCE visant à renforcer la confiance dans les anciennes zones de crise a largement contribué à ces progrès.

Le rôle de la communauté internationale a également clairement évolué de la gestion d'après-conflit à des efforts dans le domaine du renforcement des capacités et de l'appui institutionnel, comme le montre l'importance accrue accordée par l'OSCE aux activités de projet. Conformément à son mandat, la Mission a lancé 70 projets à l'appui de l'Accord-cadre dans les domaines de la police, des médias, de l'autonomie locale, de la primauté du droit et des relations interethniques. Bon nombre de ces projets ont été élaborés et mis en oeuvre en étroite collaboration avec les fonctionnaires compétents du Gouvernement et des organisations locales et internationales.

### Siège: toutes les unités réunies sous un même toit

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour maximiser son efficacité, la Mission a déménagé dans de nouveaux locaux au coeur de Skopje. L'Unité de perfectionnement de la police et les services généraux, qui étaient jusqu'à présent situés à l'autre bout de la ville, ont été regroupés au Siège sous un même toit, ce qui a permis de mieux utiliser les ressources et les installations et d'améliorer la communication et la gestion du temps, ainsi que la coordination entre les départements.

Activités liées à la dimension politico-militaire

### PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

A la suite du redéploiement réussi de la police dans les anciennes zones de crise, la Mission a recentré ses activités pour se concentrer sur la police de proximité et la formation.

#### *Consolidation de la police de proximité dans l'ensemble du pays*

Le Ministère de l'intérieur, aidé de la Mission, a entrepris de mettre en place une nouvelle forme de police tendant à rapprocher cette dernière et les communautés, le concept sous-jacent étant de concilier action vigoureuse de la police et renforcement de la confiance et de la coopération.

La Mission a déployé 30 instructeurs de la police de proximité dans les anciennes zones de crise pour travailler directement avec la police locale. A l'automne, le Ministère de l'intérieur a affecté 32 instructeurs de police au programme. Une fois que la Mission aura assuré leur formation, ils prêteront leur concours à la mise en oeuvre des activités de la police de proximité et en assumeront progressivement la responsabilité.

L'Unité chargée des questions de police - travaillant en étroite collaboration avec les observateurs de la Mission chargés du renforcement de la confiance - a aidé le Ministère de l'intérieur à mettre en place des groupes consultatifs de citoyens. Grâce à ces groupes, des réunions novatrices sont régulièrement organisées entre la police locale et un vaste éventail de citoyens, notamment des enseignants, des responsables locaux et des hommes et des femmes d'affaires, pour échanger des informations et débattre de questions d'intérêt mutuel. A ce jour, 46 groupes, qui couvrent plus de 200 villages, ont été établis.

---

**Chef de la Mission:** M. l'Ambassadeur Carlos Pais (depuis le 1er décembre 2003) | **Ancien chef de la Mission:** M. l'Ambassadeur Craig Jenness | **Budget révisé:** 14 587 500 €

**Une pierre angulaire de l'Accord-cadre: la formation de 1 176 cadets des communautés non majoritaires**

L'une des principales tâches confiée à l'OSCE dans l'Accord-cadre était d'assurer la formation, d'ici juillet 2003, de 1 000 nouveaux policiers des communautés non majoritaires. L'objectif était de faire en sorte que, d'ici 2004, les services de police reflètent, dans l'ensemble, la composition et la répartition de la population.

Cet objectif clé a été atteint dans les délais prévus avec la remise de leurs diplômes à 650 cadets supplémentaires de la police multiethniques, portant ainsi à 1 176 le nombre total de cadets des communautés non majoritaires dont la formation a été assurée.

Le *Programme de formation de base*, qui comprend un cours de trois mois à l'académie, suivi de six mois de formation structurée sur le terrain, a été mis au point par une unité spécialisée de l'OSCE chargée de l'élaboration des programmes de cours de perfectionnement de la police et porte sur les principes démocratiques, la primauté du droit, la police européenne et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

**Formation pour une police plus professionnelle et sensible aux besoins de la population**

En coopération avec l'OIM et le Ministère de l'intérieur, l'Unité chargée du perfectionnement de la police a commencé à dispenser des cours de formation sur la parité des sexes et la lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre desquels 540 policiers seront formés.

En outre, à la demande et avec l'approbation du Ministère de l'intérieur, des programmes de formation professionnelle ont été menés à bien dans les domaines des droits de l'homme et de la police démocratique, ainsi que de l'identification des drogues.

**Autres policiers dont la formation a été assurée en 2003:**

**Stage de formation sur le terrain:** 136 policiers  
**Stage de formation en cours d'emploi:** 722 policiers  
**Stage sur les droits de l'homme et une police démocratique:** 2 527 policiers  
**Stage sur l'identification des drogues:** 1 135 policiers  
**Formation à la sécurité routière:** 14 policiers  
**Stages de formation à l'informatique:** 137 policiers  
**Stages sur la police de proximité:** 943 policiers

**RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE**

**Préservation de la stabilité et de la sécurité sur le terrain**

Des spécialistes du renforcement de la confiance se sont en permanence attachés à préserver la stabilité et la sécurité dans toutes les anciennes zones de crise. Ils ont contribué à resserrer les relations entre les diverses entités gouvernementales, comme la police locale, les notables locaux et les militaires, ainsi qu'avec la population locale. Les spécialistes du renforcement de la confiance jouent un rôle clé dans le désamorçage des tensions, la promotion des relations interethniques et la coopération avec les communautés sur les questions qui préoccupent ces dernières.

**Renforcement de la confiance par le biais de projets d'intérêt local**

Outre ses activités d'observation, l'Unité chargée du renforcement de la confiance a consacré de plus en plus de ressources à des projets proactifs. Parmi les initiatives prises en 2003 figuraient notamment des conférences sur l'enseignement, une vaste gamme de projets en faveur des jeunes, l'organisation de compétitions sportives multiethniques, la rénovation d'une école à Gostivar et d'un terrain de sport à Opae, un village à composition ethnique mixte qui a été lourdement éprouvé par les hostilités de 2001.

Plus particulièrement, en coopération avec le Centre Nansen de dialogue à Skopje, l'Unité a guidé 125 responsables d'écoles secondaires originaires de six communautés différentes à travers une série de conférences qui visaient à préparer les jeunes à l'exercice de responsabilités et qui étaient axées sur l'acquisition de capacités à communiquer efficacement et à régler les conflits interethniques. Les participants ont également reçu une formation à la gestion de projets, et, à titre d'étape finale du programme, ils ont conçu et géré leur propre projet couvrant, entre autres activités, des initiatives en faveur du bénévolat, le conseil mutuel, le nettoyage de parcs et des sorties culturelles interethniques.

L'Unité chargée du renforcement de la confiance a également sollicité l'aide et des conseils de divers partenaires de la communauté internationale, comme l'OIM et l'OTAN, pour une étude de faisabilité sur la réinsertion des populations instables touchées par la crise de 2001.

La Mission a prêté son concours au Gouvernement et au PNUD dans le cadre d'un projet de collecte d'armes à l'échelle du pays tout entier en assumant un rôle d'observateur sur les sites de remise des armes. Plus de 7 000 armes ont été recueillies, ce qui a considérablement contribué à réduire le nombre d'incidents de tirs dans le pays.

Activités liées à la dimension humaine

**PRIMAUTE DU DROIT**

**De l'observation à l'élaboration de programmes à plus long terme**

La situation de sécurité étant devenue de plus en plus stable, l'Unité de la primauté du droit de la Mission a progressivement axé davantage ses activités sur des domaines tels que le renforcement des institutions et des capacités et la lutte contre la traite des êtres humains.

L'Unité a continué à examiner les allégations individuelles d'abus physiques commis par les forces de sécurité. Les affaires relatives aux crimes de guerre ont également fait l'objet d'un suivi, ainsi que d'autres questions au premier plan de l'actualité comme les procès pour corruption.

Des progrès ont été notés en ce qui concerne le professionnalisme et la standardisation des divers mécanismes de recours en matière de droits de l'homme, notamment l'Institution du médiateur et le service du

Ministère de l'intérieur chargé des contrôles internes et professionnels.

La Mission a coopéré étroitement avec ces institutions dans le cadre de leurs efforts de réforme, et elle a constaté une augmentation de la confiance publique.

#### **Renforcement des institutions**

La Mission a contribué à l'adoption d'une nouvelle *loi sur le médiateur*, comme l'exige l'Accord-cadre. Cette loi dote l'institution de pouvoirs nettement accrus et, notamment, d'un nouveau mandat en ce qui concerne la non-discrimination et la représentation équitable, et établit six bureaux régionaux.

L'OSCE coordonne le soutien international à la mise en place de ces nouveaux bureaux et travaille sur une campagne d'information de l'opinion s'étendant au pays tout entier et visant à faire mieux connaître l'institution et ses nouvelles compétences.

#### **Renforcement de l'appui aux ONG**

L'Unité a lancé un projet à grande échelle visant à former le personnel des ONG nationales à la gestion des plaintes pour abus policiers et à le conseiller en la matière. Ce projet permettra à l'Unité de transférer une bonne partie des dossiers individuels dont elle s'occupe à ces ONG en 2004. La Mission a apporté son appui à un certain nombre de projets de moindre ampleur, notamment à un magazine fournissant des informations de base sur des questions juridiques, et à des campagnes d'information sur la violence familiale au sein de la communauté rom.

L'Unité a été l'initiatrice d'un réseau d'observation des procès regroupant 18 ONG nationales. De juillet à octobre, des observateurs ont assisté à plus de 400 procès civils et pénaux dans l'ensemble du pays.

#### **Réforme de l'appareil judiciaire**

Conformément à l'Accord-cadre, l'Unité s'intéresse à la question de la représentation équitable des minorités au sein de l'appareil judiciaire et contribue à améliorer la confiance à l'égard du système juridique et judiciaire du pays et son efficacité.

L'Unité a lancé des programmes de formation à l'intention des magistrats locaux sur le règlement alternatif des différends. Elle collabore avec l'Association des procureurs publics sur un nouveau projet de loi et répond, ce faisant, à la nécessité d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée.

L'Unité a également financé la publication d'un *guide des tribunaux*, ainsi qu'un projet visant à fournir des consultations juridiques gratuites dans deux municipalités pilotes.

#### **Lutte contre la traite des êtres humains**

Ouvrant en étroite coopération avec des partenaires du Gouvernement et de la société civile, l'Unité s'attache à renforcer les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains.

Les récentes actions pénales menées avec succès depuis l'adoption, en 2002, d'une disposition du droit pénal relative à la lutte contre la traite des êtres humains sont des signes encourageants pour cette campagne prioritaire de l'OSCE en 2003.

L'Unité a financé des initiatives de sensibilisation des ONG nationales. Elle a également cofinancé 20 ateliers de formation spécialisée - à l'intention de près de 300 juristes - sur l'amélioration des poursuites et sur l'équité des procès intentés dans le cadre des affaires relatives à la traite des êtres humains.

#### **DEVELOPPEMENT DES MEDIAS**

##### **Mise en place de médias impartiaux, objectifs et pluriethniques**

L'Unité de développement des médias de la Mission finance et soutient une vaste gamme de projets visant à améliorer les normes journalistiques et à promouvoir une approche multiethnique des médias. Ses projets, qui s'adressent à toutes les communautés, profitent aux étudiants universitaires, à la presse écrite, aux radiotélédiffuseurs privés et à l'organisme de radiodiffusion du service public *Radio et télévision macédoniennes* (MRTV).

##### **Ouverture d'un centre de formation**

L'Unité a cofinancé et établi à la MRTV un nouveau centre de formation, destiné à améliorer les normes techniques, journalistiques et de gestion pour aider la MRTV à s'aligner sur les normes européennes. Sous la direction d'experts de la Fondation Thomson du Royaume-Uni, 600 membres du personnel ont suivi une formation au centre.

##### **Aménagement des programmes de cours**

L'Unité parraine une grande variété de programmes de formation destinés à tous les secteurs des médias, notamment des cours pratiques de journalisme à l'intention des étudiants de l'Université Saint-Cyrille et -Méthode et de l'Université d'Europe du Sud-Est, ainsi que des cours spécialisés sur le journalisme d'enquête ou la recherche assistée par ordinateur à l'Institut macédonien du journalisme.

L'Unité collabore étroitement avec des radiotélédiffuseurs privés à l'élaboration de volets de programmes et de séries documentaires avec une forte approche multiethnique. Elle a financé une refonte approfondie du magazine d'informations générales de langue albanaise LOBI et fournit des conseils commerciaux et de marketing à diverses associations de médias dans le pays.

L'équipe du journal Point travaille avec des jeunes gens intéressés par le journalisme et les guide à travers le processus consistant à transformer des idées en articles publiables. Aujourd'hui, plus de 200 étudiants de toutes origines ethniques à Tetovo, Gostivar et Koumanovo participent à la production de ce journal mensuel qui paraît en macédonien et en albanais. Les journalistes jouent un rôle actif à tous les niveaux, de la planification éditoriale à la distribution.

L'Unité observe également les médias et s'intéresse de près à leur réglementation et à leur cadre juridique. En

2003, elle a appuyé et favorisé l'élaboration d'une nouvelle loi sur la radiotélédiffusion qui, une fois qu'elle aura été adoptée, devrait aider les radiotélédiffuseurs publics et privés à s'assurer un avenir durable.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

***Progrès dans le processus de décentralisation***

L'Unité d'appui à l'administration publique (UAAP) a été créée pour faciliter le processus de décentralisation, comme stipulé dans l'*Accord-cadre*.

L'UAAP s'emploie, par le biais d'études et de programmes, à renforcer les compétences des fonctionnaires des administrations locales et à sensibiliser l'opinion aux avantages du processus de décentralisation. En 2003, dans le cadre d'une initiative de renforcement des capacités, l'UAAP a engagé quatre administrateurs nationaux, qui mettront en oeuvre un

programme de formation intensive à l'intention des fonctionnaires locaux.

***Projet pilote de coopération intermunicipale***

L'OSCE, en coopération avec le Ministère de l'autonomie locale, a lancé un projet pilote visant à promouvoir le concept de coopération intermunicipale entre six municipalités dans la région à composition ethnique mixte de Kicevo.

23 maires et membres du personnel municipal de diverses origines ethniques et appartenances politiques ont bénéficié d'une formation de base et d'une assistance technique dans les domaines de la coopération municipale, de la planification stratégique et de la gestion de projets.

En partenariat avec le PNUD, l'accent est désormais mis sur la création d'un fonds de développement économique local.

# L'OSCE et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

## Contexte

L'OSCE a poursuivi son partenariat étroit et naturel avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est tout au long de l'année 2003. En différentes occasions, des experts des deux organisations ont coordonné leurs activités et se sont rencontrés dans un cadre bilatéral ou plus large, avec la participation d'autres partenaires pour la coopération. Le cadre permanent de dialogue qu'offre l'OSCE a également été mis à profit par le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité et les présidents des équipes spéciales du Pacte.

Activités du Pacte de stabilité en 2003 dans les domaines intéressant l'OSCE

### ***Démocratie locale et coopération transfrontalière en Europe du Sud-Est***

Cette initiative du Pacte de stabilité a été lancée en novembre 2002 et le rôle du Pacte était centré sur la coordination des donateurs, la création d'eurorégions en Europe du Sud-Est et la fourniture d'un appui à ces dernières, l'encouragement du processus de décentralisation et le renforcement des capacités locales grâce au soutien apporté à des activités de jumelage et de formation.

La coopération systématique entre acteurs locaux (du gouvernement, de la société civile et des entreprises) à travers les frontières nationales établit les fondements pratiques de la coopération régionale en Europe du Sud-Est.

Un solide appui a été reçu de différents échelons politiques en Europe du Sud-Est et d'organismes d'exécution ainsi que d'organisations de terrain. Les efforts déployés par le Pacte de stabilité pour promouvoir la démocratie locale et la coopération transfrontalière en tant que priorités ont été particulièrement fructueux. La coopération transfrontalière a été reconnue comme étant la pierre angulaire d'une coopération régionale plus large et a en conséquence suscité un intérêt accru et ciblé des donateurs.

### ***Médias***

En instaurant une coopération entre donateurs, organisations internationales et destinataires, l'Equipe spéciale sur les médias, établie dans le cadre du Pacte de stabilité, aide à créer des médias indépendants et professionnels en Europe du Sud-Est.

Dans tous ces pays, des groupes de travail à composition diversifiée sur les médias assurent une participation pleine et entière des acteurs locaux et la couverture des

besoins régionaux. L'objectif de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur les médias est de faire en sorte que les changements juridiques nécessaires soient appliqués.

### ***Lutte contre la criminalité organisée***

La lutte contre la criminalité organisée est indispensable pour le développement de la région et exige des systèmes juridiques solides et des institutions efficaces de maintien de l'ordre. Les activités du Pacte de stabilité visent en conséquence à renforcer les capacités et à améliorer le cadre juridique et la coopération transfrontalière en mettant l'accent sur la prévention et les poursuites.

A cet effet, les instruments interdépendants ci-après sont en place:

- *L'Initiative du Pacte de stabilité contre la criminalité organisée (IPSCO)*
- L'Equipe spéciale du Pacte de stabilité contre la traite des êtres humains
- *L'Initiative anti-corruption du Pacte de stabilité (IACPS).*

Une coopération étroite a en outre été instaurée avec le Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontalière, situé à Bucarest, de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est. Le *Processus d'Ohrid sur la gestion et la sécurité des frontières* et le Centre d'échange d'informations d'Europe du Sud-Est sur les armes légères et de petit calibre sont quelques unes des initiatives connexes.

Le but de l'IPSCO et d'initiatives similaires est de faciliter un dialogue orienté vers des objectifs précis entre organismes locaux, régionaux et internationaux sur la lutte contre la criminalité organisée. Un objectif important à cet égard consiste à assurer la viabilité à long terme par une prise en charge accrue au niveau de la région.

### ***Gestion et stabilisation des mouvements de population***

Le regroupement, en 2003, de l'*Initiative migration et asile (IMA)* et de *Initiative pour le retour des réfugiés (IRR)* sert de base à une stratégie unique, plus rationnelle et ciblée, de la gestion et de la stabilisation des mouvements de population en Europe du Sud-Est.

L'initiative vise à associer des mesures nationales à des efforts transfrontaliers et régionaux afin de rendre l'action nationale plus efficace, permettant ainsi de mettre progressivement un terme aux activités en cours consacrées exclusivement aux aspects humanitaires du problème des déplacements.



## EUROPE ORIENTALE





## Bureau de l'OSCE à Minsk

### MESSAGE DU CHEF DU BUREAU

L'année 2003 a marqué un nouveau départ pour l'opération de terrain de l'OSCE en Biélorussie.

Le 30 décembre 2002, le Conseil permanent a adopté la Décision No 526, qui a mis fin aux activités du *Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie* et ouvert le Bureau de l'OSCE à Minsk.

Sans tarder, le Bureau est devenu opérationnel et a déployé ses activités conformément à son mandat, en vertu duquel il est chargé d'aider le Gouvernement biélorusse à continuer de favoriser le renforcement des institutions, à consolider la primauté du droit, à étendre les relations avec la société civile et à développer les activités économiques et environnementales.

Il s'est acquitté de ces tâches en exécutant des projets pertinents relevant des dimensions humaine et économique-environnementale et par le biais d'activités d'observation et de rapports.

Des projets comme ceux intitulés « *Atelier sur les normes internationales pour des élections démocratiques et la réforme du droit électoral* », « *Démocratie locale et assistance pour le renforcement de l'administration locale* » et « *Création d'un centre d'appui aux PME rurales* », pour ne mentionner que quelques-uns de ceux qui ont été mis en oeuvre au cours de la période considérée, ont non seulement permis de progresser dans les domaines en question, mais ont aussi aidé à instaurer une bonne coopération entre le Bureau et le Gouvernement hôte ainsi que la société civile.

La création cette année du Bureau de l'OSCE à Minsk marque un nouveau départ pour l'opération de terrain de l'Organisation en Biélorussie. Sur le plan de l'efficacité opérationnelle, les activités du Bureau se caractérisent par une solide coopération avec le BIDDH pour la mise en oeuvre de projets et avec d'autres institutions de l'OSCE pour des questions plus vastes touchant l'exécution de son mandat.

Activités liées à la dimension humaine

### MISE EN OEUVRE DES PROJETS

#### *Démocratie locale et assistance pour le renforcement de l'administration locale*

Ce projet a pour but d'aider les autorités biélorusses à favoriser et à développer la démocratie locale. Le Bureau et ses partenaires pour la mise en oeuvre des projets ont organisé quatre voyages d'étude en vue de permettre d'échanger des données d'expérience en matière d'autonomie dans les pays voisins et de favoriser les contacts professionnels au niveau international.

Les partenaires du Bureau pour la mise en oeuvre des projets ont été le Ministère des affaires étrangères, la fondation publique Lev Sapega et les associations d'autorités locales et régionales de Lituanie, de Pologne, de République tchèque et de Lettonie.

Le deuxième volet du projet, constitué par la conférence finale sur les *Questions théoriques relatives à la mise en place et au perfectionnement du système d'administration et d'autonomie locales en fonction de l'expérience européenne*, a été mis en oeuvre conjointement par le Bureau et par l'Académie des sciences de Biélorussie, qui supervise le développement de l'administration et de l'autonomie locales dans le pays.

Parmi les participants figuraient cinq représentants du Conseil de l'Europe et du Congrès des autorités locales et régionales de l'Europe.

#### *Amélioration du cadre électoral*

Le 22 septembre, 60 participants, parmi lesquels figuraient des représentants des autorités électorales de Biélorussie ainsi que des représentants de partis politiques et d'ONG, ont pris part à un séminaire sur les *normes internationales pour des élections démocratiques*.

Cette réunion a été organisée par l'OSCE/BIDDH, le Bureau de Minsk et la Commission électorale centrale de Biélorussie. A l'issue de la réunion, l'OSCE s'est déclarée prête à appuyer des activités complémentaires sur la transparence du processus électoral et la confiance dans ce processus.

### ***Développement de l'éducation aux droits de l'homme***

Le Bureau a soutenu une initiative du Ministère de l'éducation concernant la publication d'un manuel intitulé «*Les droits de l'homme pour les élèves*», qui traite du programme d'enseignement dans le domaine des droits de l'homme dans les écoles secondaires de Biélorussie. Le Bureau a invité deux ONG locales et une ONG spécialisée de Russie à formuler des observations impartiales. Il a entrepris de collecter des fonds auprès des Etats participants de l'OSCE pour l'impression de ce manuel.

Le Bureau a prêté son concours au BIDDH, notamment pour la mise en oeuvre des projets suivants:

- séminaire sur la réforme du système électoral
- peines de substitution
- amélioration du système d'inscription au registre de la population en République de Biélorussie
- programme de maîtrise au Centre d'études européennes et transatlantiques de l'Université européenne des sciences humaines.

## **DEVELOPPEMENT DES MEDIAS**

### ***Promotion du journalisme d'enquête grâce à un concours ouvert à tous***

Le Bureau a signé un accord avec le Centre international d'éducation - IBB de Minsk pour un projet conjoint destiné à promouvoir le journalisme d'enquête.

Les journalistes biélorusses ont été invités à prendre part à un concours en vue de participer à un voyage d'études international dans un pays de l'Union européenne de leur choix. Les journalistes ont eu des entretiens avec des représentants d'institutions officielles et non gouvernementales. A leur retour, tous les journalistes ont présenté et publié des articles sur leurs enquêtes.

Le Bureau a facilité la visite d'une délégation de journalistes au Secrétariat de l'OSCE, en coopération avec la Section de la presse et de l'information du Secrétariat. Les journalistes ont publié ensuite des articles sur leurs observations quant aux structures de l'OSCE.

Lors de plusieurs réunions avec de hauts fonctionnaires, le Bureau a suggéré que le projet de *Loi sur les médias* soit soumis à l'OSCE et au Conseil de l'Europe pour que des experts internationaux puissent faire des observations à son sujet. Il a été souligné que cette loi devait tenir compte des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE et garantir un environnement démocratique pour la liberté d'expression et les médias.

## **ACTIVITES D'OBSERVATION**

### ***Manifestations***

Plusieurs manifestations d'opposition ont été observées dans la ville de Minsk, notamment en mars et en avril. Lors de ces manifestations, un certain nombre de participants ont été arrêtés et condamnés ultérieurement à des amendes ou à une détention administrative d'une durée allant jusqu'à 15 jours par des tribunaux locaux. Lorsque cela a été jugé opportun, des observateurs du Bureau ont assisté à ces procès.

La situation générale a amené à prêter une attention accrue à la mise en oeuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE en ce qui concerne la liberté de réunion pacifique.

### ***Procès***

Tout au long de l'année, des représentants du Bureau ont suivi des procès. La majorité de ces affaires concernait des ONG, et notamment un syndicat, tandis que d'autres audiences avaient trait à des accusations de diffamation ou de désobéissance aux ordres de la police.

La fermeture d'ONG est devenue un sujet de préoccupation de plus en plus important du Bureau. En outre, le Bureau a soutenu la participation de plusieurs ONG biélorusses à la *Réunion sur la mise en oeuvre de la dimension humaine* tenue en octobre, à Varsovie.

### ***Plaintes individuelles***

Le Bureau a continué à s'occuper d'un grand nombre de plaintes individuelles alléguant des violations des droits de l'homme, qui visaient principalement des organismes chargés de l'application des lois.

Les plaintes avaient trait à des affaires tant civiles que pénales : beaucoup concernaient des violations du droit à un procès équitable et le traitement des prisonniers.

Les constatations et les préoccupations du Bureau ont été portées régulièrement à l'attention des autorités biélorusses. On y a généralement répondu sans tarder et, dans plusieurs cas, l'organe concerné a pris des mesures correctives à la suite de l'intervention du Bureau.

### ***Système pénitentiaire***

Comme suite à des demandes d'ONG et de particuliers, le Bureau a effectué des visites dans des prisons afin de continuer à observer les conditions pénitentiaires en Biélorussie.

En juin, il a visité un centre de détention provisoire à Minsk. A la suite de cette visite, il a proposé des mesures en vue d'améliorer la situation et s'est déclaré disposé à aider les structures étatiques compétentes.

En août, le Bureau a rendu visite à un citoyen ukrainien condamné à mort en Biélorussie. Le Comité biélorusse d'Helsinki et d'autres organismes ont ensuite été contactés pour qu'ils se penchent de plus près sur les formalités de l'affaire et sur la possibilité de fournir un avocat. Le Bureau a soutenu l'appel lancé en faveur d'une commutation de la peine en emprisonnement à vie.

En décembre, le Chef du Bureau a rendu visite au professeur Youri Bandazhevsky, qui effectue actuellement une peine d'emprisonnement de huit ans pour corruption présumée. Cette visite a été facilitée par le Comité d'exécution des peines. Le cas de l'ancien recteur de l'Institut médical d'Etat de Gomel, dont Amnesty International et d'autres organisations pensent qu'il est motivé par des considérations politiques, a bénéficié de beaucoup d'attention au niveau international.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Le Bureau a noué des relations de travail positives avec un certain nombre d'institutions gouvernementales et d'ONG dans les domaines de l'économie et de l'environnement. Il a coopéré étroitement avec le *Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*.

Cinq programmes ont été menés à bonne fin pendant l'année. Les activités ont été axées sur l'autonomisation locale, la mise en commun des connaissances d'experts internationaux sur toute une série de sujets et la diffusion d'informations auprès des experts nationaux et de la société civile.

#### **ACTIVITES ECONOMIQUES**

##### ***Réforme du régime de retraite***

Avant la réforme prévue, le Bureau, en collaboration avec le Ministère du travail et de la protection sociale, a élaboré un programme afin d'inviter une équipe d'experts en Biélorussie pour étudier les options disponibles en ce qui concerne le régime de retraites. Des représentants d'organismes officiels et non gouvernementaux ont participé à ce programme.

##### ***Développement des entreprises rurales***

Le Bureau et des partenaires internationaux ont effectué un certain nombre de tâches afin d'aider à promouvoir et à développer les entreprises rurales dans le cadre d'un programme national de développement des PME.

Deux lignes de téléassistance ont été établies pour donner des conseils juridiques et commerciaux aux entrepreneurs ruraux. Elles ont fait l'objet d'une campagne nationale de publicité à la télévision et à la radio.

De concert avec des entrepreneurs locaux, le Bureau a fourni une assistance pour la mise en place d'un centre

de soutien aux PME rurales à Komarova, dans la région de Miadel.

#### **ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES**

##### ***Sensibilisation à la Convention d'Aarhus***

A la suite de la signature récente de la *Convention d'Aarhus* par la Biélorussie, le Bureau a travaillé avec le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et avec Eco-Prava Belarus à l'établissement d'une analyse de la législation environnementale.

Cette analyse a été publiée dans un guide qui a été distribué à 1 500 exemplaires à des juges, des étudiants et des bibliothèques de tout le pays.

##### ***Présentation de la directive cadre de l'UE sur l'eau***

Une analyse comparative de la législation de l'UE et de la Biélorussie dans le domaine de l'eau a été menée à bonne fin et présentée pour discussion aux responsables compétents de toutes les régions. Deux guides destinés l'un aux spécialistes de l'eau et l'autre au grand public ont été établis sur la base des recommandations formulées durant le séminaire et ont fait l'objet d'une large diffusion. Ce projet a été dirigé par le Bureau en coopération avec le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et le programme TACIS et devait s'appuyer sur les activités entreprises l'année précédente dans le cadre du programme TACIS.

##### ***Création d'une réserve transfrontière de la biosphère***

Le Bureau, en collaboration avec l'Académie nationale des sciences et le Comité biélorusse du programme «Homme et biosphère», a accompli toutes les formalités requises pour présenter à l'UNESCO une demande tendant à la création d'une réserve transfrontière de la biosphère en Pologne occidentale.

Le succès du projet a offert à la Biélorussie la possibilité de présenter une demande conjointe avec la Pologne et l'Ukraine pour le statut de réserve protégée.

# Mission de l'OSCE en Moldavie

## MESSAGE DU CHEF DE LA MISSION

Pour la Mission de l'OSCE en Moldavie, 2003 a été une année pleine de grandes promesses, de réalisations et de frustrations. Grâce à l'engagement exceptionnel de la Présidence néerlandaise, en particulier par l'intermédiaire du Représentant personnel du Président pour la Moldavie, l'Ambassadeur Adriaan Jacobovits de Szeged, l'OSCE a joué un rôle décisif dans les négociations pour un règlement politique de la question de la Transnistrie.

La Moldavie et les autorités locales de la Transnistrie sont convenues de créer une Commission constitutionnelle conjointe chargée de rédiger une nouvelle constitution pour un pays réunifié; la Mission de l'OSCE a ouvert un nouveau bureau à Bender pour lui offrir un lieu de réunion et soutenir ses efforts. Les initiatives de négociation de l'automne ont amené Chisinau et Tiraspol au bord d'un règlement, mais finalement il n'y a pas eu accord entre les parties. L'OSCE et la Mission à Chisinau continuent cependant à jouer un rôle central dans la recherche d'une solution à ce «conflit gelé».

La Mission de l'OSCE a également contribué aux progrès sans précédent qui ont été accomplis pour ce qui est de coordonner l'assistance et d'assurer la transparence dans le retrait de Moldavie des armes et des troupes de la Fédération de Russie. Au cours d'une période d'activité intense de trois mois au printemps, les forces russes ont retiré plus du tiers des vastes magasins de munitions du dernier grand arsenal militaire de la Fédération de Russie, le dépôt de munitions proche du village de Colbasna dans le nord. La résistance locale sur la rive gauche a empêché l'achèvement du retrait en 2003, mais la Mission de l'OSCE s'apprête en 2004 à faciliter la réalisation précoce de cet élément central de son mandat.

La Mission de l'OSCE en Moldavie s'est également intéressée à un large éventail de questions liées à la dimension humaine. Des membres de la Mission ont négocié une solution pour le fonctionnement des écoles enseignant en langue moldave et en alphabet latin sur la rive gauche et se sont attachés à la faire appliquer, mais sans succès. La Mission a joué un rôle indispensable dans la direction et la coordination de la lutte contre la traite des êtres humains en Moldavie, notamment en lançant un grand projet sur l'assistance aux victimes et la protection des témoins. Dans tous leurs efforts, les membres internationaux et nationaux de l'équipe de la Mission de l'OSCE ont fait montre d'un dévouement et d'un professionnalisme sans égal en vue d'assurer le règlement du conflit et la stabilité régionale.

## *Négociations politiques*

En se fondant sur l'initiative du Président moldave de février relative à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour un état fédéral unifié, la Mission a soutenu activement la création et les travaux d'une Commission constitutionnelle conjointe, composée de représentants de la Moldavie et de la région de la Transnistrie. La Commission a travaillé parallèlement aux négociations en cours pour un règlement politique.

Les représentants des trois médiateurs, à savoir l'OSCE, la Fédération de Russie et l'Ukraine, ont le statut d'observateurs auprès de la Commission. Des représentants et des experts de l'Union européenne et de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont en outre été désignés pour conseiller la Commission. La Mission a fourni à cette dernière un lieu de réunion, des installations de travail et d'autres soutiens logistiques. En coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, elle a organisé deux séminaires à l'intention des membres de la Commission et de législateurs des deux parties pour étudier des modèles de fédéralisme et des aspects de ce dernier en Europe.

A la fin de l'année, la Commission avait élaboré un projet de chapitre sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Toutefois, elle n'avait pas progressé sur la question des structures fédérales du futur Etat ni sur celle de la répartition des compétences entre les autorités locales et centrales.

A la mi-octobre, les trois médiateurs ont établi une série de propositions et de recommandations destinées à aider les deux parties à régler les questions en litige dans le cadre des travaux de la Commission.

Tout en s'intéressant à la question d'un statut spécial pour la région transnistrienne, la Mission a déployé des efforts considérables tout au long de l'année pour tenter d'apaiser les tensions entre les deux parties à propos d'un large éventail de questions litigieuses d'ordre économique et juridictionnel.

La Mission a proposé la formation d'un groupe de travail d'experts économiques dans le cadre du processus plus large de négociations à la suite de l'accroissement de la tension entre les deux parties sur des questions telles que l'enregistrement légal des entreprises transnistriennes, les droits et les documents douaniers et les systèmes de téléphonie fixe et mobile sur la rive droite et la rive gauche.

Durant le second semestre de l'année, les experts économiques se sont employés activement à rechercher des solutions de compromis mais sans grand succès.

Les objectifs de la Mission de l'OSCE en Moldavie consistent avant tout à aider à négocier un règlement politique durable du conflit de la Transnistrie. Le mandat de la Mission porte également sur toute une série de questions de sécurité, en particulier celle du retrait des forces militaires étrangères de la République de Moldavie.

## Activités politico-militaires

### COMMISSION MIXTE DE CONTROLE

Les membres de la Mission militaire ont continué en 2003 à s'efforcer de coopérer avec la Commission mixte de contrôle - organe chargé de l'application de l'accord de cessez-le-feu de juillet 1992 - et de soutenir ses travaux.

La Commission mixte est également chargée de superviser les *Forces communes de maintien de la paix* dans la zone de sécurité - bande de terrain située le long du Dniestr qui sépare les deux parties au conflit.

La Mission a participé à toutes les réunions hebdomadaires de la Commission en sa qualité d'observateur.

### DEMILITARISATION ET TRANSPARENCE

Les efforts déployés par la Mission au sein de la Commission en faveur du renforcement de la confiance et de la transparence militaire ont porté leurs fruits en août lorsqu'un accord a pu être conclu par son intermédiaire au sujet du retrait total par les militaires moldaves et transnistriens des véhicules blindés dont disposaient leurs forces de maintien de la paix à l'intérieur de la zone de sécurité.

Cette mesure se fondait sur une recommandation faite par un groupe d'experts militaires de l'OSCE en 2001 mais, faute d'un consensus au sein de la Commission mixte, elle n'avait jamais été appliquée.

Le 27 mai, la Commission mixte a finalement approuvé cette mesure, mais son application a été retardée par des différends à propos de détails pratiques. Après la réunion qui a réglé ces détails au siège de la Mission le 1er août, 71 véhicules blindés au total ont été retirés de la zone de sécurité en deux étapes, le 14 et le 21 août. Des membres de la Mission de l'OSCE ont observé et vérifié toutes les phases de ce retrait.

Vers la fin août, la délégation moldave a, en vue d'accroître la transparence militaire, communiqué unilatéralement à tous les autres participants aux travaux de la Commission mixte des données exhaustives sur l'organisation de l'armée moldave, y compris l'emplacement des unités militaires ainsi que leurs effectifs et leurs équipements.

#### *Questions non réglées*

Malgré les succès susmentionnés, les travaux de la Commission mixte se sont heurtés tout au long de l'année 2003 à plusieurs problèmes épineux qui persistaient dans la région transnistrienne, à savoir notamment la coupure des services de distribution, les pressions exercées pour déplacer des unités de police

stationnées légalement, le maintien de la fermeture d'un pont sur le Dniestr et les contraintes auxquelles sont soumis les agriculteurs moldaves dans la région.

Ces problèmes ont été évoqués par le chef de la Mission lors de plusieurs réunions avec les dirigeants de la région transnistrienne, mais aucun d'eux n'avaient été réglé clairement à la fin de l'année.

### RETRAIT ET REDUCTION DES ARMEMENTS ET EQUIPEMENTS DE LA FEDERATION DE RUSSIE

Tout au long de 2003, la Mission s'est employée très activement à faciliter et à appuyer le retrait ou la destruction d'armements, de munitions et d'équipements militaires de la Fédération de Russie dans la région transnistrienne de la Moldavie, en vertu notamment de dispositions ayant élargi le mandat de la Mission à l'issue du *Sommet d'Istanbul de l'OSCE de 1999*.

Cette année, la cellule de gestion du programme de la Mission a observé et vérifié le retrait de 11 trains d'équipements militaires et de 31 trains chargés de plus de 15 000 tonnes de munitions.

La Mission a dédommagé financièrement le Ministère russe de la défense pour les dépenses encourues lors des retraits, conformément aux accords conclus antérieurement.

Toutefois, les autorités de la région transnistrienne ont bloqué le processus de retrait pendant quatre mois à l'été et à l'automne. En conséquence, on estime que la moitié des 42 000 tonnes de munitions qui se trouvaient à l'origine dans les dépôts y sont encore entreposées.

Malgré d'intenses efforts, les technologies de destruction de munitions importées en 2002 n'ont pas pu être utilisées cette année. Les autorités de la région transnistrienne n'ont pas autorisé le transport du matériel jusqu'au site de destruction - contrairement aux accords conclus avec la Mission et la Fédération de Russie.

### VERIFICATION DE LA DESTRUCTION D'ARMEMENTS

La Mission a coopéré efficacement avec des responsables du Groupe opérationnel des forces russes pour observer et vérifier sur place la destruction d'équipements militaires russes à Tiraspol.

Lors de deux phases de réduction prolongées, les responsables militaires russes ont détruit 51 véhicules blindés, qui étaient tous d'un type qui ne fait l'objet d'aucune limitation au titre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Il s'agissait de plates-formes pour missiles guidés antichar et antiaériens ainsi que d'unités de radiologie, de reconnaissance et de communications.

Activités liées à la dimension humaine

## DROITS LINGUISTIQUES

### **Soutien du choix linguistique des parents dans les écoles**

Les différends concernant sept écoles moldaves de Transnistrie persistent malgré les accords conclus cette année par l'intermédiaire de la Mission et du *Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales*.

Ces écoles utilisent l'alphabet latin pour enseigner le roumain/moldave, sont financées par le Gouvernement moldave et suivent le programme d'enseignement moldave.

Au début de l'année, les autorités de la région transnistrienne ont menacé à nouveau de les fermer.

En étroite collaboration avec le Bureau du *Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales* et grâce à une assistance décisive et substantielle de sa part, la Mission est parvenue à un accord avec les autorités pédagogiques et judiciaires de la région transnistrienne à la fin de l'été. Cet accord aurait dû permettre aux écoles de se faire enregistrer auprès des autorités locales de la rive gauche et de fonctionner sans entrave.

Malheureusement, les responsables de la région transnistrienne n'ont pas respecté cet accord ni une version amendée pour laquelle la Mission avait joué le rôle de médiateur en octobre. Au lieu de cela, ils sont revenus à la tactique antérieure notamment en ce qui concerne les écoles de la ville fluviale de Ribnita située dans le Nord et du centre administratif transnistrien de Tiraspol. Une enquête pénale a été engagée à l'encontre du directeur et des enseignants de l'école de Ribnita. A la fin de l'année, les écoles n'étaient toujours pas enregistrées et leur avenir demeurerait incertain.

### **Instauration d'un dialogue sur la réforme de l'enseignement de l'histoire**

La Mission a continué d'apporter son appui à la série de séminaires du Conseil de l'Europe sur l'*enseignement de l'histoire en Moldavie*. Cette initiative et d'autres initiatives connexes étaient conçues pour donner suite aux recommandations du Conseil relatives à l'enseignement de l'*histoire de l'Europe au XXIe siècle*.

## ELECTIONS

La Mission a collaboré étroitement avec la *Mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH* pour les élections locale et municipale de Moldavie en mai et juin et elle a participé en qualité d'observateur de courte durée aux premier et second tours des élections.

Par la suite, des Membres de la Mission ont examiné plusieurs plaintes émanant de partis politiques et de particuliers, qui concernaient notamment le recours à des sanctions administratives par des organismes gouvernementaux à l'encontre de candidats d'opposition. Les membres ont observé plusieurs autres tours de scrutin lors d'élections recommencées.

En novembre, des membres de la Mission ont suivi de près la préparation des élections à l'Assemblée populaire

gagaouze dans la région autonome de Gagaouzie (Gagauz Yeri). Il a été procédé à une évaluation politique avec le concours d'un spécialiste des élections fourni par le BIDDH. Des membres de la Mission se sont rendus dans presque tous les bureaux de vote au cours des deux tours de scrutin et ont suivi les procédures de dépouillement dans certains endroits.

## OBSERVATION DES DROITS DE L'HOMME

Comme les années précédentes, la Mission a reçu un grand nombre de pétitions et de plaintes de citoyens des deux rives du Dniestr et y a répondu.

Dans certains cas, la Mission a indiqué aux plaignants les institutions moldaves auxquelles ils pouvaient s'adresser pour demander réparation, tandis que dans d'autres elle s'est mise en rapport avec les responsables compétents pour obtenir des éclaircissements ou elle a demandé que l'affaire soit réexaminée.

En outre, la Mission a poursuivi son engagement dans l'affaire des trois derniers membres du Groupe Ilascu - nationaux moldaves condamnés par les autorités transnistriennes pour des délits commis prétendument durant le conflit de 1992 et incarcérés depuis à Tiraspol.

En mars, la Mission a facilité l'enquête effectuée sur place par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de la procédure relative à une affaire portée devant la Cour par des membres du groupe.

## QUESTIONS LIEES A LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET A LA PARITE ENTRE LES SEXES

### *Intensification de la lutte*

#### **Extension et coordination des efforts de lutte contre la traite**

2003 a vu la Mission consolider et étendre ses efforts de lutte contre la traite grâce à la création d'une unité spécialisée.

La Mission s'est attachée principalement à apporter une aide à la Moldavie en matière d'observation, de coordination et de sensibilisation et pour intensifier la création de capacités et d'institutions.

La nouvelle unité de la Mission joue efficacement le rôle de centre coordonnant les efforts déployés aux niveaux local et international dans la lutte contre la traite en Moldavie et favorisant les synergies.

Une coordination étroite a été instaurée avec l'*Unité chargée de la lutte contre la traite* de l'OSCE/BIDDH et les équipes spéciales du Pacte de stabilité pour la lutte contre la traite et la parité entre les sexes.

La coopération étendue instaurée de la même manière avec le réseau des responsables de la lutte contre la traite dans d'autres missions et institutions de l'OSCE, dans des organisations internationales et dans des ONG s'est révélée efficace pour faire progresser les questions liées à la lutte contre la traite en Moldavie.

L'Unité accueille les réunions mensuelles de coordination technique entre les ONG et les organismes

nationaux et internationaux. Elle tient en outre une base de données sur les projets en cours afin de renforcer la coordination en matière de lutte contre la traite et les efforts de financement.

#### ***Soutien au Comité national***

La Mission a continué à apporter son aide au Comité national moldave de lutte contre la traite des êtres humains dans les efforts qu'il déploie pour élaborer une stratégie globale. Sur les conseils de la Mission, on a créé quatre sous-groupes de travail thématiques aux travaux desquels participent des ONG et des organisations internationales. La Mission copréside le sous-groupe sur la législation.

#### ***Réforme de la législation contre la traite***

Le BIDDH, la Mission et des partenaires ont fourni une assistance technique pour la rédaction des *Codes pénal et de procédure pénale moldaves*, qui sont entrés en vigueur en juin. Ces codes font de la traite des êtres humains un crime passible d'une peine maximale d'emprisonnement à vie. La Mission continue à fournir une assistance pour l'analyse et l'étude de la législation pénale et de la législation sur la protection des témoins.

#### ***Renforcement des capacités et des institutions locales***

En coopération avec des partenaires internationaux, la Mission a prêté son concours aux ministères moldaves de l'intérieur et de la justice pour l'établissement de modules de formation à la lutte contre la traite destinés aux policiers, aux procureurs et aux juges.

Afin de promouvoir un journalisme responsable sur les questions de traite, la Mission a organisé un atelier intensif de quatre jours, qui a été conduit par des experts internationaux à l'intention de 13 journalistes.

#### ***Renforcement de la protection des victimes et de l'aide en leur faveur***

En été, la Mission a entrepris un projet de grande ampleur intitulé «*Renforcement de la protection des victimes de la traite et de l'aide en leur faveur: adultes et mineurs*». Ce projet a pour but d'instituer un mécanisme national d'orientation et de mettre en place des mesures de protection des victimes et des témoins. Il devrait durer deux ans.

Par l'intermédiaire de son partenaire d'exécution - La Strada - la Mission a alloué des ressources financières et techniques pour la fourniture d'une assistance directe à des victimes de la traite, en particulier des femmes et des enfants. Plus de 400 personnes, dont 260 enfants de victimes ont bénéficié d'une aide matérielle, juridique et psychologique.

Parallèlement, 13 victimes ont bénéficié de bourses pour une formation professionnelle ou universitaire.

#### ***Promotion de la lutte contre la traite en Transnistrie***

La Mission a consacré beaucoup d'attention à la traite des êtres humains en Transnistrie. Elle s'est félicitée des

nouvelles dispositions relatives à la lutte contre la traite dans la législation pénale régionale sur la rive gauche.

#### **QUESTIONS DE PARITE ENTRE LES SEXES**

##### ***Habilitation des femmes***

Le projet visant à favoriser la participation des femmes à la vie politique et publique s'est achevé en mars, avant les élections locales.

Ce projet intitulé «*Les femmes en sont capables*», qui a été financé par l'Agence canadienne de développement international, a permis d'organiser 37 séminaires, au cours desquels 892 femmes de 318 localités ont été formées. Parmi les participantes figuraient des représentantes de 12 partis politiques, d'organisations de la société civile, des médias et des syndicats.

#### **LIBERTE DES MEDIAS**

La Mission est restée préoccupée par les restrictions mises de longue date par les autorités transnistriennes à la liberté d'expression. En outre, en 2003, elle a observé une augmentation regrettable sur la rive droite des cas de manipulation présumée des médias d'Etat par les autorités et de pressions sur les médias indépendants.

La situation des médias dans la région de Transnistrie est restée très préoccupante. Les autorités de Tiraspol ont poursuivi une campagne de longue haleine pour réduire au silence les voix et les mouvements d'opposition indépendants sur la rive gauche, notamment en tentant de fermer des journaux locaux indépendants et d'imposer des restrictions à d'autres médias.

Sur la rive droite, les tensions ont persisté tout au long de 2003 à propos des efforts faits pour transformer le radiotélédiffuseur d'Etat *Teledio Moldova* en service public. Les recommandations du Conseil de l'Europe et l'amendement de la législation nationale sur la radio et la télévision ont été au centre des débats sur cette question. Vers la fin de l'année, le Parlement moldave a préféré liquider *Teledio Moldova* plutôt que de le restructurer.

Au cours du processus de transformation de la société étatique de radiotélévision, on s'est inquiété sérieusement du risque que la réforme soit mise à profit pour éliminer des journalistes indépendants ou critiques à l'égard de l'administration en place. Il y a eu plusieurs cas dans lesquels des journalistes travaillant dans les médias d'Etat auraient été renvoyés ou empêchés de diffuser des programmes réguliers pour des raisons politiques.

La Mission a également relevé plusieurs allégations de favoritisme dans l'attribution à des sociétés privées des autorisations d'émettre pour la radio et la télévision. Les préoccupations et les observations de la Mission ont été portées régulièrement à l'attention des Etats participants ainsi que du *Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*.

# Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

## MESSAGE DU COORDONNATEUR DES PROJETS

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a continué, avec les autorités du pays, à développer la nouvelle forme de coopération entre l'OSCE et l'Ukraine qui est décrite dans le Mémorandum d'accord de 1999.

2003 a été une année de transition importante dans ces relations. Un nouveau coordonnateur des projets a été nommé en avril. Sa nomination a été suivie d'une période au cours de laquelle on a examiné avec les autorités ukrainiennes comment cette nouvelle forme de coopération renforcerait les institutions ukrainiennes en place et les avancées de l'Ukraine dans la réalisation de ses objectifs en matière de bonne gouvernance.

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et les autorités ukrainiennes, notamment le Ministère des affaires étrangères, participent à la planification du développement et à la mise en oeuvre de projets majeurs. Les autorités ukrainiennes ont marqué leur large appui aux activités du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine.

A mesure que l'Ukraine progresse dans la réalisation des objectifs fixés dans les plans d'action qu'elle a établis, cette nouvelle forme de coopération produit des résultats tangibles.

Mise au point d'un outil pour la structuration des activités

Afin de faciliter l'élaboration de nouveaux projets, le Bureau a créé une base de données reflétant les aspirations de l'Ukraine telles qu'elles étaient exposées dans ses plans d'action.

Cette base de données porte également sur les activités des ONG, des organisations internationales et de la communauté internationale actives en Ukraine.

Cet outil de références croisées a aidé à éviter les doubles emplois et a permis de préciser les domaines sur lesquels le Bureau devrait concentrer ses ressources.

*Coopération avec le pays hôte en 2003 et au-delà*  
Au moment de la nomination du nouveau coordonnateur, plusieurs projets étaient en cours d'exécution dans les domaines de la primauté du droit, de la conversion de l'industrie de la défense et de la réinsertion sociale du personnel militaire démobilisé, de la lutte contre la traite, de la réforme du système d'enregistrement des citoyens et de la rédaction des lois.

Plusieurs de ces activités se poursuivent, certaines ont été achevées et d'autres entrent dans des phases nouvelles. De nouveaux projets et des projets complémentaires ont été élaborés dans le but de lancer des initiatives très diverses et de grande ampleur.

Cette présence de terrain dynamique a instauré cette année un véritable partenariat avec l'Ukraine. Les nouveaux projets intéressent principalement les domaines suivants:

- primauté du droit - ensemble de projets pertinents
- contrôle aux frontières, y compris la formation, les équipements et la délimitation des frontières
- développement économique et communautaire - en particulier, soutien aux PME
- élections.

Afin d'aider à mener nombre de ces projets à bonne fin, des contributions extrabudgétaires beaucoup plus importantes que celles reçues cette année ont été promises pour l'an prochain.

## PRIMAUTE DU DROIT

La primauté du droit constitue un des principaux domaines d'activité du Bureau, les tribunaux ukrainiens étant résolus à continuer à instituer des procédures modernes.

Le Bureau offre un soutien financier et logistique à des tribunaux et à des instituts de recherche dans les domaines suivants:

- formation linguistique à l'intention des juges
- publication de documents et de travaux de recherche juridiques
- publication en ukrainien de documents sur la Cour européenne des droits de l'homme à l'intention des juges
- création d'une bibliothèque et d'un centre d'information au Ministère de la justice à l'intention des personnes s'occupant d'intégration européenne
- formation de juristes et de juges à la nouvelle législation et aux conventions internationales auxquelles l'Ukraine est partie
- participation de juristes, de juges et d'administrateurs ukrainiens à des forums internationaux sur des sujets relevant de leurs divers domaines de compétence.

Un soutien est apporté pour la mise en place d'un système de tribunaux administratifs dans le cadre de la réforme judiciaire en cours, et l'on fournit une assistance à des comités parlementaires et à des organismes menant des travaux de recherche et de rédaction législatifs.

En coopération avec le Ministère de la justice, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine prête également son concours pour un réexamen de la législation et l'harmonisation des lois proposées avec les normes européennes.

En partenariat avec l'administration présidentielle et l'OSCE/BIDDH, le Bureau appuie la poursuite des travaux sur le système national d'enregistrement par le biais de conférences internationales et de consultations avec d'autres pays ayant réformé leurs systèmes en fonction des normes européennes.

## ACTIVITES COMMUNAUTAIRES ET ECONOMIQUES

### *Un nouveau domaine pour les projets*

#### Promotion des entrepreneurs

De concert avec les autorités ukrainiennes compétentes de diverses régions à tous les échelons, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine soutient les efforts faits pour ouvrir des possibilités aux entrepreneurs existants et potentiels. La mise en place de centres d'emploi permet de proposer aux PME des formations, une assistance professionnelle et un financement.

#### *Initiatives économiques*

Dans le cadre de sa participation à la reconversion d'anciens militaires et du soutien qu'il apporte à la lutte contre la traite des êtres humains, le Bureau appuie des programmes qui contribueront à créer les conditions d'un développement économique dans les régions en déclin d'Ukraine.

Une de ces initiatives a pour but de créer une infrastructure de soutien des entreprises dans des régions qui n'ont guère ou pas du tout accès à des services consultatifs en la matière. D'autres se proposent d'améliorer et d'actualiser le matériel pédagogique existant pour les entreprises et d'autres encore de fournir aux nouveaux entrepreneurs une documentation juridique à jour tenant compte des dispositions des *Codes commercial et civil* qui entreront en vigueur en 2004.

#### *Promotion des investissements vitaux*

Le Bureau a conscience de l'importance du flux d'investissement étranger direct en Ukraine comme moyen de stimuler les activités économiques locales, d'atténuer la pauvreté, de créer des emplois et d'améliorer le bien-être des citoyens. En conséquence, il travaille avec les autorités régionales à la mise au point de stratégies pour aider à favoriser les possibilités d'investissement:

- en établissant des plans de promotion des investissements à long terme
- en préparant des foires d'investissement et en faisant connaître les possibilités offertes par l'Ukraine lors de forums d'investissement à l'étranger
- en créant des réseaux d'entreprises.

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a soutenu de manière particulièrement active les efforts déployés par l'Ukraine pour lutter contre la traite des êtres humains. En conséquence, l'Ukraine offre un exemple de meilleures pratiques dans la région. Des délégations d'autres pays viennent en Ukraine pour s'informer sur son expérience.

Activités liées à la dimension humaine

## DROITS DE L'HOMME ET LUTTE CONTRE LA TRAITE

De concert avec les autorités ukrainiennes compétentes, en particulier le Comité d'Etat pour la famille et la jeunesse, et plusieurs ONG, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et l'OSCE/BIDDH fournissent un appui en matière de prévention dans le cadre de campagnes de lutte contre la traite dans tout le pays.

#### *Sensibilisation grâce à une éducation ciblée et à des services de conseils téléphoniques*

Parmi les outils les plus efficaces de prévention de la traite qui bénéficient d'un soutien figurent les services de conseils téléphoniques gratuits gérés par des ONG aux niveaux national et régional. A ce jour, plus de 22 000 Ukrainiens ont appelé et ont reçu des informations au sujet de voyages, de travaux et d'études à l'étranger dans le cadre d'une sensibilisation à la traite. La formation des consultants des lignes de conseils téléphoniques est assurée dans le cadre de ces programmes.

Un appui est apporté pour l'éducation des groupes à haut risque et des écoliers et étudiants dans le cadre des campagnes de prévention et en étroite collaboration avec les autorités ukrainiennes. Plus de 11 000 personnes ont assisté cette année à des exposés sur le problème de la traite.

#### *Planification aux fins d'une campagne efficace de lutte contre la traite*

En 2003, le Bureau a cofinancé une évaluation des besoins en matière d'identification et de rééducation des victimes. Il examine également les améliorations qui pourraient être apportées aux campagnes de prévention en cours. Il sera tenu compte des résultats de cette évaluation et des recommandations qui en découleront dans les activités du Bureau en 2004.

#### *Propiska-enregistrement des citoyens*

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et l'OSCE/BIDDH apportent leur appui aux autorités nationales pour la réforme du système de la *propiska* (enregistrement des citoyens).

Des experts internationaux ont procédé à des examens des projets de loi pertinents. L'expérience d'autres pays en la matière a été étudiée et l'on a analysé la législation ukrainienne sur l'enregistrement. Un appui a été apporté sous la forme de séminaires, d'un voyage d'étude en Lituanie et de la publication de documents pertinents.

En janvier, le Cabinet des ministres a publié une ordonnance préliminaire sur l'enregistrement des citoyens, qui doit être remplacée par une nouvelle loi. Un projet de *Loi sur la liberté de circulation et la liberté de choix du lieu de résidence* est prêt pour examen en deuxième lecture au Parlement ukrainien.

#### *Réinsertion sociale du personnel militaire en retraite*

A la suite de la réduction des effectifs militaires de l'Ukraine, de nombreuses installations sont converties et des milliers de personnes passent de la vie militaire à la vie civile. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a financé un projet type de conversion de l'industrie de la défense sur une base militaire. Dans le

cadre de ce projet, une évaluation de la situation en matière de conversion en Ukraine a été effectuée.

Le projet en question a fourni un point de départ pour les activités futures du Bureau dans ce domaine. Dans le cadre de ce projet, on finance donc des cliniques de formation à l'intention des militaires passant au statut civil, en étroite coopération avec le Ministère ukrainien de la défense et le Centre national de coordination pour la conversion et l'adaptation sociale.

Lors de ces cliniques, des informations sont fournies aux intéressés sur leurs droits en matière de logements et de retraite et sur d'autres possibilités qui s'offrent à eux. Un soutien psychologique leur est également fourni. Une attention particulière est accordée au développement des possibilités de reconversion.

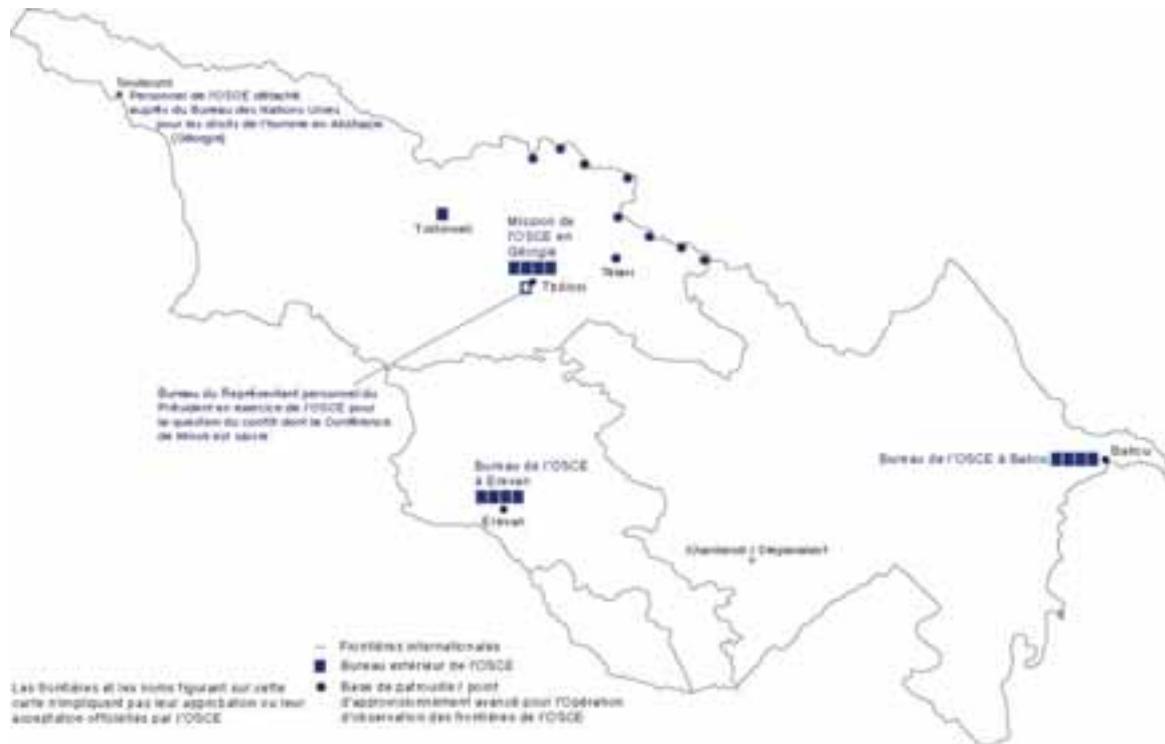
Les premières mesures prises comprennent un nouveau programme de formation de niveau universitaire à la gestion des entreprises, qui est destiné aux officiers supérieurs partant à la retraite.

## **ELECTIONS**

A la suite de déclarations faites par les autorités ukrainiennes aux échelons les plus élevés, qui confirment leur engagement à procéder à des élections équitables et transparentes, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a commencé à aider à atteindre les normes démocratiques les plus élevées en matière de procédures. A cette fin, les autorités ukrainiennes, les ONG et la communauté internationale ont approfondi leur coopération.

En prévision des élections qui auront lieu en 2004, un vaste plan d'action a été mis définitivement au point et soumis aux autorités ukrainiennes pour examen.

# CAUCASE





# Bureau de l'OSCE à Bakou

## MESSAGE DU CHEF DU BUREAU

2003 peut être considérée sans aucun doute comme l'année la plus chargée et la plus fructueuse pour le Bureau depuis sa création il y a quatre ans environ.

Dans l'accomplissement de son mandat, le Bureau a accordé une attention particulière à la primauté du droit et à la bonne gouvernance, qui ont constitué ses grandes priorités.

Il a suivi de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le respect des principes et des engagements de l'OSCE, a fait des observations à ce sujet et a maintenu un dialogue étroit et constructif avec les autorités compétentes. Le Bureau s'est employé à appuyer la mise en oeuvre de ces engagements en facilitant et en coordonnant des activités et manifestations pertinentes. Le plus important est qu'il a mis au point et exécuté des projets et élaboré des plans d'action avec les autorités.

En Azerbaïdjan, l'année politique a été marquée principalement par les élections présidentielles, qui ont eu lieu en octobre. Le Bureau s'est donc attaché, en étroite coopération avec l'OSCE/BIDDH, à favoriser de bonnes pratiques dans le processus électoral partout où cela était possible.

Le Bureau s'est également occupé de questions aussi diverses que la traite des êtres humains et la gestion de l'eau, la législation antiterrorisme et le développement de la société civile, l'écotourisme, la liberté des médias et le perfectionnement du service de police.

En 2003, le pays a raffermi son engagement important de lutter contre le trafic d'êtres humains - qui constitue une des questions prioritaires de l'OSCE. Avec notre concours, l'Azerbaïdjan a ratifié les protocoles de Palerme et est devenu un des rares pays à avoir adopté un projet de plan d'action national pour combattre ce phénomène.

L'Azerbaïdjan a pris d'importantes mesures pour jouer son rôle dans la lutte contre le terrorisme, et le Bureau facilite l'octroi d'un appui pour la mise en oeuvre, dans sa législation, des instruments et des décisions adoptés au niveau international.

Les ressources substantielles allouées récemment au Bureau par l'OSCE ont fortement dynamisé les activités programmatiques et celles qui sont menées dans le cadre de projets. Pour ce qui concerne l'avenir, le Bureau s'appuiera sur la priorité accordée désormais à la mise au point et à l'exécution de projets destinés spécialement à favoriser la réalisation des principes et des engagements de l'Organisation.

## PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

A la suite du succès du programme d'assistance à la police en cours au Kirghizistan, l'Unité pour les questions stratégiques de police de l'OSCE a retenu l'Azerbaïdjan comme prochaine priorité pour un partenariat de l'OSCE en matière de police.

Une équipe composée de membres de cette unité s'est rendue dans le pays en avril 2003 et a pu conclure un accord de principe sur les domaines prioritaires en ce qui concerne l'assistance de l'OSCE.

Une évaluation des méthodes actuelles de l'Azerbaïdjan, effectuée par des experts en vue d'apporter des améliorations effectives et durables en matière de police, a défini le contenu du *Programme d'assistance à la police*. Cette phase d'évaluation des besoins a duré cinq mois et a porté sur les domaines thématiques suivants:

- Police de proximité: action pilote
- Renforcement de l'école de police pour la formation initiale des nouvelles recrues
- Renforcement des enquêtes en matière de drogue sur la base de renseignements.

En matière de police de proximité, l'accent est mis principalement sur la fourniture à la population d'un service assurant une protection sociale et la défense des intérêts légitimes de la collectivité.

A cette fin, le projet du Bureau relatif au perfectionnement de la police prévoit:

- une reconfiguration des divers services de police, notamment en ce qui concerne les patrouilles, les inspecteurs de proximité, les agents de la circulation et les enquêteurs opérationnels dans une circonscription choisie afin de supprimer les divisions verticales et de fournir un service intégré à la population
- l'adoption de procédures de recrutement concurrentielles et transparentes pour les inspecteurs de proximité
- une modification du système d'appréciation du comportement de la police afin d'y inclure l'évaluation de la qualité de la vie et l'exactitude des rapports sur la criminalité comme indicateurs
- le développement de l'analyse de la criminalité et la mise en oeuvre d'une stratégie d'information du public sur les structures criminelles
- la mise en oeuvre de la formule de l'action policière axée sur la solution des problèmes.

### **Assurer l'essentiel: amélioration spectaculaire des conditions à l'école de police**

Dans le cadre d'un vaste ensemble de mesures proposé par le *Programme d'assistance à la police*, le Bureau et l'Unité pour les questions stratégiques de police ont fait porter l'essentiel de leurs efforts sur l'école de police en renforçant son programme d'enseignement et en lui fournissant des installations appropriées.

Les travaux de remise en état et de rénovation ont comporté la pose d'un nouveau toit, le remplacement du système de chauffage, la création de deux blocs de douche pour le centre sportif et une rénovation complète de deux étages dans le bloc d'enseignement de l'école.

Avant l'exécution de ces travaux, les cadets devaient étudier et vivre dans des bâtiments vétustes mal alimentés en électricité et dépourvus de régulation thermique (il faisait jusqu'à 40 °C en été, alors qu'en hiver il gelait avec un taux d'humidité de 90 %).

### **Renforcement de l'Ecole de police aux fins de la formation initiale des nouvelles recrues**

L'instauration d'un partenariat solide et transparent avec les autorités locales compétentes a constitué un objectif primordial de la phase d'évaluation du programme. Ce dernier a comporté une amélioration de l'Ecole de police, qui forme les nouvelles recrues appelées à devenir sous-officiers de police.

Le Bureau et l'Unité pour les questions stratégiques de police ont concentré leurs efforts sur deux grands domaines :

- la remise en état indispensable des installations
- un réalignement étendu du programme d'enseignement sur les meilleures pratiques internationales et les exigences du service.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

Ces dernières années, l'Azerbaïdjan a fourni d'importants contingents de forces armées pour les activités internationales de maintien de la paix, notamment au Kosovo, en Afghanistan et en Iraq.

En conséquence, le Bureau a eu des entretiens avec les ministères de la défense et des affaires étrangères pour déterminer les domaines dans lesquels l'OSCE pourrait le mieux favoriser la compréhension des normes internationales relatives aux activités militaires.

### **Formation des forces azerbaïdjanaises avant leur déploiement international**

Le Bureau a dispensé au bataillon de coopération internationale une formation approfondie au *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, en coopération avec le Ministère suisse de la défense et le *Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité*.

Il a également distribué au personnel des aide-mémoire plastifiés sur les panneaux d'avertissement internationaux et les emblèmes des organisations, en même temps qu'un document analogue sur les obligations prévues dans la Convention de Genève et sur les autres obligations découlant du droit international humanitaire qui sont applicables aux soldats au combat.

Cela a abouti à un resserrement de la coopération entre le Bureau et le Ministère de la défense et, en novembre, des experts du Ministère finlandais de la défense ont organisé et dirigé un grand séminaire sur les aspects pratiques du Code de conduite à l'intention d'officiers de rang intermédiaire. Il est prévu qu'à leur tour ces officiers formeront d'autres personnels.

### **LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

#### ***Nouveau plan d'action***

A la fin de 2002, une feuille de route a été approuvée officieusement après la présentation par le Bureau et l'OIM d'un aperçu des incidences de la traite des êtres humains aux représentants de dix ministères.

En 2003, le Bureau a apporté son soutien au Gouvernement en l'encourageant à ratifier les *Protocoles des Nations Unies de Palerme*, en vertu desquels le pays s'est ainsi engagé à adopter certains instruments législatifs et autres. Cela a ouvert la voie à l'élaboration d'un plan d'action opérationnel national.

L'Azerbaïdjan a annoncé l'adoption d'un projet de plan d'action national lors de la réunion du *Forum économique* de l'OSCE en mai.

Depuis, le Bureau a rallié le soutien d'organisations internationales et de représentations bilatérales pour le lancement de la mise en oeuvre du plan. La première étape a consisté à établir, en coopération avec l'OIM et une ONG locale, une ligne nationale de conseils téléphoniques. La formation des travailleurs sociaux et des professionnels à l'aide aux victimes de la traite a commencé.

Le Bureau a également entrepris d'appuyer la réforme législative en vue d'apporter une réponse concertée aux cas présumés de traite et il a commencé à former des ONG aux compétences requises pour assurer une sensibilisation efficace comme moyen de protection de la communauté à risques et pour gérer et faire fonctionner efficacement une ligne de conseils téléphoniques gratuits à l'intention des victimes potentielles et effectives de la traite, ainsi qu'aux compétences de base nécessaires pour gérer et fournir un appui à ces dernières dans des conditions d'hébergement assurant leur sécurité. Dans ce domaine, les choses sont allées très vite: en novembre 2002, le phénomène de la traite des êtres humains n'était pas reconnu officiellement en Azerbaïdjan, alors que maintenant le pays dispose d'un projet de plan d'action reposant sur les accords et les meilleures pratiques reconnus au niveau international.

### **ELECTIONS**

L'élaboration d'une nouvelle loi électorale a dominé les préoccupations de politique intérieure au cours du premier semestre de l'année. En février, le Bureau a organisé une conférence à laquelle l'auteur du *Projet de Code électoral* et un des coauteurs des observations de la coalition d'opposition sur ce projet ont exposé leurs points de vue puis participé à un débat.

Les interventions et les discussions ont été présidées par le Chef du Bureau sur la télévision d'Etat.

Le Bureau a appuyé la Mission d'observation des élections du BIDDH au cours de l'élection présidentielle. Cette élection s'est accompagnée de troubles civils à la suite desquels plusieurs centaines de personnes, dont des figures importantes de l'opposition politique, un dirigeant religieux et des membres de la presse, ont été arrêtées.

Le Bureau, ayant observé les troubles civils, a suivi les circonstances entourant le maintien en détention de plus de 100 personnes et les cas présumés de licenciement qui se sont produits. Avec l'autorisation des autorités azerbaïdjanaises, le Bureau a rendu régulièrement visite à ces détenus et, en coopération avec le BIDDH, il a institué un programme d'observation de tous les procès, qui ont commencé récemment.

Il a continué à prêter son appui aux autorités azerbaïdjanaises pour l'application des recommandations du rapport du BIDDH sur les normes électorales et à apporter toute l'assistance qu'il était en mesure de fournir pour la préparation des élections municipales de 2004.

Activités liées à la dimension humaine

#### ***Assistance à la Cour constitutionnelle de la République azerbaïdjanaise***

Sur la base des amendements de la Constitution azerbaïdjanaise adoptés lors du référendum de 2002 ainsi que de la *Loi constitutionnelle sur la réalisation des droits de l'homme*, un nouveau mécanisme de protection et de restauration des droits de l'homme a été mis à la disposition des citoyens de l'Azerbaïdjan. La Cour constitutionnelle a été habilitée à annuler, par ses décisions, les règles des instruments normatifs individuels et généraux qui contreviennent aux droits de l'homme.

Afin de donner au personnel administratif des tribunaux la possibilité de s'initier aux moyens d'aborder les problèmes pratiques posés par l'administration d'un grand nombre d'affaires, le Bureau a organisé un voyage d'étude à l'intention de cadres. Au cours de ce voyage, trois membres du personnel chargés directement de la réception et de l'administration des plaintes individuelles ont visité une cour constitutionnelle en Pologne. Durant leur séjour, ils ont eu l'occasion de se familiariser avec les pratiques et l'expérience de cette cour en ce qui concerne la gestion des affaires et l'exécution des décisions.

#### ***Stimulation de la réforme du barreau***

Le Bureau a lancé l'idée d'une organisation indépendante d'avocats professionnels, le Forum national des avocats. Ce forum a offert à plus de 400 juristes la possibilité d'examiner des questions cruciales.

A la fin de l'année, le Bureau a organisé, à propos de la réforme du barreau, une table ronde d'une journée qui a offert:

- une plate-forme pour l'examen de la réforme juridique suggérée par le gouvernement
- la possibilité pour des juristes praticiens de s'intéresser activement au projet de législation.

Le Bureau a en outre pris part à une série:

- d'activités de formation aux droits de l'homme menées à l'intention des ONG et de l'Institution du médiateur
- de réunions visant à résoudre le problème actuel lié à l'enregistrement des ONG
- de formations avancées à la procédure judiciaire destinées à des juristes praticiens
- de formations aux procédures judiciaires, à la rédaction de documents juridiques et à l'équité des procès organisées à l'intention de 100 étudiants en droit.

#### ***Formation aux droits de l'homme à l'intention d'ONG***

Tout au long de l'année, le Bureau a organisé une formation à l'observation de la situation des droits de l'homme et à l'établissement de rapports à ce sujet à l'intention de représentants d'ONG locales.

Le projet a comporté une phase de suivi au cours de laquelle les participants ont été encouragés à présenter des propositions pour un petit projet d'observation. Trois bourses ont été accordées pour observer:

- les possibilités d'accès à une assistance judiciaire de l'Etat
- le respect du principe selon lequel les procès doivent se tenir publiquement et dans des délais raisonnables, conformément à ce qui est stipulé à l'Article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme
- le port du foulard comme forme d'expression religieuse.

#### ***Liberté de religion***

Le Bureau s'est joint à un groupe de travail parlementaire qui fournit des informations et des exemples types de bonne pratique internationale et qui rédige une nouvelle loi sur la liberté de religion en Azerbaïdjan.

En coopération avec le BIDDH, une étude comparative sur la façon dont les questions sur lesquelles porterait la loi proposée sont traitées dans divers pays européens a été commandée. Cette étude a donné un aperçu général de modèles possibles pour les législateurs. Le Bureau se tient prêt à appuyer les efforts que déploiera le Gouvernement pour mettre en oeuvre la loi qui en résultera.

#### ***Education civique à l'intention d'ONG et de la police***

Avec le Ministère de l'intérieur, le Bureau a organisé une série de sessions de formation destinées à renforcer la coopération entre les ONG et la police. Avec le concours financier de la société British Petroleum, des séminaires ont été organisés dans tout le pays et ont marqué le début d'une communication et d'une coopération ouvertes entre les ONG et les services du Ministère de l'intérieur.

#### ***Liberté d'association***

L'une des priorités du Bureau a été constituée par les activités menées dans le domaine de la promotion de la liberté intégrale d'association en Azerbaïdjan.

Une enquête sur la question a été effectuée par le Bureau en coopération avec le Centre international pour la loi sur

les organismes à but non lucratif et a servi à éclairer le débat. Dans le cadre d'une stratégie générale, le Bureau a exécuté un projet de renforcement des capacités des ONG en matière de promotion.

Conjointement avec son partenaire d'exécution, l'ONG Tolérance, le Bureau a formé des ONG locales à l'emploi des outils juridiques de promotion disponibles et les a encouragées à les utiliser et il a préconisé d'apporter un appui aux ONG qui rencontrent des difficultés dans l'acte fondamental de l'enregistrement. L'accent a été mis sur le principe du droit d'association illustré par l'enregistrement d'une ONG. Une assistance juridique a été apportée aux ONG qui étaient disposées à faire valoir leurs droits par l'intermédiaire de l'Institution du médiateur, de la Cour constitutionnelle et de mécanismes internationaux.

#### DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

En vue de développer les compétences professionnelles des journalistes, le Bureau, conjointement avec le Centre de formation de la BBC, a organisé des cours de formation à la couverture des élections à l'intention de journalistes azerbaïdjanais.

Un voyage d'étude a été organisé afin que des membres du Conseil indépendant de la presse créé récemment puissent rendre visite à leurs homologues allemands à Bonn. Cette visite a permis à l'organe s'occupant des relations entre les médias et la société d'acquérir une expérience de première main concernant un conseil de la presse bien établi dans un pays où les médias opèrent de longue date au sein d'une société démocratique.

En septembre, un groupe de jeunes journalistes a eu l'occasion d'observer le fonctionnement des médias aux Etats-Unis d'Amérique. Au cours de leur séjour, ils ont glané des informations exhaustives au sujet des reportages basés sur des enquêtes et sur des faits ainsi que des moyens de couvrir des sujets qui peuvent se révéler épineux. Le plus important est qu'au cours de leur séjour de plusieurs semaines dans une salle de presse, ils ont acquis des compétences qu'ils pourront appliquer dans la pratique.

#### Activités liées à la dimension économique et environnementale

Au cours de l'année écoulée, le Bureau a consacré une bonne part de son énergie à la promotion du développement des PME et de l'emploi, en particulier dans les régions moins prospères hors de Bakou.

#### **Rôle moteur joué dans l'adoption de nouveaux systèmes de gestion**

Conformément aux plans gouvernementaux prévoyant la création de pépinières d'entreprises comme sources d'emploi, le Bureau a parrainé un voyage d'étude en Autriche et en Hongrie ainsi qu'un *Atelier national conjoint OSCE/ONUDI sur les pépinières d'entreprises*.

Ces deux activités ont permis à de hauts représentants des milieux d'affaires et des pouvoirs publics de se rencontrer pour examiner les avantages des structures existantes et leurs meilleures pratiques.

#### **Promotion des entreprises**

Le développement régional des PME est entravé par le manque d'accès aux formations commerciales et aux microcrédits. A cet égard, le Bureau a mis à profit l'expérience d'organisations internationales et nationales en parrainant deux programmes de formation destinés à des groupes de population particulièrement vulnérables, à savoir les femmes et les jeunes.

Le Bureau a lancé officiellement le *Programme YES (Séminaire sur la création d'entreprises par des jeunes)* dans cinq régions de l'ouest limitrophes de la Géorgie. Il a également parrainé des séminaires de formation à l'intention de femmes entrepreneurs de talent dans dix régions d'Azerbaïdjan. Ces séminaires de formation ont été suivis d'un atelier national sur l'entrepreneuriat féminin, qui avait pour but de promouvoir le rôle des femmes dans les affaires.

#### **Remédier au manque d'accès aux microcrédits**

Le Bureau a parrainé une *Conférence des praticiens du microfinancement*, qui a permis aux milieux de la microfinance de rencontrer les pouvoirs publics et les acteurs internationaux pour mettre en commun leur expérience et déterminer la voie à suivre.

Le Bureau a lancé un *Programme de formation économique* à l'intention de dirigeants municipaux et de cadres supérieurs sur les thèmes de la planification économique stratégique et sur leur rôle dans le développement des PME au sein des collectivités locales.

#### SENSIBILISATION DU PUBLIC ET SECURITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

#### **Soutien à l'adhésion de l'Azerbaïdjan à la Convention d'Aarhus**

Le 21 septembre, le Bureau a inauguré officiellement le Centre Aarhus d'information écologique dans les locaux du Ministère azerbaïdjanais de l'écologie et des ressources naturelles.

Comprenant une bibliothèque, un accès à Internet et des installations de conférence, le Centre Aarhus est ouvert librement et sans discrimination à tous ceux qui s'intéressent aux affaires environnementales en Azerbaïdjan. En outre, la salle de conférence du Centre est utilisée par de nombreuses organisations gouvernementales pour leurs réunions publiques et leurs ateliers.

Le Bureau a également organisé une série de manifestations destinées à promouvoir le journalisme, l'éducation et les activités non gouvernementales dans le domaine de l'environnement, et a notamment parrainé :

- un programme de formation à l'environnement en faveur des jeunes, qui a permis de dispenser une éducation écologique à des écoliers de dix régions d'Azerbaïdjan
- le *Congrès écologique de la jeunesse* à Bakou.

#### **Promotion des entreprises écologiques**

Le Bureau s'est en outre efforcé d'amener les milieux d'affaires à encourager les pratiques commerciales écologiquement viables et a parrainé la conférence intitulée «*Responsabilité sociale des sociétés et écologie*» en coordination avec l'Alliance pour le

développement des entreprises. Dans le prolongement du succès de cette manifestation préliminaire, qui a bénéficié d'une large participation des sociétés internationales présentes en Azerbaïdjan et des entrepreneurs locaux et a permis de discuter ouvertement des impacts environnementaux, des réunions axées davantage sur les activités seront organisées en 2004 pour examiner comment concilier le développement d'entreprises particulières avec la conservation et la protection de l'environnement.

***Détermination des questions prioritaires dans le domaine de l'eau***

Tout au long de l'année, le Bureau a organisé un certain nombre de réunions régionales et nationales de spécialistes de l'eau, en coordination avec l'USAID, pour développer le dialogue et déterminer les questions prioritaires dans le domaine de l'eau en Azerbaïdjan et dans la région du Caucase du Sud.

En outre, le Bureau a sollicité l'appui du Gouvernement hôte pour la création d'une commission nationale de l'eau en vue d'aider à assurer la coordination entre les diverses parties prenantes dans le secteur de l'eau.

***Deuxième année du projet OSCE/OTAN sur les normes unifiées dans le domaine de l'eau au Caucase du Sud***

Le Bureau a continué à appuyer l'initiative de l'OSCE et du Programme «La science au service de la paix» de l'OTAN qui porte sur la mise en place de 30 stations de surveillance des eaux dans le bassin de la Kura et de

l'Araks. Le projet a ceci d'unique qu'il intéresse les trois Etats du Caucase du Sud, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

Le Bureau a assuré une coordination avec ses homologues de l'OSCE en Géorgie et en Arménie pour cette initiative. Il a facilité la collecte de fonds auprès de donateurs privés pour le paiement des traitements des scientifiques azerbaïdjanais travaillant à ce programme.

**LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT**

**Mesures énergiques contre le blanchiment d'argent**

L'intervention du Bureau a amené directement le Gouvernement à instituer un groupe de travail de haut niveau pour moderniser sa législation afin de s'attaquer plus efficacement à ce problème.

Le Bureau a organisé une série d'ateliers de sensibilisation et de politique générale conçus pour aider le gouvernement à lutter contre le blanchiment d'argent et à prévenir le financement du terrorisme.

Le premier Atelier national destiné à présenter les conventions et la jurisprudence internationales pertinentes a été organisé par le Bureau. A la suite de cet atelier, des juges ont été formés aux enquêtes préliminaires dans les affaires de drogue ainsi qu'à l'élaboration d'un cadre juridique pour lutter contre le blanchiment d'argent.

# Mission de l'OSCE en Géorgie

## MESSAGE DU CHEF DE LA MISSION

L'attention portée à l'évolution de l'environnement politique en Géorgie en novembre-décembre 2003 et l'implication rapide et étroite de la Mission dans les élections présidentielles et législatives ultérieures ne devraient pas faire oublier les solides réalisations que la Mission a enregistrées dans d'autres domaines tout au long de l'année.

Au cours des premiers mois de 2003, la zone dont s'occupe l'*Opération d'observation des frontières* a plus que doublé et l'Opération observe désormais 280 kilomètres de frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie. Parallèlement, elle a beaucoup amélioré ses capacités techniques pour l'observation des mouvements à travers la frontière et l'établissement de rapports à leur sujet. Pour obtenir ces résultats, et ce en moins de quatre mois, il a fallu que tous les membres de l'équipe de la Mission déploient beaucoup d'efforts et fassent preuve d'un grand dévouement, ce dont le nouveau président de la Géorgie s'est vivement félicité. Grâce à de généreuses contributions des Etats participants, la Mission a pu également améliorer l'équipement technique des équipes de sécurité des gardes-frontière géorgiens, ce qui leur a permis d'assurer le degré de sécurité requis aux observateurs des frontières.

Bien que l'on n'ait guère enregistré de progrès dans les processus politiques de règlement du conflit géorgio-ossète, la Mission a mis à son actif un certain nombre de réalisations pratiques concernant la remise volontaire d'armes, les activités communes de police ainsi que la coopération avec la société civile et le développement de celle-ci. Un fait important à noter est qu'à la fin de l'année, un accord est finalement intervenu entre toutes les parties au sujet de l'utilisation du don de 2,5 millions d'euros accordé à la Mission par la Commission européenne aux fins de l'exécution de projets portant sur le retour des réfugiés/personnes déplacées à l'intérieur du pays et sur l'amélioration des infrastructures dans les zones touchées par le conflit. Ces projets, qui sont conçus pour accroître la confiance au niveau communautaire, seront mis en oeuvre en 2004 en coopération avec le HCR et le PNUD.

La Mission a également continué à prêter son concours pour les opérations de la MUNOG dans la zone du conflit géorgio-abkhaze en fournissant un appui sous la forme de personnel et de ressources financières pour les projets relatifs aux droits de l'homme dans cette région.

La Mission a consacré une bonne part de ses ressources aux questions liées à la dimension humaine. Un soutien et une assistance en matière juridique et technique ont été apportés à des organismes tant du Gouvernement que de la société civile en vue de l'élaboration de projets dans des domaines comme l'autonomie locale, la liberté de religion, le renforcement des institutions des droits de l'homme, l'accès à l'information par l'intermédiaire des médias et le développement de la société civile afin de favoriser le règlement du conflit. En outre, la Mission a entrepris des travaux qui ont abouti à l'adoption formelle d'un *Plan d'action national contre la torture* et ont également contribué à la mise en oeuvre d'un *Plan d'action national contre la traite des êtres humains*. La collaboration avec tous ceux qui participent à la réforme pénitentiaire a également constitué une activité importante en 2003.

En ce qui concerne la dimension économique, les travaux sur les questions relatives aux cours d'eaux transfrontières et à la gestion des eaux ainsi que les projets de création de petites entreprises dans les régions de Géorgie se sont poursuivis.

Toutefois, en raison de l'environnement politique et de son évolution en Géorgie au cours du deuxième semestre de l'année, la Mission a été amenée à s'occuper beaucoup de questions électorales à bref délai. Tout au long de l'année 2003, elle a continué à présider un groupe de travail technique international, qui a fourni des avis et une assistance d'ordre législatif et pratique au Parlement et aux autorités électorales. En raison d'un manque de volonté politique, l'échec de l'élection de novembre a entraîné un changement de pouvoir et obligé à fournir d'urgence une assistance pour faire en sorte que l'élection présidentielle de janvier 2004 marque un progrès important par rapport aux pratiques antérieures.

Les Etats participants ont versé environ 4 millions d'euros à la Mission pour permettre d'atteindre cet objectif. La Mission a été en mesure de relever ce défi avec succès en créant une équipe électorale spécialisée, qui travaille actuellement à un programme de soutien analogue pour les nouvelles élections législatives à venir.

Enfin, il convient également de mentionner le rôle central joué par la Mission dans la destruction et le recyclage de stocks de munitions, conjointement avec le Ministère de la défense et des instituts de recherche géorgiens. Il s'agit là d'une tâche dont l'importance ne saurait être sous-estimée.

---

*Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Roy Reeve (depuis le 1er août 2003) | Ancien chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Jean-Michel Lacombe | Budget révisé: 20 565 500 €*

## CONFLIT GEORGIO-OSSETE

Malgré des poussées sporadiques de tension entre les parties géorgienne et ossète, le processus de règlement du conflit géorgio-ossète s'est poursuivi régulièrement en 2003. Ce processus est étayé par deux mécanismes auxquels participe également la Mission, à savoir la Commission mixte de contrôle (CMC) et les réunions du Groupe d'experts sur les questions politiques. La régularité de ce processus s'est reflétée dans le nombre des réunions - six au total - qui se sont tenues dans le cadre de la CMC.

Cela a permis de parvenir à des accords sur diverses questions importantes revêtant un caractère d'urgence, en particulier à la décision d'accélérer:

- le processus d'élaboration de programmes géorgio-russes sur *le retour, l'intégration et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays* et sur *le relèvement économique dans la zone du conflit*
- la publication d'un bulletin d'information de la CMC.

### Le relèvement économique, une des premières priorités dans le règlement du conflit

Les parties géorgienne et ossète s'accordent à penser que le relèvement économique joue un rôle croissant dans le règlement global du conflit géorgio-ossète. Les discussions sur la mise en oeuvre de projets dans ce domaine se sont poursuivies en 2003. Les principaux projets - financés par un don de la Commission européenne d'un montant de 2,5 millions d'euros - porteront sur les divers aspects du relèvement et sur la réinstallation des réfugiés/personnes déplacées à l'intérieur du pays.

### *Coup de pouce financier pour les mesures de confiance*

Un deuxième don de l'Union européenne en faveur de la CMC et des groupes d'experts a été décisif pour le maintien de la dynamique dans le processus de règlement. L'OSCE et la Commission européenne ont signé l'accord de don en août.

Il est prévu qu'une partie de ce don, qui est administré par la Mission, sera consacrée au financement du bulletin de la CMC et d'autres activités de renforcement de la confiance.

### *Recherche d'un règlement pacifique: réunion de La Haye*

A l'invitation de la Présidence néerlandaise, la dixième Réunion du Groupe d'experts s'est tenue à La Haye en octobre, avec la participation des délégations autorisées des deux parties, dans le cadre du processus de négociation sur un règlement véritable du conflit géorgio-ossète.

Bien que les discussions aient mis en évidence de fortes divergences entre les parties sur des aspects clés du règlement politique et que celles-ci n'aient pas été en mesure d'approuver un protocole de la réunion à La Haye, les parties ont réaffirmé leur engagement de poursuivre le dialogue politique sur les questions fondamentales et ont répété qu'elles étaient fermement

résolues à continuer de chercher à régler le conflit par des moyens exclusivement pacifiques.

### Transparence et observation

La Mission a continué d'observer les forces communes de maintien de la paix dans la zone du conflit géorgio-ossète. Les efforts de l'OSCE ont contribué à accroître la transparence des activités et la coopération des trois composantes (géorgienne, ossète et russe) des forces de maintien de la paix.

### REMISE VOLONTAIRE DES PETITES ARMES

La Mission apporte son appui au programme de remise volontaire de petites armes et des munitions exécuté par les forces communes de maintien de la paix depuis son lancement en 2000.

#### *Projets en faveur des communautés qui remettent volontairement des armes*

Dans le cadre du *Programme de réaction rapide*, la Mission a poursuivi l'exécution de petits projets ciblés offrant des biens et des services aux communautés ayant décidé de remettre volontairement les petites armes aux forces communes de maintien de la paix.

La mise en oeuvre de ces projets en 2003 a offert la possibilité de faire connaître le programme dans l'ensemble de la zone du conflit. En raison du vif intérêt manifesté pour ce programme, la Mission s'attend à réaliser des progrès sensibles dans le domaine de la collecte des armes en 2004.

Le programme permettant de bénéficier de projets communautaires en échange de la remise volontaire d'armes constitue également une excellente mesure de confiance dans la zone du conflit en rapprochant les communautés géorgienne et ossète dans un esprit de coopération.

En 2003, on a exécuté huit projets portant notamment sur:

- la réfection de routes et de canaux d'irrigation
- l'achat de matériel médical
- la réhabilitation des sites de décharges illégales.

### *Centre spécial de coordination*

La Mission a présenté à la *Commission mixte de contrôle* un plan d'action visant à accroître la capacité opérationnelle du Centre spécial de coordination. Ce plan prévoyait la fourniture d'un appui financier et matériel supplémentaire et une formation de la police.

Un représentant de l'*Unité de l'OSCE pour les questions stratégiques de police* s'est rendu dans la zone du conflit à deux reprises pour affiner ce plan. A la fin de la période considérée, les parties au conflit n'avaient pas encore accepté définitivement les recommandations finales de la Mission/l'Unité.

La criminalité est un problème qui suscite des préoccupations croissantes dans la zone du conflit, et des incidents isolés pourraient déclencher des tensions et des violences ethniques. La Mission continue donc à encourager les deux parties à s'efforcer davantage de coopérer dans le cadre du Centre spécial de coordination.

## **SOUTIEN POUR LE REGLEMENT DU CONFLIT GEORGIO-ABKHAZE**

Le processus de paix est resté dans une impasse politique depuis la dernière session du Conseil de coordination tenue sous les auspices de l'ONU en janvier 2001 et la réunion sur les mesures de confiance qui a eu lieu à Yalta en mars de la même année.

En 2003, la situation générale sur le terrain est restée calme pour l'essentiel. Toutefois, à la suite de l'enlèvement de trois observateurs de l'ONU en juin dans la vallée de la Kodori, la tension est montée et il a été signalé que la situation était instable dans le haut de la vallée. Ultérieurement, toutes les activités de l'ONU ont été suspendues pour le restant de l'année dans cette partie de la région.

### ***Mesures en vue de l'ouverture d'un bureau des droits de l'homme à Gali***

L'année 2003 a été marquée par la décision de la partie abkhaze d'autoriser la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie à déployer un groupe de 20 policiers civils internationaux pour former et équiper les forces de l'ordre dans la zone du conflit (en particulier dans les districts de Gali et de Zugdidi).

Cette mesure essentielle dans le processus de paix est considérée comme un préalable indispensable à l'ouverture du Bureau des droits de l'homme à Gali, conformément à ce qui a été recommandé dans le rapport 2001 de la Mission d'évaluation commune OSCE/ONU.

A la deuxième réunion du Groupe des Amis du Secrétaire général, tenue à Genève en juillet, la partie abkhaze s'est déclarée prête pour la première fois à se pencher sur les obstacles qui entravent encore actuellement l'ouverture du bureau (voir la section du présent rapport consacrée à la dimension humaine pour les autres activités de la Mission en Abkhazie).

## **OPERATION D'OBSERVATION DES FRONTIERES**

Les activités de l'Opération d'observation des frontières de la Mission de l'OSCE en Géorgie ont continué à contribuer fortement à l'accroissement de la confiance et à la promotion de la stabilité dans la région. Cette année, on a assisté à un renforcement de l'Opération sur les segments tchéchène et ingouche et à son extension au segment daghestanais de la frontière avec la Fédération de Russie.

Les observateurs des frontières effectuent des patrouilles diurnes et des observations nocturnes. L'observation est assurée par des patrouilles à pied et en véhicule ou en hélicoptère. Les observateurs ne sont pas armés et n'exercent aucune fonction de police ou de garde-frontière. Ils sont accompagnés en permanence par des médecins et par un détachement de sécurité fourni par les gardes-frontières géorgiens.

## **RENFORCEMENT DU CONCEPT DE L'OPERATION**

### ***Création de quatre nouvelles bases et de onze patrouilles permanentes d'observation***

Quatre nouvelles bases de patrouille et un nouveau centre d'approvisionnement avancé ont été créés sur le segment daghestanais à la suite de l'extension du mandat de la

Mission à l'observation des mouvements à travers la partie daghestanaise de la frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie et à l'établissement de rapports à ce sujet.

L'Opération comprend maintenant:

- huit bases de patrouille le long de la frontière
- une patrouille frontalière permanente
- un centre d'approvisionnement avancé à Telavi (à mi-chemin entre le siège de Tbilissi et la frontière).

Avec le renforcement du concept de l'opération qui a débuté en mai, onze patrouilles permanentes d'observation ont été instituées le long des 280 kilomètres de frontières, dans la zone d'opération des bases de patrouille.

L'Opération procède à une observation intensive avec du matériel de communications assurant une liaison en temps direct entre les patrouilles et le siège de l'Opération à Tbilissi.

Les observateurs des frontières se rendent normalement à leurs positions d'observation par hélicoptère. La moitié des bases de montagne ne peuvent être réapprovisionnées que par voie aérienne, en sorte que les trois hélicoptères de l'Opération sont absolument vitaux pour elles.

Le matériel d'observation, d'enregistrement et de communications est très moderne. Il fait appel à l'imagerie thermique pour l'observation nocturne, à la photographie numérique et à la vidéo. Le système de communications par satellite permet aux patrouilles d'envoyer des données au siège directement depuis leurs positions d'observation dans les montagnes.

Activités liées à la dimension humaine

## **DEMOCRATISATION**

Veillez vous reporter à la page 100.  
**Elections en Géorgie**

## **LIBERTE DES MEDIAS**

### ***Comblant le vide en matière d'information***

Le Programme de la Mission relatif à la liberté des médias s'est employé à remédier au manque d'accès à l'information des populations qui sont isolées pour des raisons géographiques ou sociales ou à cause du conflit.

Une série de projets visant à permettre à ces groupes de disposer de médias et d'avoir accès à l'information ont été mis en oeuvre.

La Mission a soutenu la publication de trois journaux donnant des informations aux femmes des communautés visées dans les zones des conflits géorgio-abkhaze et géorgio-ossète, ainsi qu'aux femmes déplacées à l'intérieur de la Géorgie. Une formation a été dispensée à des journalistes d'Ossétie-du-Sud avec le concours de la Fondation Knight et du Centre international des journalistes. On a lancé deux initiatives en vue d'assurer à la société civile à Soukhoumi et à Tskinvali un accès autonome à l'Internet - facteur essentiel pour stimuler le développement de la société civile dans ces deux régions.

### ***Observation de la protection juridique de la liberté de la presse***

La Mission a observé le processus législatif et en a rendu compte, en particulier à propos de projets d'amendement au Code pénal, qui, s'ils avaient été adoptés, auraient criminalisé certaines formes de diffamation et de calomnie. La Mission a suivi cette question de près et a fait part de ses préoccupations au *Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*. Après l'intervention de ce dernier, les amendements proposés ont été retirés.

### **LUTTE CONTRE LA TRAITE**

La Mission a mis sur pied un vaste programme de lutte contre la traite. Elle s'est attachée essentiellement à aider le gouvernement à arrêter sa politique en matière de lutte contre la traite, en mettant en oeuvre un *Plan d'action contre la traite*, qui a été adopté en janvier 2003. Elle a notamment aidé à améliorer la base législative sur cette question et encouragé l'établissement de liens entre les responsables politiques, les hauts fonctionnaires et les experts des ONG.

Les activités de projets ont porté notamment sur:

- la traduction en géorgien de la *Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme)*
- la traduction en géorgien du *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, et
- une initiative financée par le Fonds du BIDDH pour la lutte contre la traite en vue de l'élaboration d'une législation plus étendue complétant les modifications apportées au Code pénal en juin 2003.

Afin de favoriser la protection des victimes de la traite, la Mission a soutenu un projet visant à élaborer des normes à l'intention des opérateurs de lignes de conseils téléphoniques contre la traite. Il s'agit là d'un premier pas vers de nouvelles activités destinées à mettre en place un mécanisme national d'orientation.

### **PRIMAUTE DU DROIT**

#### ***Accès à la législation***

La Mission accorde une attention particulière à l'accès de la population aux informations sur la législation. La publication des jugements rendus par la Cour constitutionnelle et la traduction en géorgien de conventions multilatérales revêtent une importance particulière.

#### ***Suivi des réformes juridiques***

Le rôle de la Mission en matière d'observation et de rapports couvre également les réformes institutionnelles relatives à l'application des lois et aux poursuites, y compris le processus d'enquête.

Une attention particulière est accordée à la réforme pénitentiaire en cours. La Mission prête son concours au Ministère de la justice pour l'élaboration d'un projet de code sur les questions touchant l'exécution des peines. Elle fournit une assistance en vue de créer les conditions voulues pour rédiger ce code en faisant appel à des spécialistes locaux et à leurs compétences, à des praticiens nationaux et à des représentants d'ONG.

### **DROITS DE L'HOMME**

#### ***Soutien à tout un ensemble de mesures contre la torture***

La Mission a prêté son concours au Conseil national de sécurité pour l'élaboration du *Plan d'action national contre la torture 2003-2005*, qui a été promulgué par décret présidentiel le 27 septembre.

En vue de soutenir ce plan, huit tables rondes ont été organisées dans tout le pays avec un concours financier de la Mission et ont bénéficié d'une large participation des organismes chargés de l'application des lois, de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, du Conseil national de sécurité et du Bureau du défenseur public.

Afin d'assurer un processus de rédaction transparent et démocratique, la Mission a lancé un site Internet avec le Conseil national de sécurité pour présenter le projet de plan contre la torture au public afin qu'il formule des observations à son sujet. Ce nouveau plan est considéré comme un modèle pour d'autres en raison de ses modalités concrètes d'application de mesures efficaces contre les pratiques de torture.

#### ***Renforcement des moyens des défenseurs des droits de l'homme***

La Mission a aidé le Bureau d'un Défenseur public à renforcer ses moyens et à constituer un réseau de praticiens dans les régions.

La Mission a organisé plusieurs sessions de formation approfondie à la protection des droits de l'homme pour l'ensemble des membres des six antennes régionales du Bureau du Défenseur public.

Dans le souci de protéger les droits des détenus, la Mission a organisé des tables rondes régionales à l'intention des défenseurs des droits de l'homme, des juristes et des autorités locales chargées de l'application des lois.

#### ***Consolidation des connaissances en matière de droits de l'homme***

Des brochures sur le rôle du Bureau du Défenseur public et sur les droits des détenus en Géorgie ont été établies et diffusées. La Mission a en outre fourni aux antennes régionales du Bureau du Défenseur public des manuels juridiques nationaux et internationaux.

#### ***Observation des violations des droits de l'homme***

L'observation des violations présumées des droits de l'homme et l'octroi de conseils juridiques et administratifs aux plaignants représentent un volet essentiel des activités de la Mission en matière de droits de l'homme. Un administrateur chargé des droits de l'homme reçoit les plaintes individuelles et en transmet beaucoup à un nombre croissant de services nationaux d'aide judiciaire et au Bureau du Défenseur public.

Des conseils juridiques et administratifs sont fournis à des plaignants individuels à propos de violations des droits de l'homme, en particulier de celles qui ont trait à la religion et à l'équité des procès. La Mission suit les procédures lorsque l'affaire peut créer un précédent ou

remonter jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

La Mission continue à observer étroitement la situation des minorités religieuses, tant au sein de la société que dans les tribunaux. Elle suit les cas de plus en plus fréquents de violence, de harcèlement et de diffamation perpétrés par des extrémistes à l'encontre de divers groupes religieux non orthodoxes.

#### **Droits de l'homme en Abkhazie**

La Mission détache un spécialiste des droits de l'homme auprès du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie).

Ce bureau a pour mandat de s'attaquer aux problèmes actuels de droits de l'homme en fournissant directement une aide et une protection dans des affaires individuelles de droits de l'homme et en s'employant à prévenir les violations des droits de l'homme à l'avenir.

Dans cette perspective, la Mission cherche à toucher la population locale, les autorités locales de fait, les ONG et les responsables de l'application des lois afin d'améliorer et de renforcer la sensibilisation aux droits de l'homme.

En outre, parmi les activités menées par la Mission dans le domaine des droits de l'homme en Abkhazie figurent six projets portant sur la promotion de la sensibilisation par le biais de programmes de formation et des médias.

Tous les projets parrainés par la Mission intéressent les jeunes de l'ensemble de l'Abkhazie. Parallèlement, on s'efforce d'accroître les capacités de gestion des ONG locales.

#### **Minorités ethniques**

Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales mène une action en Géorgie depuis 1997 en la faisant porter principalement sur les questions liées à la situation dans la région de Samtskhe-Javakheti, où vit une forte population arménienne.

La promotion de l'intégration socio-politique et, en conséquence, la prévention des tensions dans cette région s'articulent autour de quatre domaines:

- langue - enseignement du géorgien à des fonctionnaires et à des étudiants
- droit - traduction de documents électoraux dans les langues des minorités et soutien des centres de conseil et d'information juridiques
- circulation de l'information - aide pour la traduction en arménien d'émissions d'information en géorgien, et développement des compétences des journalistes de Samtskhe-Javakheti et de leurs collègues de Tbilissi
- observation des relations interethniques.

#### **Lancement en avril d'un vaste programme triennal sur les questions touchant les minorités**

Des projets ont été mis sur pied pour sensibiliser davantage aux questions touchant les minorités, instaurer la confiance et renforcer les capacités linguistiques, les médias, la législation et la surveillance.

Afin de dynamiser ce programme, un administrateur de programmes, venant du Bureau du Haut Commissaire

pour les minorités nationales, a rejoint la Mission en septembre 2003.

Ce programme d'une valeur de 1 million d'euros a été mis sur pied par l'entremise de l'OSCE et financé par l'Agence canadienne de développement international et des fonds budgétaires du Royaume-Uni pour la prévention des conflits dans le monde.

#### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

Cette année, outre le suivi des problèmes économiques et environnementaux sous l'angle de la sécurité, en particulier dans les secteurs du gaz et de l'électricité, on a mis davantage l'accent sur les activités favorisant:

- la bonne gouvernance
- le développement des PME et le commerce
- l'accès aux informations gouvernementales sur les questions écologiques.

#### **ACTIVITES ECONOMIQUES**

##### ***Lutte contre la corruption et bonne gouvernance***

Pour tenter de résoudre les problèmes entravant le développement du secteur des petites et moyennes entreprises, la Mission a aidé à publier et à diffuser 4 000 brochures sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les procédures douanières et les procédures de passage des frontières à l'intention des négociants et des douaniers.

La Mission et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) ont collaboré pour mettre sur pied une formation à la création d'entreprises à l'intention des jeunes. Cette formation a été proposée dans la région entourant Rustavi, Gardabani et Marneuli, où le chômage est particulièrement élevé. La région de Marneuli est habitée essentiellement par une minorité ethnique azérie.

La Mission a entamé des discussions avec le Gouvernement et la société civile à propos de la création d'un centre de promotion de la *Convention d'Aarhus*, qui traite de l'accès à l'information, de la prise des décisions et de la justice dans le domaine de l'environnement. Le Centre espère favoriser l'accès aux informations gouvernementales sur les questions écologiques ainsi qu'un partenariat entre le Gouvernement et la société civile dans ce domaine.

#### **ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES**

##### ***Deuxième année du projet relatif à des normes unifiées dans le domaine de l'eau, mené par l'OSCE et l'OTAN dans le Caucase du Sud***

La Mission a continué à soutenir l'initiative de l'OSCE et du Programme de l'OTAN «*La science au service de la paix*» relative à la création de 30 stations de contrôle des eaux dans le bassin de la Koura et de l'Araks. Ce projet a ceci d'unique qu'il associe les trois Etats du Caucase du Sud, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

La Mission a appuyé deux réunions organisées à l'intention des homologues s'occupant du projet en Arménie et en Azerbaïdjan. Elle renforce en outre les

compétences nationales en soutenant la formation de jeunes spécialistes géorgiens de l'eau.

#### **ACTIVITES LIEES A LA DESTRUCTION DE STOCKS MILITAIRES EXCEDENTAIRES EN GEORGIE**

Le premier des deux projets entrepris en 2003 a trait aux dizaines de milliers d'obus, de bombes et de missiles de tout type présents dans tout le pays.

Le second projet porte sur les munitions toxiques résiduelles, dégradées ou endommagées qui contaminent les terres sur lesquelles elles ont été déversées. Environ 1 000 hectares ont déjà été contaminés dans les sites d'entrepôt de munitions, mais une superficie bien plus importante a été rendue inaccessible à cause de cette contamination. L'assainissement des sols contaminés constitue le but des prochaines étapes du projet.

#### ***Centre pour le recyclage et la destruction de munitions***

En mai, la première étape du projet relatif au recyclage et à la destruction des stocks de munitions et de bombes sur les anciennes bases soviétiques s'est achevée avec la construction d'une installation spécialisée sur l'ancienne base de Dedoplistskaro.

La Mission a pris les dispositions voulues en vue:

- de l'installation d'équipements pour la séparation des divers éléments des munitions d'artillerie
- du démantèlement de milliers de cartouches
- du retraitement de la poudre aux fins de son utilisation dans l'industrie.

La deuxième étape du projet, qui a débuté en août et devrait s'achever en juin 2004 prévoit:

- une nouvelle transformation de ce centre de recyclage de munitions afin de le doter de logements modernes pour les employés
- le transfert au centre de munitions provenant d'autres bases
- la destruction des bombes dangereuses et instables et l'évaluation de la pollution des sols sur les anciennes bases.

#### ***Premières étapes du projet relatif à la neutralisation de produits chimiques dangereux***

Plusieurs tonnes de produits chimiques dangereux comme le napalm et les produits de décontamination ont été transportés des bases où elles se trouvaient vers une installation spéciale de Tbilissi.

Ces produits chimiques ont été neutralisés par des méthodes sûres et respectueuses de l'environnement, et l'on a prélevé des échantillons de sols pour les analyser.

Toutes les activités susmentionnées ont été financées par des contributions de la Finlande, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Turquie.

Quel que soit leur état, les stocks de munitions peuvent devenir une source d'approvisionnement pour des groupes terroristes et constituer un danger mortel pour les ferrailleurs imprudents ou les enfants curieux. La participation de la Mission s'inscrit dans le cadre de son engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme et de sa politique de protection de l'environnement.

En 2003, la Mission a entrepris deux projets visant à débarrasser l'environnement de manière sûre des munitions superflues héritées du passé récent en Géorgie.

## ELECTIONS EN GEORGIE

*«J'ai été choquée de voir quelque 50 000 personnes devant le Parlement. C'est pas mal pour un petit pays qui ne compte pas tout à fait 5 millions d'habitants! Beaucoup sont restées là jour et nuit dans le froid et la pluie.»*

**La présidente intérimaire de la Géorgie, Mme Nino Bourdjanadze, à propos des événements de la fin novembre 2003.**

S'agissant de l'assistance fournie pour les élections en Géorgie, l'OSCE a témoigné de son engagement en faveur de la démocratisation et de son aptitude inégalée à répondre rapidement et efficacement à un besoin imprévu en obtenant des résultats tangibles.

En prévision des élections législatives de novembre, l'OSCE/BIDDH a institué une mission d'observation des élections, et la Mission de l'OSCE en Géorgie a joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés par la communauté internationale pour conseiller le Gouvernement géorgien sur les points qui suscitaient des préoccupations. L'importance cruciale de ces points a été confirmée par les événements qui ont conduit à la démission du Président Chevarnadze à la suite de manifestations pacifiques contre les résultats des élections. En novembre, la demande publique pour des élections équitables était plus forte et mieux articulée qu'à tout autre moment depuis l'indépendance de la Géorgie.

Après les événements de novembre, l'OSCE a répondu aux demandes d'assistance de la Géorgie pour les élections présidentielles et législatives prévues respectivement en janvier et en mars 2004.

Durant le court laps de temps qui a séparé les événements de la fin novembre des élections du 4 janvier, l'Organisation a rapidement mobilisé et mis en oeuvre une assistance:

- les Etats participants ont promis quelque 6 millions d'euros lors d'une réunion de donateurs convoquée sans tarder par la Présidence néerlandaise
- le *Programme d'assistance électorale en Géorgie* a été conçu et mis sur pied à la Mission de l'OSCE en Géorgie et sa première phase a été menée à bonne fin
- l'OSCE/BIDDH a rétabli durablement la mission internationale d'observation des élections, et des observateurs de courte durée de l'*Assemblée parlementaire* de l'OSCE et d'autres organisations internationales l'on rejointe
- le *Centre de prévention des conflits* de l'OSCE a coordonné la liaison entre les donateurs et la Mission.

*«La métamorphose qui a permis de passer en 45 jours d'un système ancien à l'amorce d'un nouveau système a été véritablement phénoménale.»*

**Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. Bruce George, à propos des normes électorales en Géorgie.**

## ACTIVITES DE LA MISSION EN GEORGIE EN MATIERE DE DEMOCRATISATION

### Assistance pour les élections de novembre

#### *Promotion d'élections législatives équitables*

En étroite coopération avec le BIDDH, la Mission a joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés par la communauté internationale pour conseiller le Gouvernement géorgien sur des points importants qui, s'ils n'étaient pas réglés, compromettraient sérieusement la crédibilité des élections législatives. En jouant un rôle de coordination pour ce qui est tant de l'assistance technique disponible pour régler ces points que du message politique adressé par l'intermédiaire d'un groupe de travail d'ambassadeurs placé sous l'égide du PNUD quant à la nécessité de les régler, la Mission s'est efforcée d'aider le Gouvernement à naviguer à travers la période qui a conduit à l'élection.

#### *Coordination internationale de l'assistance électorale*

Tout au long de la période considérée, la Mission a présidé un *Groupe de travail technique sur les élections* composé d'experts et de représentants opérationnels de missions diplomatiques. Ce groupe a fourni à son tour un appui et des analyses techniques à un *Groupe de travail d'ambassadeurs*, qui se propose de traiter politiquement les questions électorales avec les autorités géorgiennes.

En participant aux travaux de ces deux groupes, la Mission a favorisé l'adoption d'une approche unifiée entre tous les acteurs internationaux et a présenté une série de recommandations avant les élections législatives

de novembre, et en coordonnant l'assistance technique et le message politique, elle a préparé la voie à la *Mission d'observation des élections* du BIDDH qui était prévue.

#### *Assistance au Président en exercice/Conseil de l'Europe*

##### *Comité ad hoc de sélection pour la présidence de la CEC*

La Mission a fourni à un *Comité ad hoc de sélection* composé de représentants du Président en exercice de l'OSCE et du Conseil de l'Europe un soutien technique et logistique lorsqu'il a engagé un processus de consultation sur la sélection du Président de la Commission électorale centrale. Les trois candidatures retenues à la suite de ce processus ont été soumises au Président Chevarnadze le 30 août.

#### *Assistance pour la mise en oeuvre de mesures antifraude dans le Code électoral*

En août, le Parlement géorgien a adopté les amendements attendus depuis longtemps au *Code électoral unifié*. Parmi les autres mesures antifraude incluses dans la loi figurait l'*Article 52*, qui prévoyait le recours à une encre indélébile pour éviter les votes multiples. A la suite de consultations avec les autorités et les partis politiques de Géorgie, le BIDDH a recommandé l'adoption de cette mesure.

## MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS DU BIDDH

En septembre, le BIDDH de l'OSCE a créé en Géorgie ce qui allait devenir une des missions d'observation des élections les plus longues et les plus importantes de l'OSCE. Il a pris part à des réunions régulières avec la Mission de l'OSCE en Géorgie, au cours desquelles il a bénéficié des informations communiquées par la Mission et a présenté à son tour des mises à jour sur les aspects techniques et juridiques des élections à mesure qu'ils évoluaient.

On a affecté dix experts électoraux au siège de la Mission à Tbilissi et 21 observateurs dans les régions pour suivre et analyser de près l'ensemble du processus électoral, y compris la campagne des partis politiques, le travail de l'administration électorale et des autorités locales, les médias, le cadre juridique ainsi que les procédures appliquées le jour des élections et pour les recours.

Peu de temps avant le jour des élections, la Mission a été renforcée par quelque 400 observateurs de courte durée de 43 Etats de l'OSCE qui, conjointement avec des parlementaires des Assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe ainsi que du Parlement européen, ont été déployés dans tout le pays pour suivre le scrutin, le dépouillement et le décompte des voix. Le Président en exercice de l'OSCE a nommé le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Coordonnateur spécial pour l'observation de courte durée.

La Mission d'observation a estimé que les élections législatives du 2 novembre avaient été marquées par une fraude étendue et systématique et ne répondaient pas à un certain nombre d'engagements de l'OSCE et d'autres normes internationales pour des élections démocratiques.

**Le deuxième tour des élections législatives, qui était prévu pour le 24 novembre et qui devait être observé par quelque 400 observateurs internationaux, n'a jamais eu lieu en raison des événements qui ont abouti à la démission du Président Edouard Chevarnadze la veille. La Cour Suprême a annulé la composante proportionnelle des élections le 25 novembre, et une élection présidentielle a été prévue pour le 4 janvier 2004.**

## PROMESSE DE CONTRIBUTIONS DES ETATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

### ***Action des donateurs lors de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE***

A la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Maastricht les 1er et 2 décembre 2003, la Présidente intérimaire de la Géorgie, Mme Nino Bourdjanadze, a sollicité une aide financière pour les élections présidentielles et législatives prévues en janvier et mars 2004.

Profitant de la présence de douzaines de ministres des affaires étrangères à Maastricht, la Présidence néerlandaise de l'OSCE a décidé de convoquer une réunion de donateurs. Les Etats participants ont ainsi promis quelque 6 millions d'euros.

### ***Mise en place du programme d'assistance***

Un montant de 4 millions d'euros a été administré directement par la Mission de l'OSCE en Géorgie. Le Programme d'assistance électorale en Géorgie a ainsi été mis sur pied en vue d'apporter un appui international d'ordre technique et financier au processus électoral du pays en prévision des élections présidentielles et législatives. (Sur le montant de 6 millions promis, la

Commission européenne a accordé 2 millions d'euros au PNUD pour des projets liés aux élections).

Le programme mis au point comportait deux phases, dont la première était axée principalement sur la préparation de l'élection présidentielle du 4 janvier, alors que la seconde portait sur les élections législatives prévues le 28 mars. La deuxième phase du programme devait s'appuyer sur les activités établies au cours de la première phase et les poursuivre.

Pour assurer la transparence et la coordination, un groupe de travail d'ambassadeurs, présidé par la Mission de l'OSCE en Géorgie, s'est réuni régulièrement à Tbilissi.

### ***Coordination entre les donateurs politiques et la Mission en Géorgie***

A Vienne, des réunions des donateurs ont été présidées par le Secrétariat de l'OSCE. Tout en jouant un rôle central dans la liaison entre les Etats participants donateurs et la Mission de l'OSCE en Géorgie, le *Centre de prévention des conflits* du Secrétariat a également aidé à trouver et à déployer rapidement des experts électoraux supplémentaires.

*«Dès le départ, une coordination étroite, efficace et fructueuse a été instaurée entre les donateurs internationaux, les administrations gouvernementales et électorales et la société civile. Au sein de la Mission, on a créé une équipe spéciale en faisant appel à des spécialistes internationaux des élections sous contrat et à des membres de la Mission. Il fallait travailler rapidement afin d'améliorer les normes et le bilan de la Géorgie en matière électorale.»*

**Le chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie, M. Roy Reeves**

## PROGRAMME D'ASSISTANCE ELECTORALE DE L'OSCE EN GEORGIE

### ***Assistance pour les élections de 2004***

L'assistance fournie par les Etats participants de l'OSCE dans le cadre de la première phase du programme a permis de virer en temps voulu des fonds du Ministère géorgien des finances aux organes chargés d'administrer les élections pour payer le personnel électoral, ce qui a été décisif pour la tenue des élections présidentielles dans des délais extrêmement serrés. Le programme a également permis à la société civile de jouer un rôle important dans la promotion de la confiance si nécessaire du public dans le processus électoral grâce à des campagnes intérieures d'observation, de formation et médiatiques.

La première phase du programme a consisté en neuf projets menés aux fins des élections présidentielles du 4 janvier 2004 dans trois grands domaines programmatiques:

- aide financière et technique à la Commission électorale centrale
- financement du principal programme intérieur d'observation et de décompte parallèle des voix
- financement de diverses campagnes d'éducation des électeurs.

### ***Octroi d'une aide financière pour l'administration des élections***

Lors des élections passées, les salaires des agents électoraux étaient payés tardivement, lorsqu'ils l'étaient. Le Ministère géorgien des finances s'est engagé à payer à temps ceux qui participaient à l'administration des élections. Cela a été rendu possible grâce au financement par l'OSCE des dépenses opérationnelles et logistiques de base liées à l'administration des élections, point fondamental dans toute stratégie anticorruption.

### ***Soutien à la campagne d'information***

Une aide financière et technique a été fournie à l'Unité d'information de la Commission électorale centrale pour concevoir et mettre en oeuvre une campagne d'inscription des électeurs et une campagne d'information sur le jour des élections. La politique médiatique dynamique de la Commission a ainsi permis d'accroître la confiance du public dans le processus électoral ainsi que sa sensibilisation et sa participation à ce processus.

### ***Formation du personnel de la Commission électorale***

Une des lacunes recensée par les observateurs internationaux dans l'administration des élections résidait dans l'incapacité de la Commission électorale centrale d'assurer la formation de ses agents électoraux dans les districts et les circonscriptions. Afin de répondre

à ce besoin, on a établi un programme de formation conformément aux instructions de la Commission et en s'inspirant des leçons tirées lors des élections précédentes. Financé intégralement par l'OSCE, ce programme a été mis en oeuvre en coopération avec l'IFES et le PNUD. La formation était destinée aux présidents, aux vice-présidents et aux secrétaires des commissions électorales des circonscriptions et a été dispensée au total à 6 144 agents de 2 513 circonscriptions différentes.

La formation reçue a été très bien notée par les participants et des améliorations sensibles de l'administration électorale ont été constatées le jour des élections.

Le programme d'assistance électorale en Géorgie a financé un programme de formation approfondie à l'intention du personnel de la Commission électorale en vue d'améliorer sa prestation le jour des élections. Au total, 6 144 membres de 2 513 commissions électorales de circonscription ont bénéficié d'une formation grâce à ce programme.

#### **Mesures antifraude - marquage des votants**

Sur la base des enseignements tirés des élections de novembre, un programme élargi a été exécuté dans le cadre de l'assistance électorale fournie à la Géorgie à l'appui de la mesure antifraude consistant à marquer les votants à l'encre indélébile. Cette mesure a été jugée nécessaire pour accroître la confiance des électeurs dans le processus électoral. Sur le plan pratique, ce programme a comporté:

- l'achat des fournitures nécessaires au marquage à l'encre pour la Commission électorale centrale
- la fourniture d'une assistance technique pour sa mise en oeuvre
- une série d'activités d'éducation du public, et notamment la production de spots télévisés et d'affiches.

#### **Appui aux activités intérieures d'observation des élections et de décompte parallèles des voix**

Le Programme d'assistance électorale en Géorgie a fourni des ressources à l'ONG géorgienne intitulée « Société internationale pour l'équité des élections et la démocratie » (ISFED) pour observer les élections dans l'ensemble du pays. Au total, quelque 2 550 volontaires de l'ISFED ont été déployés dans la grande majorité des bureaux de vote et des commissions de district. L'ISFED a observé avec succès la période préélectorale, le scrutin, le dépouillement et le rassemblement des résultats et elle a procédé à un décompte parallèle des voix.

#### **Campagnes d'éducation des électeurs**

Afin d'améliorer la connaissance du processus électoral par le public et, finalement, d'accroître sa participation à ce processus, quatre projets différents d'éducation des électeurs ont été exécutés. Au total, 13 ONG locales y ont participé et sont parvenues à toucher les collectivités locales dans la majeure partie de l'Est et de l'Ouest de la Géorgie. Si l'éducation des électeurs au niveau communautaire a touché une large audience, un projet a été mis en oeuvre spécialement à l'intention des jeunes en âge de voter.

**Une coordination efficace et fructueuse tant au sein de l'Organisation qu'avec les donateurs internationaux, les administrations gouvernementales et électorales et la société civile a été décisive pour le succès du programme d'assistance électorale en Géorgie.**

## **RETABLISSEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION**

Le BIDDH a rétabli sa mission d'observation des élections le 7 décembre. Parmi les 37 observateurs de longue durée figuraient une grande majorité de membres de la mission précédente. Treize observateurs ont été affectés à Tbilissi et 27 autres ont été déployés dans les régions. La mission de longue durée a été rejointe à nouveau, peu de temps avant le jour des élections, par des observateurs de courte durée, à savoir 450 observateurs de 37 pays placés sous la conduite du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

La Mission d'observation a conclu que les élections présidentielles du 4 janvier avaient marqué un progrès notable par rapport aux élections précédentes et qu'à plusieurs égards le pays n'était plus très loin de satisfaire aux engagements souscrits au titre de l'OSCE et à d'autres normes internationales pour des élections démocratiques.

Voir aussi le chapitre consacré au BIDDH, page 137, pour un compte rendu sur les travaux du BIDDH en matière électorale.

**En novembre, la demande publique pour des élections équitables était plus forte et mieux articulée qu'à tout autre moment depuis l'indépendance de la Géorgie.**

*« Sans la ferme volonté de la communauté internationale de soutenir la jeune démocratie géorgienne, le peuple et le Gouvernement géorgiens se seraient heurtés à de très sérieux problèmes dans l'organisation d'élections présidentielles à mi-mandat conformément aux délais fixés par la Constitution. Je tiens à remercier les pays donateurs et les organisations internationales pour le soutien technique et financier et pour les services consultatifs qu'ils ont fournis immédiatement et efficacement. »*

*Il est très difficile pour moi, en tant que citoyen de la Géorgie, de trouver suffisamment de mots pour exprimer ma gratitude pour l'énorme soutien moral apporté à la Géorgie par le monde démocratique. »*

**Le Président de la Commission électorale centrale,**

**M. Zurab Chiaberashvili.**

## Bureau de l'OSCE à Erevan

### MESSAGE DU CHEF DU BUREAU

Cette année a été marquée par un certain nombre d'événements et de développements importants pour l'Arménie. Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu au cours du premier semestre. Le Bureau a joué un rôle très actif en accueillant le Groupe de travail international sur les élections qui a servi de cadre pour la coordination des activités menées par les acteurs internationaux à Erevan en prévision des élections. Sur un plan plus technique, le Bureau a aidé la Commission électorale centrale à se procurer des urnes transparentes, dont l'utilisation a constitué une première dans les pays de la CEI.

Un grand programme OSCE d'assistance à la police qui instaure un partenariat entre la police arménienne et l'OSCE a été lancé. Le premier séminaire préparatoire pour le Forum économique - réunion importante de l'OSCE dans ce domaine - s'est tenu en Arménie. Le Bureau s'est également attaché à favoriser les initiatives en matière de bonne gouvernance et a notamment poursuivi ses efforts de lutte contre la corruption.

Cette année, le Bureau a également assisté à des développements importants dans la réforme juridique en Arménie : le Code pénal adopté récemment, la Loi sur la liberté d'information et la Loi sur le Médiateur ne constituent que quelques exemples des développements dans lesquels le Bureau a eu également sa part.

Le Bureau fonctionne depuis 2000. Il a été doté d'un mandat étendu pour contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité en Arménie grâce à la mise en place d'institutions démocratiques dans le pays, au renforcement de la société civile et à la promotion des normes et principes de l'OSCE.

Ainsi doté d'un mandat souple, le Bureau coopère également avec le Gouvernement, le Parlement, la société civile, les médias et la communauté internationale. Il lui a donc été souvent demandé de faire fonction de facilitateur, c'est-à-dire d'intermédiaire entre divers acteurs.

Activités liées à la dimension politico-militaire

### ELECTIONS

#### *Activités générales d'observation et d'établissement de rapports*

Dans le cadre de ses activités en cours d'observation et d'établissement de rapports concernant la situation politique et son évolution dans le pays, le Bureau a continué à accorder une attention particulière aux questions électorales. Une assistance et des synthèses ont été fournies aux missions d'observation des élections du BIDDH et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ainsi que du Conseil de l'Europe.

A la suite de la publication des rapports d'observation du BIDDH sur les élections présidentielles et législatives, le Bureau s'est attaqué de nouveau à la question de la réforme électorale et a entrepris de coordonner les efforts déployés pour contribuer non seulement à la révision du Code électoral, mais aussi aux mécanismes destinés à améliorer l'administration générale des élections en Arménie.

Ces activités ont abouti à la formulation de recommandations communes sur le droit électoral et l'administration des élections par l'OSCE/BIDDH et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe en décembre. Pour donner suite à ces recommandations, le Bureau organise des tables rondes sur la réforme électorale.

#### *Groupe de travail international sur les élections*

Le Bureau continue à présider le *Groupe de travail international sur les élections* qui contribue à l'échange d'informations, à une meilleure coordination des activités et à la coopération entre les acteurs internationaux dans la fourniture d'une assistance électorale.

#### *Urnas transparentes*

Le Bureau a aidé la Commission électorale centrale en organisant l'achat et la livraison d'urnes transparentes, qui ont été utilisées dans tous les bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives. C'était la

---

**Chef du Bureau:** M. l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin (depuis le 15 octobre 2003) | **Ancien chef du Bureau:** M. l'Ambassadeur Roy Reeve | **Budget révisé:** 933 200 €

première fois que de telles urnes étaient utilisées en Arménie et sur le territoire de la CEI.

Au total, quelque 5 400 urnes ont été livrées, dont un millier ont été prêtées à la Géorgie pour ses élections législatives de novembre. L'emploi de ces urnes a contribué à la transparence générale du processus électoral et a été considéré comme une mesure novatrice par les missions d'observation de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

#### ***Amélioration des listes électorales***

Le Bureau a facilité et appuyé un projet relatif à l'amélioration des listes électorales: les efforts ont été axés sur la standardisation et la systématisation des registres de population dans les collectivités locales avant les élections.

Le projet relatif aux listes électorales a intéressé 22 collectivités cibles de toute l'Arménie, qui représentaient environ 27 % des électeurs.

Le nombre total des électeurs couverts est ainsi porté à 70 % environ. Ce chiffre englobe les 20 collectivités où le logiciel a été installé dans le cadre de projets analogues exécutés antérieurement.

L'appui apporté par le Bureau pour cette tâche importante s'est poursuivi après les élections.

#### ***Liberté de réunion: rassemblements et manifestations liés aux élections présidentielles***

Des cas de détention administrative de manifestants ayant été signalés, le Bureau a effectué des enquêtes et des observations sur le droit de se rassembler pacifiquement et la liberté de réunion.

Une série de recommandations ont été élaborées pour remédier à la situation, l'accent étant mis sur la nécessité d'une législation efficace pour garantir ce droit constitutionnel.

### **BONNE GOUVERNANCE**

#### ***Nouvelle stratégie anticorruption***

Le Bureau a continué à coordonner le Groupe de travail international qui fournit une aide au Gouvernement pour l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale contre la corruption. Le nouveau gouvernement de coalition a donné la priorité à la lutte contre la corruption peu après son arrivée au pouvoir. Les efforts déployés ont abouti à l'adoption d'une stratégie sous réserve d'un complément d'examen et d'une mise au point plus poussée. Le Bureau a facilité les débats publics sur la stratégie et a l'intention d'aider à la mettre en oeuvre.

#### ***Hommage national au Chef de la Mission dans la lutte contre la corruption***

Lors de l'inauguration, en juillet, du Centre national de documentation contre la corruption, une récompense a été remise au Chef de la Mission pour sa contribution à la lutte contre la corruption en Arménie.

### **QUESTIONS MILITAIRES ET DE SECURITE**

#### **De professionnel à professionnel: le Bureau organise un atelier contre le terrorisme**

Cet atelier pragmatique avait pour objectif général d'améliorer les structures de commandement et de contrôle en cas d'urgence et d'examiner les moyens opérationnels et législatifs du secteur de la sécurité pour lutter contre le terrorisme.

Au cours de l'atelier, cinq cas ont été étudiés:

- détournement d'avion
- siège d'un bâtiment public
- urgence impliquant des véhicules
- siège d'une représentation diplomatique
- installations stratégiques sensibles - centrales nucléaires.

#### ***Réforme de la police***

Après plusieurs visites de l'Unité de l'OSCE pour les questions stratégiques de police, un Mémoire d'accord instaurant un partenariat entre la police arménienne et le Bureau a été signé. Aux fins du Programme d'assistance à la police prévu pour 2004, une mission d'évaluation des besoins a retenu les objectifs suivants:

- introduction d'un programme pilote de police de proximité dans la circonscription policière d'Arabkir à Erevan
- renforcement du Centre de formation de la police aux fins de la formation initiale des nouvelles recrues et de l'organisation de cours de perfectionnement
- renforcement des moyens d'intervention d'urgence de la police à Erevan.

#### ***Etablissement d'une législation antiterrorisme : mise en oeuvre des 12 protocoles et conventions de l'ONU***

Le Bureau a organisé un séminaire d'experts sur la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU et les accords internationaux contre le terrorisme. Cette initiative a été mise en oeuvre en coopération avec le Ministère arménien des affaires étrangères, l'Unité d'action contre le terrorisme de l'OSCE, l'OSCE/BIDDH, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales.

#### ***Raccordement de l'Arménie au réseau de communications de l'OSCE***

Le Bureau a apporté un concours technique pour le raccordement de l'Arménie au réseau de communications modernisé de l'OSCE - canal de communications sécurisé pour l'échange d'informations militaires entre les Etats participants.

#### ***Formation pratique au Code de conduite***

Le Bureau et les partenaires internationaux ont formé les forces armées au Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, en mettant l'accent sur les questions pratiques du contrôle démocratique, du droit international humanitaire et des droits et devoirs du personnel des forces armées.

## MEDIAS

### ***Coordination des ONG et des donateurs sur le terrain***

Le Bureau a mis sur pied un groupe de travail informel sur la législation relative aux médias à l'intention des organisations internationales et des ONG locales et internationales s'occupant des médias. Ce Forum pour l'échange d'informations offre la possibilité de définir des mesures communes pour s'attaquer aux problèmes de manière plus efficace.

### ***Accroissement de la transparence : adoption de la Loi sur la liberté d'information***

La Loi a été adoptée à la suite de l'assistance fournie par le Bureau à un groupe de travail mixte composé de représentants d'ONG, du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Elle intéresse aussi bien les médias que le public, favorise l'accroissement de la transparence des institutions gouvernementales et marque un succès dans les efforts du Bureau contre la corruption. Dans le cadre d'une initiative civile, il a été demandé au Bureau de prêter son concours pour la mise en oeuvre de cette loi.

## OBSERVATIONS DES MEDIAS

En coopération avec le *Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*, le Bureau a continué à suivre la situation des médias en Arménie et à faire rapport sur ce sujet.

Une attention particulière a été accordée à la répartition des fréquences, et notamment au cas des deux stations de télévision A1+ et Noyan Tapan, qui ont perdu leurs fréquences en 2002. Le Bureau a suivi tous les appels d'offres auxquels ces stations ont participé et en a rendu compte.

A la demande du Président arménien et de la Présidence de l'OSCE, le Bureau observera la situation des médias avec le concours du *Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*.

Activités liées à la dimension humaine

### ***Fourniture d'un appui pour la création de l'Institution du médiateur : une mesure décisive dans la défense des droits de l'homme***

A la suite de l'engagement pris par l'Arménie d'adopter une loi portant création d'une institution du médiateur à la suite de son adhésion au Conseil de l'Europe, le BIDDH de l'OSCE a fourni une analyse juridique du nouveau projet de loi. Le Bureau a souligné qu'il était important que le défenseur soit nommé et révoqué par le législatif plutôt que par l'exécutif.

Le Bureau, l'OSCE/BIDDH, le Parlement et le Conseil de l'Europe ont organisé conjointement un atelier d'experts sur les amendements au projet de loi. Dans la *Loi sur le Défenseur des droits de l'homme*, adoptée en octobre, les dispositions transitoires relatives au défenseur nommé par le Président ont été conservées.

Le Bureau préside en outre le Groupe de travail international sur le médiateur. Ce groupe a servi de cadre

pour l'examen des questions relatives à l'adoption de la loi, qui est intervenue en octobre. Après son adoption, le groupe a servi de cadre pour l'examen d'aspects importants de la mise en place de cette institution.

### ***Animation de la principale campagne de sensibilisation aux droits de l'homme***

Plus de 5 000 personnes de différents groupes cibles ont assisté à 160 présentations organisées par une équipe de sensibilisation du public avec le concours du Bureau, qui visaient à faire mieux comprendre:

- les normes et les meilleures pratiques en matière de droits de l'homme
- la législation et les mécanismes de protection aux niveaux national et international
- 16 sujets différents liés aux droits de l'homme, qui correspondent aux grands domaines d'activité de l'OSCE.

En plus des 16 films existants qui ont été utilisés lors de ces présentations, deux nouveaux films portant sur la magistrature arménienne et sur les droits des enfants ont été produits par le Bureau en coopération avec le BIDDH et ont servi de points de départ aux présentations faites par l'équipe de sensibilisation du public. L'accroissement de la demande pour de telles présentations encourage le Bureau à poursuivre ce projet.

### ***Mise en place d'un mécanisme d'observation pour les prisons***

Le Bureau, l'OSCE/BIDDH, le Ministère de la justice et la société civile ont coopéré pour la rédaction d'un texte juridique de base en prévision de la formation du groupe de la société civile pour l'observation des institutions pénitentiaires. Le décret adopté par le Ministre de la justice a été amendé afin d'élargir les pouvoirs du groupe en matière d'observation et d'accroître son indépendance vis-à-vis du Ministère. Un mécanisme analogue est également prévu pour les installations de détention provisoire.

### ***Introduction de services de remplacement***

De concert avec le BIDDH, le Bureau a prêté son concours aux autorités arméniennes en fournissant des services d'experts pour la nouvelle loi sur le service de remplacement, qui a été adoptée en décembre 2003. Au cours de l'atelier d'experts, organisé conjointement par le Bureau, l'OSCE/BIDDH, le Parlement et le Conseil de l'Europe, les auteurs du projet sont convenus d'apporter des modifications sur les points suivants:

- conditions à remplir pour pouvoir effectuer un service de remplacement
- nature et durée du service
- procédures de sélection et de recours
- stades auxquels les objecteurs de conscience peuvent demander à effectuer un service de remplacement.

### ***Promotion de la liberté de conscience, de religion et de croyance***

Le Bureau suit de près la situation en matière de liberté religieuse en Arménie et entretient des contacts réguliers avec les différents groupes et confessions religieux présents dans le pays. Une attention particulière est accordée aux aspects juridiques et structurels de la liberté religieuse ainsi qu'à l'objection de conscience.

### **Formation d'ONG à l'observation et aux rapports en matière de droits de l'homme**

A la suite de la formation dispensée à des ONG arméniennes par des spécialistes de la Fondation Helsinki polonaise pour les droits de l'homme, trois projets d'observation ont été menés par des ONG arméniennes dans les domaines suivants:

- garanties procédurales pour la détention provisoire
- droits des élèves du secondaire à l'intégrité physique et à la dignité personnelle
- respect de l'égalité des droits et accès à un enseignement secondaire de qualité pour les élèves des zones urbaines et rurales.

### **Examen de plaintes individuelles concernant les droits de l'homme**

Depuis 2000, le Bureau participe à l'examen de plaintes individuelles alléguant des violations des droits de l'homme. Il a défini une procédure pour la réception des plaintes et a créé une base de données systématique. Il collabore en outre étroitement avec les autorités arméniennes pour le règlement des plaintes individuelles.

### **Perfectionnement du personnel pénitentiaire**

A la demande du Ministère de la justice, le Bureau et l'OSCE/BIDDH, Penitentiary Reform International et l'Open Society Institute ont organisé la «formation de formateurs» à la gestion sûre des prisons. Il a été fait appel à des méthodes interactives de formation en vue de constituer un réservoir local de spécialistes pour la formation aux normes et aux meilleures pratiques internationales.

Une «formation de formateurs» supplémentaire en matière de gestion des prisons est prévue à l'intention des services sociaux et psychologiques des prisons - nouvelle unité organique créée récemment au sein du système pénitentiaire arménien, qui a bénéficié du soutien du Bureau pendant toute sa mise en place.

Avec l'OSCE/BIDDH, le Bureau a aidé à transformer l'Institut juridique du Ministère de la justice en un centre de formation pénitentiaire digne de ce nom. Ce processus de renforcement institutionnel a débuté avec une étude d'évaluation de l'Institut juridique effectuée par un expert international en décembre 2003. Sur la base de son rapport, on définira la politique future pour le volet des activités du centre de formation qui a trait au renforcement des institutions.

## **LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

### **Faire avancer les lois sur la traite**

En coopération avec l'OSCE/BIDDH, le Bureau a fourni des services d'experts en vue de l'inclusion dans le nouveau Code pénal d'un article criminalisant la traite.

Le Bureau a également fourni une assistance pour la mise en place de mécanismes d'application efficaces et pour la protection des droits humains des victimes.

Le vaste programme relatif à la criminalité organisée et à la lutte contre la corruption comprend un projet visant à élaborer un cadre juridique cohérent pour la criminalisation effective de la traite et la protection des victimes et des témoins. Ce projet porte sur l'analyse des lacunes législatives et sur l'examen d'un ensemble de

projets de lois ainsi que des amendements au *Code de procédure pénale*.

Les autres activités de lutte contre la traite ont consisté notamment:

- à faire procéder à un examen du projet de *plan d'action national* par des experts
- à aider à établir un tableau récapitulatif des projets à l'intention des acteurs des organisations internationales et des ONG locales.

### **Amélioration de l'assistance aux victimes de la traite**

En juillet 2003, le Bureau - en coopération avec l'OSCE/BIDDH et le Bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine - a organisé un voyage d'étude en Ukraine sur l'assistance aux victimes de la traite et la mise en place d'un mécanisme d'orientation national.

Ce voyage d'étude a permis de réunir les hauts fonctionnaires compétents et des représentants d'ONG pour leur présenter le concept de mécanisme d'orientation national ainsi que les meilleures pratiques internationales et régionales en matière d'assistance aux victimes de la traite.

A la suite de ce voyage d'étude, le Bureau a organisé une session de compte rendu pour déterminer les lacunes existantes et réfléchir à des stratégies. Les recommandations formulées à l'issue du débat ont été présentées à la Commission interinstitutionnelle du Gouvernement arménien sur la traite des êtres humains.

En décembre 2003, le Bureau, en coopération avec le Ministère des affaires étrangères, l'OIM, le BIDDH et l'Ambassade des Etats-Unis en Arménie, a organisé un atelier sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite. Des responsables de l'application des lois, des ONG, des membres des ambassades d'Arménie en Grèce, aux Emirats arabes unis et en Fédération de Russie ainsi que des représentants consulaires de la Russie en Turquie et des gardes-frontière ont joué un rôle essentiel dans le mécanisme national d'orientation en gestation.

## **QUESTIONS DE PARITE DES SEXES**

### **Promotion du rôle des femmes dans la société**

Des services d'experts ont été fournis pour l'élaboration d'un plan d'action national visant à définir une politique de base pour le Gouvernement arménien en ce qui concerne la position des femmes dans la société.

Son but à long terme est de satisfaire à la disposition constitutionnelle de l'Arménie sur l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes.

### **«Formation de formateurs» aux droits des femmes et à l'exercice de responsabilités par elles**

En 2003, les activités ont été axées sur le développement des aptitudes des femmes à l'exercice de responsabilités. Les participants ont organisé régulièrement des ateliers dans leurs communautés respectives afin de sensibiliser aux droits des femmes et de renforcer les activités communautaires.

### **Promotion de l'éducation à l'égalité des sexes**

En coopération avec l'OSCE/BIDDH, le Bureau a mis en oeuvre un projet visant à introduire des cours sur les questions de parité des sexes dans le système d'enseignement secondaire et supérieur. Il a également favorisé l'institutionnalisation des études sur la parité des sexes dans le programme d'enseignement des universités.

### **Lutte contre la violence domestique**

Des policiers de haut rang d'Erevan et des régions voisines ont reçu une formation de sensibilisation à la violence domestique dans le cadre d'une initiative commune du Bureau, de l'OSCE/BIDDH et d'une ONG locale, le Centre pour les droits des femmes, afin qu'ils prennent davantage conscience de ce problème.

Le Bureau collabore étroitement avec d'autres acteurs internationaux et locaux sur cette question. En septembre, il a coorganisé une discussion en ligne à l'intention de policiers et d'ONG sur les activités de prévention et de lutte relatives à la violence domestique, et notamment sur des modèles efficaces de collaboration Gouvernement-ONG et d'action policière.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

### **Rassemblement des décideurs**

En coopération avec le Ministère arménien des affaires étrangères et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le Bureau a organisé le *premier Séminaire préparatoire pour la douzième Réunion du Forum économique*, à Erevan en novembre.

L'appui au développement des PME a constitué la principale question examinée par les 200 décideurs des Etats participants et d'organisations internationales. Le Bureau recherchera des moyens d'élaborer des programmes complémentaires de concert avec les autorités compétentes et les milieux d'affaires.

### **Lutte contre le blanchiment d'argent et répression du financement du terrorisme**

L'élaboration d'une législation très complète et la mise en place de structures efficaces pour s'attaquer au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ont été examinées lors du premier atelier national consacré à ces questions, qui a été organisé par le Bureau en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et l'OCDPC de l'ONU.

En 2003, le Bureau a fait progresser ces questions:

- en élaborant un plan d'action avec les autorités arméniennes
- en créant un groupe de travail interministériel
- en coordonnant les efforts déployés pour mettre en place et conseiller une *unité de renseignement financier* en Arménie
- en organisant deux ateliers sur le cadre législatif à l'intention des parlementaires.

### **Protection de la concurrence économique**

A la suite du succès du séminaire sur la politique de la concurrence, le Bureau a travaillé en partenariat avec la *Commission d'Etat sur la protection de la concurrence économique* pour établir son site Internet public. Ce dernier a pour objet de fournir des informations sur la Commission d'Etat et la réforme de la politique de la concurrence.

### **Fourniture de services d'experts pour la réforme du Code du travail**

Le Bureau a contribué à la rédaction d'un nouveau Code afin de veiller au respect des normes internationales et de créer des conditions propices à son application. Il a coorganisé un atelier d'experts en octobre pour examiner le projet et des recommandations.

### **Promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes (projet YES)**

Le Bureau a lancé ce projet afin de renforcer l'esprit d'entreprise chez les jeunes et d'appuyer concrètement la promotion des initiatives commerciales. Ce projet a proposé des cours de gestion à des jeunes âgés de 16 à 25 ans et a présenté les étudiants à des organismes d'appui. Le programme de télévision intitulé «*L'esprit d'entreprise chez les jeunes - problèmes et perspectives*» a été produit dans le cadre du projet.

### **Développement des chambres de commerce et d'industrie**

#### **Promotion des partenariats internationaux pour les chambres de commerce**

Afin d'institutionnaliser la fourniture de services aux entreprises, le Bureau a mis sur pied, avec l'organisme allemand de coopération technique ProSME, un voyage d'étude en Allemagne pour des cadres supérieurs et moyens.

Le Bureau s'est occupé du développement institutionnel des chambres de commerce nationales et régionales. Un expert international a procédé à une évaluation des besoins du *Réseau de chambres de commerce et d'industrie de la République d'Arménie*. Son analyse - sur laquelle le Bureau fondera son assistance future - portait sur les aspects internes et externes des activités des chambres, les relations entre les chambres nationales et provinciales ainsi que les services offerts et les besoins de formation.

### **Lancement d'une stratégie économique pour la province éloignée de Syunik**

Le Bureau a réuni pour la première fois toutes les parties prenantes pour examiner les facteurs entravant le développement économique local dans la province éloignée de Syunik. Un groupe de travail composé de représentants des secteurs public et privé a ensuite été créé pour élaborer une stratégie de développement local.

### **Centre Aarhus: nouvel emplacement, nouveau programme**

A la suite d'entretiens avec le Ministère de la protection de la nature et le *Conseil d'experts*, on a choisi un nouvel emplacement et adopté un programme pour le Centre Aarhus. Le Centre public d'information environnementale (Centre Aarhus) a été créé en 2002 sur la base du Mémoire d'accord signé entre le Bureau

de l'OSCE à Erevan et le Ministère de la protection de la nature afin d'aider l'Arménie à mettre en oeuvre la Convention d'Aarhus (Convention des Nations Unies sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement).

Les activités du Centre portent notamment sur:

- la création du site Web du Centre
- la réalisation d'un film sur les ressources souterraines de l'Arménie
- la formation des journalistes écologiques
- la sensibilisation écologique des étudiants et des élèves
- l'organisation d'auditions publiques sur l'évaluation des impacts environnementaux

- la création d'un concours écologique pour les journalistes.

***Deuxième année du projet OSCE/OTAN relatif aux normes unifiées pour l'eau dans le Caucase du Sud***

Le Bureau a continué d'appuyer l'initiative de l'OSCE et du Programme pour la science au service de la paix de l'OTAN portant sur la création de 30 stations de contrôle des eaux dans le bassin de la Koura et de l'Araks. Ce projet a ceci d'unique qu'il implique les trois Etats du Caucase du Sud, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

La formation d'experts a été menée à bonne fin et, sur la base de la nouvelle méthodologie, on a commencé à rassembler des données, à prélever des échantillons et à effectuer des analyses.



# ASIE CENTRALE





# Centre de l'OSCE à Almaty

## MESSAGE DU CHEF DU CENTRE

Le Centre de l'OSCE à Almaty continue à jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'action menée avec les autorités et la société civile kazakhes, ainsi qu'avec les organisations internationales. Il suit les développements politiques, juridiques et économiques visant à promouvoir la stabilité dans le pays, tout en aidant le Kazakhstan à satisfaire aux engagements qu'il a pris à l'égard de l'OSCE.

Le Centre a joué un rôle clé dans le cadre de l'aide apportée au Kazakhstan pour réformer son système pénitentiaire, qui fait désormais figure d'exemple de «meilleure pratique» dans la région de l'Asie centrale. Le travail se poursuit en outre dans les domaines de la réforme juridique et de la formation du personnel.

Dans le même temps, l'accent a été mis sur les engagements pris à l'égard de l'OSCE et du BIDDH dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle loi sur les médias et d'amendements apportés à la loi sur les élections. De nombreuses tables rondes et analyses d'experts ont été entreprises pour aider les autorités kazakhes dans ce domaine.

Le Centre adopte, face aux nouveaux défis, une approche souple qui lui a permis de rééquilibrer ses activités dans les trois dimensions. L'un des principaux résultats dans ce contexte a été que, sur 500 femmes rapatriées «oralman», un tiers d'entre elles ont réussi à créer leur propre entreprise après avoir bénéficié d'un programme de formation d'une durée de sept mois.

L'apport de fonds supplémentaires pour des activités a permis au Centre d'accroître son rôle en mettant ses connaissances spécialisées à la disposition des autorités et de la société civile dans différents domaines les intéressant. Un programme d'évaluation de la police, une formation à la mobilisation civique et des activités en faveur de l'épanouissement des jeunes en sont quelques exemples.

Cet engagement à aider le Kazakhstan à atteindre ses objectifs de réforme démocratique et de respect des droits de l'homme dans le cadre du développement économique et de l'intérêt pour l'environnement sera encore renforcé en 2004.

En septembre de cette année, le Centre a ouvert dans la capitale kazakhe Astana un nouveau bureau de liaison, où travaille un coordonnateur de bureau. Le Centre a ainsi pu renforcer sa coopération avec ses partenaires gouvernementaux, tout en gardant des contacts étroits avec la communauté des ONG, qui reste principalement basée à Almaty.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

### *Analyse des modèles de sécurité internationaux*

Le Kazakhstan prend actuellement des mesures en vue de procéder à une étude approfondie de divers modèles de sécurité pour assurer la sécurité et la stabilité de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'a été organisée la conférence internationale intitulée «*Les nouveaux paramètres de la sécurité en Asie centrale: aspects eurasiens, européens et atlantiques*».

Cette manifestation, qui a eu lieu en juin, a bénéficié d'un appui du Centre de l'OSCE à Almaty et était organisée par l'Institut kazakh des études stratégiques qui dépend du Président du Kazakhstan. Le Centre en a suggéré l'ordre du jour et a invité des experts à analyser la corrélation entre la sécurité en Asie centrale et les processus géopolitiques, ainsi qu'à attester de la relation qui existe entre les politiques de sécurité centre-asiatique, eurasienne et euro-atlantique.

### *Renforcement des capacités pour une gestion avisée des frontières*

Dans le cadre du projet sur la sécurité des frontières, le Centre a fourni une assistance technique nécessaire d'urgence à un centre de formation de gardes frontière à Almaty. Le matériel a été offert au centre de formation à la demande de ses instructeurs qui s'en sont servis pour introduire des techniques interactives dans leur cours et pour publier des manuels.

### *Lutte contre le trafic de drogues en Asie centrale*

L'une des priorités tant de l'OSCE que du Kazakhstan est de prévenir et de combattre efficacement le trafic de drogues, ce qui est particulièrement important sachant que le Kazakhstan est l'un des principaux pays de transit entre l'Europe et l'Asie.

Compte tenu de ce fait, le Centre a organisé une conférence en coopération avec l'Institut kazakh d'études stratégiques pour examiner une vaste gamme de questions thématiques liées à la production, à l'abus et au trafic de drogues.

Différents modèles pour lutter contre ce grave fléau ont été passés au crible en vue de leur application possible en Asie centrale. Les conclusions de la conférence ont été largement diffusées auprès de toutes les parties

---

**Chef du Centre:** M. l'Ambassadeur Ivar Vikki (depuis le 4 avril 2004) | **Ancien chef du Centre:** M. l'Ambassadeur Anton Rupnik | **Budget révisé:** 1 173 600 €

s'occupant de cette question et de la mise en oeuvre de stratégies.

### **Facilitation des échanges**

Dans le cadre de son projet d'appui aux douanes, le Centre et des partenaires internationaux ont lancé le projet de *Guide des échanges internationaux* destiné à accroître le professionnalisme des agents des douanes. Le Centre s'est également employé à sensibiliser les acteurs économiques externes aux procédures douanières et aux droits et à la législation en la matière en vigueur dans la République.

Ce guide est un document établi expressément pour ce pays, qui fournit aux entreprises des informations sur toutes les conditions à remplir pour l'importation et l'exportation de marchandises. Une version régulièrement mise à jour en sera disponible sur Internet.

### **Nouveau projet d'assistance à la police**

Le *Projet d'assistance à la police* a été entrepris à l'initiative du Centre et de l'Unité de l'OSCE pour les questions stratégiques de police. A plus long terme, ce projet devrait permettre au Kazakhstan de mettre en place un système moderne et perfectionné, conforme aux normes internationales, pour l'échange et le stockage d'informations.

Ce projet a été lancé en coopération avec le Département d'information pénale du Ministère kazakh de l'intérieur.

Le travail a en outre débuté sur un projet de plus grande ampleur de l'OSCE à l'intention de la police attendu en 2004 et intitulé «*Création du noyau du système d'analyse des informations opérationnelles au sein de la police kazakhe*».

## **AMELIORATION DU SYSTEME ELECTORAL**

### **Mise à jour de la loi sur les élections**

Ces dernières années, le Centre et le BIDDH de l'OSCE ont mis l'accent sur les amendements à la législation électorale.

Le Centre a continué à promouvoir les normes de l'OSCE en ce qui concerne les amendements à la loi sur les élections. En mai, il a amorcé un dialogue entre les autorités de l'Etat et les partis politiques dans le cadre d'une table ronde. Des ONG, les médias et le grand public ont également participé au forum intitulé «*Futurs processus électoraux au Kazakhstan: 2003-2006*».

En outre, le Centre a distribué à des fonctionnaires de l'Etat et à des partis politiques l'*Evaluation préliminaire du BIDDH de l'OSCE concernant le projet de loi électorale amendée* et a convié les partis politiques à une table ronde pour examiner les moyens d'améliorer encore ce projet de loi.

Le Centre a collaboré étroitement avec la Commission électorale centrale (CEC) en ce qui concerne les développements électoraux et il a coordonné des réunions entre la CEC et le BIDDH de l'OSCE.

Dans le cadre du *Forum parlementaire transasiatique* de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui a eu lieu à Almaty du 7 au 9 juin 2003, le Directeur du BIDDH,

l'Ambassadeur Christian Strohal, a abordé les facteurs qui influent sur la tenue d'élections libres et équitables. Il a également eu l'occasion de s'entretenir avec le chef de la Commission électorale centrale.

### **Observation du processus électoral**

L'observation des élections des *Maslikhat* (conseils municipaux) en automne a constitué l'un des principaux domaines d'activité du Centre, dont le personnel a suivi le processus en qualité d'observateur et prêté son concours aux deux experts désignés par le BIDDH dans leurs travaux.

Tout au long de la période considérée, la coordination entre les observateurs et les partis politiques a été bonne et le BIDDH a régulièrement soumis aux partis concernés ses observations concernant ces élections locales conduites en vertu de la loi existante.

## **QUESTIONS AYANT TRAIT AUX MEDIAS**

Le Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a appelé à plusieurs reprises l'attention sur les lacunes concernant la liberté et le développement professionnel des médias au Kazakhstan.

En coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Centre a fourni une assistance supplémentaire pour améliorer la qualité du journalisme local et supprimer les obstacles à la liberté et à l'indépendance des médias.

### **Législation relative aux médias**

Le Centre a activement contribué au processus d'amélioration de la législation relative aux médias et donné des conseils juridiques aux autorités de l'Etat. Il a fourni une analyse juridique préliminaire du projet de loi sur les médias et participé aux débats parlementaires depuis la présentation du projet en octobre.

### **Promotion de la liberté d'expression des journalistes**

En février, le Centre a organisé en coopération avec des partenaires locaux et internationaux un séminaire de deux jours sur le thème de la diffamation dans les médias qui a permis à des journalistes et à des juristes locaux d'obtenir des informations de première main sur les précédents juridiques et les normes internationales dans ce domaine.

Avec l'appui du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Centre a ouvert dans ses locaux d'Almaty un café Internet offrant aux journalistes, aux étudiants dans le domaine des médias, aux chercheurs et aux membres d'ONG un accès gratuit à Internet et à la bibliothèque du Centre, ainsi qu'à quantités de publications de l'OSCE, étrangères et locales ayant trait à ce domaine.

### **Enquête auprès de journalistes kazakhs**

Première étude du journalisme local effectuée dans le pays, l'enquête a examiné comment les journalistes voient les médias et la liberté d'expression, les problèmes auxquels ils sont confrontés et le rôle que l'OSCE pouvait jouer pour les régler.

Cette étude sociologique a été réalisée sur la base de 680 questionnaires provenant de 13 villes du Kazakhstan. Elle a été entreprise par le Centre en coopération avec

des ONG locales s'occupant des médias et des organisations donatrices internationales.

#### ***Promotion du professionnalisme des médias***

Dans le cadre d'une initiative visant à améliorer les normes journalistiques des médias locaux, le Centre a organisé des formations et des concours. Des prix ont été décernés à des journalistes régionaux pour la meilleure publication dans le domaine écologique et le meilleur travail journalistique sur la question de la peine de mort.

La possibilité a en outre été donnée à des journalistes économiques kazakhs de bénéficier de tutorats sous la conduite d'experts et un séminaire de formation de trois jours a été organisé sur les techniques rédactionnelles.

#### ***Réunions avec les médias***

Le Centre a pris l'initiative d'organiser des réunions mensuelles avec les médias pour accroître la transparence et la visibilité des activités de l'OSCE dans ce domaine.

Au cours de ces réunions, le Centre communique aux journalistes des informations sur ses activités récentes, répond à leurs questions et leur distribue des bulletins officiels, des rapports et des publications de l'OSCE.

### **QUESTIONS INTERESSANT LA SOCIETE CIVILE**

#### ***Promotion du dialogue civique et actions de sensibilisation***

Le Centre a accordé beaucoup d'attention à la promotion du dialogue civique et à l'information des citoyens à propos de leurs droits civils et politiques en prêtant son concours à un certain nombre de projets.

Ce programme, qui a permis de mieux faire connaître les processus politiques et électoraux et l'administration civile dans différentes régions du Kazakhstan, était administré par des ONG en coopération avec les autorités et avec leur appui.

Le Centre a parrainé, dans plusieurs régions, un stage de formation sous la conduite d'experts internationaux à l'intention de formateurs de lobbyistes.

Cette formation, qui a été dispensée en coopération avec l'ONG nationale *Echo*, était destinée à accroître la participation de la société civile à la politique et a permis aux participants de se familiariser avec les techniques de négociation, de collecte de fonds, de lobbying et de relations publiques, ainsi qu'avec les fondements de la législation nationale.

#### ***Enseignement***

Le Centre a lancé des activités visant à intégrer des cours spéciaux sur l'OSCE au programme des universités locales. Les discussions à ce sujet ont favorisé une coopération étroite, notamment avec l'Académie de l'OSCE à Bichkek et avec des établissements universitaires partenaires.

Le Centre a été à l'origine d'un don de publications de l'OSCE et d'ONG aux universités et aux bibliothèques publiques locales.

Activités liées à la dimension humaine

### **PRISONS ET APPAREIL JUDICIAIRE**

#### ***Réforme du système pénitentiaire***

L'un des principaux succès à mettre à l'actif du Centre ces dernières années a été celui de la réforme et de l'humanisation du système pénitentiaire en accordant une attention particulière à la formation interactive du personnel pénitentiaire sur les fondements des droits de l'homme.

Parmi d'autres éléments importants figure le transfert des installations de détention du Ministère de l'intérieur au Ministère de la justice. Le Centre a également encouragé des débats sur l'introduction d'un suivi public des institutions pénitentiaires au Kazakhstan.

#### ***Réforme de la justice***

Le Centre a suivi la question du transfert de la sanction d'arrestation du Bureau du Procureur public aux tribunaux, question qui a constitué une priorité dans les activités du BIDDH de l'OSCE cette année. L'OSCE considère ce transfert comme un élément indispensable dans la promotion de procès équitables au Kazakhstan.

Le Centre a également continué de prêter son concours à l'Académie de formation des juges et a mis en oeuvre un nouveau programme de formation destiné essentiellement aux jeunes juristes de la région.

#### ***Débat sur la peine de mort***

Le Centre a appuyé la politique du Gouvernement visant à intensifier le débat dans le pays sur l'abolition de la peine de mort. En janvier, le Centre a accueilli une réunion du Conseil de coordination pour l'abolition de la peine de mort au Kazakhstan, à laquelle ont participé des représentants d'institutions gouvernementales et d'ONG s'occupant des droits de l'homme.

Le Centre a donné des conseils sur des réformes visant à intégrer l'emprisonnement à vie en tant qu'alternative à la peine de mort. Il a organisé une conférence au cours de laquelle l'expérience internationale dans ce domaine a été mise en évidence et des changements nécessaires ont été proposés.

Ces activités ont contribué à des plans visant à introduire la mesure d'emprisonnement à vie à compter du début de 2004.

### **LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

Les efforts déployés par le Centre dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains l'ont été en étroite coopération avec l'OIM, qui assume un rôle de chef de file en la matière. Des activités menées en commun ont permis de favoriser l'adoption d'amendements à la législation et la nomination d'un responsable gouvernemental pour les questions relatives à la traite.

### **SOCIETE CIVILE**

#### ***Appui à la communauté des ONG***

Le Centre a accordé beaucoup d'attention aux questions liées à la législation concernant les ONG et a axé ses travaux sur le projet de loi connexe. Selon une analyse

commandée par le BIDDH de l'OSCE, ce projet de loi entraverait sérieusement les activités de la société civile.

L'appui apporté à cette dernière a également inclus l'organisation, en juin, d'une table ronde à Almaty en coopération avec le BIDDH de l'OSCE et le Ministère kazakh de la culture, de l'information et de la concorde publique et avec le soutien financier du Gouvernement finlandais.

A titre de mesure de suivi de cette table ronde, un groupe de dirigeants d'ONG kazakhs ont formulé leurs propres recommandations, qui ont été incorporées dans une lettre ouverte adressée au Président. En octobre, le projet de loi a été retiré de l'ordre du jour du Parlement.

#### **Questions de parité des sexes**

Pour ses activités dans le domaine de la parité des sexes, le Centre s'est appuyé sur les résultats obtenus dans le cadre du vaste programme de 2002 en mettant essentiellement l'accent sur la promotion de la participation des femmes aux élections locales. Il a organisé une série d'activités de formation et de tables rondes pour encourager et appuyer les candidatures féminines. Lors de la Journée de la femme, le 8 mars, un appel a été lancé à voter pour des femmes lors des prochaines élections.

#### **Ethnicité et migrations**

La tolérance interethnique est une priorité pour le Gouvernement et la société kazakhs. Pour soutenir ces efforts, le Centre a organisé un séminaire sur le rôle des médias dans l'amélioration de la concorde interethnique.

Il a également continuellement suivi la situation des groupes ethniques et commandé des études sur les travailleurs migrants dans le Kazakhstan méridional.

### **PLAINTES INDIVIDUELLES**

Le Centre a continué à recevoir des plaintes de citoyens, qui donnent une indication précieuse de la situation des droits de l'homme au Kazakhstan.

Bon nombre de ces plaintes sont le reflet du manque de connaissance qu'a le public des possibilités institutionnelles d'assistance. Tenant compte de ce fait, le Centre a appuyé la publication par le Haut Commissaire kazakh pour les droits de l'homme d'un document informant le public des procédures de recours.

#### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

Le Centre a entrepris 20 grands projets dans le domaine économique-environnemental. Ses nouvelles attributions sont essentiellement dues à l'augmentation des ressources financières mises à sa disposition, qui lui ont également permis de mettre au point des projets à moyen et à long terme en accordant une attention particulière aux régions écologiquement problématiques.

Grâce aux fonds supplémentaires qu'il a obtenus, le Centre a été en mesure d'entreprendre de très nombreux projets s'inscrivant dans une perspective à moyen et à long terme et portant notamment sur les domaines suivants:

- création d'entreprises pour les femmes rapatriées
- promotion des droits des PME
- formations à l'intention des présidents et des juges des tribunaux économiques
- études sur la transparence du secteur pétrolier et gazier
- développement d'une agriculture à orientation commerciale.

### **ACTIVITES ECONOMIQUES**

#### **Promotion de l'esprit d'entreprise des femmes rapatriées**

Après avoir obtenu son indépendance, le Kazakhstan a lancé un programme visant à inciter les kazakhs vivant à l'étranger à revenir au pays. Ce processus a suscité toute une série de problèmes liés à l'adaptation des rapatriés (oralman).

Le Centre a élaboré un projet d'une durée de sept mois qui a permis d'examiner les problèmes du rapatriement en favorisant la participation de femmes bénéficiant du statut d'oralman à des PME. Quelque 500 femmes ont suivi une formation de base à la gestion d'entreprise portant notamment sur les aspects suivants :

- processus et langage bureaucratiques
- introduction aux réseaux de soutien
- assistance pour l'obtention de microcrédits en vue de créer sa propre entreprise
- marketing
- recrutement et maintenance.

Des entreprises ont été créées à la suite de ce projet.

#### **Responsabilisation des entrepreneurs**

Conscient de l'importance que la création de PME saines revêt pour la stabilité économique et politique, le Centre a exécuté dans ce domaine un projet à moyen terme intitulé: «*Inspections par l'Etat et entrepreneurs: aspects éthiques des interrelations*».

Plusieurs activités ont été menées à bien dans ce cadre, notamment:

- un suivi des inspections des PME;
- une étude des relations entre les entrepreneurs et les fonctionnaires chargés de l'inspection;
- des formations pour les entrepreneurs sur les questions d'imposition; et
- deux conférences.

Le projet a offert aux entrepreneurs une bonne occasion de rencontrer des représentants de divers organismes publics et de soulever des questions d'intérêt commun. Le Centre prévoit de s'appuyer sur ces fondations solides pour mener à bien des activités de projet dans les années à venir.

#### **Renforcement de la coopération transfrontalière**

Le travail efficace des douanes est une condition indispensable pour le développement de PME dans les régions frontalières du Kazakhstan et de la Russie. Un projet destiné à promouvoir les échanges transfrontaliers a été coorganisé par le Centre avec d'autres organisations

internationales, des administrations locales et le gouvernement central.

L'un des principaux objectifs de ce projet était de garantir l'accès aux informations concernant les procédures et les redevances douanières.

#### ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

##### **Cartographie radiologique**

A la suite de la dissolution de l'Union soviétique, de nombreuses installations de production de matières radiologiques ont été abandonnées, provoquant des fuites de substances dangereuses. Dans bien des cas, la population n'est pas consciente du danger qu'elle court. Une de ces zones à risques est Aktau et ses environs.

Le Centre et les autorités environnementales locales ont lancé un projet visant à dresser la carte de l'activité radiologique dans cette ville et dans ses environs. Les conclusions de cette étude, ainsi que celles d'un expert radiologique indépendant, ont été présentées dans une publication claire et accessible.

Le projet a permis de sensibiliser la population locale aux dangers potentiels qu'elle court et d'informer les autorités locales.

##### **Mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus**

Le Centre a intensifié ses efforts visant à promouvoir la Convention et à superviser ses indicateurs.

Ce projet a comporté une campagne d'information de l'opinion et l'organisation d'une conférence à distance sur la mise en oeuvre de la Convention.

Les principaux intéressés - fonctionnaires de l'Etat, représentants d'ONG et experts internationaux et locaux - ont également participé à un atelier d'une durée de trois jours dans le cadre duquel ils ont élaboré des systèmes de suivi, amélioré leurs connaissances et déterminé des domaines dans lesquels les informations recueillies pouvaient être utilisées en pratique.

##### **Appui à l'écojournalisme**

Le Centre a parrainé le *Festival centre-asiatique du journalisme environnemental*, ce qui s'est traduit par la production d'un disque compact d'informations environnementales, le développement de l'éco-tourisme au travers de la fourniture d'un appui aux communautés locales et de l'élimination des barrières administratives, et l'organisation d'une conférence sur les problèmes écologiques dans la ville de Balkhash et dans d'autres régions.

Le Centre accorde une grande importance à la cartographie des risques environnementaux pour la santé et à la diffusion de données à ce sujet. Il prévoit de poursuivre dans cette voie, guidé par les principes de l'OSCE en matière de sensibilisation écologique.

# Centre de l'OSCE à Achgabat

## MESSAGE DU CHEF DU CENTRE

Les activités du Centre étaient axées sur la promotion et le renforcement du dialogue avec le pays hôte et sur la stimulation de son intérêt pour les valeurs, les engagements et les activités de l'OSCE.

Le Centre a élargi sa coopération et son interaction avec le pays hôte et les présences et organisations internationales, ainsi qu'avec les ONG locales. Il a continué à appliquer son approche globale en ce qui concerne la mise en oeuvre de projets dans les trois dimensions en étroite coopération et consultation avec ses partenaires. Il a également participé activement à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Bilan commun de pays du système des Nations Unies.

Reposant sur une approche transdimensionnelle équilibrée, les programmes du Centre visaient à renforcer le développement de la société civile, la primauté du droit et les droits de l'homme, à mettre en place un cadre pour la restructuration de l'économie en un système de marché et à sensibiliser davantage l'opinion publique aux questions environnementales.

Le Centre a facilité plusieurs missions officielles de haut niveau au Turkménistan, comme les visites du Président en exercice de l'OSCE et de son Envoyé personnel pour l'Asie centrale, ainsi que celle du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Les rencontres du Président en exercice et de son Envoyé personnel avec le Président du pays et d'autres hauts fonctionnaires turkmènes ont été des étapes très importantes en vue d'un dialogue et d'une coopération entre le pays hôte et l'OSCE.

Tout en condamnant la tentative d'assassinat perpétrée le 25 novembre 2002, l'OSCE a continué à superviser les mesures prises par les autorités turkmènes. Elle a invité le Gouvernement à coopérer avec elle dans le cadre du Mécanisme de Moscou invoqué par dix Etats participants et a appelé son attention sur le rapport du Rapporteur de l'OSCE qui contient un certain nombre de recommandations et souligne qu'un suivi est nécessaire, tant dans le cadre de l'ONU que de la part de la communauté internationale dans son ensemble.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

### *Promotion de la transparence dans les questions militaires*

Le Centre d'Achgabat et le *Centre de prévention des conflits de l'OSCE* ont organisé un atelier de formation de deux jours sur la mise en oeuvre des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et d'autres documents agréés de l'OSCE dans la dimension politico-militaire.

Cet atelier visait à faire mieux connaître les questions pratiques concernant les MDCS et le régime d'échange d'informations de l'OSCE, ainsi que ses principes concernant la transparence dans les questions militaires. La formation a également comporté des exercices pratiques.

Des représentants des Ministères des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale et du Service des frontières de l'Etat ont participé à cet atelier qui a offert une bonne occasion de favoriser le dialogue et la coopération avec les autorités turkmènes et d'identifier des domaines d'intérêt commun dans le cadre de la promotion de la mise en oeuvre des instruments existants de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

### *Premier forum régional sur le développement et la sécurité*

Le *Forum pour la prévention des conflits et la paix* basé à New York, l'ONU et le Centre de l'OSCE ont participé, en qualité de co-organisateurs, au *Forum sur la prévention des conflits et le développement durable en Asie centrale*, une manifestation accueillie par le Gouvernement turkmène.

Les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent à l'Asie centrale en ce qui concerne en particulier les frontières, le transit et les échanges ont tenu une place importante à l'ordre du jour du forum.

Des représentants de tous les Etats d'Asie centrale ont examiné comment contrebalancer au mieux les exigences relatives à la sécurité des frontières et les procédures douanières par une amélioration de la coopération dans le domaine du développement des échanges.

La réunion tenue à Achgabat a été la première d'une série de réunions informelles entre les pays de la région et leurs partenaires internationaux et elle a contribué à enrichir le dialogue et la coopération en ce qui concerne des développements et des questions de sécurité d'importance critique.

### *Médias*

Dans le domaine du soutien et de la promotion des médias, le Centre a fourni des informations sur ses propres activités et sur les initiatives régionales de l'OSCE en général. Des représentants des médias ont

insisté sur la nécessité d'élargir les contacts avec l'OSCE en participant à des manifestations organisées par l'Organisation en dehors du Turkménistan.

#### **Promotion de la sécurité humaine**

Le Centre a assuré la traduction en russe du rapport de la Commission sur la sécurité humaine intitulé «*la sécurité humaine - maintenant*» et sa publication ainsi que sa distribution au Turkménistan. Lors de la présentation du rapport, il a été souligné qu'il devait être considéré à la lumière des défis croissants auxquels le monde était confronté ainsi que des possibilités accrues qui s'offrent. L'objectif étant d'assurer la sécurité humaine, les communautés et les Etats dans le monde doivent adopter une réponse plus énergique et cohérente.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

#### **Premier séminaire régional sur l'environnement et la sécurité en Asie centrale**

En 2003, le Centre et le Bureau du PNUD à Achgabat ont coorganisé le premier séminaire régional sur l'environnement et la sécurité en Asie centrale dans le cadre de l'«*Initiative pour l'environnement et la sécurité*» de l'OSCE, du PNUD et du PNUE. Cette initiative vise à faciliter un processus collaboratif et consultatif et à intégrer les liens entre ressources naturelles et politiques étrangère et du développement, favorisant ainsi la paix et la sécurité humaines. Au nombre des participants figuraient des délégations de hauts fonctionnaires et de représentants d'ONG de tous les Etats d'Asie centrale. La participation a été très active et des échos positifs ont été reçus tant sur la manifestation que sur l'Initiative en soi. Une déclaration commune a été adoptée à la fin du séminaire et la première phase de l'Initiative s'est achevée par la présentation d'un exposé à la *Conférence ministérielle sur un environnement pour l'Europe* tenue à Kiev, et à la Réunion du Forum économique de l'OSCE tenue à Prague en mai 2003.

#### **Sensibilisation accrue à l'environnement**

En coopération avec les Ministères des affaires étrangères et de l'éducation, le Centre a organisé, dans les régions à l'extérieur d'Achgabat, trois séminaires d'un jour visant à sensibiliser davantage les élèves de l'enseignement secondaire à l'environnement.

Ces séminaires faisant partie d'un programme environnemental national. Dans sa seconde phase, il est prévu d'y faire participer des enseignants.

#### **Point de contact pour la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus**

Le Centre a prêté son concours à la création, au Ministère de la protection de l'environnement, d'un point de contact national pour la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus.

Le Point de contact est équipé d'outils informatiques et conseille les ONG et le grand public sur des questions relatives à la Convention et à l'environnement.

Le Centre a publié la traduction en russe de la brochure intitulée «*ONG et institutions environnementales*

*publiques : vers une coopération*». Cette initiative s'inscrivait dans le prolongement du séminaire régional que le Centre a organisé sur la Convention d'Aarhus en mai 2000.

#### **Renforcement des PME**

Le Centre a aidé l'Union des entrepreneurs du Turkménistan à créer un centre de documentation, dont il a rénové et équipé les locaux et qui devrait permettre à l'Union de renforcer ses activités consultatives et de formation.

Avec l'appui du Centre, l'Union a organisé quatre tables rondes sur l'enregistrement des PME, sur la délivrance d'autorisations à ces dernières et sur leur fiscalité, ainsi que quatre stages de formation sur les meilleures pratiques commerciales, dont deux ont eu lieu dans des régions à l'extérieur de la capitale.

Le Centre a publié quatre guides à l'intention des entrepreneurs sur les thèmes abordés dans le cadre des tables rondes: *enregistrement des entités juridiques, autorisation des activités, imposition des entités juridiques et banques et activités bancaires*. Il a également prêté son concours à l'Union pour créer son propre site Web et lui procurer le matériel nécessaire, ainsi que pour le téléchargement d'informations.

Les préparatifs ont débuté en vue d'apporter, à l'avenir, un soutien au secteur des PME et, plus particulièrement, aux femmes et aux jeunes entrepreneurs. Le programme YES entrepris à l'initiative de l'OSCE a servi de référence dans le cadre de ce processus.

#### **Amélioration de l'administration fiscale**

Le Centre a prêté son concours au *Service des impôts de l'Etat* pour évaluer et améliorer son mécanisme d'imposition à l'aide d'applications informatiques modernes.

Il a en outre aidé l'administration fiscale à améliorer son site Web. Une ONG a été chargée d'élaborer et de distribuer un guide sur la fiscalité des ONG au Turkménistan.

Activités liées à la dimension humaine

#### **DROITS DE L'HOMME**

##### **Formation sur la législation internationale relative aux droits de l'homme**

Le Centre a organisé, pour la quatrième année consécutive, un stage de formation d'une semaine sur la législation internationale dans le domaine des droits de l'homme. Ce stage visait à sensibiliser davantage les hauts fonctionnaires et les représentants d'ONG aux droits de l'homme et à accroître leurs connaissances en la matière.

##### **Suivi des cas présumés d'atteintes aux droits de l'homme**

Le Centre a suivi un nombre croissant de plaintes individuelles concernant notamment l'absence de règlement juridique approprié, les avantages sociaux, les refus de visas de sortie, et des questions de statut. Des

plaintes pour harcèlement de membres d'ONG et de différents groupes religieux ont également été déposées.

Le Centre s'est tout particulièrement intéressé à la situation des proches des personnes condamnées pour leur participation présumée à la tentative d'assassinat du Président.

#### ***Renforcement des capacités des ONG***

Le Centre a accru son soutien au secteur de la société civile et a régulièrement organisé des réunions avec des ONG sur des questions telles que le développement de la société civile, l'éducation et la parité des sexes. Des membres d'ONG ont bénéficié d'une aide pour participer à des manifestations de l'OSCE et organiser des séminaires. Le Centre a prêté son concours à des ONG offrant des consultations juridiques à des citoyens et dans le cadre d'interventions auprès de jeunes en crise. Il a également accordé un soutien à un foyer pour jeunes sans abri à Achgabat.

En de nombreuses occasions, le Centre a servi de passerelle entre la société civile et la communauté internationale des donateurs, contribuant ainsi à intensifier la coopération et à renforcer l'appui.

Le Centre a apporté son concours à la reconstruction du Centre de crise pour les jeunes et les femmes, le premier du genre à Achgabat.

#### **PRIMAUTE DU DROIT**

##### ***Mise en conformité de la législation turkmène avec les normes internationales***

En coopération avec les autorités turkmènes, le Centre a organisé cinq tables rondes sur le projet de *code de procédure civile*.

Ces tables rondes visaient à aider le pays hôte à mettre sa législation en conformité avec les normes et les meilleures pratiques internationales afin de faciliter la transition vers une économie de marché.

Elles ont porté sur les principes qui sous-tendent la législation civile, sur le rôle et le mandat des juges, sur l'action publique, sur l'arbitrage commercial international, ainsi que sur les procédures spéciales et la cassation.

Des tables rondes de ce genre se sont avérées être un moyen particulièrement efficace de promouvoir les réformes juridiques.

##### ***Promotion de l'éthique du droit***

En coopération avec la *Central and Eastern European Law Initiative* de l'Association du barreau américain (ABA/CEELI) et l'Association des jeunes avocats turkmènes (TYLA), le Centre a organisé deux tables rondes qui s'inscrivaient dans le cadre d'une série de réunions sur l'éthique du droit consacrées aux aspects théoriques, pratiques et interactifs des relations entre l'avocat et son client.

##### ***Droits des femmes***

La *protection internationale des droits des femmes* et des études de cas interactives ont constitué la contribution du Centre à un séminaire d'un jour organisé par l'ABA/CEELI.

Les participants, qui représentaient des organisations civiques et des institutions publiques, ont indiqué qu'ils considéraient surtout l'exercice du Centre consistant à examiner des cas concrets comme un outil efficace pour la promotion des droits des femmes.

La parité des sexes est l'un des nombreux domaines dans lesquels le Centre et les organisations internationales conjuguent leurs efforts pour promouvoir la primauté du droit au Turkménistan.

Le Centre a également commencé à exécuter un projet sur le rôle des femmes au Turkménistan. Ces séminaires interactifs ont pour thème la mise en oeuvre de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et portent essentiellement sur la santé et l'éducation.

# Centre de l'OSCE à Bichkek

## MESSAGE DU CHEF DU CENTRE

Le Centre de l'OSCE à Bichkek a eu une année chargée au cours de laquelle il s'est employé à promouvoir la mise en oeuvre des principes et engagements de l'OSCE dans les dimensions politique, humaine, économique et environnementale de la sécurité et de la stabilité.

Il a contribué à l'agenda des réformes en cours par le biais de la coopération et de la fourniture d'un appui et il a encouragé le dialogue entre le Gouvernement, la société civile et la communauté des donateurs.

Après le référendum de février sur une nouvelle Constitution, le Centre a mis l'accent sur les amendements à la législation électorale, pénale et des partis politiques.

La promotion de la primauté du droit est devenue une priorité pour le Gouvernement. Le Centre a réagi en lui prêtant son concours pour l'évaluation de textes de loi, en participant aux travaux d'un organe consultatif sur la bonne gouvernance et en organisant des conférences sur la réforme pénale.

La modernisation de l'Académie de police kirghize - qui fait partie du Programme OSCE d'assistance à la police - a débuté dès la signature du mémorandum d'accord en août. Pour ce programme, le Centre a coopéré avec l'Unité de l'OSCE pour les questions stratégiques de police et tous deux se sont employés à promouvoir la participation de la société civile, comme convenu entre la Présidence de l'OSCE et le Gouvernement kirghize.

Le Centre a continué de prêter son concours à la société civile et le resserrement de la coopération entre les institutions de l'OSCE et les ONG locales a constitué l'un des piliers de ses activités dans ce domaine.

Les actions en justice intentées contre certains journaux ont été l'un des thèmes abordés à la cinquième Conférence sur les médias d'Asie centrale. Le Centre a organisé cette manifestation régionale en étroite coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et s'appuiera sur la Déclaration de Bichkek qui y a été adoptée pour la poursuite de ses activités avec les médias kirghizes. L'initiative visant à faire de l'Académie de l'OSCE un centre régional de compétences et de formation dans le domaine de la sécurité et de la coopération internationale, ainsi que de promotion des principes de l'OSCE, a reçu un accueil largement favorable. La poursuite de son développement sera l'un des principaux défis auquel le Centre devra faire face.

En 2004, le Centre orientera ses activités sur les priorités suivantes: appui aux élections locales, législatives et présidentielles de 2004/2005, appui à la réforme législative à la suite de l'approbation de la nouvelle Constitution, et prévention des conflits dans le sud du pays.

Activités liées à la dimension politico-militaire

## PREVENTION DES CONFLITS ET RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE

Le Centre a poursuivi ses efforts visant à rétablir et à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et la société civile. Il a également continué à apporter son appui aux activités de prévention des conflits menées par des ONG internationales et locales.

Le Bureau extérieur du Centre à Och a organisé une série de séminaires de formation à la gestion des conflits, qui ont mis en contact des femmes et des représentants des autorités dans le district d'Aksy, dans le sud du Kirghizistan, où de violents affrontements s'étaient produits en 2002.

### *Prévention de l'extrémisme et du terrorisme*

L'extrémisme dû à des conditions socio-économiques difficiles, à des divisions ethniques et à des influences extérieures est un risque latent pour la sécurité dans toute la région de l'Asie centrale. Pour examiner cette question, le Centre a organisé, en coopération avec la Commission d'Etat kirghize des affaires religieuses et le BIDDH, une conférence sur la liberté de religion et de conviction qui était axée sur le rôle de la religion dans une société moderne et démocratique et sur la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

Des représentants de toutes les communautés religieuses du pays ont adopté une déclaration collective et un plan d'action, qui seront mis en oeuvre dans le cadre d'une série d'activités de suivi.

### *Observation des frontières dans le Sud du Kirghizistan*

Cette opération d'observation en cours a donné lieu à plusieurs rapports aux Etats participants de l'OSCE et au Centre de prévention des conflits.

Le Bureau extérieur d'Och, ville du sud du Kirghizistan, occupe une position géographique avantageuse pour suivre de près les questions relatives aux frontières et faciliter la coopération transfrontalière.

## REFORME CONSTITUTIONNELLE

Le Centre et le BIDDH de l'OSCE prêtent leur concours au Gouvernement et au Parlement pour la mise en conformité de la législation avec la nouvelle Constitution. Cette activité a débuté pendant l'été après le référendum constitutionnel de février, qui a débouché sur une nouvelle version de la Constitution. L'assistance fournie porte essentiellement sur la rédaction de la législation électorale, pénale et des partis politiques.

Le Centre favorise le resserrement des relations avec les structures parlementaires afin d'assurer la participation de toutes les forces politiques et de la société civile au processus.

## ACADEMIE DE L'OSCE

### ***Renforcement des institutions et élaboration de programmes d'études***

Le Centre a prêté son concours à l'Académie récemment ouverte pour continuer à développer son concept en accordant une importance particulière aux Etats d'Asie centrale et à leur participation. Il a également contribué à la mise en place de son infrastructure personnelle et matérielle.

A la fin de l'année, l'Académie avait créé tous les organes nécessaires de gestion et de contrôle, défini le programme d'un cours pilote d'études internationales axé sur l'Asie centrale et procédé à la sélection des chargés d'enseignement et des étudiants pour le premier semestre devant débiter en février 2004.

En coopération avec l'OSCE et des institutions européennes partenaires, l'Académie a également organisé une série de conférences, d'ateliers et de séminaires dans le domaine de la politique de sécurité et de la transformation des conflits. Cette initiative se poursuivra et sera étendue en 2004.

### ***Perfectionnement de la police***

L'OSCE et le Gouvernement kirghize ont signé en août un mémorandum d'accord sur la mise en oeuvre d'un programme d'assistance à la police.

Le programme se fonde sur les conclusions de plusieurs missions d'évaluation des besoins. Il recouvre huit domaines de projets allant des enquêtes criminelles et de l'interdiction des drogues à la gestion des troubles publics et à la police de proximité.

Plusieurs projets, concernant notamment la modernisation de l'Académie de police kirghize, ont été lancés immédiatement après la signature du mémorandum.

Le Centre a travaillé en étroite coopération avec l'*Unité de l'OSCE pour les questions stratégiques de police* à la mise sur pied d'un bureau des projets. Tous deux se sont employés à promouvoir la participation de la société civile, comme convenu entre la Présidence de l'OSCE et le Gouvernement kirghize.

### ***Mesures antiterrorisme***

Pour le compte de l'*Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme*, le Centre a organisé, en septembre, un séminaire régional sur la question de la falsification des documents de voyage. Ce séminaire a contribué à un resserrement de la coopération entre les gardes frontière et les services de police de quatre Etats d'Asie centrale.

## DEVELOPPEMENT DES PARTIS POLITIQUES

### ***Suivi et évaluation de la législation relative aux partis***

En prévision des élections locales de 2004 et des élections législatives et présidentielles de 2005, le Centre a concentré son attention sur le système des partis au Kirghizistan et, notamment, sur la création de nouveaux partis et le développement des partis existants.

Il a en particulier secondé le BIDDH de l'OSCE, des organisations internationales et des ONG dans les efforts qu'ils déploient pour aider les partis et les législateurs à rédiger une nouvelle loi sur les partis politiques.

### ***Promotion des relations parlementaires***

Dans le cadre de sa coopération étroite avec les deux chambres du Parlement kirghize, le Centre a favorisé les contacts avec les parlements d'autres Etats participants. Huit parlementaires kirghizes des deux chambres se sont vus offrir la possibilité de participer au *Forum régional sur l'Asie centrale* organisé par l'Assemblée parlementaire en juin à Almaty (Kazakhstan).

## DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

### ***Détermination des enjeux***

En étroite coopération avec le *Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*, le Centre a organisé la Conférence régionale annuelle sur les médias. Les débats sur les problèmes et les enjeux auxquels sont confrontés les médias et les journalistes de quatre Etats d'Asie centrale ont débouché sur l'adoption d'une *déclaration de Bichkek*. Ce document énumère clairement des préoccupations et des recommandations qui serviront de base pour la poursuite des activités avec les médias kirghizes.

Tout au long de l'année, le Centre a suivi les procès intentés contre les médias kirghizes et a prêté son concours à un centre de ressources pour les médias à Djalalabad, qui offre une infrastructure de communication aux journalistes locaux.

## Activités liées à la dimension humaine

### ***Evaluation du référendum constitutionnel et des élections locales***

Les prochaines élections locales, législatives et présidentielles en 2004 et en 2005 ont déterminé le programme des activités communes du Centre et du BIDDH de l'OSCE, qui se concentreront sur l'amélioration du système électoral.

Au cours du processus de mise en conformité du *Code électoral* avec la nouvelle constitution et les normes internationales, le Centre a facilité des contacts entre la Commission électorale centrale, des parlementaires et le BIDDH de l'OSCE. Il a prêté son concours à l'examen de projets d'amendements, formulé des recommandations à l'intention des organes législatifs et entrepris d'autres activités de suivi.

## DEMOCRATISATION ET PARITE DES SEXES

Dans le prolongement du projet du BIDDH de l'OSCE sur *le rôle de direction, le lobbying et le réseautage des femmes*, le Centre s'est concentré sur des activités de promotion de la participation et de l'égalité des femmes en politique et dans le cadre des élections.

Il a organisé des conférences et des missions d'information dans le but de sélectionner des activités visant à promouvoir les candidatures féminines pour les prochains cycles électoraux.

## PRIMAUTE DU DROIT ET BONNE GOUVERNANCE

### *Evaluation de la législation*

Le Centre a continué de prêter son concours au BIDDH de l'OSCE dans le cadre de l'évaluation de la législation kirghize et de la formulation de recommandations en vue de son adaptation aux normes et aux obligations internationales, en particulier dans le domaine du droit pénal.

A la suite d'une initiative prise par le Gouvernement kirghize, le Centre s'est associé à d'autres organisations et institutions financières internationales pour mettre sur pied un organe consultatif indépendant qui prêtera son concours au nouveau Conseil public pour la bonne gouvernance. Ce Conseil est chargé de combattre la corruption et de promouvoir les meilleures pratiques.

## REFORME DE L'APPAREIL JUDICIAIRE

### *Réforme du système pénal et du droit pénal*

Dans le cadre de ses efforts visant à humaniser le système pénal, le Centre a étroitement coopéré avec les Ministères kirghizes de la justice et de la santé, ainsi qu'avec des ONG locales.

En coopération avec le BIDDH, le Centre a organisé des conférences et des tables rondes sur la réforme pénale, la resocialisation et les peines alternatives. Il a participé à l'observation de la situation sanitaire et des droits de l'homme dans les prisons.

Une attention particulière a été accordée à la justice des mineurs et à la formation du personnel des prisons aux droits de l'homme.

## DROITS DE L'HOMME

La facilitation des contacts et de la coopération avec les institutions de l'OSCE et les ONG locales - qui sont des partenaires et des sources d'information, d'expertise et d'inspiration importants pour toutes sortes d'activités, notamment les séminaires et les *réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine* - a constitué l'un des piliers du travail effectué par le Centre en coopération avec la société civile. L'autre priorité a consisté à renforcer les capacités des ONG locales et à consolider la société civile.

Deux des principaux projets du Centre dans le domaine de l'observation des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à ce sujet s'inscrivaient dans le prolongement de la formation dispensée au cours des années précédentes. Ils se sont conclus par une conférence régionale de suivi tenue à Almaty. Le Centre et le BIDDH envisagent actuellement des projets pour la prochaine phase.

En qualité de tiers, le Centre facilite le dialogue et la coopération entre ONG et institutions publiques. Les résultats d'études menées par les ONG et de leurs activités d'observation relatives aux droits de l'homme et à la réforme juridique sont notamment présentés dans le cadre de tables rondes et examinés avec des représentants du Gouvernement.

## MEDIATEUR

Le Centre et le BIDDH de l'OSCE ont toujours activement soutenu la création d'une institution du médiateur au Kirghizistan. En étroite coopération avec le PNUD, le Centre a évalué les besoins de la nouvelle institution et apporté son concours pour la mise en place de son bureau et des infrastructures. Il a facilité des missions d'information sur les institutions du médiateur à l'étranger et dispensé une formation à son personnel. Un soutien a également été apporté à des actions de sensibilisation et à des publications.

### Activités liées à la dimension économique et environnementale

#### *Sécurité environnementale et projet de décharges nucléaires à Mailu Suu*

Le Centre s'est institué coordonnateur des efforts internationaux visant à faire face à la menace environnementale que représente les décharges nucléaires non sécurisées au Kirghizistan et dans toute la région.

Une conférence internationale et plusieurs activités de suivi ont abouti à la création d'une base de données, qui permettra de déterminer les domaines stratégiques pour d'autres activités d'assainissement.

Dans le même temps, le Centre a prêté son concours à des activités d'information et à la réalisation de publications visant à attirer l'attention de l'opinion publique sur les régions concernées, notamment la vallée de la Mailu Suu.

En décembre, le Centre a organisé une conférence internationale sur l'intervention d'urgence contre les risques environnementaux pour la sécurité dans toute la région d'Asie centrale. La conférence a favorisé la coopération bilatérale entre le Kirghizistan et le Tadjikistan en vue d'initiatives visant à réduire les menaces à la sécurité environnementale.

#### *PME: mise en commun des meilleures pratiques*

Tout environnement juridique favorable à la création de PME doit inclure des mécanismes praticables de règlement des conflits. C'est pourquoi le Centre a organisé une conférence régionale sur le *règlement des différends en tant qu'instrument visant à faciliter les opérations des PME dans l'environnement économique* et a favorisé la création de mécanismes ad hoc aux échelons tant national que régional. La conférence a été l'occasion d'un vaste échange d'expériences et a fourni des exemples de meilleures pratiques dans les pays de la CEI et de l'Union européenne.

**Encourager les femmes à donner l'exemple dans le domaine du règlement des conflits locaux**

Tenant compte des frontières du Kirghizistan du Sud, de sa composition ethnique et de sa situation socio-économique, le Bureau extérieur du Centre à Osh a suscité un certain nombre d'activités de prévention des conflits, dont une série de stages de formation et une conférence sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits dans la province de Djalalabad.

Des femmes de la région d'Aksy - une zone qui a été le théâtre de violents affrontements entre la police et des manifestants locaux en 2002 - ont participé à ces activités aux côtés de femmes de toute la province, de représentants d'ONG, de hauts fonctionnaires et de journalistes. Certains des participants étaient des proches des victimes des troubles de 2002 au cours desquels plusieurs personnes ont été tuées.

Grâce à la formation qu'elles ont suivie et aux techniques de prévention et de règlement des conflits qu'elles ont acquises, les femmes ont pris davantage conscience de la contribution qu'elles pouvaient apporter à la paix et de l'importance de leur participation à la société civile.

Elles ont constitué des réseaux et identifié des solutions et des moyens légitimes pour réaliser leurs droits en apprenant notamment comment coopérer avec les ONG et les organisations internationales, et comment mener un dialogue constructif avec les autorités locales.

Les participantes ont rédigé et adopté un appel commun à l'action dans lequel sont énumérés des buts et des objectifs clairs pour la participation des femmes au règlement des conflits et au processus de démocratisation.

# Centre de l'OSCE à Douchanbé

## MESSAGE DU CHEF DU CENTRE

Le mandat de l'opération au Tadjikistan a été élargi en octobre 2002 pour refléter les progrès réalisés depuis la fin de la guerre civile. Le recentrage du mandat de l'OSCE a permis de renforcer encore les activités dans le domaine économique et environnemental en 2003.

Les activités du Centre de l'OSCE à Douchanbé ont été réorientées, élargies et renforcées cette année pour englober de nouvelles initiatives. Une première pour l'OSCE, le Centre a été à l'origine de la première action de déminage au Tadjikistan qui a bénéficié d'un soutien international. Un projet de détection des mines a en outre été lancé avec le partenaire d'exécution, l'ONG Fondation suisse de déminage.

L'inscription au budget de ressources accrues pour le financement de projets a offert des possibilités supplémentaires pour répondre aux nombreuses demandes d'assistance et fournir un soutien concret au Gouvernement et à la société civile tadjiks. En 2003, l'accent a été mis sur la promotion du dialogue politique, l'appui à la société civile et aux institutions démocratiques, l'observation des droits de l'homme et le renforcement des capacités locales. Le Centre à Douchanbé a concentré son attention sur les préparatifs en prévision de l'élection générale de 2005.

Le Centre a pris part à une série de projets en faveur de la réforme du système pénitentiaire, des médias indépendants et de l'égalité entre les sexes.

Une bonne relation de coopération s'est établie avec les autorités tadjikes sur une vaste gamme de sujets, y compris les aspects économiques, environnementaux, humains et politiques de la sécurité et de la stabilité. Le nouveau mandat a également offert la possibilité d'élargir les activités et un nouveau bureau extérieur a été ouvert dans la ville méridionale de Kouliab. La stabilité accrue dans la province orientale a permis d'affecter un administrateur international au bureau extérieur de Garm. En 2003, deux nouvelles sections ont également été créées pour la coordination des projets et les affaires économiques.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

### Amélioration du système électoral

Le Centre de Douchanbé a concentré son attention sur les préparatifs en prévision de l'élection générale de 2005. Il s'est félicité de la réaction positive du Gouvernement tadjik à l'invitation de l'OSCE d'entamer des discussions sur les recommandations relatives à la législation, qui ont été formulées à la suite de l'observation par le BIDDH de l'OSCE d'élections précédentes dans le pays.

### Signes encourageants pour le processus de démocratisation en cours

En avril, lors de la *Conférence de travail sur les préparatifs en vue des élections générales de 2005*, les participants sont convenus d'améliorer la législation et les pratiques électorales. Aussi, un Groupe de travail, composé de membres du Parlement et des partis politiques, a-t-il été créé et le BIDDH de l'OSCE a offert ses connaissances spécialisées afin d'assurer le respect des normes internationales pour des élections démocratiques. Ses recommandations ont été transmises au Parlement.

Parmi d'autres activités relatives aux élections, il y a lieu de citer l'analyse politique du Centre de Douchanbé et du BIDDH de l'OSCE concernant le référendum constitutionnel tenu en juin.

### Promotion du dialogue politique et des processus démocratiques

Dans le cadre du projet du Centre de Douchanbé intitulé «*Ateliers de formation pour les partis politiques au Tadjikistan*», une première table ronde, à laquelle tous les partis politiques ont participé, a eu lieu à Douchanbé en septembre. Elle a été suivie de quatre ateliers, organisés dans les provinces septentrionale, méridionale et orientale du Tadjikistan, dont l'objectif était de dispenser une formation sur le rôle des partis politiques dans une société démocratique en mettant spécialement l'accent sur l'examen de la *loi tadjike sur les partis politiques*, et elle a également permis de renforcer le dialogue entre les partis au Tadjikistan.

Le Centre a prêté son concours au Conseil public pour l'organisation de sessions de discussion sur les partis politiques et les élections, la liberté de conviction et les relations interethniques. L'objectif du projet était de faciliter le dialogue direct et ouvert entre le Gouvernement et la société civile avec la participation de représentants des partis, des mouvements et des associations politiques, ainsi que des minorités nationales et des ONG.

---

**Chef du Centre:** M. l'Ambassadeur Yves Bargain (depuis le 8 juillet 2003) | **ancien chef du Centre:** M. l'Ambassadeur Marc Gilbert | **Budget révisé:** 2 673 600 €

Les séminaires sur le droit et la religion, qui ont été organisés dans la région septentrionale de Sughd en 2003, ont rencontré un grand succès et devraient être étendus à la province de Khatlon dans le sud du pays. Ils sont considérés comme un outil précieux pour encourager le dialogue entre les dirigeants religieux et les autorités locales.

#### ***Atelier sur les aspects politico-militaires de la sécurité***

Le Tadjikistan a demandé l'assistance de l'OSCE pour la mise en oeuvre des engagements qu'il a pris à l'égard de l'Organisation dans le domaine politico-militaire.

En mai, le Centre, le *Centre de prévention des conflits* et le *Forum pour la coopération en matière de sécurité* de l'OSCE ont organisé sur ce sujet un atelier clé intitulé :

« *Mise en oeuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et de mesures de confiance et de sécurité.* »

#### ***Connexion du Tadjikistan au réseau de communications de l'OSCE***

A titre d'activité menée dans le prolongement de l'atelier, le Centre a prêté son concours au Ministère tadjik de la défense pour se connecter au *réseau de communications* de l'OSCE.

Le réseau, qui a été récemment modernisé, est un système sécurisé pour l'échange d'informations militaires en vertu du *Document de Vienne*, du *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe* (FCE), et du *Traité sur le régime «Ciel ouvert»*, ainsi que pour toute autre correspondance entre les Etats participants de l'OSCE.

Le Centre a prêté son concours à l'Etat hôte dans le cadre de l'élaboration d'une législation antiterroriste et l'a conseillé pour l'adoption et la mise en oeuvre des mesures prévues au titre de la *résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU* tout en veillant, dans le cadre de ce processus, au plein respect des engagements relatifs aux droits de l'homme. L'*Atelier national sur la mise en oeuvre législative de la résolution 1373*, tenu en octobre, a été organisé en coopération avec le BIDDH et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

Les deux ateliers étaient axés sur la mise en oeuvre du *Programme d'action* qui a été approuvé en décembre 2001 à la *Conférence internationale de Bichkek sur l'amélioration de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme*.

#### **Initiatives de lutte contre le terrorisme**

La question de la lutte contre le blanchiment de capitaux et d'autres moyens de financer le terrorisme a figuré en tête de l'ordre du jour d'un atelier que le Centre a organisé en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et l'ONUDD à Douchanbé en octobre.

Les objectifs de cet atelier étaient :

- de faire mieux connaître les aspects techniques et législatifs du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
- de familiariser les participants avec les outils juridiques et administratifs pouvant les aider dans la lutte contre ces phénomènes
- d'identifier les besoins pour la poursuite du développement législatif dans ce domaine afin d'accélérer le processus d'élaboration et de ratification de nouvelles lois conformément aux conventions et aux normes internationales.

#### **ACTION CONTRE LES MINES : Une première pour l'OSCE**

Fin 2002, le Centre de l'OSCE à Douchanbé a répondu à une demande du Gouvernement tadjik visant à mobiliser le soutien international en faveur de l'action contre les mines au Tadjikistan.

En mai, le Centre a signé un accord avec la Fondation suisse de déminage (FSD) portant sur la mise en oeuvre du projet Action contre les mines au Tadjikistan. Dans le cadre de ce projet, des équipes locales spécialement formées à la détection des mines se sont employées à délimiter et à baliser les zones dangereuses et ont procédé, en cas de besoin, à des analyses techniques de certains sites. Leur travail s'est concentré sur les régions de Tavildara, Sagirdasht, ainsi que sur la vallée du Rasht.

Réalisations dans le cadre du projet en 2003:

- formation et équipement complet de deux équipes de démineurs
- déploiement d'équipes de démineurs dès le début de septembre
- inspection de 157 implantations
- inspection de 8 000 kilomètres de routes
- identification, enregistrement et balisage de 21 zones contaminées par des mines et/ou des engins non explosés
- exclusion de zones précédemment signalées comme contaminées représentant environ 124 kilomètres de routes et 29 kilomètres carrés de terres.

#### **Activités liées à la dimension humaine**

Le Tadjikistan met en oeuvre des réformes en tenant compte de ses engagements à l'égard de l'OSCE et des normes internationales. Le Centre appuie ces réformes par le biais d'initiatives de formation et d'éducation, d'actions d'information, de l'évaluation de projets de lois, du renforcement des capacités et de l'observation.

Cette année, les activités du Centre ont essentiellement porté sur la réforme du système pénitentiaire, la migration de main-d'oeuvre, la réforme de l'appareil judiciaire et la prévention de la torture.

Le Centre contribue également, par le biais d'ateliers, à l'élaboration de lignes directrices pour des mesures dans des domaines spécifiques.

## ***Réforme des prisons***

A la suite d'initiatives prises par l'OSCE, la responsabilité du système pénitentiaire a été transférée du Ministère de l'intérieur au Ministère de la justice. Une commission chargée de réformer le système pénitentiaire a été créée et des améliorations structurelles ont été apportées à ce dernier.

Le Centre a continué à faciliter des visites d'étude d'agents pénitentiaires à l'étranger. En outre, il a contribué à une évaluation par des experts du projet de programme sur la réforme du système pénitentiaire tadjik pour la période de 2003 à 2008. Il a également organisé une table ronde sur le rôle des ONG dans la réforme des prisons.

Le Centre a rassemblé les données d'expérience recueillies dans le cadre de ces activités et a élaboré des principes directeurs en vue d'autres initiatives.

## ***Réforme de l'appareil judiciaire***

Le Tadjikistan a mené à bien la réforme de son Code pénal, tandis que d'autres lois en sont à divers stades d'élaboration.

Pour compléter les réformes en cours, le Centre a soutenu des initiatives visant à renforcer le rôle des avocats.

Le Centre a contribué, par le biais d'une conférence, à la création de l'Association nationale des avocats tadjiks. Cette initiative, qui s'inscrivait dans le prolongement de l'établissement d'associations régionales, a été mise en oeuvre en coopération avec l'Open Society Institute et l'Association du Barreau américain.

## ***Prévention de la torture***

En 2003, le Centre a été saisi de près de 100 plaintes individuelles relatives aux droits de l'homme. Environ un quart de ces plaintes concernaient des mauvais traitements subis dans le cadre d'enquêtes pénales.

A la demande du Bureau du Procureur général du Tadjikistan, le Centre et des partenaires internationaux ont organisé une conférence d'une durée de deux jours sur la prévention de la torture. Le Centre a également favorisé la participation de hauts fonctionnaires tadjiks et de représentants d'ONG à des manifestations internationales sur la prévention de la torture.

## ***Migration de main-d'oeuvre***

La migration saisonnière de main-d'oeuvre concerne chaque année des centaines de milliers de personnes. Les migrants n'ont guère, voire aucune connaissance de leurs droits et de leurs obligations.

Le Centre a publié un guide sur les droits fondamentaux des travailleurs migrants, qui a été élaboré en coopération avec l'OIM, deux ONG tadjikes et le Ministère du travail. Cette aide pratique devrait être distribuée dans le cadre d'une initiative à plus grande échelle planifiée par l'OIM relative à un centre d'informations.

## **LIBERTE DES MEDIAS**

### ***Garantie de l'accès du public à l'information***

Dans un système où l'information et les médias sont très limités, le Centre continue à accorder beaucoup d'attention à cet aspect. Il a fait installer à cet effet des panneaux d'information pour les citoyens des régions isolées. Ces panneaux fournissent des données actuelles sur les manifestations en cours, les activités gouvernementales, l'OSCE et les ONG.

### ***Appui à des médias indépendants***

Dans le cadre de la promotion de la démocratie grâce à des médias pluralistes, le Centre a prêté son concours à la création d'agences de presse indépendantes. Parmi celles qui ont bénéficié de ce projet à long terme, on peut notamment citer Varorud à Khoudjand (Tadjikistan septentrional), qui prospère aujourd'hui en tant qu'organe d'information autonome, crédible et indépendant.

### ***Signalement de faits de corruption***

Le premier atelier à l'intention de journalistes tadjiks sur le signalement de faits de corruption s'est tenu en octobre à Douchanbé. Plus de 40 journalistes de toutes les régions ont participé à cet atelier organisé conjointement avec Transparency International. Les médias tadjiks ont bénéficié de dons de faible importance pour les inciter à signaler les faits de corruption.

### ***Promotion des amendements à la loi sur les médias***

Le Groupe de travail mixte OSCE-Internews a présenté un projet de loi sur les médias aux autorités tadjikes dans le cadre du suivi de la conférence de décembre 2002 sur ce sujet.

## **PARITE DES SEXES**

### ***Avis techniques sur la législation relative à la parité des sexes***

Le Centre de l'OSCE a fourni au Parlement des avis techniques concernant le projet de loi sur la parité des sexes. L'adoption de cette loi représentera un progrès dans l'exécution par le Gouvernement tadjik des engagements internationaux auxquels il a souscrit en ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et témoigne également d'une progression sur la voie de la mise en oeuvre du programme de l'Etat sur l'égalité des droits et des chances des femmes au Tadjikistan pour 2001-2010.

### ***Education à la parité des sexes***

L'année 2003 a été la troisième année académique pour le Centre de consultations juridiques sur l'éducation, qui met spécialement l'accent sur les droits des femmes. Des étudiants en droit y ont acquis une expérience pratique en débattant de questions relatives aux droits de l'homme avec des élèves de l'enseignement secondaire. Ce débat a offert l'avantage supplémentaire de promouvoir la parité des sexes dans les écoles.

Le Centre, qui supervise ce projet du BIDDH et en assure la promotion, a été sollicité par la communauté reconnaissante pour d'autres activités.

### **Information de groupes vulnérables sur la traite des êtres humains**

Le Centre a mené à bien une campagne nationale de sensibilisation de l'opinion à la traite des êtres humains. Cette activité a permis de remédier au manque généralisé d'informations sur la question dans ce pays d'origine. Avec l'appui des bureaux extérieurs du Centre, le projet a atteint des groupes vulnérables dans des zones isolées. Le Centre a joué un rôle pivot dans le rapprochement des lignes directrices du BIDDH avec les initiatives de l'OIM.

### **La sensibilisation: une priorité**

Les ressources allouées au titre du budget unifié de l'OSCE ont servi à mener à bien plusieurs projets de sensibilisation portant sur:

- les droits humains et économiques des femmes
- les droits de la femme en islam
- le traitement des cas de violences à l'égard des femmes
- les questions relatives à la traite des être humains
- la formation à la gestion d'entreprise.

Le Centre à Douchanbé et ses bureaux extérieurs collaborent étroitement avec les ONG locales et suivent de près la mise en oeuvre des projets dans les zones éloignées, ainsi que dans les districts entourant la capitale, qui sont en général exclus des activités principales de formation.

Compte tenu du nombre important de veuves de guerre et de femmes de travailleurs migrants, ainsi que du nombre croissant de jeunes filles qui se voient refuser l'accès à l'enseignement primaire et qui sont offertes en mariage dès l'âge de 13 ans, le Centre attache une grande importance aux activités de sensibilisation.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

### **ACTIVITES ECONOMIQUES**

En 2003, le Centre à Douchanbé a reçu un nouveau mandat donnant la priorité aux activités économiques et environnementales. Il a réagi en ouvrant un bureau économique spécialisé et en intensifiant ses activités dans ce domaine dans tout le Tadjikistan.

### **Stimulation des PME**

La formation à la gestion d'entreprise et les microcrédits ont constitué la clé de la stratégie de développement économique mise en oeuvre par l'OSCE au Tadjikistan.

Par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, le Centre a exécuté ces programmes à l'échelle de l'ensemble du pays. Depuis août, 2 000 entrepreneurs et fermiers ont reçu une formation au marketing, à la comptabilité et au droit des affaires, ainsi qu'aux techniques d'agriculture.

Au cours des séminaires de l'OSCE, les agriculteurs ont appris comment produire des préparations pesticides d'origine naturelle en se servant des plantes locales. Le Centre a été heureux d'apprendre par la suite de la part d'agriculteurs du district de Navdi dans la vallée du Rasht que leurs récoltes de fruits avaient été meilleures.

Le Centre dirige et coordonne cette initiative, qui a été mise en oeuvre par diverses organisations et ONG internationales.

### **Mobilisation en faveur du développement social et économique local**

2 000 membres d'organisations villageoises dans une région montagneuse isolée ont été mobilisés dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités administratives locales en faveur du développement social et économique. Le projet comporte également un volet microcrédit.

### **ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES**

#### **Activités relatives à la Convention d'Aarhus**

Le Centre de l'OSCE à Douchanbé s'est appuyé sur les fondations solides jetées l'année dernière au cours de laquelle se sont tenus plusieurs ateliers de sensibilisation à la Convention. En 2003, plusieurs projets et séminaires ont mis l'accent sur des activités supplémentaires de sensibilisation et sur la mise en oeuvre des dispositions du document.

Parmi les activités menées dans ce domaine, il y a notamment lieu de citer:

- l'ouverture à Douchanbé, en septembre, du Centre de documentation sur la Convention d'Aarhus
- l'accueil et l'organisation, en octobre, du *troisième Festival régional sur le journalisme environnemental*. Deux journalistes afghans figuraient parmi les participants de cette manifestation centre-asiatique entourée de beaucoup de publicité
- la vérification de la conformité de la législation avec la Convention d'Aarhus. Le Centre a mis à disposition un consultant international, dont les conclusions et les recommandations ont été présentées - en russe, en tadjik et en anglais - aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

#### **Initiative sur l'environnement et la sécurité**

Le Centre s'est activement employé à promouvoir l'initiative commune de l'OSCE, du PNUD, et du PNUE sur l'*environnement et la sécurité en Europe du Sud-Est et en Asie centrale*.

Cette initiative est centrée sur les problèmes environnementaux qui se posent dans toute la région, comme les eaux polluées, les déchets radioactifs et le partage des ressources en eau. Le Centre a tenu un atelier national sur la deuxième phase de l'initiative, atelier au cours duquel les discussions ont porté sur les trois activités principales ci-après:

- évaluation des risques et de la vulnérabilité et suivi en la matière
- renforcement des capacités et développement institutionnel
- élaboration et mise en oeuvre de politiques.

## BUREAUX EXTERIEURS

Le Centre dispose de cinq bureaux extérieurs dans les villes de Garm, Khoudjand, Kouliab, Kourgan-Tioube et Shartuz, qui s'occupent essentiellement de suivre la situation politique et sécuritaire régionale.

En 2003, l'OSCE a réactivé sa présence internationale à Garm, dans la vallée du Rasht, après le rétablissement de la stabilité politique et sociale. Dans le but d'intensifier ses activités dans le sud du pays, le Centre a ouvert un nouveau bureau extérieur dans le district de Kouliab. Les bureaux extérieurs maintiennent des contacts étroits avec les autorités locales et sont en mesure d'obtenir des informations de première main de la communauté. Ils contribuent aux rapports que le Centre transmet régulièrement aux Etats participants. Le personnel des bureaux extérieurs a également mené des consultations avec les autorités locales en vue de régler un certain nombre de questions différentes et s'est employé à promouvoir les principes de l'OSCE.

Conformément à la tradition bien établie de l'OSCE de sensibilisation à l'éducation civique, les cinq bureaux extérieurs ont organisé des camps d'été à l'intention de jeunes de 14 à 19 ans sur:

- les processus et les institutions démocratiques
- les élections
- l'élaboration de lois
- la société civile
- la prévention de l'abus de drogues
- la protection de l'environnement.

Ces camps de jeunes enrichissent le programme annuel d'éducation civique, dont l'OSCE assure la coordination dans les écoles rurales.

Des panneaux d'information, qui s'imposaient d'urgence, comportant des journaux et des bulletins politiques et sociaux, ont été installés dans le centre des localités. Le personnel des bureaux extérieurs assure ainsi l'affichage d'informations dans des régions qui n'ont que peu ou pas accès à la radio, à la télévision ou aux journaux.

Dans le cadre de la sensibilisation aux droits de l'homme, l'OSCE a organisé son Festival de cinéma sur les droits de l'homme dans les régions extérieures. Pour la première fois en dix ans, les habitants du sud du pays ont eu la possibilité d'assister à une séance de cinéma. Le public du festival a reçu des informations sur les activités que l'OSCE mène dans l'ensemble du pays.

# Centre de l'OSCE à Tachkent

## MESSAGE DU CHEF DU CENTRE

Le Centre de l'OSCE à Tachkent travaille activement avec le Gouvernement ouzbek, des organisations internationales et des ONG pour s'acquitter de ses responsabilités au titre des trois dimensions de l'OSCE qui reposent sur le concept de sécurité globale.

Conformément à notre mandat, nous coopérons étroitement avec les autorités locales. Leurs idées et propositions nous permettent d'aboutir, dans un esprit d'interaction constructive, à une compréhension commune sur la manière dont le Centre peut aider l'Ouzbékistan à mettre en oeuvre ses engagements au titre de l'OSCE.

Le Gouvernement participe activement aux événements du Centre et propose des projets communs dans un esprit de partenariat. Cette interaction a permis de débattre ouvertement de questions telles que le blanchiment de capitaux, la traite des êtres humains, la réforme pénitentiaire et la torture. Dans certains cas, des plans d'action ont été établis.

Toujours en 2003, le Centre a bénéficié d'un financement supplémentaire. Il a été en mesure d'élargir son travail de programmation dans les dimensions politico-militaire et économique-environnementale grâce à cet apport supplémentaire en ressources humaines et financières approuvées par le Conseil permanent de l'OSCE. L'octroi du financement supplémentaire et de personnel local ont aussi favorisé la conscience professionnelle et la productivité.

Le Centre a également maintenu et développé ses contacts avec nos partenaires traditionnels, à savoir le PNUD, l'ONUDC, le CICR et le HCR sur des questions d'intérêt commun, notamment les réfugiés, les minorités, le trafic des armes et des stupéfiants, la traite des êtres humains ainsi que le blanchiment des capitaux.

Le Centre considère la transformation de la société ouzbèke en une société plus ouverte comme un objectif à long terme. Il reconnaît aussi qu'en adhérant à l'OSCE et en aidant à établir le Centre, le Gouvernement a manifesté sa détermination à construire un avenir fondé sur des valeurs démocratiques et communes à tous les Etats.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

Afin de promouvoir la sécurité, le Centre met en oeuvre des projets liés à la maîtrise des armements, à la diplomatie préventive, ainsi qu'aux mesures de confiance et de sécurité.

En outre, il favorise l'application des principes et engagements de l'OSCE dans le domaine de la démocratisation et cherche à les aborder dans le cadre de projets ciblés.

## PROMOTION DE LA SECURITE

### *Promotion du Code de conduite politico-militaire*

En mai, le Centre a organisé un atelier sur la mise en oeuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et des mesures de confiance et de sécurité.

Les représentants des Ministères de la défense et de l'intérieur, du Parlement et d'autres organes gouvernementaux ont assisté à cet atelier. Il a été noté que les capacités devaient être renforcées pour mettre en oeuvre le *Document de Vienne*.

### **Renforcement des capacités des gardes frontière**

Une équipe d'experts de l'OSCE a mené à bien un stage de formation de deux semaines au point de passage de la frontière entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan, à Termez-Hayraton. Cette initiative visait à renforcer les capacités des gardes frontière et des agents des douanes des deux pays à interdire les transports illicites d'armes.

Cette initiative a favorisé non seulement la coopération interne entre les services ouzbeks des frontières, des douanes et de la police, mais aussi celle entre les responsables afghans et ouzbeks.

L'initiative a été bien accueillie et a suscité de la part des participants une réaction très positive à l'égard de l'équipe d'experts de l'OSCE qui jette les bases d'une formation pratique de suivi qui sera dispensée aux divers points de passage des frontières.

## PROMOTION DE LA LIBERTE DES MEDIAS

### *Assistance juridique en cours aux journalistes*

Pour permettre aux journalistes d'exercer leurs droits, le Centre et Internews Ouzbékistan appuient un service de consultations juridiques à l'intention des journalistes. Ce service emploie deux juristes locaux qui fournissent aux journalistes ouzbeks des conseils juridiques et assurent leur représentation.

### *Libre accès à l'information*

En novembre, le Centre a ouvert un café Internet dans lequel les journalistes ont libre accès à Internet. Cet espace, mis gracieusement à disposition par le journal

*Pravda Vostoka*, se situe dans le même bâtiment que le Centre de presse principal de Tachkent.

## ELECTIONS

### ***Suivi du processus de réforme parlementaire***

En prévision des élections législatives de décembre 2004, le Centre a organisé une série de tables rondes sur les élections dans le cadre desquelles les ambassades de l'OSCE et les organisations internationales communiquent des informations sur les questions électorales et leurs activités de programmation.

### Activités liées à la dimension humaine

L'OSCE s'attache à travailler étroitement avec les autorités et les représentants de la société civile afin d'améliorer la situation des droits de l'homme en Ouzbékistan.

Ces activités visent, dans leur ensemble, à favoriser la primauté du droit en Ouzbékistan ainsi que le développement d'une société civile forte et dynamique.

En Ouzbékistan, la mise en oeuvre des normes internationales bénéficie d'une attention toute spéciale.

### ***Suivi de la situation des droits de l'homme***

Au cours de l'année, le Centre a observé des procès et reçu des plaintes individuelles. Il a également effectué des visites de terrain afin d'atteindre la société ouzbèke vivant en dehors de Tachkent. Cette activité est essentielle pour pouvoir identifier des domaines d'intérêt spécial et prendre des mesures appropriées conformément aux engagements de l'OSCE.

### ***Promotion des réformes pénitentiaires***

Comme le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture l'a indiqué dans son rapport, il importe que la tâche visant à prévenir et à combattre la torture dans le système d'application de la loi demeure capitale pour tous les acteurs concernés en Ouzbékistan.

Suite à ce rapport, l'administration pénitentiaire ouzbèke a invité le Centre à coopérer étroitement à la réforme des prisons. Le Centre dispense une formation au personnel pénitentiaire et appuie les ONG ouzbèkes lorsqu'elles inspectent les lieux de détention.

Onze responsables et des ONG ont reçu une formation spéciale sur les normes internationales pour le traitement des détenus dans la perspective d'activités futures.

### ***Autonomisation des femmes***

Pour renforcer la participation des femmes à la vie publique, le Centre forme aux activités de sensibilisation et aux fonctions de direction. Ce programme est très utile compte tenu notamment des prochaines élections législatives de 2004 auxquelles, il y a lieu d'espérer, les femmes participeront plus activement.

### ***Prévenir et combattre la traite des êtres humains***

Conformément à la priorité établie par la Présidence néerlandaise, le Centre s'engage résolument à prévenir et à combattre cette forme moderne d'esclavage qui touche les hommes, les femmes et les enfants en Ouzbékistan.

En coopération avec des organisations partenaires nationales et internationales, le Centre lance une campagne de sensibilisation à l'échelon national. Les organismes chargés de l'application des lois bénéficient également d'une formation spécialisée au titre de ce programme en vue de renforcer leurs capacités à combattre la traite.

### ***Résultats des projets liés à la dimension humaine***

Le dynamisme des ONG et des responsables illustre bien le succès de ces programmes. La sensibilisation et la capacité de ces derniers à traiter de questions relatives à la traite et à la torture devraient être accrues. Il est également envisagé d'améliorer les conditions carcérales, de rendre la société civile plus active et de renforcer le rôle des femmes dans la vie publique.

### Activités liées aux dimensions économique et environnementale

En 2003, le Centre a augmenté sensiblement le nombre de ses activités de programmes dans les domaines de la dimension économique et environnementale.

Il a privilégié ses activités de suivi et d'établissement de rapports à l'intention des organes de l'OSCE afin de les tenir informés des problèmes, de leurs causes et de leurs conséquences.

Les responsables se rendent régulièrement dans les provinces pour rencontrer des hauts fonctionnaires gouvernementaux ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile afin de mieux comprendre la situation économique et environnementale qui prévaut en Ouzbékistan.

Le Centre sensibilise le Gouvernement ouzbek à la nécessité d'un développement économique durable et à des pratiques de gestion environnementale sûres. Il aide aussi le Gouvernement à relever les défis économiques et environnementaux, favorise les contacts et encourage les échanges d'information avec les autorités locales, les universités, les établissements de recherche et les ONG.

## ACTIVITES ECONOMIQUES

### ***Développement de l'esprit d'entreprise***

Le développement des petites et moyennes entreprises (PME) est encouragé, notamment dans les zones rurales du pays, auprès des femmes et de la jeunesse. Le Centre a organisé une série d'ateliers visant à développer l'esprit d'entreprise et les connaissances juridiques des personnes vivant dans les provinces et les régions montagneuses.

La formation dispensée s'étend des fondements mêmes des capacités d'entreprise aux techniques de pointe du développement d'entreprises. En partenariat avec le Comité ouzbek des femmes, le Centre a établi un centre d'informations sur les questions relatives aux PME.

### ***Promotion des centres juridiques de conseils et de défense de l'environnement***

Pour améliorer l'accès des entrepreneurs aux informations concernant les aspects juridiques et pratiques relatifs au fonctionnement des entreprises, le Centre et la Chambre nationale des producteurs et des

entrepreneurs ont entrepris l'élaboration d'un manuel intitulé «*Comment être un bon entrepreneur?*» qui devrait connaître une vaste diffusion.

#### ***Lutte contre le blanchiment des capitaux***

En partenariat avec la Banque centrale d'Ouzbékistan et l'ONUDC, le Centre a organisé un atelier national sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et la répression du financement du terrorisme.

Dans le cadre du suivi de la réunion d'octobre, les organisations prévoient de coopérer avec le Gouvernement à la révision du projet de loi sur la question, de le rendre conforme aux normes internationales et d'envisager la possibilité d'établir une unité de renseignements financiers.

#### **ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES**

Le Centre continue de promouvoir la participation publique à la prise de décision dans le domaine de l'environnement et, en particulier, l'adhésion de l'Ouzbékistan à la Convention d'Aarhus.

#### ***Protection de l'environnement dans les quartiers des Mahallas***

Le Centre s'attache à favoriser les Mahallas - organisations communautaires locales - dans leurs efforts visant à renforcer leurs activités en matière de protection

environnementale. A cet effet, le Centre a organisé une série de tables rondes à l'intention des dirigeants Mahallas. Un aperçu général de la législation relative à l'environnement de l'Ouzbékistan et une introduction des structures étatiques pertinentes ont été présentés.

#### ***Identification des risques pour l'environnement***

##### **Appui des ONG**

Le Centre a continué à appuyer les activités de l'ONG environnementale locale Armon, en:

- organisant des séminaires sur des questions environnementales
- identifiant les dirigeants locaux susceptibles de prendre des initiatives environnementales communautaires
- créant une base de données sur les informations environnementales
- menant des campagnes médiatiques pour renforcer la participation publique aux questions portant sur la protection environnementale
- fournissant des consultations juridiques gratuites.

Dans le cadre du projet commun OSCE/PNUD/PNUE, intitulé *Initiative environnement et sécurité* le Centre a contribué à l'organisation d'un atelier national sur l'identification des risques environnementaux existants et potentiels en Ouzbékistan et à un échange de vues sur la prévention des conflits liés à l'environnement.

# REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION D'EXPERTS ESTONIENNE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE

Représentant de l'OSCE: M.Uwe Mahrenholtz | Budget révisé: 120 000 euros

## CONTEXTE

La principale tâche du Représentant de l'OSCE consiste à participer aux travaux de la *Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite*, qui fait des recommandations au Gouvernement estonien sur la délivrance de permis de séjour à d'anciens membres du personnel militaire en Estonie.

## ACTIVITES ET DEVELOPPEMENTS

### **Réduction du nombre de permis de courte durée**

La Commission a continué à réduire le nombre de permis de séjour de courte durée (de un à trois ans) à environ 450. Le nombre de permis de séjour de plus longue durée (de quatre à cinq ans) s'est élevé à 10 000. Actuellement 10 500 personnes environ sont titulaires d'un permis de séjour temporaire en cours de validité.

En 2003, 15 demandes de permis de séjour ont été refusées. La majorité de ces refus ont concerné des bénéficiaires du *Programme de réinstallation des officiers russes* de l'US Agency for International Development (USAID). Depuis que la Commission a entrepris ses travaux en 1994, 280 demandes au total ont été rejetées. La Commission a toutefois délivré bien plus de permis de séjour sur la base de l'*exception humanitaire* qu'elle en a refusés.

### **Permis de séjour permanent**

Le 24 octobre 2002, la *Cour d'Etat estonienne* (Cour suprême) a décidé que les membres du personnel militaire étranger à la retraite et leurs familles mentionnés dans l'*Accord bilatéral de 1994 sur la protection sociale* pouvaient bénéficier de permis de séjour permanents. Le Ministère de l'intérieur a présenté ultérieurement un projet de loi qui porte modification de la *Loi estonienne sur les étrangers* et exclut sans équivoque la possibilité de conférer des permis de séjour permanents à des militaires à la retraite.

L'amendement a été adopté le 17 décembre et son adoption a été proclamée par le Président le 30 décembre 2003.

Le Représentant de l'OSCE s'est déclaré vivement préoccupé par cet amendement qui ne tient pas compte de la décision de la Cour d'Etat et équivaut à une modification unilatérale de l'Accord bilatéral.

Sur la base des conclusions de la Cour, des centaines de demandes de permis de séjour permanent ont été déposées et ont été refusées sans autre forme de procès dans l'attente d'autres directives. Les anciens membres du personnel militaire en Estonie qui ont déposé une demande continuent d'attendre qu'il soit statué définitivement sur leur cas.

### **La question du statut privilégié n'est toujours pas résolue**

Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne l'octroi d'un statut privilégié de militaire à la retraite, aux termes de l'Accord bilatéral de 1994, à plusieurs anciens militaires et à leurs familles sur des listes supplémentaires présentées en 1994 au Gouvernement estonien. Alors que les autorités russes ont reconnu officiellement ces anciens officiers comme des militaires à la retraite, l'Estonie refuse de leur accorder ce statut.

En conséquence, certains des anciens officiers et leurs familles se sont vu refuser la prorogation de leur permis de séjour et ils risquent l'expulsion.

Le Représentant de l'OSCE a lancé un appel au Gouvernement estonien pour que ces cas soient réexaminés afin d'envisager la possibilité de délivrer des permis sur la base de l'exception humanitaire.

### **Présence continue de bénéficiaires de logements financés par les Etats-Unis d'Amérique**

Du fait de la présence continue, en Estonie, de plusieurs bénéficiaires du *Programme de réinstallation des officiers russes* de l'USAID, qui s'étaient engagés à quitter le pays, les autorités estoniennes s'attachent à élucider les arguments confus qu'ils ont avancés à l'appui de leurs demandes de séjour. Cette question est complexe et ne pourra être résolue que progressivement. Il y a également lieu de mentionner qu'un grand nombre de bénéficiaires sont protégés au titre de l'Accord bilatéral de 1994 et ne peuvent donc pas se voir refuser un permis de séjour.

# REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION MIXTE RUSSO-LETTONE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE

Représentant de l'OSCE: M. Helmut Napiontek | Budget révisé: 11 800 euros

## CONTEXTE

En 2003, le Représentant de l'OSCE a continué d'apporter son concours à l'application de l'Accord de 1994 entre les Gouvernements letton et russe sur la protection sociale octroyée aux militaires à la retraite de la Fédération de Russie et les membres de leur famille, qui résident sur le territoire de la République de Lettonie.

Conformément à l'Article 2 dudit Accord, le Représentant de l'OSCE est chargé:

- d'examiner, avec les parties lettonne et russe, des recours relatifs à des questions concernant les droits des militaires à la retraite
- de participer à l'adoption de recommandations et de décisions sur la base d'un consensus
- d'examiner, à la demande de l'une des parties, des questions concernant l'application des dispositions dudit Accord.

Selon une récente mise à jour annuelle de juin 2003, 18 438 personnes relèvent de cet Accord, soit 280 personnes de moins qu'en octobre 2002 (par rapport à un chiffre initial de 22 320 personnes en 1994).

## ACTIVITES ET DEVELOPPEMENTS

### *Cas individuels*

Les recours présentés récemment par des militaires à la retraite sur des questions sociales ont, dans une large mesure, été réglés par les organes respectifs de l'administration locale lettonne en coopération avec les autorités russes pertinentes.

Les cas individuels de longue durée portés à l'attention de la Commission qui concernaient principalement les questions relatives au statut de séjour ont, en grande partie, été réglés.

### *Interprétation des dispositions de l'Accord*

En 2003, différentes interprétations juridiques de quelques dispositions de l'Accord de 1994 relatives au logement sont devenues importantes, puisque cette question concerne très fréquemment les militaires à la retraite et les membres de leurs familles. Après examen juridique, la Commission envisage d'élaborer une approche commune afin de traiter plus avant les problèmes relatifs aux questions de logement.

# LES INSTITUTIONS

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme | Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales | Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias





## BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

### MESSAGE DU DIRECTEUR DU BIDDH, AMBASSADEUR CHRISTIAN STROHAL

Le BIDDH a renforcé le rôle vital qu'il joue en tant qu'institution principale de l'OSCE chargée de la dimension humaine, pierre angulaire du concept de sécurité globale de l'Organisation. Cette année, le Bureau a opté en faveur d'une planification à plus long terme et de grande ampleur qui tire pleinement parti de l'expérience et de l'expertise du Bureau, de la capacité accrue des institutions des Etats participants et des points forts des autres organes de l'OSCE.

Le Bureau a relevé plusieurs défis nouveaux et surmonté des épreuves nouvelles concernant sa capacité. Cette année, une nouvelle section des droits de l'homme a vu le jour, qui étend le rôle premier de suivi du Bureau. Elle travaille en étroite coopération avec les deux autres sections principales du BIDDH: la section de la démocratisation et la section des élections. Ce renforcement de la capacité du Bureau à aider les Etats et d'autres organes de l'OSCE souligne l'importance que l'Organisation tout entière attache aux droits de l'homme. La nouvelle section servira également d'important catalyseur pour le développement d'une formation plus efficace et d'un appui accru des missions de terrain ainsi que d'une approche plus thématique de ces questions.

Les demandes visant à faire face aux tendances au racisme, à la xénophobie, et à la discrimination sous toutes ses formes dans l'espace de l'OSCE ont incité le Bureau à s'attaquer plus systématiquement à ces causes potentielles de conflit. Le Bureau a également défini des objectifs dans le cadre de son nouveau *Plan d'action pour les Roms et les Sintis*.

Vu l'attention accrue accordée par la présidence néerlandaise à la lutte contre la traite, le BIDDH coordonne une approche plus intégrée des efforts entrepris. Il regroupe toutes les dimensions des activités de l'OSCE afin d'arrêter une stratégie globale de lutte contre ce fléau complexe.

Le Bureau a également poursuivi ses tâches traditionnelles: contribution aux efforts en faveur de la démocratie et de la primauté du droit, promotion et protection des droits de l'homme, réduction des lacunes et rappel aux Etats participants des engagements qu'ils ont souscrits sur ces questions.

En tant qu'organisme chef de file en Europe dans le domaine de l'observation électorale, le Bureau a totalisé en 2003 un calendrier serré de 12 missions d'observation notamment en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Croatie, en Géorgie, en Moldavie, dans la Fédération de Russie, en Serbie-Monténégro et au Royaume-Uni. Une assistance technique plus étendue a été offerte aux missions de l'OSCE sur place, notamment par l'organisation du premier forum européen à l'intention des groupes d'observateurs des élections nationales à Zagreb.

Des mesures ont été prises pour élaborer une approche à plus long terme de la question de l'observation, assurer un plus grand suivi entre les élections et accorder une plus grande attention à la mise en oeuvre des recommandations du BIDDH.

L'année prochaine, le Bureau espère tirer profit des avantages de sa capacité qui a été récemment renforcée pour traiter de questions concernant la dimension humaine et il continuera à arrêter des stratégies globales, aux échelons national, régional et international.

Bien que basée à Varsovie, les activités les plus en vue du BIDDH se déroulent sur le terrain: observation des élections et exécution, dans les Etats participants, d'un grand nombre de projets d'assistance pour remédier aux lacunes dans les domaines ci-après: primauté du droit et institutions démocratiques, droits de l'homme et élections.

La capacité accrue du Bureau, grâce à sa nouvelle section des droits de l'homme, et l'amélioration de la synergie entre les organes de l'OSCE, ont permis d'adopter une approche plus globale dans tous les domaines de son activité.

## ELECTIONS

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE est l'organisme chef de file en Europe dans le domaine de l'observation des élections. Conformément à son mandat de 1994 par lequel les Etats participants de l'OSCE ont invité le BIDDH à effectuer une évaluation à long terme des processus électoraux avant, pendant et après le jour du scrutin, le BIDDH a constamment montré l'intérêt d'une observation systématique, globale et vérifiable des élections.

En 2003, le BIDDH a une fois de plus fait preuve de son engagement à améliorer les processus électoraux dans la région en déployant les 3 400 observateurs nécessaires à la conduite des 12 missions d'observation électorale qui ont eu lieu au cours de l'année.

La méthode unique et éprouvée du BIDDH permet de bien comprendre tous les éléments nécessaires à un processus électoral démocratique: cadre législatif, préparatifs administratifs, campagne politique et médias. La méthode d'observation électorale du Bureau a certes été conçue avant tout à l'intention des Etats participants de l'OSCE, mais la longue expérience du BIDDH a aussi servi de modèle à l'Union européenne, à la Communauté de développement de l'Afrique australe et plus récemment à l'Union africaine dans le déploiement de leurs activités d'observation électorale respectives.

Le BIDDH a continué d'améliorer sa méthode pour relever de nouveaux défis et maintenir son rôle clé dans le domaine électoral. Le *Manuel d'observation des élections* du BIDDH a ainsi pu être mis à jour en 2003 et il devrait être publié en 2004.

Tout au long de l'année 2003, le Bureau a porté une attention accrue au suivi des recommandations en matière d'observation des élections. Les recommandations énoncées à l'issue des missions d'observation visent à remédier aux lacunes identifiées par rapport aux engagements de l'OSCE en matière d'élections, ainsi qu'aux autres normes internationales pour des élections démocratiques. Durant toute l'année, le BIDDH s'est montré, comme toujours, prêt à coopérer avec les Etats participants en formulant de telles recommandations et en assurant leur mise en oeuvre.

### Observation des élections

Le calendrier des élections observé par le Bureau en 2003 est indiqué ci-dessous.

## Calendrier du BIDDH pour l'observation des élections en 2003

Pays	Type d'élections	Dates
Monténégro/ Serbie-Monténégro	Présidentielles (nouvelles élections)	9 février
Arménie	Présidentielles	19 février/ 5 mars
Monténégro/ Serbie-Monténégro	Présidentielles (nouvelles élections)	11 mai
Arménie	Parlementaires	25 mai/15 juin
Moldavie	Municipales	25 mai/8 juin
Albanie	Gouvernement local	12 octobre
Azerbaïdjan	Présidentielles	15 octobre
Géorgie	Parlementaires	2 novembre
Serbie/ Serbie-Monténégro	Présidentielles	16 novembre
Croatie	Parlementaires	23 novembre
Fédération de Russie	Parlementaires	7 décembre
Serbie/ Serbie-Monténégro	Parlementaires	28 décembre

Lors des missions d'observation des élections qu'il a effectuées en 2003, le BIDDH a une fois de plus coopéré étroitement avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et le Parlement européen.

Outre le déploiement de ses missions d'observation électorale précitées, le Bureau a continué à déployer des missions sporadiques dans les Etats participants de tradition démocratique plus ancienne pour examiner des questions spécifiques et promouvoir de meilleures pratiques électorales. Au cours de l'année, le BIDDH a procédé à l'évaluation des élections à l'Assemblée locale au Royaume-Uni. Il s'est également rendu aux Etats-Unis d'Amérique pour suivre le vote exceptionnel de «rappel» des gouverneurs en Californie.

Le Bureau a continué d'appuyer les missions de terrain de l'OSCE visant à évaluer les élections lorsque les missions d'observation du BIDDH n'avaient pas été déployées. Le BIDDH a prêté son concours aux présences de l'OSCE en place sur le terrain pour évaluer les référendums ou les élections au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Kazakhstan et en Moldavie.

En outre, une mission d'évaluation commune du BIDDH et du Secrétariat du Conseil de l'Europe s'est rendue dans la Fédération de Russie en mars à l'occasion d'un référendum sur le projet de constitution et les lois électorales de Tchétchénie.

Grâce au fonds volontaire établi en 2001, le Bureau a continué à diversifier le profil national de ses missions d'observation électorale en recrutant des experts électoraux et des observateurs qualifiés d'Europe centrale, orientale, d'Europe du Sud-Est et de l'ex-Union soviétique.

### **Assistance technique**

En juin, le BIDDH a présenté un rapport intérimaire au Président en exercice sur les *engagements existants dans les Etats participants de l'OSCE pour des élections démocratiques*. Ce document, qui est l'aboutissement des travaux d'un groupe de travail d'experts électoraux réunis par le Bureau, est une large compilation de normes internationales et régionales pour des élections démocratiques ainsi que d'exemples de meilleures pratiques, tels qu'ils figurent dans les rapports d'observation du BIDDH.

Le premier forum européen à l'intention des groupes d'observateurs des élections nationales a été organisé à Zagreb à la fin du mois de juin parallèlement à la réunion de la Commission européenne. Suite à une recommandation du *Séminaire de 2001 sur la dimension humaine*, le Forum a été la réunion la plus importante de ce type jamais tenue en Europe. Il était axé sur les activités que le BIDDH avait déjà menées en vue de renforcer la capacité des groupes d'observateurs nationaux, notamment la préparation d'un *Manuel pour les observateurs des élections nationales*, qui a été présenté lors du Forum.

A titre d'exemple du renforcement de l'assistance de suivi, le BIDDH a fourni des avis techniques à la commission parlementaire bipartite en Albanie qui avait été chargée de revoir le code électoral national. La commission a examiné avec succès la plupart des recommandations figurant dans le rapport final du Bureau sur les élections de 2001. En juin, l'Assemblée parlementaire a approuvé un nouveau code électoral qui repose dans une large mesure sur les travaux de la commission.

Le Bureau a également organisé une réunion avec la commission électorale centrale de Biélorussie financée par la Commission européenne sous le titre « *Normes électorales internationales et réforme de la loi électorale* ». Ce projet d'assistance technique visait à servir de cadre aux débats entre les autorités, les administrations électorales, les partis politiques et de vastes secteurs de la société civile sur la réforme de la loi électorale avant les élections législatives prévues à l'automne 2004.

Le Bureau a également procédé à une étude comparative sur les *lois et règlements qui restreignent la publication des sondages d'opinion électoraux*.

### **Réforme et révision des lois électorales**

Le Bureau a continué de prêter son concours aux Etats participants afin qu'ils s'acquittent de leurs engagements à l'aide du *Programme de sensibilisation et d'assistance en matière de législation électorale* qui offre des avis d'experts sur la réforme de la loi électorale au moyen d'un fonds volontaire établi à cet effet. Grâce à ce fonds, le BIDDH a la flexibilité voulue pour répondre rapidement aux demandes d'appui aux réformes de la législation en matière électorale.

En 2003, le Bureau a mené à bien un programme d'assistance technique sur l'adoption du code électoral dans la République d'Azerbaïdjan et exécuté diverses activités relatives à la réforme de la loi électorale, notamment les révisions législatives ci-après:

- Projet de code électoral de la République d'Azerbaïdjan (évaluation préliminaire commune avec la Commission de Venise)
- Code électoral de la République d'Azerbaïdjan (évaluation finale commune avec la Commission de Venise)
- Projets d'amendement à la loi électorale du Tadjikistan
- Projets d'amendement à la loi électorale du Kazakhstan (évaluation préliminaire)
- Amendement en cours du Code électoral du Kirghizistan
- Loi sur les élections parlementaires de Croatie
- Lois pour les élections aux organes législatifs d'Irlande du Nord, d'Ecosse et du Pays de Galles/Royaume-Uni
- Loi électorale et administration électorale en Arménie (recommandations communes avec la Commission de Venise).

### **DROITS DE L'HOMME**

#### **Une nouvelle section, de nouvelles possibilités**

Elargie cette année, l'*Unité de suivi du BIDDH* offre des possibilités d'activités plus approfondies, plus vastes et plus étoffées. La nouvelle *section des droits de l'homme* a renforcé la capacité du BIDDH à examiner, sous l'angle des droits de l'homme, des questions thématiques et d'autres activités concernant la dimension humaine.

Dans le même temps, le Bureau a, plus encore qu'à l'accoutumée, centré son action sur les questions de la liberté de religion ou de conviction, le suivi et l'établissement de rapports sur la peine capitale. De plus, la section s'occupe désormais des questions ci-après:

- formation aux droits de l'homme
- appui aux missions de terrain
- évaluation de diverses questions relatives aux droits de l'homme, notamment les droits de l'homme et les procès équitables en rapport avec les mesures de lutte contre le terrorisme.

Pour développer cette orientation nouvelle, la section a accru sa capacité en matière de recherche, d'examen et d'évaluation, et elle a encouragé la coopération avec d'autres organisations internationales de défense des droits de l'homme.

### **LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

L'objectif premier du BIDDH dans ce domaine est de veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme prises par les Etats participants soient pleinement conformes aux engagements de l'OSCE et aux droit international relatif aux droits de l'homme. La capacité et les modalités de fonctionnement de la nouvelle section des droits de l'homme ont poussé cette dernière à adopter un vaste programme d'assistance pour les Etats participants qui porte notamment sur l'application des conventions, protocoles, et de la résolution 1373 des Nations Unies, c'est-à-dire le cadre juridique global de l'action internationale contre le terrorisme.

En 2003, les activités du Bureau en matière de lutte contre le terrorisme ont été menées dans trois domaines thématiques:

- analyse des droits de l'homme
- action préventive
- assistance technique aux législateurs.

### **Compilation de ressources à l'intention des législateurs**

Lors des analyses concernant la protection des droits de l'homme dans les mesures de lutte contre le terrorisme, le BIDDH a compilé les lois sur la question en vigueur dans tous les Etats participants de l'OSCE. Cette compilation - qui figurera sur le site *Web Legislationline* (<http://www.legislationline.org>) - est conçue comme une aide aux législateurs de la région de l'OSCE.

### **Assistance générale dispensée lors de l'application des conventions internationales**

Le programme d'assistance technique que le BIDDH dispense aux législateurs appuie les activités des Etats participants visant à ratifier et à appliquer les douze conventions et protocoles des Nations Unies relatifs au terrorisme, ainsi que la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le BIDDH a organisé un grand nombre d'ateliers d'assistance technique en 2003 en coopération avec l'*Unité de lutte contre le terrorisme* de l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

En février, un atelier régional sur l'application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies s'est tenu à Londres à l'intention des Etats d'Asie centrale. En avril, des ateliers similaires ont eu lieu en Azerbaïdjan et en Géorgie avec l'aide d'experts canadiens et le financement du Gouvernement canadien.

En réponse à une demande du Gouvernement du Kirghizistan, un séminaire de deux jours a été organisé en juin avec des experts du BIDDH, de l'ONUDC, et du Département canadien des affaires étrangères et du commerce international.

Des ateliers d'assistance technique se sont tenus à Bakou en septembre et à Erevan en octobre.

### **LIBERTE DE RELIGION OU DE CONVICTION**

En 2003, le BIDDH a inclus dans ses activités l'étude du contexte de la lutte contre les causes profondes du terrorisme.

Le BIDDH a organisé en juillet une *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* consacrée à la liberté de religion ou de conviction sur la question, en coopération avec la présidence de l'OSCE. La conférence a examiné et cherché à développer les meilleures pratiques parmi les Etats participants en harmonisant la liberté de religion ou de conviction et ses manifestations. Des recommandations ont été formulées à l'issue de la conférence sur les mesures à prendre par les Etats participants de l'OSCE et les organisations internationales pour protéger le droit à la liberté de religion de leurs citoyens.

Dans les activités qu'il mène sur ce thème complexe et délicat, le BIDDH est guidé par son groupe consultatif sur la liberté de religion ou de conviction. Un groupe de contact spécial examine actuellement comment restructurer le groupe consultatif afin qu'il puisse continuer à fournir les orientations voulues pour étendre les activités du BIDDH dans ce domaine. Le groupe consultatif a participé à un grand nombre de projets en 2003 en coopération avec des gouvernements et autres

groupes dans toute la région de l'OSCE. Un de ses projets majeurs consiste à examiner la compatibilité de la *Loi de la République d'Ouzbékistan de 1998 sur la liberté du culte et des organisations religieuses* avec les normes et engagements internationaux. Les résultats doivent être présentés aux autorités ouzbèkes en juin.

Le BIDDH finance également un *Guide Web pour l'éducation à la tolérance* qui est actuellement en cours d'élaboration à l'Université Jagellone de Cracovie (<http://tolerance.research.uj.edu.pl>). Ce guide regroupe des informations sur 50 organisations dans trois langues (anglais, polonais et russe), avec pour principaux groupes cibles les enseignants et les étudiants.

### **PEINE CAPITALE**

Le BIDDH a diffusé son document de travail annuel sur le recours à la peine capitale dans la région de l'OSCE lors de la *Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine* qui s'est tenue en octobre. Ce document est destiné aux Etats participants et met à la disposition du public les informations sur le recours à la peine capitale.

Des activités ont été menées au Kazakhstan tout au long de l'année afin de promouvoir des discussions et un échange d'expériences, notamment sur la question de la peine capitale et son application, le moratoire sur la peine de mort et l'emprisonnement à vie. Les activités comportaient un débat télévisé cofinancé par le BIDDH ainsi qu'un aperçu général de la législation actuelle et des statistiques relatives à la peine de mort dans le pays.

Le BIDDH, le Centre de l'OSCE à Almaty et le Bureau kazakh des droits de l'homme et de la primauté du droit, ont organisé à l'intention des ONG et des représentants d'organismes de l'Etat, une séance de formation approfondie sur quatre jours intitulée « *campagne d'information sur l'abolition de la peine de mort au Kazakhstan : stratégie et techniques* ». Une formation de suivi a également été dispensée.

### **FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME**

Accordant une attention accrue à la formation et aux capacités en matière de droits de l'homme, le programme de la section des droits de l'homme a été bien chargé en 2003. En octobre, la section a publié à l'intention du personnel de terrain de l'OSCE un manuel sur la manière de traiter les requêtes individuelles en cas de violation des droits de l'homme.

La section a organisé deux séances de formation pour le personnel de terrain de l'OSCE conformément aux lignes directrices contenues dans le manuel. A l'issue de la séance de formation pilote qui s'est tenue à Erevan, une deuxième séance a été organisée à Tachkent en septembre pour les centres de l'OSCE en Asie centrale. Les séances reposaient sur l'expertise de l'Unité de formation du Secrétariat de l'OSCE et des coordonnateurs de formation dans les opérations de terrain respectives. La section a également offert des modules spécifiques pour les programmes de formation relevant de l'Union européenne pour la gestion des crises civiles.

En novembre, la section et l'Unité de formation de l'OSCE ont organisé le premier *Forum de la dimension humaine* à Vienne, qui a réuni le personnel des missions de terrain et le BIDDH pour mettre en commun leurs expériences et examiner les possibilités de renforcer la coopération.

## DEMOCRATISATION

### *Flexibilité et continuité*

La promotion du respect des engagements de l'OSCE et le renforcement des institutions démocratiques restent au cœur de l'action de la section de démocratisation. La section a continué à renforcer les capacités administratives, le pouvoir judiciaire ainsi que les institutions de médiateurs et de la société civile. Des programmes visent à faciliter les échanges de meilleures pratiques et d'expériences entre les Etats participants et à consolider les acquis en matière de renforcement des institutions démocratiques, de la société civile et de la gouvernance démocratique.

Les activités relevant des programmes de démocratisation sont subdivisées dans les deux domaines ci-après :

- programmes de renforcement des institutions et des capacités à plus long terme et multiannuels, et
- projets de grande portée, à plus court terme.

Cette méthode «double» a permis de réorienter avec succès les activités du programme en donnant à la fois la flexibilité nécessaire pour répondre aux urgences et la continuité voulue pour assurer une assistance technique sur le long terme.

Les activités du BIDDH en matière de démocratisation sont menées essentiellement dans les cinq domaines ci-après:

- primauté du droit
- société civile
- parité des sexes
- lutte contre la traite des êtres humains
- liberté de circulation et migrations.

En Europe du Sud-Est, la section exécute de nombreux programmes et projets ciblés sur la région et facilite la coordination des activités concernant la dimension humaine dans les missions de terrain de l'OSCE.

Le BIDDH est présent dans plus de 20 pays, avec environ une centaine de projets dont un grand nombre d'entre eux sont directement exécutés et/ou gérés par le BIDDH grâce au *Fonds pour les projets de lutte contre la traite*, au *Programme de la démocratie dans les organismes d'Etat* et par ses activités de lutte contre la torture.

## PRIMAUTE DU DROIT

Le concept de la primauté du droit occupe une place centrale dans les activités de l'OSCE en faveur des droits de l'homme. La définition qui figure dans le Document de Copenhague de 1990 fournit les principes directeurs pour les activités du BIDDH dans ce domaine.

La notion de primauté du droit ne décrit pas seulement une légalité formelle mais vise également à la justice fondée sur l'acceptation pleine et entière de la valeur suprême de la personnalité humaine et des droits de l'homme.

Les activités du BIDDH dans le domaine de la primauté du droit visent à conduire à des changements d'ordre pratique permettant de garantir la primauté du droit dans toute la région de l'OSCE.

### *Réforme de la justice pénale sur le long terme*

De nombreux projets de réforme des prisons ont été exécutés cette année et portent notamment sur la détention préalable et les peines de substitution. Le BIDDH a également coopéré avec les autorités d'Asie centrale sur la démilitarisation des prisons, en vue de leur transfert de l'autorité du Ministère de l'intérieur à celui du Ministère de la justice. Ce transfert d'autorité a eu lieu, du moins partiellement, dans la plupart des pays d'Asie centrale.

Le BIDDH a aussi coopéré avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales à l'introduction de peines de substitution et à la décriminalisation appropriée de certaines infractions afin de réduire la population carcérale, un préalable à la réussite de la réforme du système pénitentiaire.

Dans le cadre de l'assistance que le BIDDH apporte à la réforme des systèmes de justice pénale, un programme de formation des services pénitentiaires a été mis en oeuvre pour aider les gouvernements d'Asie centrale et du Caucase à améliorer le fonctionnement de leurs systèmes pénitentiaires et les mettre en conformité avec les normes internationales. Le programme de formation des services pénitentiaires - dispensé dans le cadre de la stratégie de réformes sur le long terme - comprenait une formation aux normes relatives aux droits de l'homme ainsi que des mesures visant à améliorer la sécurité et le traitement des prisonniers. Par le biais de ces programmes, le BIDDH encourage également des contacts plus fréquents entre les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire dans la région : un stage de formation a été organisé en été à l'intention de participants de toute l'Asie centrale. De plus, le Bureau a plaidé en faveur des réformes au niveau politique.

En 2003, le BIDDH a commencé à promouvoir les peines de substitution en Biélorussie. Une conférence tenue en novembre a rassemblé des experts d'autres pays de l'ex-Union soviétique et de l'Europe orientale qui ont examiné les moyens d'améliorer l'application de la législation biélorusse relative aux peines de substitution.

### *Mobilisation en faveur de la lutte contre la torture*

La torture étant toujours utilisée comme méthode d'investigation dans de nombreux pays de la région de l'OSCE, le BIDDH a axé l'année dernière son attention sur la phase qui précède la procédure pénale.

Le BIDDH a dispensé une formation pratique et exécuté des programmes visant à fournir aux avocats et aux défenseurs des droits de l'homme des outils supplémentaires pour lutter contre la torture dans leur propre pays. Une assistance a également été dispensée pour l'élaboration et l'application des plans d'action nationaux visant à combattre et à prévenir la torture en Géorgie et en Ouzbékistan.

Le BIDDH et le Centre de l'OSCE à Tachkent ont accueilli une conférence internationale intitulée « Réparation des victimes de la torture, mécanismes nationaux et internationaux » en juillet. La conférence a examiné les progrès accomplis et les défis à relever par l'Ouzbékistan pour mettre sa législation et ses pratiques en conformité avec les normes internationales sur l'interdiction de la torture.

L'année dernière, le Bureau a fourni un appui direct et une assistance technique au développement de services de consultations juridiques au Kirghizistan et au Tadjikistan. Ces services permettent aux étudiants en droit d'acquérir une expérience pratique soit en traitant de cas juridiques sous la supervision d'un avocat, soit en mettant des programmes de consultations juridiques à la disposition du public.

Un nouveau programme de formation à l'intention des avocats mis en place au Kazakhstan à l'automne permet au BIDDH d'assurer la qualité des services juridiques kazakhs en contribuant à améliorer sensiblement les connaissances de base des juristes.

#### PARITE DES SEXES

Le BIDDH considère la promotion de la parité des sexes tant comme instrument visant à lutter contre la discrimination que comme moyen permettant d'assurer la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Bien que le BIDDH traite des questions relatives à la parité des sexes par tous les moyens dont dispose l'OSCE, ses activités sont, pour la plupart, exécutées sous forme de programmes ciblés dans plusieurs pays, et assurent ainsi une approche adaptée à chaque cas.

La parité des sexes a été reconnue comme un élément vital pour la paix, la prospérité et une démocratie durable dans la région de l'OSCE. Conformément aux engagements de l'OSCE, le BIDDH s'attache à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à faire progresser les droits des femmes. La participation active des femmes à la vie publique, l'égalité et la contribution des femmes aux processus démocratiques dans la région de l'OSCE sont des objectifs primordiaux pour le BIDDH.

Les programmes pour 2003 - qui représentent la majorité des activités axées sur les questions de parité des sexes - ont été menés dans les cinq domaines principaux ci-après:

- promotion de l'accès des femmes à des postes de responsabilité
- mise en place et renforcement de l'expertise locale sur les questions de parité des sexes
- éducation des jeunes générations à la parité des sexes

- intégration des aspects de la parité des sexes dans les activités des structures gouvernementales
- prévention de la violence domestique à l'encontre des femmes et lutte contre ce phénomène.

#### *Étapes importantes de la parité des sexes au Caucase et en Asie centrale*

Ces programmes ont posé de nombreux et importants jalons pour le développement d'activités relatives à la parité des sexes et au mouvement de femmes au Caucase du Sud et en Asie centrale. Ils ont établi et appuyé de grands réseaux d'ONG en Géorgie, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan, créé des équipes de formateurs locaux qualifiés et ont amorcé des initiatives communautaires pour les femmes vivant en dehors des capitales et dans des grandes villes en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan et au Kirghizistan.

#### *Resserrement de la coopération gouvernementale et civique*

Les activités axées sur les structures gouvernementales et la société civile ont abouti à une coopération sans précédent et à des initiatives communes. Cette interaction présente des avantages évidents dans divers domaines : lutte contre la violence domestique, plans nationaux plus efficaces sur la parité des sexes et l'éducation dans ce domaine, stratégies pour une participation égale des femmes aux élections au Caucase du Sud et dans les États d'Asie centrale.

#### *Cellule de réflexion pour les femmes dans la vie publique*

En mai, le Séminaire sur la dimension humaine concernant la participation des femmes à la vie publique et économique, organisé par le BIDDH, a fourni un cadre aux débats sur les réalisations, les insuffisances, les meilleures pratiques et les expériences en la matière. Le séminaire a recommandé que la parité des sexes fasse partie intégrante des dimensions politico-militaire, économique et humaine de l'OSCE.

#### MIGRATIONS ET LIBERTÉ DE CIRCULATION

L'Unité de migration a été créée au sein du BIDDH pour relever de nombreux défis liés à la mobilité accrue de la population qui est une des caractéristiques principales d'une société moderne globalisée. Elle s'attache tout particulièrement à aider les États nouvellement indépendants à passer d'un régime où les mouvements internes et externes de la population étaient strictement contrôlés à un régime où la migration pourrait contribuer à la stabilité, à la sécurité et au développement des sociétés.

#### *Réforme des systèmes législatifs*

Le Bureau s'est également attaché à mettre fin aux restrictions auxquelles les mouvements internes étaient assujettis en Arménie, au Kirghizistan et en Ukraine. Deux pays de l'ex-Union soviétique ont adopté de nouvelles lois pour permettre la création de systèmes d'état civil. Les personnes auront ainsi la possibilité de choisir leur résidence sans être déçues de leurs droits auprès des services publics.

En Ukraine, le BIDDH a participé aux activités de réforme, sur le plan technique, en organisant un séminaire de formation dans les pays où les réformes ont progressé, et sur le plan politique, en présentant des

exposés d'experts lors des auditions organisées par la *Commission des droits de l'homme* du Parlement ukrainien.

#### **Réforme du système de la « propiska » en Biélorussie**

Les autorités biélorusses ont demandé au BIDDH de leur faire part de l'expérience internationale dans ce domaine pour venir en aide au partenaire biélorusse. L'objectif était de développer une base conceptuelle en vue de la transition vers un nouveau système d'enregistrement de la population qui permette la libre circulation sur le territoire national.

#### **Promotion du dialogue sur les questions de migrations**

Le renforcement des échanges d'informations et de meilleures pratiques relatives à la gestion des migrations a été au centre d'un grand nombre de séminaires internationaux et régionaux organisés par le BIDDH en coopération avec l'OIM. Des efforts ont également été entrepris pour encourager les Etats participants à adopter une position commune sur les indicateurs des migrations pour leur permettre de mettre au point des approches coordonnées en matière de politique migratoire. Une réunion organisée dans le cadre des séminaires BIDDH-OIM a permis aux représentants de la Fédération de Russie et des Etats d'Asie centrale d'examiner la situation des travailleurs migrants. Cette question a également été examinée lors de la séance spéciale de la *Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine* de l'OSCE qui s'est tenue en octobre.

#### **Réforme du service des frontières**

En 2003, le BIDDH a mené à bien un programme de formation de 15 gardes frontière azerbaïdjanais dans le Centre de formation du service des frontières en Pologne. Une conférence sur la réforme du service des frontières dans les pays d'Asie centrale et du Caucase a permis un échange des expériences acquises dans le cadre de ce projet. L'efficacité de cette formation sera évaluée par le BIDDH en coopération avec d'autres acteurs internationaux en Azerbaïdjan.

### **RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Tout au long de l'année, l'Unité des ONG a mené un certain nombre d'activités dans le cadre de ses quatre programmes:

- diplomatie civique
- dialogue civique
- participation des ONG aux réunions de l'OSCE
- formation à l'observation de la situation des droits de l'homme et à l'établissement de rapports y relatifs.

#### **Réunification de familles abkhazo-géorgiennes – Dix ans de cessez-le-feu**

Le BIDDH a contribué à la mise en place d'un moyen de communication vital entre les ONG locales et les autorités pour permettre à 4 000 familles mixtes de se rendre mutuellement visite en toute sécurité. Cette mesure est la première possibilité que ces familles ont de se retrouver en toute sécurité dix ans après le cessez-le-feu géorgio-abkhaze. Dans le cadre du programme de diplomatie civique, cette initiative a été lancée en partenariat avec l'association des familles

mixtes abkhazo-géorgiennes. Au cours de la deuxième phase de ce projet, près de 30 défenseurs d'ONG de toute la Géorgie, notamment des régions séparatistes recevront une formation poussée (droits de l'homme, constitution de réseaux, acquisition de connaissances en matière de négociations et de réconciliation) afin de permettre l'établissement de moyens de communication.

#### **Achèvement du programme de formation en matière de surveillance**

Ce programme de formation - qui a renforcé les compétences des ONG en matière de techniques d'observation et d'établissement de rapports - s'est achevé en 2003. La fin de ce programme était marquée par deux conférences régionales (Kazakhstan et Géorgie) qui ont évalué l'efficacité de la formation dispensée et défini des stratégies pour l'avenir. Cette initiative sur trois ans a été mise en oeuvre en partenariat avec les missions de l'OSCE et la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme à Varsovie.

#### **Le programme de dialogue civique**

L'Unité des ONG a organisé une série de réunions ONG-gouvernement en Asie centrale.

Au Kazakhstan, une conférence internationale de deux jours sur la question du *renforcement des garanties en matière de droits de l'homme pour les parties au procès pénal* s'est tenue en février à Almaty. Elle a été suivie en juin par une table ronde de haut niveau consacrée à l'examen du projet de loi kazakhe sur les ONG.

Au Kirghizistan, lors d'une réunion tenue en septembre à Issy-Koul, la Commission électorale centrale et l'ONG *Coalition pour la démocratie et la société civile* ont examiné les amendements proposés au Code électoral. Peu de temps après, une réunion de deux jours à laquelle ont pris part des ONG, des directeurs d'orphelinats et des fonctionnaires gouvernementaux a porté sur *les droits de l'enfant dans les orphelinats*.

### **L'EUROPE DU SUD-EST AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS**

Le renforcement de la société civile dans les pays en transition a toujours été un élément central des activités du BIDDH dans le domaine de la démocratisation: le BIDDH s'attache non seulement à favoriser l'instauration de la démocratie mais aussi à en assurer la viabilité. L'Unité des ONG joue un rôle clé en observant les développements juridiques concernant les ONG et facilite leur participation dans les grandes réunions de l'OSCE.

Dans toute la région, le BIDDH a participé à un certain nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités, ainsi qu'à des évaluations d'experts. Travaillant en coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE, le BIDDH a coordonné les activités relatives à la dimension humaine et offert une programmation régionale lorsqu'elle était nécessaire. Le BIDDH a notamment porté une attention particulière aux questions spécifiques ci-après:

- amélioration des capacités des institutions de médiateur
- retour des réfugiés
- réforme de l'autonomie locale
- jeunesse

- société civile
- crimes de guerre
- procès équitables, réforme de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire.

#### **Action commune en faveur du développement parlementaire**

En octobre, cinq missions de l'OSCE, le BIDDH et le *Coordonnateur des activités économiques et environnementales* de l'OSCE ont organisé à Sarajevo une conférence d'appui au développement parlementaire à laquelle ont participé les législateurs d'une quinzaine de différents parlements de l'intérieur et de l'extérieur de la région.

#### **Appui à la réconciliation et à la démocratie**

Le BIDDH et la Mission de l'OSCE au Kosovo ont coopéré à l'instauration de liens entre les dirigeants de la société civile en Serbie et au Kosovo pour renforcer leur coopération en faveur de la réconciliation et des processus démocratiques dans la région.

Le BIDDH a également poursuivi ses activités concernant les processus de retour et les évaluations d'experts sur les institutions des droits de l'homme. Une analyse de l'institution de médiateurs de Croatie a été réalisée avec l'aide de la Mission en Croatie et suivie par une table ronde à laquelle ont pris part les principaux partis politiques et gouvernementaux, les ONG, et la Commission européenne.

Le BIDDH a poursuivi activement son programme de réforme des prisons de la région et continué en 2003 à examiner les besoins en formation, les meilleures pratiques, et la coopération régionale.

#### **LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

Le BIDDH a participé activement aux grandes réunions de l'OSCE qui se sont tenues au cours de l'année sur la lutte contre la traite et notamment à la *onzième Réunion du Forum économique* ainsi qu'à la *première Réunion annuelle des experts de police*.

Ces réunions illustrent l'approche intégrée que l'OSCE adopte dans son action de lutte contre la traite en réunissant toutes les dimensions des activités menées par l'Organisation pour apporter une réponse globale face à ce phénomène complexe.

En juillet, le Conseil permanent a notamment adopté le *Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains* qui a été approuvé lors de la Réunion du Conseil ministériel de Maastricht.

Le Bureau s'est également attaché à établir des normes et à aider les Etats participants à élaborer des plans nationaux d'action et des mécanismes d'orientation. Plusieurs initiatives communautaires ont été mises en oeuvre en 2003. Dans la région du Caucase et dans la Fédération de Russie, ces projets ont permis d'accroître la capacité de diverses organisations de femmes à mieux faire connaître les problèmes de la traite et à venir en aide aux groupes à risque. Le BIDDH a également coopéré avec *Anti-Slavery International* et des ONG d'Europe occidentale afin d'évaluer les mesures de protection des victimes dans les pays de destination et de

sensibiliser davantage à la nécessité d'apporter une meilleure réponse à ces questions dans la région. Le BIDDH a aussi poursuivi sa coopération étroite et sa coordination avec l'*Equipe spéciale du Pacte de stabilité* et avec l'organisation intergouvernementale basée à Genève, le *Groupe de contact sur la traite des êtres humains et l'immigration clandestine*.

En 2003, le Bureau a préparé de nouvelles publications afin d'aider les Etats participants dans leurs efforts visant à combattre la traite et à secourir ses victimes. L'une de ces publications, le *Manuel sur la conception et la mise en oeuvre de mécanismes nationaux d'orientation* présente des lignes directrices et des principes, notamment un aperçu général des instruments d'évaluation et du cadre juridique. Avec son initiative « See Rights », le BIDDH - en coopération avec l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme - continue de suivre les actions prises pour lutter contre la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est.

#### **Synergie des opérations de terrain: Fonds du BIDDH destiné aux projets de lutte contre la traite**

A la fin 2003, le Fonds destiné aux projets de lutte contre la traite, établi par le BIDDH en 2001, a appuyé plus de 30 projets dans 13 pays de l'OSCE, dont un grand nombre d'activités régionales. La gestion de ce fonds a permis au BIDDH de consolider sa coopération avec les missions de terrain de l'OSCE par la fourniture d'expertise, la promotion de la mise en commun et de l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, et la formulation de perspectives régionales globales. Cette synergie a insufflé un dynamisme nouveau à l'Organisation pour faire face aux diverses priorités et répondre aux urgences dans le domaine de la lutte contre la traite dans toute la région de l'OSCE.

#### **LA LEGISLATION AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS**

##### **Elargissement de la base de données législatives concernant la dimension humaine**

<http://www.legislationline.org> est une base de données en ligne gratuite conçue pour permettre un accès aisé à la législation nationale et internationale relative aux engagements de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine. Lancée en 2002 comme projet axé sur l'Europe du Sud-Est, la base de données a doublé au cours de l'année dernière et comprend aujourd'hui 1 800 textes de loi supplémentaires. Elle couvre désormais la totalité de la région de l'OSCE; quelque 20 aperçus de pays ont été ajoutés, ce qui porte leur nombre à un total de 30. Le site contient quelque 200 analyses juridiques et le service d'informations présente environ 40 questions sur l'actualité juridique.

##### **Un instrument de référence et de suivi toujours plus important**

La liste d'abonnés au bulletin mensuel du site montre que le site <http://www.legislationline.org> est de plus en plus utilisé par les missions et autres organisations de l'OSCE pour des activités de terrain. Cette tendance prouve la confiance accrue que ceux qui aident leurs gouvernements à réformer leur législation et les défenseurs de telles réformes portent à cette base de données.

Le site a également été utile aux législateurs qui l'ont consultée pour leurs travaux relatifs notamment à la lutte contre la traite des êtres humains ou pour l'élaboration d'une législation sur d'autres questions concernant la dimension humaine, telles que les élections et la parité des sexes.

En Serbie-Monténégro, des documents juridiques du site ont servi de référence à l'élaboration d'une législation nouvelle sur la traite des êtres humains. En Albanie, une approche similaire a été adoptée qui a permis de mieux comprendre comment les différends électoraux sont réglés dans d'autres pays de l'OSCE.

Depuis octobre, les lois relatives à la lutte contre le terrorisme sont recueillies, analysées et mises en ligne sur le site de manière systématique. D'autres mesures ont également été prises pour améliorer le mécanisme de collecte des données sur les mesures juridiques nationales concernant les communautés de Roms et de Sintis.

### ***Point de contact pour les Roms et les Sintis***

Etabli dans le cadre du BIDDH en 1994, le Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis mené à bien depuis dix ans un programme d'activités dans les domaines prioritaires ci-après :

- promotion des droits politiques des Roms et des Sintis dans la région de l'OSCE, notamment de leur participation accrue aux élections
- prévention des crises graves et gestion des crises dans les zones se relevant d'un conflit
- interaction accrue entre les structures de l'OSCE, les gouvernements, les organisations internationales ainsi que les ONG Roms ou en faveur des Roms pour le développement de synergies et d'approches communes
- promotion du développement de la société civile parmi les communautés Roms et soutien à son développement. En 2003, le Point de contact a accordé une attention particulière aux efforts déployés dans la région des Balkans.

Comme le *Conseil ministériel de Bucarest* de l'OSCE de 2001 l'a demandé, le Point de contact a coopéré en 2003 avec un groupe de travail de l'OSCE afin d'élaborer un *Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE*.

En avril, le Point de contact a réuni les défenseurs des Roms et des Sintis ainsi que les fonctionnaires

gouvernementaux avec les représentants des gouvernements nationaux pour leur permettre de participer à la *Réunion supplémentaire de l'OSCE sur la dimension humaine consacrée aux questions intéressantes les Roms et les Sintis*. Les délégations nationales et les ONG de toute la région de l'OSCE ont mis en commun leurs expériences et leurs pratiques qui ont le mieux réussi dans le cadre d'une discussion franche sur des questions vitales visant à mettre un terme à la discrimination et aux obstacles à la pleine intégration des Roms et des Sintis.

Le Point de contact consulte fréquemment les membres du *Groupe de travail de l'OSCE pour le Plan d'action* et a organisé une série de réunions d'experts de la politique des Roms et des Sintis afin de recueillir leurs points de vue sur les projets du Plan d'action. Les formulations proposées par les groupes de Roms et de Sintis ont été étudiées de près et largement utilisées dans le projet définitif du Groupe de travail.

Le Point de contact a également procédé à des consultations avec les autorités nationales. Il a organisé - en commun avec les autorités albanaises, la Présence de l'OSCE en Albanie et le Conseil de l'Europe - en février à Elbasan (Albanie), une réunion sur *l'élaboration de politiques en faveur des Roms et des Egyptiens d'Albanie axées sur l'éducation et la protection des droits des enfants dans les communautés multiethniques*. Cette réunion a permis à des communautés similaires de faire part de leurs expériences et d'adopter des approches communes face à leurs difficultés communes. Elle a notamment abouti à l'adoption par le Gouvernement d'une nouvelle stratégie nationale pour les communautés Roms.

En juillet, le Point de contact a participé à Budapest à une conférence visant à proposer une *Décennie de l'inclusion des Roms*. Le Point de contact poursuit son dialogue avec des gouvernements, notamment d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est, qui se sont engagés à participer à l'initiative de la Décennie de l'inclusion des Roms et à l'appuyer.

Le Point de contact accorde une attention toute particulière à ses activités en faveur d'une intégration politique des personnes déplacées Roms dans les régions se relevant d'une crise, et de solutions à long terme pour répondre à leurs besoins. Le Point de contact a organisé deux tables rondes régionales afin d'étudier des solutions durables pour les personnes déplacées: la première en janvier à Sarajevo et la seconde en juillet à Skopje.

«L'éducation est un élément clef de la réussite des politiques d'intégration sociale et peut servir à promouvoir la diversité des expériences culturelles et linguistiques grâce à laquelle il fait si bon vivre dans nos sociétés.»

Rolf Ekeus, Haut Commissaire pour les minorités nationales.

## HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES MINORITES NATIONALES

La nature des conflits actuels qui sévissent dans la région de l'OSCE a subi de profonds changements. L'évolution des défis à relever est due en partie à la tension existante entre majorité nationale et minorités nationales.

Pour relever ces défis, la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe* (CSCE, ultérieurement OSCE) a décidé en 1992 d'établir le poste de *Haut Commissaire pour les minorités nationales*.

Le Haut Commissaire a pour fonction de déceler - et de s'efforcer d'éliminer rapidement - les tensions ethniques qui pourraient menacer la paix, la stabilité ou les relations amicales entre les Etats participants de l'OSCE. Son mandat le décrit comme 'un instrument de prévention des conflits au stade le plus précoce possible' lorsqu'une intervention efficace peut réduire de manière significative le risque qu'un conflit violent puisse éclater.

La mission du Haut Commissaire est double : il doit premièrement s'efforcer de maîtriser et de désamorcer les tensions et, deuxièmement, faire fonction de «déclencheur», c'est-à-dire qu'il est chargé d'alerter l'OSCE chaque fois que de telles tensions risquent d'atteindre un seuil au-delà duquel il ne peut plus les maîtriser avec les moyens à sa disposition.

### MESSAGE DU HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITES NATIONALES, ROLF EKEUS

En 2003, le *Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales* a continué à oeuvrer dans l'espace de l'OSCE, conformément à son mandat, en matière d'alerte précoce et, le cas échéant, d'action précoce face aux tensions sur des questions impliquant des minorités nationales. Le Haut Commissaire a pris les mesures voulues chaque fois que la stabilisation d'une situation de conflit potentiel s'imposait. Il a en outre continué d'étudier les possibilités d'étendre ses activités à d'autres questions concernant les minorités, notamment à des questions thématiques, par exemple aux questions de racisme, de xénophobie et de discrimination, aux dites «nouvelles minorités» et à la question de la citoyenneté, tout en examinant les questions connexes d'identité, d'appartenance et d'intégration sociale. Il a aussi étudié les aspects socio-économiques des relations interethniques notamment dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Une attention particulière a été accordée à la question de l'usage des langues minoritaires et des médias. Lors d'une conférence tenue à Baden (Autriche), les 24-25 octobre 2003, une nouvelle série de directives mises au point par un groupe d'experts indépendants sous les auspices du Haut Commissaire pour les minorités nationales a été présentée afin d'encourager le développement de médias dans les langues minoritaires de la région de l'OSCE. Le Haut Commissaire a également poursuivi ses activités à court terme et à long terme sous la forme de divers projets à l'appui de ses activités politiques.

Dans le cadre de l'expansion des structures euro-atlantiques, le Haut Commissaire a réexaminé la question des droits des personnes appartenant à des minorités nationales dans une Europe élargie. Il a notamment lancé un appel pour que la Convention européenne contienne une disposition sur les minorités nationales qui exige explicitement le respect et la protection des minorités nationales.

Au cours de la période considérée, le Haut Commissaire a participé aux activités menées dans plusieurs Etats participants de l'OSCE.

## **Hongrie**

La loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins (quelquefois mentionnée en tant que «loi sur le statut») a été adoptée la première fois le 19 juin 2001 et est entrée en vigueur en janvier 2002. Cette loi visait à donner aux citoyens des pays voisins et résidant dans ces pays certains avantages fondés sur leur origine hongroise. Les dispositions de cette loi ont suscité une polémique considérable au sujet de la compétence juridictionnelle territoriale et des questions connexes entre la Hongrie et certains de ses voisins.

En 2003, le Haut Commissaire a continué de s'intéresser à la *Loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins* pour faciliter le règlement de cette question. En juin 2003, le Parlement hongrois a adopté des amendements à cette loi qui reflètent de nombreuses recommandations formulées par le Haut Commissaire. La portée de cette loi amendée a été limitée à l'éducation et à la culture afin que les avantages ne soient pas accordés aux seuls Hongrois de souche.

Le Haut Commissaire a accordé une attention toute particulière à résoudre les divergences qui subsistent entre la Hongrie et la Roumanie ainsi qu'entre la Hongrie et la Slovaquie après l'amendement de la loi. A l'issue d'un dialogue complexe et long, des accords ont été conclus entre la Hongrie et ses voisins qui mettent un terme au problème qui a persisté dans les relations bilatérales pendant plus de deux ans.

## **Moldavie**

Les actions menées pour résoudre les problèmes relatifs à la langue et à l'enseignement dans les relations interethniques en Moldavie ont été renforcées en 2003. Un projet sur trois ans visant à améliorer l'enseignement de la langue d'Etat aux enfants appartenant aux communautés minoritaires a été mené à bien. Deux manuels ont été publiés et plus de 1 200 enseignants ont été formés à une nouvelle technique qui a été bien accueillie par les praticiens, leurs étudiants, ainsi que par les responsables moldaves de l'éducation.

Le Haut Commissaire a poursuivi sa coopération avec le Gouvernement moldave pour harmoniser la législation relative aux langues avec les normes internationales. Il s'est intéressé tout particulièrement à la situation de six écoles de Transnistrie qui connaissent des difficultés lors de leur enregistrement auprès des autorités régionales afin d'enseigner le moldave/roumain en utilisant l'alphabet latin. Au cours de l'été, le Bureau du Haut Commissaire a travaillé en étroite coopération avec la Mission de l'OSCE en Moldavie pour résoudre ce problème.

## **Estonie**

En été, le Haut Commissaire s'est rendu en Estonie pour s'entretenir avec les représentants du nouveau Gouvernement estonien et s'informer de ses priorités concernant les questions des minorités nationales et de l'intégration sociale.

Un dialogue s'est instauré sur la poursuite de la mise en oeuvre de la réforme de l'éducation concernant les minorités et le Haut Commissaire s'est déclaré prêt à appuyer le processus d'intégration sociale dans le cadre

d'activités de projet. Il continue aussi d'étudier la question relative au processus de naturalisation.

## **Lettonie**

Le Haut Commissaire poursuit le dialogue avec toutes les parties intéressées en Lettonie sur des questions telles que la promotion de la naturalisation, le processus d'intégration sociale et la ratification de la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe*.

Il s'est rendu dans le pays au printemps pour débattre de la réforme de l'enseignement dispensé aux minorités avec les autorités ainsi qu'avec les représentants d'élèves, de parents et d'enseignants. Il a exhorté les parties à poursuivre le dialogue sur la réforme et à dispenser un enseignement de haute qualité à tous les étudiants.

Le Haut Commissaire exécute deux projets à l'appui des activités relevant de son mandat. Le premier consiste à examiner et à identifier, en coopération avec les autorités et les ONG, des moyens supplémentaires pour promouvoir le processus d'intégration sociale dans le pays.

Le second projet consiste à améliorer l'application de la *loi sur la langue officielle* par l'*inspectorat de la langue officielle* grâce à l'élaboration de lignes directrices pour une interprétation libérale de cette loi.

## **Ukraine**

Le Haut Commissaire a appuyé le Bureau du médiateur en exécutant un projet de suivi et d'analyse de la situation des minorités nationales à l'échelon régional en Ukraine.

Les résultats de ce projet seront publiés et serviront au Haut Commissaire pour les activités qu'il mènera à l'avenir dans le pays.

En outre, le Haut Commissaire continue de suivre la situation de différentes communautés ethniques de la péninsule de Crimée, notamment l'incidence du retour des peuples anciennement déportés sur la région.

## **Croatie**

En décembre 2002, le Parlement croate a adopté la *loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales*. Le Haut Commissaire s'est employé activement à rédiger cette loi et a, en diverses occasions, donné son avis.

Actuellement il suit la mise en place des garanties établies par la loi dans le cadre législatif du pays, et les efforts visant à mettre en oeuvre ces dispositions législatives.

A cette fin, le Haut Commissaire a adressé au Parlement croate des commentaires sur le *projet de loi portant modification de la loi sur l'élection de membres représentant les collectivités locales ou régionales autonomes*.

Le Haut Commissaire a financé et supervisé le *projet d'aide juridique de Knin* et, en coopération avec le Conseil mixte des municipalités, un projet similaire dans la région du Danube.

Ces projets visent à fournir une aide juridique et une représentation au sein des tribunaux et lors des procédures administratives aux membres des minorités (essentiellement des Serbes de souche et des rapatriés) afin de les aider à récupérer leurs appartements et leurs maisons ainsi qu'à recouvrer leurs biens.

#### **Serbie-Monténégro**

Le Haut Commissaire a continué de coopérer étroitement avec les autorités, en particulier avec le Ministère d'Etat pour les droits de l'homme et les droits des minorités, notamment sur la mise en oeuvre de la *loi sur la protection des minorités nationales*.

A cet égard, un poste d'administrateur à temps plein a été créé à Belgrade pour que le Haut Commissaire puisse renforcer son assistance au Gouvernement.

L'attaché de liaison du Haut Commissaire est également chargé de suivre les développements politiques et sociaux relatifs aux questions de minorités en Serbie-Monténégro. Le Bureau du Haut Commissaire a maintenu des contacts réguliers avec les représentants de diverses minorités en Serbie-Monténégro et effectué un certain nombre de visites de terrain pour évaluer les risques de conflit.

Après l'adoption de la *Charte constitutionnelle de l'Union de Serbie-Monténégro*, le Haut Commissaire a axé son attention sur la question de la *Charte des droits de l'homme et des droits minoritaires*, notamment sur le chapitre III de ce document qui inclut les droits des personnes appartenant à des minorités nationales.

En février, le Haut Commissaire a adressé ses commentaires aux membres de la Commission constitutionnelle. Adoptée à la fin février 2003, la Charte offre un cadre approprié de garantie des droits des minorités qui est conforme aux normes internationales et aux pratiques de bonne gouvernance.

Le Haut Commissaire a également donné son avis sur les projets d'accords bilatéraux relatifs à la protection des minorités nationales que la Serbie-Monténégro a l'intention de signer avec certains de ses voisins.

Au Monténégro, un projet de loi sur les minorités nationales est en cours d'élaboration. Le Haut Commissaire a participé activement au processus de rédaction en organisant notamment des consultations en octobre à Vienne avec les membres du Groupe d'experts monténégrins. L'objectif ultime est d'harmoniser la législation monténégrine avec celle de «l'Union», en particulier avec la *Charte constitutionnelle*, ainsi qu'avec les normes nationales et internationales relatives à la protection des droits des minorités.

#### **Ex-République yougoslave de Macédoine**

Le Haut Commissaire s'est rendu dans le pays en mars pour discuter avec les représentants du Gouvernement et des minorités de divers aspects de la mise en oeuvre de l'*Accord-cadre d'Ohrid*, en particulier des questions relatives à l'éducation, à la décentralisation et à l'usage des langues.

Le Haut Commissaire examine actuellement les moyens de fournir au Gouvernement macédonien des avis

d'experts sur les aspects interethniques de l'éducation et de l'usage des langues.

Le recensement de la population et des ménages en Macédoine s'est déroulé entre le 1er et le 15 novembre 2002. Le Haut Commissaire a participé à un *Comité directeur* chargé de superviser et de donner des conseils politiques sur le processus. Dans son rapport final, le Comité directeur a souligné que le recensement de 2002 avait été mené à bien et de manière professionnelle, conformément aux normes internationales relatives au recensement.

Le Haut Commissaire, en tant que membre du Conseil, continue d'appuyer l'Université d'Europe du Sud-Est à Tetovo, un projet qu'il avait lancé en 2001.

Au début de l'année universitaire 2003/2004, l'Université comptait environ 4 000 étudiants, dont 15 % de non-Albanais. Le nombre de non-Albanais inscrits cette année dans cette institution multiculturelle et multilingue est passé de 10 à 25 %

Le Haut Commissaire favorise et appuie également le *Programme de l'année de transition* qui vise à permettre à un plus grand nombre d'Albanais à être admis dans les universités d'Etat à Skopje et Bitola. Le Programme comprend des stages intensifs de préparation aux examens en macédonien pour les étudiants albanais de la quatrième année de l'enseignement secondaire.

#### **Turquie**

En janvier, le Haut Commissaire s'est rendu pour la première fois en Turquie, afin d'instaurer un dialogue direct avec les autorités, en particulier sur l'important processus de réforme engagé en 2002. Le Haut Commissaire examine actuellement les moyens de poursuivre la coopération avec le Gouvernement turc sur le train de réformes dans l'espoir que leur réalisation soit effective.

#### **Géorgie**

Au cours de la période examinée, le Haut Commissaire a poursuivi sa coopération étroite avec les autorités géorgiennes et les institutions internationales. Il a notamment appuyé une meilleure intégration de la population de la région de Samtskhe-Javakheti dans la société géorgienne. Cette région, située au sud de la Géorgie, est essentiellement peuplée par des Arméniens de souche.

Dans le cadre du suivi de la *Conférence PNUD/HCMN sur la promotion de l'intégration et du développement dans la région de Samtskhe-Javakheti* qui s'est tenue en novembre 2002 à Tbilissi, le Haut Commissaire a lancé un *Programme multisectoriel de prévention des conflits et d'intégration en Géorgie*.

Par divers projets, le Haut Commissaire contribue au développement des médias, à l'enseignement du droit et à la gestion des relations interethniques et il favorise de meilleurs échanges d'informations entre la région et le centre du pays.

Une assistance est également fournie au Gouvernement pour qu'il améliore l'enseignement de la langue

géorgienne dans la région. L'exécution de neuf des onze projets est en cours. Le Haut Commissaire a aussi poursuivi ses activités concernant le retour des Meskhètes déportés de la région de Samtskhe-Javakheti par le régime soviétique en 1944.

Il a encouragé le dialogue entre toutes les parties intéressées, notamment les Meskhètes eux-mêmes, afin de résoudre ce problème. Sur son initiative, une *Mission d'évaluation conjointe – comprenant des représentants du HCMN, du HCR, du Conseil de l'Europe et de l'OIM* – a été conduite dans la région de Krasnodar Krai (Fédération de Russie) en octobre.

Le Haut Commissaire est également actif dans la région d'Abkhazie où il s'est rendu en mars. Il a notamment rencontré à Soukhoumi les représentants du régime sessionniste et le personnel du *Bureau des droits de l'homme des Nations Unies/OSCE*.

Le Haut Commissaire s'est déclaré préoccupé par la situation des écoles dans le district de Gali qui connaissent des difficultés dans l'enseignement de la langue géorgienne. Il a souligné que les normes internationales exigent que toute autorité qui exerce le contrôle sur le territoire et la population - même si elle n'est pas reconnue par la communauté internationale - doit respecter les droits de l'homme de tout un chacun, notamment les droits des enfants qui souhaitent étudier dans leur langue maternelle.

Le Haut Commissaire a lancé un appel aux dirigeants abkhazes pour qu'ils fassent preuve de flexibilité sur la question de 'l'enseignement dans la langue maternelle' et veillent à ce que cette question soit résolue en pleine conformité avec les normes internationales. Il s'est également dit prêt à aider les autorités abkhazes dans leurs activités sur des projets concrets.

Les processus démocratiques et la réforme législative en Géorgie ont continué à bénéficier d'un appui.

Un projet financé par le Haut Commissaire a permis aux minorités nationales du pays de bénéficier d'un meilleur accès à la législation et aux documents électoraux lors des élections législatives du 2 novembre.

#### ***Fédération de Russie***

En mai, le Haut Commissaire s'est rendu à Moscou pour rencontrer des hauts représentants officiels, des députés, des représentants des groupes de minorités nationales et des universitaires. Les discussions ont porté sur divers sujets, en particulier sur la population meskhète de la Fédération de Russie.

En octobre, deux des conseillers du Haut Commissaire ont participé à une mission interinstitutionnelle d'experts chargée d'enquêter dans le sud de la Russie avec des représentants du *HCR, du Conseil de l'Europe et de l'OIM*. La principale activité de la mission était axée sur les Meskhètes résidant dans la région de Krasnodar Krai et sur les difficultés que certains membres de cette communauté ont à obtenir la citoyenneté russe.

#### ***Kazakhstan***

En octobre, le Haut Commissaire a lancé un projet au sud du Kazakhstan afin d'aider les écoles ouzbèkes de la région à préparer leurs étudiants aux examens d'Etat, condition préalable à l'enseignement supérieur au Kazakhstan. Au cours des dernières années, des étudiants ouzbeks de souche ont eu des difficultés à obtenir les notes nécessaires à leur admission dans des établissements d'enseignement supérieur.

L'examen d'Etat est organisé dans les langues kazakhe et russe et les dispositions existantes en matière d'éducation font que de nombreux étudiants ouzbeks ne maîtrisent pas suffisamment ces langues pour pouvoir se présenter à cet examen. Le Haut Commissaire a pour projet d'organiser des classes supplémentaires dans une des deux langues à l'intention des étudiants ouzbeks.

Le Haut Commissaire a continué, pendant une deuxième année, d'appuyer un projet de suivi des relations interethniques au Kazakhstan. Ce suivi a fourni au Gouvernement kazakh et à l'OSCE des informations et une analyse des relations interethniques dans le pays.

#### ***Kirghizistan***

Le Haut Commissaire a effectué deux visites au Kirghizistan. En avril, il a parrainé à Och, en commun avec l'organisation non gouvernementale *Cimera*, une table ronde sur *l'éducation multilingue et l'éducation dans la langue maternelle pour les minorités nationales au Kirghizistan*.

En commun avec le Ministère de l'éducation du Kirghizistan et l'Assemblée du peuple du Kirghizistan, le Haut Commissaire a organisé une conférence sur *l'éducation en tant que moyen d'intégration dans les sociétés multiethniques*. Suite à cette conférence, un groupe de travail - chargé d'élaborer des recommandations pratiques en vue de promouvoir l'intégration par la politique et la pratique en matière d'éducation - a été établi et appuyé.

En 2003, le Haut Commissaire a continué d'appuyer un projet de suivi régulier des relations interethniques dans les régions méridionales du Kirghizistan à l'intention du gouvernement kirghize et de l'OSCE. Le Haut Commissaire a également continué d'appuyer un projet de formation des fonctionnaires du Gouvernement à la gestion des relations interethniques et aux questions relatives aux minorités. Ce projet est exécuté en coopération avec l'Académie de gestion relevant du Président du Kirghizistan.

Le Haut Commissaire a aussi continué d'apporter un appui à l'Assemblée du peuple du Kirghizistan pour la production du bulletin *Ethnic World* et son maintien sur le site Web de l'Assemblée.

#### ***Tadjikistan***

En juillet, le Haut Commissaire s'est rendu pour la première fois au Tadjikistan. Au cours de cette visite, il a rencontré des responsables gouvernementaux, des représentants des communautés minoritaires et des ONG. Ces réunions ont été axées sur la question de l'aide juridique à apporter au Tadjikistan pour l'élaboration d'une législation relative aux minorités nationales.

### ***Turkménistan***

Au cours de la visite qu'il a effectuée en novembre, le Haut Commissaire a eu la possibilité de débattre d'un grand nombre des questions relatives aux communautés de minorités nationales au Turkménistan.

Une attention particulière a été portée aux questions relatives à l'enseignement, à la langue et à la citoyenneté. Au cours de sa visite, le Haut Commissaire s'est rendu dans la région de Dachogouz et a rencontré des membres de la communauté internationale travaillant à Achgabat.



## REPRESENTANT DE L'OSCE POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

En 2003, sixième et dernière année de son mandat, Freimut Duve, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, a porté ses efforts principalement sur plusieurs projets à long terme qui ont redéfini l'orientation des activités du Bureau. Ces projets avaient notamment pour thèmes les médias et Internet, les médias dans des sociétés multilingues, la diffamation, la concentration des médias et l'indépendance éditoriale. Des livres sur ces questions ont été publiés par le Bureau. Le Représentant de l'OSCE a exécuté plusieurs projets à court terme et poursuivi ses activités de suivi.

### Aperçu des activités par pays

#### ARMENIE

Le Représentant de l'OSCE a suivi attentivement le débat qui s'est déroulé en Arménie à propos de la diffamation et porté son attention sur la lettre ouverte adressée au Président de l'Assemblée parlementaire d'Arménie, Arthur Baghdasaryan, le 17 juin. Cette lettre, qui exprimait la préoccupation concernant les dispositions du nouveau *Code pénal* relatives à la diffamation et à la calomnie, a été signée par plusieurs chefs de mission diplomatique à Erevan, notamment par le chef du Bureau de l'OSCE à Erevan.

Le 18 juillet, le Représentant de l'OSCE a déploré, dans une déclaration, que deux compagnies de télévision indépendantes en Arménie - *AI+* et *Noyan Tapan* - n'aient pas obtenu leur licence de diffusion suite à l'appel d'offre de la *Commission nationale de la télévision et de la radio* à Erevan.

#### BIELORUSSIE

En mai, le Représentant de l'OSCE a soulevé auprès des autorités la question de la suspension du journal indépendant, *Belarusskaya Delovaya Gazeta* et de la publication *BDG-For Internal Use Only*, ainsi que les avertissements officiels de suspension de plusieurs autres journaux indépendants.

Le Représentant de l'OSCE s'est également dit préoccupé par la fermeture des bureaux *IREX* et *Internews* à Minsk. Ces deux organisations ont considérablement contribué au développement de médias indépendants en Biélorussie. La fermeture du bureau de la chaîne de télévision russe *NTV* en Biélorussie - qui aurait calomnié le Gouvernement dans son rapport du 25 juin sur l'enterrement de l'écrivain biélorusse, Vasil Bykov - a également été considérée comme un acte de répression à l'encontre des médias alternatifs du pays.

#### CROATIE

Le Représentant de l'OSCE s'est occupé de plusieurs questions en Croatie, et notamment, de l'appui aux activités de la Mission de l'OSCE dans le domaine de la législation relative aux médias.

S'agissant de la *Loi sur les médias électroniques* - analysée par son Bureau - elle intègre dans une large mesure les commentaires des experts. Des préoccupations subsistent néanmoins au sujet des dispositions juridiques en matière de diffamation, question qui a été soulevée à plusieurs reprises auprès des autorités.

#### ITALIE

Le Représentant de l'OSCE a maintes fois exprimé sa vive inquiétude devant les dangers que représente pour la liberté des médias en Italie la mainmise sur les médias privés et publics par le Premier Ministre. Ces préoccupations se sont aggravées lors des deux projets de loi approuvés le 22 juillet par le Parlement italien : le projet de loi *Gasparri* sur la réforme du système audiovisuel qui pourrait permettre aux sociétés la possession d'intérêts plurimédias et le projet de loi visant à régler les conflits d'intérêts entre la possession d'une entreprise commerciale et l'exercice d'une fonction publique.

De l'avis des experts, ces deux projets de loi ne respectent pas les limites antitrust.

#### KAZAKHSTAN

Le Représentant de l'OSCE a suivi de près le cas du journaliste Sergeï Douvanov et est intervenu à plusieurs reprises en sa faveur auprès des autorités kazakhes.

M. Douvanov purge toujours sa peine de prison alors que la validité des charges retenues contre lui a été mise en doute par plusieurs experts juridiques et que la procédure

judiciaire a été largement critiquée pour maintes irrégularités. Selon des observateurs internationaux indépendants présents lors du procès au début 2003, ni M. Douvanov ni ses avocats n'avaient disposé de suffisamment de temps pour examiner le dossier et préparer sa défense. Les nombreuses plaintes déposées ultérieurement par les avocats de la défense pour irrégularités de procédure ont toutes été rejetées par le juge. Le droit de M. Douvanov à des consultations confidentielles avec ses avocats aurait également été sérieusement entravé. Bien que le juge ait admis que l'instruction préparatoire ait été entachée de telles irrégularités, ces dernières n'ont pas été prises en compte en faveur de l'accusé, comme l'exigent les principes fondamentaux du droit pénal.

Au cours de son procès, M. Douvanov a eu, à plusieurs reprises, des problèmes avec les autorités gouvernementales, notamment pour avoir prétendument porté atteinte à l'honneur et à la dignité du Président du Kazakhstan.

Le cas du rédacteur en chef d'un journal kazakh a retenu l'attention en 2003. Le 17 novembre, M. Ermurat Bapi a été traduit en justice et condamné à un an de prison avec sursis pour « concurrence déloyale » et fraude fiscale. Le 22 juillet, le Représentant de l'OSCE a demandé de plus amples informations sur la fermeture du journal de M. Bapi, *SOLIDAT* condamné par un tribunal commercial à cause de problèmes liés aux actes constitutifs du journal. Le tribunal de district d'Almaty a également interdit à M. Bapi d'exercer son activité de rédacteur pendant cinq ans.

## **RUSSIE**

Dans la Fédération de Russie, c'est par le biais de la télévision que la majorité des citoyens sont informés. L'année dernière, le Représentant de l'OSCE est intervenu auprès du Gouvernement russe et s'est exprimé publiquement lorsque les télévisions privées - dont les journalistes présentent aux spectateurs russes un point de vue alternatif - ont été contraintes de fermer. Il a également appris avec vive inquiétude que le Gouvernement russe a dissous le 21 juin la dernière société de télévision privée de portée nationale en Russie TVS.

Le Représentant de l'OSCE est intervenu récemment auprès du Gouvernement russe en faveur de deux journalistes de la ville de Perm en Oural, Konstantin Sterledev et Konstantin Bakharev - du quotidien régional de Perm *Zvezda* - qui ont été condamnés pour avoir publié à l'automne 2002 deux articles sur les méthodes qu'aurait utilisées le Bureau régional du Service fédéral de sécurité (FSB). Le Représentant de l'OSCE a été heureux d'apprendre que le tribunal de la ville de Perm a innocenté cette année les deux journalistes.

Le Représentant de l'OSCE a également été préoccupé par le blocus des médias sur la République de Tchétchénie. Cette obstruction des informations empêche les lecteurs russes, tchéchènes et internationaux de savoir ce qui se passe réellement en Tchétchénie. L'isolement de la République entrave toute réhabilitation du journalisme et la modernisation de la technologie des médias qui s'impose de toute urgence.

## **SERBIE-MONTENEGRO**

A maintes reprises, le Représentant de l'OSCE a soulevé la question de la nomination des membres du Conseil de l'audiovisuel en Serbie (Serbie-Monténégro).

Le Représentant a déclaré publiquement que la meilleure solution consisterait à réélire le Conseil conformément aux procédures établies, ce qui permettrait de clore la question tout en conférant au Conseil la légitimité voulue pour qu'il puisse fonctionner de manière satisfaisante.

## **TURKMENISTAN**

Le Représentant de l'OSCE demeure gravement préoccupé par la situation de la liberté d'expression au Turkménistan. Il a dénoncé à plusieurs reprises l'usage abusif des médias qui cherchent à humilier les personnes accusées d'avoir participé à une présumée tentative d'attentat contre le Président du Turkménistan.

Le Représentant de l'OSCE s'est déclaré également vivement préoccupé par la nouvelle définition de la « haute trahison » introduite dans le pays en 2003. Selon le Conseil du peuple du Turkménistan, on entend par haute trahison, notamment, le fait de « nourrir des doutes dans la population au sujet de la politique nationale et étrangère menée par le Premier Président à vie du Turkménistan, le Grand Saparmurat Turkmenbashi » et d'agir en diffamation contre l'Etat. Aux termes de cette définition, le Conseil du Peuple suggère que toute personne qui s'intéresse de près aux actions du Président soit désormais condamnée à un emprisonnement à vie sans aucune possibilité d'être libérée ou amnistiée.

## **PROJETS SPECIAUX**

### ***Liberté des médias et Internet***

Ce projet devrait permettre d'élargir le débat public sur les problèmes posés par les nouvelles technologies d'information et de communication dans le domaine de la liberté d'expression et des médias.

Une conférence a été organisée à Amsterdam (Pays-Bas) en juin. Plus d'une douzaine d'experts internationaux y ont débattu des obstacles limitant l'exercice de la liberté d'expression en rapport avec Internet.

Cette conférence a réuni des représentants de l'OSCE, du milieu universitaire, des médias, du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, ainsi qu'un grand nombre d'ONG d'Europe et des Etats-Unis.

Les conclusions de cette conférence figurent dans les *Recommandations d'Amsterdam (voir Annexe 1)*. Le point fondamental est que s'il est possible de recourir aux lois existantes pour interdire les contenus illégaux sur la toile internationale, aucune mesure ne doit viser l'infrastructure d'Internet en tant que telle.

En juillet 2003, le Représentant de l'OSCE a proposé un ensemble de principes visant à garantir l'indépendance éditoriale des médias en Europe centrale et en Europe orientale ainsi que dans l'ex-Union soviétique.

Ces principes visent les médias qui ont été, ou sont sur le point d'être acquis par des consortiums occidentaux. Ils énoncent les critères à suivre par les propriétaires des médias. La société de médias allemande *Die WAZ-Gruppe* et la société norvégienne *Orkla Media AS* ont déjà donné leur accord pour appuyer ces principes.

#### ***Liberté et responsabilité: les médias dans des sociétés multilingues***

Ce projet a porté sur le rôle constructif que les médias peuvent et doivent jouer en matière de lutte contre la discrimination, de promotion de la tolérance et d'instauration d'une paix stable dans les sociétés multilingues. Son objectif est de combattre les préjugés et l'intolérance envers des membres des minorités dans les médias. Ce projet a étudié les conditions concrètes dans lesquelles les médias de quelques Etats participants de l'OSCE travaillent, notamment la Suisse, le Luxembourg, la Serbie-Monténégro (Serbie du Sud), l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Moldavie. A l'issue de ce projet, des rapports nationaux ont été élaborés. Une conférence de clôture s'est déroulée en Suisse en mars et une brochure a été publiée dans plusieurs langues.

#### ***L'impact de la concentration des médias sur le journalisme professionnel***

Ce projet a consisté à recueillir et à évaluer les données de certains pays d'Europe occidentale et orientale afin d'établir l'influence que la concentration croissante de la prise de participation exerce sur l'indépendance intellectuelle et économique ainsi que sur la liberté d'un journalisme professionnel.

Une attention particulière a été portée aux questions ci-après:

- prise de participation croisée TV/radio et presse écrite
- influence de l'Internet sur les profits de la presse écrite - à savoir perte de revenus due à une participation croissante d'Internet à des publicités classées
- pressions d'ordre politique, financière et juridique exercées sur le journalisme libre et responsable, susceptibles de saper le pluralisme et la liberté journalistique.

#### ***Défis aux médias de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion***

Les 10 et 11 mars, le Représentant de l'OSCE a tenu une conférence sur les *services publics de radiotélédiffusion : Nouveaux défis, nouvelles solutions* à Ljubljana (Slovénie) en coopération avec l'Institut européen des médias et de la société de radiotélévision de Slovénie.

Cette réunion a examiné les grands défis que les diffuseurs de radio et de télévision doivent relever dans les Etats membres de l'Union européenne et dans les pays candidats à l'adhésion. Des études de cas fondées sur l'expérience nationale ont permis de se familiariser avec le dilemme auquel connaît le secteur de la diffusion doit faire face: prolifération numérique et libéralisation des marchés des médias vis-à-vis d'un service de diffusion durable, indépendant et responsable.

#### ***Restauration de la liberté des médias : Affaire du Spiegel - un exemple venant de l'Allemagne***

Ce titre, publié en septembre en russe, visait à montrer aux Etats participants russophones de l'OSCE les motivations qui amènent les responsables politiques allemands à accorder un soutien total à la liberté d'expression.

Ce message reflète l'esprit du fondateur du *Spiegel*, Rudolf Aufstein, récemment décédé, et montre l'intérêt personnel qu'il a porté au développement politique dans l'ex-Union soviétique. La publication étaye l'affaire du *Spiegel* de 1962. Elle inclut des rapports du *Spiegel* de cette époque ainsi que des commentaires formulés par des témoins à l'occasion du 40ème anniversaire de l'affaire, notamment une interview de Rudolf Aufstein.

Le Représentant de l'OSCE suit depuis longtemps la question de la diffamation et tout particulièrement l'abus des poursuites en diffamation dans de nombreux Etats participants. Une table ronde a été organisée en novembre avec des experts juridiques, des responsables politiques, des ONG et des journalistes victimes de diffamation. Ce thème a été examiné dans le contexte des garanties relatives à la liberté d'exercice d'un journalisme professionnel et responsable.

Les participants ont examiné la question de la dépenalisation de la diffamation et l'abrogation de lois qui confèrent une protection indue aux agents de la force publique. Ils ont convenu que l'usage excessif ou le détournement des lois sur la diffamation et sur l'offense pour protéger les détenteurs du pouvoir ou pour contraindre la presse au silence constituent des violations manifestes du droit à l'information et à la liberté d'expression.

Les participants ont également convenu d'un certain nombre de recommandations à l'intention des gouvernements, des parlements et des organes judiciaires concernant l'abolition du délit de diffamation (*voir Annexe 2*).

#### ***La 5ème Conférence des médias d'Asie centrale : en septembre au Kirghizistan***

La conférence sur les médias dans des sociétés multiculturelles et multilingues s'est tenue à Bichkek avec la participation de journalistes, de hauts représentants du Gouvernement, de membres du Parlement et de la société civile de quatre Etats d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan). Les participants du Turkménistan n'ont pu y assister, les autorités de l'Etat leur ayant refusé des visas de sortie.

D'une manière générale, le Représentant de l'OSCE a constaté une détérioration de la liberté des médias dans tous les Etats d'Asie centrale au cours de l'année dernière. Dans toute la région, de nombreux journalistes ont dû faire face aux phénomènes de diffamation, à des pressions physique et psychologique, à l'emprisonnement pour accusations douteuses, et au refus de l'accès à l'information.

### ***Examen de la loi sur les médias au Tadjikistan***

Une conférence a été organisée à Douchanbé à la fin 2002 pour examiner les conditions et le cadre juridique dans lesquels les médias travaillent. Préalablement à cette conférence, un groupe de travail composé de 15 personnes a été établi par l'OSCE et *Internews* pour élaborer un projet en vue d'une nouvelle loi sur les médias au Tadjikistan. Le groupe de travail, composé d'experts parlementaires et gouvernementaux, de juristes des médias, de journalistes et d'ONG a décidé d'examiner pendant six mois tous les aspects juridiques du paysage médiatique et d'achever son travail au printemps 2003.

En outre, un examen approfondi de toutes les lois sur les médias en vigueur au Tadjikistan a été ordonné afin de vérifier la conformité de ces lois avec les normes internationales. Cet examen présente des recommandations visant à améliorer de nombreux domaines.

Les participants de la Conférence ont convenu que les médias tadjiks travaillent dans des conditions qui diffèrent radicalement de celles en vigueur au moment de l'adoption de la législation et que certains changements étaient donc inévitables. Les participants se sont mis d'accord sur un ensemble de recommandations à l'intention du Gouvernement et du Parlement tadjik afin de pouvoir entamer le processus d'amélioration des normes en adoptant une nouvelle loi sur les médias.

### ***Cafés Internet et services de consultations juridiques en Asie centrale***

Au Kazakhstan, un café Internet pour journalistes a été ouvert en février dans le cadre d'un projet commun entre le Centre de l'OSCE et le Représentant de l'OSCE. L'accès des journalistes locaux aux informations est directement amélioré par cette initiative. Des projets similaires sont mis en place au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

A Almaty, un service de consultations juridiques fournissant des avis et des expertises indépendantes sur les questions des médias aux tribunaux et aux avocats de la défense a été ouvert en février. Une proposition de mise en place de services de consultations juridiques offrant des conseils gratuits aux journalistes en Ouzbékistan est examinée par des donateurs.

### ***Appui à des médias libres en Azerbaïdjan***

Le Représentant et le Bureau de l'OSCE à Bakou ont organisé un voyage d'études aux Etats-Unis à l'intention de jeunes journalistes azerbaïdjanais. Un séminaire de suivi sera organisé en 2004. Ce projet vise à contribuer à l'amélioration et à la compréhension du fonctionnement de médias libres en Azerbaïdjan.

### ***Mise en place d'un Fonds de défense juridique***

En novembre, le Représentant de l'OSCE a mis en place le *Fonds de défense juridique Veronica Guerin* qui fournit un appui aux journalistes qui font l'objet de poursuites dans la région de l'OSCE. Les dons volontaires provenant des Etats participants de l'OSCE, d'organisations de défense des droits de l'homme et d'individus permettent au Fonds d'assurer la défense des droits des personnes en difficulté. Des cas impliquant des journalistes seront indiqués au Fonds par les présences de terrain de l'OSCE et les ONG *dignes de foi*.

## ANNEXE 1:

### RECOMMANDATIONS D'AMSTERDAM

*Convaincu que quelles que soient les voies empruntées pour l'accès du public au travail des journalistes - télévision, radio, presse écrite ou Internet - le principe fondamental de la liberté des médias ne peut être remis en question;*

*Réaffirmant que sur ce principe, plus ancien que la plupart des médias actuels, toutes les sociétés européennes modernes se sont engagées;*

*Alarmé qu'une censure soit imposée sur Internet et que de nouvelles mesures soient prises pour empêcher la libre circulation de l'information;*

*Réaffirmant les principes énoncés dans la déclaration commune de l'OSCE, des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains faite à Londres le 20 novembre 2001;*

*Prenant note de la déclaration du Conseil de l'Europe sur la liberté de communication sur Internet du 28 mai 2003;*

*Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a invité des représentants du milieu universitaire, des médias, d'ONG spécialisées basées en Europe ou aux Etats-Unis, ainsi que du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, et de l'OSCE à participer à la conférence « Liberté des médias et Internet », tenue les 13 et 14 juin 2003 à Amsterdam, aux Pays Bas.*

*A l'occasion de cette conférence, les recommandations suivantes, sur proposition du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, ont été faites:*

#### **Accès**

Internet permet un certain nombre de services. Certains d'entre eux sont toujours en phase de développement. Ils servent comme des instruments, souvent indispensables, mis au service des citoyens comme des journalistes, et contribuent ainsi à l'instauration d'un paysage médiatique libre. La technologie en tant que telle ne saurait être tenue responsable de tout mauvais emploi. Le progrès technique ne doit être entravé.

L'accès au réseau numérique et à Internet doit être encouragé. Toute barrière, à quelque niveau que ce soit - technique, structurel, éducatif - devra être levée.

Les innovations rapides à l'œuvre dans le réseau numérique sont, dans une large mesure, dues au fait que les logiciels et les codes relèvent du domaine public permettant ainsi à chacun d'y accéder librement et de les améliorer. Cette infrastructure qui n'occasionne pas de frais est un élément clé du principe de la liberté d'expression sur Internet. L'accès au domaine public est important en matière d'innovation technique et culturelle ; celui-ci ne devra pas être menacé du fait de l'adoption de nouvelles lois relatives aux brevets et droit d'auteur.

#### **Liberté d'expression**

Les avantages découlant d'un vaste réseau de ressources en ligne et de la libre circulation de l'information l'emportent sur les dangers liés à un mauvais emploi d'Internet. L'utilisation d'Internet à des fins criminelles ne peut être tolérée. Les contenus illégaux doivent faire l'objet de poursuites dans le pays d'origine, mais la

législation et la mise en application de celle-ci ne doivent porter que sur les contenus illégaux et non sur la structure d'Internet elle-même.

L'ensemble des poursuites à caractère pénal, comme dans le cas de la pornographie infantile, doit être garanti, et toutes les lois existantes relatives à Internet doivent être respectées. Pour autant, le principe fondamental de la liberté d'expression ne doit pas être restreint et le recours à une nouvelle législation ne présente aucun besoin.

Dans une société démocratique moderne, il revient aux citoyens de trancher la question de l'accès à Internet. Le droit d'envoyer et recevoir des informations fait partie des droits fondamentaux de l'être humain. Tout mécanisme visant à filtrer ou bloquer un accès est inacceptable.

Les moyens de censure qui sont inacceptables dans les « médias traditionnels » ne doivent pas être utilisés dans les médias en ligne. De nouvelles formes de censure ne doivent pas être développées.

#### **Education**

La connaissance de l'informatique et d'Internet doit être encouragée afin de mieux comprendre l'importance technique des logiciels et des codes. Cela est nécessaire afin de laisser ouverte une « fenêtre d'opportunité » visant à définir le rôle futur d'Internet et sa place dans la société civile.

La connaissance d'Internet doit constituer un objectif éducatif de premier ordre à l'école; des formations devraient également s'adresser aux adultes. Des formations à destination des journalistes devraient être créées afin de développer l'aptitude de ces derniers dans le traitement des contenus en ligne, et d'assurer un niveau élevé de professionnalisme journalistique.

#### **Journalisme professionnel**

De plus en plus de personnes sont en mesure d'échanger leurs vues au sein d'un espace sans cesse élargi, grâce à Internet, et sans nécessité de passer par les médias traditionnels. Le caractère privé des communications entre individus doit être respecté. Internet peut être utilisé de diverses façons ; tout organisme de régulation doit en être bien conscient.

Avec l'ère numérique, le journalisme évolue ; les nouvelles formes de médias en développement méritent le même niveau de protection que les « médias traditionnels ».

Les valeurs traditionnellement et largement reconnues comme étant celles du journalisme professionnel, notamment le principe de responsabilité des journalistes, doivent être promues afin de garantir la liberté et la responsabilité des médias dans la sphère numérique.

## **ANNEXE 2: RECOMMANDATIONS DE PARIS**

Les participants à la *conférence sur les lois en matière de diffamation et d'offense*, organisée par le Représentant pour la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Reporters sans frontières (RSF), à Paris (France) les 24 et 25 novembre 2003, ont discuté des législations existantes en matière de diffamation dans les pays membres de l'OSCE. Ils ont pris en considération les normes internationales relatives à la liberté d'expression, notamment l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les engagements des Etats membres de l'OSCE. Ils ont insisté sur la nécessité de la dépenalisation de la diffamation et de l'abrogation des lois sur l'offense qui protègent de manière excessive les autorités publiques.

Les participants ont convenu que l'usage excessif ou le détournement des lois sur la diffamation et sur l'offense pour protéger les détenteurs du pouvoir ou pour contraindre la presse au silence constituent des violations manifestes du droit à la libre expression et du droit à l'information, et doivent être condamnés comme tels.

Les participants adressent les recommandations suivantes aux gouvernements, aux pouvoirs publics et aux administrations ainsi qu'aux législateurs, aux institutions judiciaires et aux bailleurs de fonds des pays membres de l'OSCE:

### ***Aux gouvernements / fonctionnaires :***

- Les gouvernements doivent favoriser la dépenalisation de la diffamation et de l'injure, et l'abrogation des lois sur l'offense, surtout lorsqu'elles confèrent une protection particulière à « l'honneur et la dignité » des autorités publiques.
- La partie qui prétend avoir été diffamée doit assumer la responsabilité de l'ensemble de l'action en diffamation. Le Ministère public ne doit jouer aucun rôle dans ce processus.
- Les pouvoirs publics, y compris les hauts fonctionnaires, doivent accepter tout débat public ainsi que les critiques. Ils doivent restreindre leurs actions en diffamation contre les médias et ne jamais les poursuivre dans le but de les punir.

### ***Aux législateurs :***

- Les lois pénales concernant les délits de diffamation et d'injure doivent être abrogées et remplacées, si nécessaire, par des lois civiles.
- Lorsqu'elles existent encore, la présomption d'innocence doit être appliquée.
- Les lois sur l'offense, en particulier celles qui confèrent une protection excessive aux pouvoirs constitués, doivent être abrogées.
- Les lois civiles en matière de diffamation doivent être modifiées, si nécessaire, afin d'être conformes aux principes suivants:

- seules les personnes physiques ou morales doivent pouvoir tenter une action en diffamation, et non les organismes publics et gouvernementaux;
- les symboles de l'Etat et autres objets (comme les drapeaux ou les symboles religieux) ne doivent pas être protégés par les lois en matière de diffamation;
- la preuve de la vérité sera une excuse absolue dans les cas de diffamation;
- dans les affaires concernant des déclarations sur des questions d'intérêt général, les défendeurs doivent pouvoir faire valoir le caractère justifié et raisonnable de la publication et de sa diffusion, même si les déclarations publiées s'avèrent ultérieurement inexactes;
- des plafonds modérés doivent être fixés pour les amendes sanctionnant la diffamation. Ces plafonds doivent être établis en fonction de la situation économique de chaque pays.

### ***Aux autorités judiciaires:***

- Le champ de ce qui peut être considéré comme diffamatoire doit être interprété de manière restrictive et, dans la mesure du possible, limité aux déclarations sur les faits et non pas sur l'expression d'une opinion;
- Dans les pays où la diffamation est toujours un délit pénal, la présomption d'innocence doit être appliquée. Celui qui prétend avoir été diffamé doit prouver que les éléments constitutifs du délit sont réunis, y compris que les déclarations sont fausses, qu'elles ont été faites en pleine connaissance de ce caractère inexact ou sans avoir pris la précaution d'en vérifier la véracité et avec l'intention de nuire.
- Dans les pays où la diffamation est toujours un délit pénal, les tribunaux doivent s'abstenir de prononcer des peines de prison, même avec sursis.
- Des mesures de réparation non pécuniaires, y compris des mesures d'autorégulation, dans la mesure où elles réparent le préjudice subi, doivent être préférées aux sanctions pécuniaires.
- Les sanctions pécuniaires doivent être proportionnées au préjudice subi, en tenant compte de tous les remèdes autorégulateurs ou non pécuniaires. Elles doivent avoir pour but de réparer le préjudice et non pas de punir.
- Les lois en matière de diffamation ne doivent pas être utilisées dans le but de mettre les médias en faillite.

### ***Aux bailleurs de fonds***

- Les bailleurs de fonds doivent tenir compte, dans l'attribution de leur aide aux pays membres de l'OSCE, de l'attitude des régimes qui répriment la liberté d'expression notamment en abusant des poursuites en diffamation.

# LE SECRETARIAT

Unité d'action contre le terrorisme | Centre de prévention des conflits | Ressources humaines  
Administration et finances | Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de  
l'OSCE | Bureau de Prague | Conseillère principale pour la parité des sexes | Unité pour les questions  
stratégiques de police

et PARTENARIATS EN MATIERE DE SECURITE ET DE COOPERATION | Interaction entre les  
organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE | Interaction avec les partenaires méditerranéens et  
asiatiques pour la coopération en dehors de l'espace de l'OSCE



«Nos réformes de la gestion donneront à l'OSCE, j'en suis convaincu, un avantage compétitif en permettant à l'Organisation de conduire plus rapidement et avec plus de transparence ses activités opérationnelles. En effet, nos réformes de la gestion ont suscité l'attention d'organisations partenaires telles que l'ONU, l'OTAN et l'UE.»  
Ján Kubiš, Secrétaire général de l'OSCE.

## LE SECRETARIAT

### Développement et réforme: Accélération

Le Secrétariat – tout comme le reste de l'Organisation – se réorganise pour être mieux à même d'appuyer les Etats participants, la Présidence et les gestionnaires de fonds de l'Organisation à faire face aux nouvelles menaces à la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle. En 2003, le Secrétariat a mis activement en oeuvre la réforme de la gestion et s'est vu confier des tâches fondamentales toujours plus nombreuses tout en renforçant ses capacités dans des domaines tels que la police, la lutte contre le terrorisme, la sécurité et la gestion des frontières ainsi que la lutte contre la traite. Le Secrétariat a également renforcé sa coopération avec des organisations partenaires clés.

Le Centre de prévention des conflits (CPC) continue de fournir des avis importants à la Présidence et d'appuyer activement toutes les missions et activités de terrain de l'OSCE. En outre, le Centre a renforcé sa capacité analytique et sert de centre de coordination pour les questions relatives à la sécurité et à la gestion des frontières.

Une cellule de coordination des projets, établie au début de l'année dans le cadre du CPC, travaille en étroite coopération avec d'autres départements du Secrétariat et institutions de l'OSCE pour assurer une approche coordonnée en matière de gestion des projets au sein de l'Organisation.

Le CPC continue d'exercer une fonction clé dans la dimension politico-militaire de la sécurité. Il fournit appui et contributions au Forum pour la coopération en matière de sécurité, contribue aux projets de terrain sur le *Code de conduite* de l'OSCE, participe aux travaux de l'OSCE sur les *armes légères et de petit calibre (ALPC)* et apporte une contribution importante aux débats sur le maintien de la paix.

Le CPC a joué un rôle clé dans l'élaboration du *Guide des meilleures pratiques concernant les ALPC*. Il a également fourni un appui à la Présidence pour l'organisation de la première *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*.

Le Centre a également contribué au renforcement des liens avec les Etats participants d'Asie centrale en organisant des programmes de stages à l'intention des jeunes d'Asie centrale. Il a aussi fourni une assistance à l'Académie de l'OSCE à Bichkek.

L'Unité pour les questions stratégiques de police est devenue rapidement une unité novatrice et hautement opérationnelle dotée d'une expertise reconnue en matière d'assistance à la police.

Au Kirghizistan, le *Programme d'assistance à la police* vise à aider les autorités kirghizes à introduire des concepts et pratiques de pointe en matière de police. Au Kazakhstan, l'Unité fournit une assistance technique pour appuyer le Ministère des affaires intérieures dans la transition vers des méthodes de police fondées sur le renseignement.

En Arménie et en Azerbaïdjan, des mémorandums d'accord ont été conclus avec les Gouvernements respectifs pour démarrer des projets d'assistance technique et communautaire afin d'instaurer de meilleurs services de police sur le long terme.

L'Unité pour les questions stratégiques de police vise à consolider ses activités d'appui à la police dans l'Europe du Sud-Est - en coopération avec les missions de l'OSCE - en coopérant avec le programme de la Commission européenne intitulé *Assistance communautaire pour la reconstruction, la démocratisation et l'assistance (CARDS)*. L'Unité a contribué dans une large mesure au *processus d'Ohrid*, notamment pour évaluer les besoins des Etats dans le domaine de la police des frontières en Europe du Sud-Est.

L'Unité partage également ses données d'expérience sur d'autres questions relatives à la police. Axée sur les aspects de la répression dans la lutte contre la traite des femmes et des enfants, une réunion de deux jours regroupant plus d'une centaine d'experts de la police s'est tenue avec succès à Vienne en septembre.

La prévention du terrorisme et la lutte contre ce phénomène demeurent une question prioritaire pour l'OSCE. En 2003, le premier chef de l'*Unité d'action contre le terrorisme* a été nommé. Son entrée en fonctions a permis de renforcer les activités de lutte contre le terrorisme et de créer notamment un plan de travail avec des projets spécifiques qui traduisent l'esprit des engagements pris en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre des documents de Bucarest et de Bichkek et du document du Conseil ministériel de Porto.

L'Unité a renforcé avec succès ses relations de travail avec le CCT de l'ONU et l'ONUDC ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Par la mise en commun des bases de données sur les projets, l'Unité a mis au point un programme visant pour la première fois à évaluer globalement les programmes de mise en place de capacités de lutte contre le terrorisme dans la région de l'OSCE. L'Unité d'action contre le terrorisme a répondu aux demandes des Etats participants ayant besoin d'assistance pour la ratification et l'application des 12 conventions des Nations Unies contre le terrorisme.

L'Unité est active dans trois domaines particuliers: sécurité des documents de voyage, menaces constituées par les systèmes portatifs de défense aérienne et contrebande des matières radiologiques.

Les activités de l'OSCE dans les *dimensions économique et environnementale* s'attachent toujours à faire face aux nouvelles menaces à la sécurité et à la stabilité. Elles portent notamment sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la corruption, l'impact économique de la traite des êtres humains, les stupéfiants ainsi que les armes légères et de petit calibre.

Les activités ont connu un nouvel élan grâce au nouveau *Document sur la stratégie*. Il a représenté un cadre nouveau pour les activités du *Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE* ainsi que des orientations visant à accroître les capacités de terrain de l'OSCE.

Compte tenu de l'importance croissante et en constante évolution des activités au titre des projets relatifs à cette dimension, une *Unité d'appui aux projets* a été créée afin d'aider les responsables ainsi que les missions de l'OSCE au cours des phases de développement et de mise en oeuvre des projets ainsi que d'établissement des rapports et d'appel de fonds.

Le Secrétariat continue d'encourager la coordination interne et la synergie des compétences. Les efforts visant à combattre le fléau de la traite ont été renforcés grâce au *Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains* qui a été adopté en juillet. Le Secrétariat tire profit de ses ressources existantes telles que la *Conseillère principale pour la parité des sexes*, le *Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*, l'Unité pour les questions stratégiques de police ainsi que les experts de la traite dans d'autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE.

Les menaces à la sécurité étant multiples, la nécessité d'une coordination, d'une collaboration et d'autres activités au niveau international s'impose plus que jamais. Face à ces menaces, l'OSCE a consacré davantage de temps et d'efforts à la coopération extérieure en 2003.

Le Secrétariat a continué à renforcer ses liens, à tous les échelons, avec les organisations partenaires traditionnelles telles que l'ONU et ses institutions, l'Union européenne, l'OTAN et le Conseil de l'Europe.

L'Organisation a travaillé en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies sur la question des menaces émergentes à la paix et à la sécurité. Les relations entre le Secrétariat de l'OSCE et l'Union européenne se sont approfondies au cours de l'année dernière, tant avec la Commission européenne qu'avec le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne.

Les consultations avec l'OTAN se sont poursuivies à divers niveaux et ont notamment porté sur le terrorisme, la gestion et la sécurité des frontières, le désarmement, les armes légères et de petit calibre, la mise en oeuvre des mesures de confiance et de sécurité ainsi que sur les questions régionales.

Les réunions régulières avec le Conseil de l'Europe ont permis de renforcer la coopération pratique et ont souligné les engagements communs, par exemple, en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Le Secrétariat poursuit son rôle d'appui aux relations de l'OSCE avec ses partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. L'Afghanistan a été accueilli comme partenaire au printemps. L'OSCE emploie plusieurs centaines de personnes au sein du Secrétariat et des institutions ainsi que quelques milliers de personnes de 42 Etats participants recrutés sur le terrain sur le plan national et international. Il est donc encourageant de noter la décision prise cette année d'adopter le Statut du personnel de l'OSCE. L'OSCE dispose désormais d'un ensemble de règlements et de règles clairs, exhaustifs et contraignants applicables à tout le personnel, tant aux membres des missions recrutés sur le plan local qu'au Secrétaire général.

Le *Département des ressources humaines* a également introduit un nouveau système d'évaluation des compétences. Il approfondit et élargit ses programmes de formation qui couvrent des compétences nouvelles telles que les techniques de communication avec les médias et les techniques de négociation en plus des cours déjà bien établis à l'intention des membres de mission et des stages d'initiation.

La sécurité de tout le personnel de l'OSCE est extrêmement importante. L'OSCE veille à réduire les risques encourus par le personnel local et international lorsqu'il exécute, souvent dans des conditions difficiles, le mandat qui lui a été conféré par la communauté internationale. Il est procédé à un examen du système de gestion de la sécurité de l'Organisation.

Une révolution discrète a lieu dans la gestion de l'OSCE. Les réformes importantes actuellement introduites devraient changer le mode de fonctionnement de l'Organisation pour qu'elle soit encore plus efficace, efficace et transparente dans la mise en oeuvre des décisions prises par les Etats participants. Le Programme de gestion de l'OSCE, lancé à la fin de l'année 2001, a été fortement appuyé par les Etats participants et accueilli par les vérificateurs extérieurs. Il passe désormais au stade opérationnel suivant.

Le Programme de gestion vise à fournir aux Etats participants un outil de gestion distinct. Il permet à l'Organisation de mettre en oeuvre et de concrétiser les décisions prises par le Conseil permanent avec rapidité et flexibilité. Il renforce également le rapport coût-efficacité et la transparence.

Les changements introduits il y a quelques années, notamment dans le cadre du *Département de l'administration et des finances* commencent à porter leurs fruits. Les réformes concernent tous les aspects opérationnels et administratifs des activités qui s'étendent de la détermination des responsabilités, des obligations redditionnelles et des pouvoirs attachés aux attributions administratives à l'élaboration d'objectifs et de ressources pour les programmes ainsi que de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles à la gestion des connaissances et à

l'amélioration des systèmes d'information et de communications.

Le nouveau *Système de gestion intégrée des ressources* - également connu sous le nom d'IRMA - est au coeur des réformes en matière de gestion. Le système offrira les meilleures pratiques concernant nos processus de gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Ces processus seront appuyés par des systèmes informatiques modernes opérant à partir d'une seule base de données. Le système de gestion intégrée des ressources fournira aux gestionnaires les informations dont ils ont besoin pour travailler avec efficacité et efficience dans le cadre d'un système contrôlé et régulé de façon adéquate. Tout en renforçant les activités des gestionnaires de fonds, le système permettra aussi d'assurer une approche de gestion commune, de rationaliser les processus de travail et de centraliser l'organisation des informations dans le domaine de la gestion. La mise en oeuvre du système de gestion intégrée et des ressources se déroule dans les délais et dans le cadre du budget.

REACT - le premier mécanisme de recrutement des opérations de terrain de l'OSCE - s'inscrira de façon harmonieuse dans le système de gestion intégrée des ressources en préservant l'entière fonctionnalité du système, notamment le déploiement rapide du personnel.

La réforme du processus budgétaire est un autre aspect important des réformes en matière de gestion.

Dans le cadre du nouveau format proposé, les *Programmes prévus au titre du projet de budget unifié 2004* sont présentées avec des objectifs et des résultats bien définis et sont conformes au mandat du fonds respectif. Les prévisions de ressources financières et humaines sont établies pour chaque programme et liées à la réalisation des objectifs et des résultats.

L'Organisation a également examiné la question importante des contributions extrabudgétaires. En janvier, une instruction financière exhaustive a été émise qui régit l'acceptation, la gestion et la présentation des contributions extrabudgétaires. La mise en oeuvre intégrale de cette instruction sera possible avec le lancement d'IRMA.

Dans le cadre de la réforme de la gestion de l'information, un *Intranet de l'OSCE* a été mis en place.

Toutes les parties de l'Organisation sont pleinement reliées, ce qui permettra d'accroître l'échange d'informations, d'améliorer la sécurité des informations et l'inter-opérabilité de l'ensemble des activités. Ces améliorations ont permis de réduire d'un montant de sept millions d'euros les dépenses annuelles de l'OSCE pour les communications et l'informatique depuis 2001.

La gestion des recettes et des dépenses et le contrôle des avoirs ont été considérablement améliorés. Un système informatisé provisoire des états de paie a été mis en place pour la gestion des ressources humaines qui représente l'élément de coût le plus important.

#### ***Contrôle interne***

Au cours de toute l'année, le *contrôle interne* a procédé à des audits, à des inspections et des enquêtes qui donnent une assurance raisonnable que les activités de l'OSCE sont conformes au cadre réglementaire, que les contrôles internes sont en place et que les cas de fraude, de gaspillage et de mauvaise gestion font l'objet d'enquêtes appropriées. En particulier, 13 visites de terrain ont été effectuées, dix rapports d'audits contenant plus de 30 recommandations ont été publiés et une assistance a été fournie pour deux enquêtes. Ces activités importantes ont été menées à bien mais, faute de personnel, la mise en oeuvre générale du plan d'action de 2003 a été entravée.

Les réformes de gestion en cours et les efforts visant à une plus grande obligation redditionnelle pour les activités de terrain exigent le renforcement du contrôle interne.

Alors que les contrôles internes réguliers et la conformité aux règles et règlements ont continué à fonder les opérations d'audits, une attention plus grande a été accordée à l'élaboration de stratégies dans des domaines tels que l'examen et l'évaluation de la rentabilité aux fins de l'amélioration de l'efficacité et de la transparence. Parmi les éléments du bon gouvernement d'entreprise, figure la création d'une commission d'audits visant à superviser les activités des opérations d'audits et à renforcer les stratégies et les priorités de contrôle. Le contrôle interne poursuivra ses efforts rigoureux en matière de recrutement pour veiller à ce que le personnel recruté soit hautement qualifié.

## Unité d'action contre le terrorisme

**Créée en 2002, l'Unité d'action contre le terrorisme coordonne en permanence les efforts d'ensemble de l'OSCE visant à prévenir et à combattre le terrorisme.**

Dans le cadre de son mandat défini dans les décisions de Bucarest, l'Unité d'action contre le terrorisme sert de point de contact pour la coordination et la liaison avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales. A cet égard, elle travaille en étroite collaboration avec le Comité contre le terrorisme de (CCT) de l'ONU et l'ONUDC à Vienne. L'Unité maintient des contacts étroits avec ces organisations et d'autres afin d'aider les Etats participants qui en font la demande à renforcer leurs capacités.

A titre d'exemple, l'Unité d'action contre le terrorisme a organisé en 2003 deux ateliers régionaux sur la sécurité des documents de voyage. Le premier s'est tenu à Ohrid, (ex-République yougoslave de Macédoine) et le second à Bichkek (Kirghizistan). Compte tenu du lien qui existe entre la sécurité des documents de voyage, le contrôle des frontières et la restriction des mouvements terroristes, ces deux ateliers constituent des mesures capitales de lutte contre le terrorisme dans les régions respectives. La participation à ces ateliers a été très élevée et a permis de renforcer la coopération régionale.

Afin de satisfaire au souhait des Etats participants de faire face aux autres préoccupations urgentes en matière de lutte contre le terrorisme, l'Unité d'action contre le terrorisme a informé, par le biais du *Forum pour la coopération en matière de sécurité* (FCS), les Etats participants des menaces que représentent les *systems portatifs de défense aérienne* et les matières radiologiques. Lors de l'examen de ces questions, l'Unité a renforcé ses liens avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Unité d'action contre le terrorisme coopère aussi avec d'autres bureaux et représentants de l'OSCE pour appuyer des activités connexes dans les domaines tels que la police, la lutte contre la traite et la prévention du blanchiment de capitaux.

Pour répondre aux délégations de l'OSCE soucieuses que les programmes respectifs ne se chevauchent pas mais

•

complètent les projets ne relevant pas de l'OSCE, l'Unité d'action contre le terrorisme a mené à bien une évaluation de tous les programmes bilatéraux et multilatéraux de lutte contre le terrorisme et d'assistance en matière de répression dans la région de l'OSCE qui relèvent de la *résolution 1373 du Conseil de sécurité* de l'ONU.

Reconnaissant que la coopération et la mise en commun, dans les meilleurs délais, des informations constituent des mesures capitales pour lutter contre le terrorisme, l'Unité d'action contre le terrorisme a lancé un site web officiel (<http://www.osce.org/atu>) qui contient non seulement des informations sur les programmes de l'OSCE en matière de lutte contre le terrorisme mais aussi des liens vers d'autres organisations et partenaires en la matière.

### Principales activités:

- Fourniture d'un appui aux Etats participants, à la Présidence, au Représentant du Président en exercice et au Secrétaire général dans leurs activités visant à prévenir et à combattre le terrorisme
- Elaboration d'un inventaire détaillé des activités de l'OSCE dans ce domaine : mise à jour de 2003 sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme, notamment du Programme d'action de Bichkek
- Mise en oeuvre efficace des programmes visant à renforcer la capacité des Etats participants dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme
- Mise à jour régulière de l'état de ratification des 12 Conventions et Protocoles des Nations Unies par les Etats participants de l'OSCE et assistance en matière de coordination pour leur ratification et leur application
- Coopération avec le BIDDH et l'ONUDC pour aider les Etats participants dans leurs efforts de création d'une législation nationale antiterroriste
- Etablissement et maintien de contacts au niveau opérationnel avec le Comité contre le terrorisme de l'ONU et d'autres organisations pertinentes
- Coordination et élaboration en commun, avec la nouvelle cellule de coordination des projets, de projets et d'activités liés au terrorisme
- Aide à l'établissement de contacts avec les Etats donateurs potentiels pour des propositions relatives à des projets liés au terrorisme.

## Unité pour les questions stratégiques de police

### *Un processus systématique pour une collaboration utile sur le long terme*

Le processus systématique visant à dispenser un programme d'assistance à la police en six étapes, établi par l'Unité pour les questions stratégiques de police - et reconnu sous sa forme précédente par le Conseil permanent comme le mode de fonctionnement de l'ensemble des futures activités d'assistance à la police - a constitué la pierre angulaire d'une collaboration de longue durée avec plusieurs Etats participants en 2003.

Le processus englobe une évaluation critique des besoins, une collecte des informations, la formulation et la mise en oeuvre d'un programme, une évaluation indépendante ainsi que l'achèvement ou le transfert du programme. Ce processus a devancé le souhait de la Commission européenne de se doter de pratiques responsables similaires en engageant les organisations internationales et nationales à faire progresser le domaine de la justice et des affaires questions intérieures en Europe du Sud-Est.

Le programme d'assistance à la police kirghize, qui comprend huit projets techniques et communautaires, est mis en oeuvre par un directeur international résident chargé des programmes de police et par un coordonnateur national de la police kirghize. L'administration présidentielle incorpore les résultats du programme dans ses plans de réforme de la police à long terme.

Au Kazakhstan, l'Unité pour les questions stratégiques de police offre une assistance technique à l'appui de la transition du Ministère kazakh des affaires intérieures vers des méthodes de police fondées sur le renseignement.

En Arménie et en Azerbaïdjan, des mémorandums d'accord ont permis, respectivement, le lancement d'un programme d'assistance technique et communautaire sur trois ans. Chaque programme est lié aux activités d'autres pays et aux plans de l'ONUSC comme base du renforcement de la police sur le long terme.

En Géorgie, l'Unité pour les questions stratégiques de police prend des dispositions en vue de former des représentants des officiers de police de Géorgie

(Ossétie-du-Sud) et de Géorgie (Abkhazie) à l'Ecole de police du Kosovo dans le cadre des stratégies de réconciliation mises en place par les missions de l'OSCE et des Nations Unies.

L'Unité pour les questions stratégiques de police a largement contribué au processus d'Ohrid, notamment pour ce qui est de l'évaluation des besoins de la police des frontières dans les Etats de l'Europe du Sud-Est.

En septembre, l'Unité a organisé une réunion de deux jours des experts de police à Vienne afin d'examiner les aspects répressifs dans la lutte contre la traite des femmes et des enfants. Plus d'une centaine de participants et 21 experts invités comme animateurs de discussion ont participé à la réunion.

La réunion a permis notamment:

- la création de la première liste de contact en matière de répression et de police à l'intention des praticiens de la lutte contre la traite
- l'assistance d'experts à l'Unité de police serbe chargée de la lutte contre la traite, nouvellement établie, à Belgrade
- le lancement de grandes enquêtes criminelles à la fois au Royaume-Uni et en Lettonie suite à la plainte reçue au sujet d'un réseau de pornographie impliquant des enfants sur Internet
- l'invitation adressée à l'OSCE de se joindre au groupe directeur d'Interpol chargé des questions relatives à la traite des êtres humains
- un ensemble d'ateliers de suivi à l'intention des praticiens de la police, dont le premier consacré aux enquêtes sur les violences sexuelles, est prévu pour juillet 2004.

L'OSCE, représentée par le Conseiller principal pour les questions de police a été récemment invité en tant qu'une des *organisations répressives nationales et transnationales* dans le cadre de l'Association internationale des chefs de police.

D'autres activités de l'Unité pour les questions stratégiques de police sont exposées dans le détail dans le chapitre du présent rapport sur les opérations de terrain.

# Rapport du Directeur des ressources humaines

## Renforcement et rationalisation

**Les activités du Département des ressources humaines ont été menées de pair avec les efforts de l'Organisation visant à améliorer son système de gestion, à rationaliser ses processus de travail ainsi qu'à renforcer et à consolider ses capacités. Après plusieurs années d'intenses négociations avec les Etats participants, l'adoption du Statut du personnel constitue une contribution majeure à l'établissement d'un cadre réglementaire global au sein de l'OSCE.**

En outre, l'introduction d'un système commun d'appréciation du comportement professionnel du personnel dans l'ensemble de l'Organisation au début de 2003, qui englobe toutes les catégories de personnel et les membres de mission, constitue un pas important vers la mise en place d'une bonne pratique de gestion au sein de l'Organisation.

La Section du recrutement s'est attachée en priorité à pourvoir les postes nouvellement créés au Secrétariat en 2003, ce qui traduit l'augmentation des activités portant sur des projets au sein de l'Organisation, notamment au Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, dans l'Unité pour les questions stratégiques de police, au Centre de prévention des conflits et dans d'autres Départements et Unités du Secrétariat.

Les activités de projet ont également été prioritaires dans le cadre des Missions et Bureaux de l'OSCE, ce qui a entraîné un nombre plus important de demandes de conseils et d'assistance adressées à la Section du recrutement pour l'engagement d'experts, de consultants et d'autres personnels de projets au titre des accords de services spéciaux. Cent six avis de vacances pour des postes contractuels ont été émis en 2003. Neuf mille huit cent soixante demandes pour ces postes ont été traitées dans le cadre de la *base de données de recrutement*. Le nombre d'entretiens effectués au cours de l'année pour les postes vacants a augmenté, s'élevant à 64 entretiens pour 342 candidats au total. Au cours de la même période, 4 000 candidatures ont été reçues et examinées pour 517 postes de terrain à pourvoir par détachement.

La Section a eu pour tâche principale de contribuer à l'élaboration d'un système de recrutement informatisé dans le cadre d'IRMA.

La Section du personnel s'est attachée à rationaliser ses processus de travail dans le cadre du développement et de la préparation de la mise en oeuvre du projet IRMA. Le travail a consisté à simplifier les prestations auxquelles le personnel a droit, à normaliser les formulaires et à clarifier les responsabilités. Un système informatisé provisoire des états de paie a été appliqué avec succès au Secrétariat, dans les institutions et dans plusieurs grandes missions.

Avec l'approbation du Statut du personnel, la Section a oeuvré à l'ajustement du cadre réglementaire pour permettre la mise en oeuvre aussi directe et transparente que possible du Statut dans toute l'Organisation, une des tâches les plus importantes consistant à publier des instructions pour le personnel.

Un nouvel assureur s'est vu conférer le contrat pour le régime d'évacuation médical d'urgence de l'OSCE dont tous les membres de missions recrutés sur le plan international ainsi que les membres du personnel, notamment les membres de mission locale affectés à une mission bénéficient. L'amélioration des services du *Fonds de prévoyance* est également en cours.

Aux fins d'une plus grande transparence et équité dans la gestion des ressources humaines au sein de toute l'Organisation, la classification des postes s'est poursuivie. Au cours de l'année 2003, 114 postes ont été revus et classifiés selon les normes de la *Commission de la fonction publique internationale* (CSCI).

La Section de formation, a continué, par ses ressources centralisées, à coordonner et à mettre en oeuvre toutes les activités de formation du personnel dans toute l'Organisation. Elle a également appuyé les Etats participants dans leurs activités de formation du futur personnel détaché pour qu'il puisse s'acquitter des tâches exigeantes qui lui sont confiées.

Parmi les nombreuses activités de formation du personnel menées en 2003, une attention particulière a été accordée au perfectionnement personnel des chefs de mission et hauts fonctionnaires aux questions relatives aux médias. L'amélioration des techniques de négociation a été l'objectif d'une autre initiative couronnée de succès ; en effet, un programme de formation intitulé *Techniques de négociation de pointe pour une diplomatie multilatérale* a introduit le concept de négociations fondées sur le respect des intérêts et sur des principes.

Afin de mobiliser les ressources internes existantes, la coopération et la participation des institutions de l'OSCE à la formation du personnel ont également été renforcées de manière significative en 2003, ce qu'illustre un atelier à l'intention du personnel de l'OSCE sur les minorités en danger, organisé par l'OSCE/HCMN et le premier *Forum des responsables de la dimension humaine* à Vienne, en partenariat avec l'OSCE/BIDDH.

La publication du *Manuel des ressources sur la gestion des programmes et projets de l'OSCE* a représenté une contribution majeure de la Section de formation à l'effort institutionnel.

# Rapport du Directeur de l'administration et des finances

L'OSCE progresse dans le processus ambitieux de réforme qui changera de manière significative le mode de fonctionnement de l'OSCE.

Le programme de gestion vise à fournir aux Etats participants un outil spécifique qui permette à l'Organisation de mettre en oeuvre et de concrétiser, avec célérité et flexibilité, les décisions politiques prises par le Conseil permanent tout en améliorant le rapport coût-efficacité et la transparence.

Les réformes concernent tous les aspects opérationnels et administratifs des activités de l'Organisation:

- de la détermination précise des responsabilités, des obligations redditionnelles et des pouvoirs attachés aux attributions administratives, à la fixation d'objectifs et l'affectation de ressources pour les programmes
- de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, à la gestion des connaissances et à l'amélioration des systèmes d'information et de communication.

## Le budget unifié

La réforme du processus budgétaire est l'un des aspects les plus importants des réformes en matière de gestion. Le budget unifié est un outil essentiel qui permet au Conseil permanent d'orienter et de contrôler les activités de l'OSCE. Alors que les mandats arrêtent l'orientation générale des activités de l'Organisation, le budget unifié fixe un cadre annuel solide pour les activités opérationnelles.

La Décision No 486 du Conseil permanent sur *l'amélioration de la gestion budgétaire de l'Organisation* a été un jalon déterminant dans l'orientation des budgets en un outil essentiel de communication et de gestion. Elle a été suivie par une autre décision du Conseil permanent sur le *processus d'élaboration du budget unifié* de l'OSCE, qui a approuvé l'adhésion de l'OSCE à la budgétisation par programme, la mise à disposition des ressources pour atteindre les objectifs fixés, et la codification du cycle budgétaire depuis l'établissement des priorités jusqu'aux révisions du budget et clôtures de l'exercice financier.

Le nouveau format adopté pour la *proposition de budget unifié* pour 2004 renforce ces principes. Les programmes au titre de chaque fonds sont présentés avec leurs objectifs et les résultats clairement définis conformément aux mandats des fonds respectifs. Les besoins en ressources financières et humaines proposés par les gestionnaires de fonds sont présentés pour chaque programme en fonction de l'exécution des objectifs et des résultats. Les programmes sont présentés pour chaque catégorie principale de programmes en matière de politique/gestion et de programmes thématiques.

Dans le cadre des activités en cours visant à élaborer un nouveau *Plan comptable* de l'OSCE, un examen approfondi des exigences relatives à la présentation des rapports a été effectué et devra être appuyé par la future structure des données de l'Organisation. Partant, la structure de catégorie des coûts a également été révisée afin d'appuyer ces exigences, ce qui se reflète dans la proposition de budget unifié pour 2004.

## Contributions extrabudgétaires

La question importante des contributions extrabudgétaires a également été examinée. Une instruction financière détaillée émise en janvier régit l'acceptation, la gestion et le report des contributions extrabudgétaires. La mise en oeuvre intégrale de cette instruction sera possible avec le lancement d'IRMA.

## Cadre réglementaire commun pour la gestion

Un cadre réglementaire de gestion solide et à jour est vital pour une organisation qui doit agir avec rapidité et efficacité face aux priorités politiques identifiées par les Etats participants. Suite à l'adoption du Statut du personnel au cours de l'été, un nouveau règlement

financier a été soumis au Conseil permanent et il est actuellement examiné par le Groupe de travail du *Comité consultatif de gestion et finance*. Le nouveau règlement financier souligne et clarifie les responsabilités, autorités et obligations additionnelles et il maintient la primauté de la prise de décision politique.

## IRMA

***IRMA est au coeur de la réforme de la gestion. Sa mise en oeuvre se déroule dans les délais voulus et dans le cadre du budget.***

Le nouveau *Système de gestion intégrée des ressources* IRMA est au coeur des réformes de la gestion. IRMA offrira les meilleures pratiques pour nos processus de gestion de ressources humaines, financières et matérielles. Ces processus seront appuyés par des systèmes informatiques modernes opérant à partir d'une seule base de données. IRMA fournira aux gestionnaires les informations dont ils ont besoin pour travailler avec efficacité et efficience dans le cadre d'un système contrôlé et régulé de façon adéquate.

Tout en renforçant les activités des gestionnaires de fonds, IRMA permettra d'assurer une approche de gestion commune, des processus de travail rationalisés et l'organisation centrale des informations en matière de gestion. IRMA vise à créer une capacité interne permettant de démarrer, gérer et clore les opérations, programmes ou projets de terrain où qu'ils se situent dans l'espace de l'OSCE, avec l'aide du *Laptop jaune* relié au système IRMA d'administration centrale. Il permettra à l'OSCE de déployer rapidement des civils et de réagir rapidement face aux nouveaux défis politiques.

IRMA est un élément de réforme qui exige un processus de mise en oeuvre très complexe faisant intervenir la plupart des parties de cette Organisation.

La gestion est effectuée de façon méthodique grâce à un mécanisme de contrôle rigoureux qui examine chaque

semaine les progrès accomplis et prend les décisions voulues pour éviter tout obstacle. Des conseillers de haut niveau en informatique et en gestion participent également au processus. Les Etats participants reçoivent des rapports trimestriels et un groupe de travail du Comité consultatif de gestion et finance, récemment établi, examine aussi les progrès accomplis dans l'exécution d'IRMA.

L'exécution d'IRMA se déroule dans les délais voulus et dans le cadre du budget imparti! Comme prévu initialement, le lancement des modules financiers a débuté le 5 janvier 2004 et sera suivi par les modules des ressources budgétaires et humaines en avril et en fin d'année par la tenue de l'inventaire et la gestion des états de paie.

## Information et communication

### ***DOC.IN - pour une gestion efficace de l'information***

Les connaissances et les compétences constituant le capital - travail de l'OSCE, le mécanisme de gestion documentaire DOC.IN a été introduit comme première mesure visant à assurer une norme unique pour la gestion des documents.

### ***Intranet de l'OSCE***

Simple à utiliser et à contrôler, l'Intranet de l'OSCE qui a été récemment mis au point, exploite des capacités modernes dans le domaine informatique qui permettent à l'ensemble du personnel d'accéder instantanément aux documents et rapports.

### ***Connectivité intégrale et interopérabilité***

Toutes les parties de l'Organisation sont reliées, ce qui permet d'améliorer l'échange d'informations, la sécurité des informations et l'interopérabilité des activités. Toutes ces améliorations ont été possibles tout en réduisant les dépenses annuelles de l'OSCE relatives aux techniques de l'information et de la communication de sept millions d'euros depuis 2001.

## Rapport du Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC)

Ces douze derniers mois, l'Organisation a considérablement renforcé ses activités pratiques axées sur des projets, et ce tant du point de vue du Secrétariat que des missions de terrain, en particulier celles au Caucase et en Asie centrale.

Ce renforcement a exigé un soutien supplémentaire afin d'assurer l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la coordination avec d'autres acteurs internationaux. Les visites sur le terrain ont acquis un caractère de plus en plus opérationnel. Les réunions de coordination à l'échelon régional et au-delà avec les chefs et les représentants des présences de terrain et des institutions de l'OSCE sont devenues un outil opérationnel sans cesse plus important pour assurer une interaction transparente et efficace au sein de l'Organisation. Parallèlement, les relations avec d'autres institutions sont de plus en plus opérationnelles, exigeant une attention particulière du CPC.

L'établissement de meilleurs contacts institutionnalisés avec les organisations partenaires à l'échelon mondial, régional et sous-régional représente un outil essentiel pour assurer des synergies, une coopération efficace et la complémentarité de l'action.

Section des programmes de mission

*Principal point de coordination au sein du Secrétariat de l'OSCE pour toutes les activités de terrain menées à l'appui des priorités fixées par le Président en exercice*

La Section des programmes de mission se subdivise en quatre cellules régionales, chacune d'entre elles servant de principal point de coordination au sein du Secrétariat de l'OSCE pour des questions relatives à un groupe d'opérations de terrain: la cellule Caucase, la cellule Asie centrale, la cellule Europe de l'Est et la cellule Europe du Sud-Est.

En 2003, les activités de la *Section des programmes de mission* ont été définies par les priorités de la Présidence néerlandaise. Tandis que l'Asie centrale et le Caucase bénéficiaient de davantage d'attention grâce au recrutement de deux nouveaux responsables des programmes de mission, des activités supplémentaires ont été organisées pour appuyer les efforts déployés par la présidence en vue de parvenir à un règlement politique en Moldavie, tout en continuant à accorder toujours autant d'intérêt aux développements et aux activités en Europe du Sud-Est.

En plus d'apporter son expertise programmatique sur un certain nombre de questions de fond à la demande de la présidence, la Section a continué de servir de principal point de contact et de coordination au sein du Secrétariat pour toutes les activités de terrain de l'OSCE et de dépositaire de la mémoire institutionnelle à cet égard. Le CPC a été amené à jouer un rôle central en préparant et, souvent, en présidant diverses réunions et consultations de haut niveau au sein de l'OSCE et avec des partenaires internationaux comme l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OTAN. Les contributions de la Section ont été déterminantes pour le succès de ces réunions.

S'agissant des activités de terrain, les responsables des programmes de mission ont préparé les visites du Président en exercice dans leurs zones respectives de responsabilité et y ont participé. En étroite coopération avec les missions hôtes, ils ont organisé les *réunions régionales des chefs de mission*, ainsi qu'un certain nombre de visites d'opérations de terrain par des représentants permanents auprès de l'OSCE et d'autres membres de délégations.

En termes d'apports concrets, les responsables des programmes de mission ont fourni des éclaircissements aux opérations de terrain de l'OSCE sur des questions programmatiques et de politique générale concernant les décisions du Conseil ministériel et du Conseil permanent. Ils ont en outre relayé sur le terrain les messages importants de la Présidence et du Secrétaire général, assurant ainsi un suivi et un contrôle appropriés de la mise en oeuvre des décisions des Etats participants.

Les responsables des programmes de mission ont prêté leur concours aux opérations de terrain pour des questions spécifiques, par exemple, en apportant leur expertise pour les *rapports d'évaluation de l'Opération d'observation des frontières en Géorgie*. Ils ont également maintenu des contacts étroits avec les représentants des délégations des Etats participants à Vienne.

En étroite coopération avec la Présidence de l'OSCE, la Section des programmes de mission a régulièrement organisé, au sein du Secrétariat, des réunions des équipes régionales auxquelles ont participé des représentants des diverses unités et institutions de l'OSCE et qui ont contribué au règlement effectif de problèmes spécifiques à l'intérieur des zones de mission. Ces réunions ont également facilité les consultations politiques au sein de l'OSCE en contribuant à l'harmonisation des différents apports en politiques unifiées et en assurant ainsi en définitive une application cohérente et systématique des principes directeurs de l'OSCE. La cellule Caucase a également régulièrement tenu des réunions de l'Equipe spéciale sur la Tchétchénie, qui ont été organisées en étroite coopération avec la Présidence de l'OSCE.

Dans le cadre de leur travail quotidien, les responsables des programmes de mission ont examiné les rapports des opérations de terrain et préparé des points à aborder, des exposés et des éléments d'appréciation pour le Secrétaire général et la présidence. Ils ont également apporté leur concours aux opérations de terrain pour résoudre des questions administratives, notamment dans le cadre de l'élaboration de la partie explicative de leurs soumissions budgétaires pour 2004.

En 2003, en étroite coopération avec la *Cellule de coordination des projets*, les responsables des programmes de mission ont encore accru l'assistance qu'ils apportent aux opérations de terrain dans tous les aspects de la gestion et de la mise en oeuvre des projets. Ils ont fourni des éclaircissements sur les priorités de projet et mis à profit leur propre expérience pour appuyer des activités de projet, contribuant ainsi à l'exécution par les opérations de terrain de l'OSCE de leur mandat. On peut citer, à titre d'exemple, leur participation active à des projets d'une importance particulière, comme la coordination de l'assistance apportée pour faciliter le retrait et la destruction de munitions et d'armements russes en Moldavie, la coordination d'initiatives d'appui aux élections en Géorgie, ou la création d'une académie de l'OSCE à Bichkek, avec pour objectif de démarrer un semestre pilote au début de 2004.

A côté de ses autres activités en 2003, la cellule Asie centrale de la Section des programmes de mission a assumé la responsabilité de l'organisation du programme des stages à l'intention des Etats participants d'Asie centrale, destinés à familiariser de jeunes professionnels d'Asie centrale avec les objectifs politiques et les structures organisationnelles de l'OSCE.

Unité de planification des opérations (UPO) et Centre de situation/communications

### *Une section clé du Centre de prévention des conflits*

Cette section, dont le nom a été changé en *Unité de planification des opérations*, s'est activement employée à fournir l'appui du Secrétariat à la Présidence en exercice et aux délégations. Les nouvelles attributions de l'Unité, à savoir servir de point de contact pour les questions relatives aux frontières et apporter une contribution significative dans les domaines de l'analyse et de la recherche, ont joué un rôle important cette année.

- Conformément à son mandat dans le domaine de la planification, l'UPO a continué à préparer, à l'intention de la présidence, des documents décrivant les options possibles, chaque fois qu'elle a été invitée à le faire. En outre, son mandat élargi lui a permis de prêter son concours aux présidents des groupes de travail informels sur le *maintien de la paix, les menaces pour la stabilité au XXIe siècle, et la réforme de l'Organisation*. L'UPO apporte également une assistance à la présidence en ce qui concerne les résultats de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et le processus de suivi en cours.
- Pour ce qui est des questions relatives à la gestion et à la sécurité des frontières, l'UPO a, par l'intermédiaire de son chargé de liaison, oeuvré en étroite coopération avec le Pacte de stabilité, l'OTAN et l'Union européenne pour assurer la participation pleine et entière de l'OSCE aux préparatifs, à la conduite et au suivi de la *Conférence régionale d'Ohrid sur la gestion et la sécurité des frontières en Europe du Sud-Est*, tenue en mai. Dans le prolongement de ce processus «vivant», l'OSCE a notamment organisé une mission d'une durée de cinq semaines dans la région pour y procéder à une évaluation exhaustive des besoins.
- Dans le cadre du processus en cours visant à consolider les liens opérationnels avec les organisations partenaires, l'UPO a été représentée tout au long du premier *exercice conjoint de gestion des crises* (CME 03) de l'OTAN et de l'Union européenne en novembre, et elle a participé à un certain nombre de séminaires internationaux afin de partager les leçons tirées de ses expériences.
- En outre, le renforcement constant des structures de liaison opérationnelle avec d'autres organisations internationales s'est poursuivi dans le cadre de réunions tant formelles qu'informelles à l'échelon exécutif avec des représentants d'organisations partenaires. L'UPO continue également à présenter des exposés « intra-muros » détaillés à des délégations et à des organes des Etats participants, ainsi qu'à des représentants d'autres organisations internationales.
- Le Centre de situation/communications a continué à offrir ses services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'OSCE. L'équipe des agents de permanence sert toujours de point de contact avec l'Organisation, en particulier en dehors des heures de travail. Parmi les nombreux services qu'il offre, le Centre de situation assure, en période de crise, la communication en

temps utile d'informations aux départements concernés; il appuie, en cas de besoin, le processus d'évacuation médicale du personnel des missions, et remplit, par son observation constante des médias, une fonction d'alerte précoce.

En 2004, l'UPO continuera à prêter son concours à l'Organisation en s'acquittant non seulement de ses fonctions de base, mais également en renforçant ses capacités, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux frontières, ce qui permettra de mettre davantage l'accent sur les nombreux aspects à prendre en considération et se traduira par un soutien accru à la Présidence et aux délégations en vue de l'élaboration d'une stratégie pour l'Organisation dans ce domaine de plus en plus important.

Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité

#### ***Expertise apportée au FCS***

L'Unité a continué à appuyer le FCS et les délégations en leur apportant son expertise et en établissant à leur intention des rapports mensuels sur les *mesures de confiance et de sécurité* (MDCS).

Comme chaque année, l'Unité a apporté son concours aux préparatifs de la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application* et de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, ainsi que pour la synthèse des délibérations sur la contribution du FCS au *Document stratégique de l'OSCE*. Ce soutien a consisté en la fourniture de documents appropriés d'information. L'Unité a également apporté une contribution similaire au débat du FCS sur la *Stratégie de l'OSCE pour le XXIème siècle*.

En plus de ces tâches, l'Unité a élaboré deux aperçus, d'une part l'évaluation des réponses apportées à la question 1 du *Code de conduite* sur les mesures prises pour lutter contre le terrorisme et, d'autre part, une étude des pratiques de l'OSCE en ce qui concerne les *systèmes portatifs de défense aérienne* (MANPADS).

#### **Le réseau de communications : modernisation pour plus d'efficacité, de fiabilité et de sécurité**

2003 a été une année fertile en événements pour le réseau informatisé qui permet des communications directes entre les capitales des Etats participants. Cette ambitieuse initiative visant à améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité du système a été menée à bien dans les délais et conformément au budget prévus.

Le système est désormais plus efficace, fiable et rentable grâce à la mise en service d'un réseau virtuel privé sûr utilisant la technologie Internet et d'un nouveau logiciel intégré. La modernisation du réseau de communications n'est qu'une initiative parmi d'autres visant à renforcer l'avantage concurrentiel et la valeur de l'Organisation face au défi posé par la prévention des conflits.

Tous les Etats participants ont fait la promesse politique de participer au réseau, mais la Géorgie, la Moldavie, l'Islande et l'Arménie ont été les premiers à s'y connecter depuis sa modernisation. Plusieurs autres Etats ont pris des mesures initiales pour être raccordés, ce qui porte à 44 le nombre total de membres utilisant le système.

Le Groupe des communications de l'OSCE - un organe de travail qui rend compte au FCS - est responsable de la surveillance du réseau. Par le biais de ces mécanismes, le Forum joue un rôle central dans l'exécution du mandat de l'OSCE dans le domaine de la sécurité.

#### ***Armes légères et de petit calibre***

En 2003, l'accent a été essentiellement mis sur l'élaboration des *guides des meilleures pratiques*, qui fournissent des conseils pratiques aux Etats participants pour les aider à s'acquitter des engagements énoncés dans le Document de l'OSCE sur les ALPC. L'Unité a joué un rôle de premier plan dans la planification, la coordination, l'édition et la publication de ces guides.

L'Unité d'appui au FCS a également contribué à la mise en oeuvre pratique sur le terrain en organisant, en octobre, un programme de formation sur les questions relatives aux frontières intitulé « Lutte contre le trafic illicite d'ALPC grâce à la fourniture d'une assistance pour la gestion des frontières », auquel ont participé l'Ouzbékistan et l'Afghanistan.

L'Unité a participé, en juillet, à la réunion biennale sur la mise en oeuvre du *Programme d'action de l'ONU*, à sa réunion préparatoire tenue à Ljubljana en mars, ainsi qu'à divers autres séminaires sur la maîtrise des armements.

#### ***Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité***

L'Unité d'appui au FCS a prêté son concours aux missions de terrain en organisant des séminaires sur le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*. En mai 2003, deux séminaires ont eu lieu au Tadjikistan et en Ouzbékistan avec les autorités administratives compétentes, dans le but de mieux faire connaître les dispositions du Code.

En juin, en étroite collaboration avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le CPC a organisé un séminaire à Kiev à l'intention des parlementaires des Etats d'Europe centrale et orientale sur le Code de

conduite et, plus particulièrement, sur le contrôle démocratique des forces armées.

#### **Autres manifestations et séminaires régionaux**

Afin d'améliorer la mise en oeuvre des engagements annuels pris à l'égard de l'OSCE, l'Unité d'appui au FCS a organisé en septembre au Turkménistan un atelier sur l'échange annuel d'informations militaires. D'autres ateliers ont porté sur le *Code de conduite* et sur l'échange d'informations en vertu des dispositions du *Document de Vienne 1999*.

L'Unité a également apporté son expertise à plusieurs autres manifestations régionales, dont des séminaires sur les MDCS à Bali et à Séoul, et aux partenaires de l'OSCE pour la coopération.

#### Cellule de coordination des projets (CCP)

##### **Assistance apportée aux opérations de terrain pour la sélection, l'élaboration et la mise en oeuvre de projets**

Les activités de projet sont devenues un instrument de plus en plus important dans le cadre de l'exécution par les opérations de terrain de l'OSCE de leurs mandats respectifs. Dans le but de fournir, essentiellement aux opérations de terrain, une assistance et des conseils d'experts pour leurs activités de projet, une unité d'appui aux structures allégées, la *Cellule de coordination des projets (CCP)*, a été créée au sein du *Centre de prévention des conflits*. Cette nouvelle unité se compose d'un *coordonnateur principal chargé de la gestion des projets* et d'un *assistant de projet*.

L'OSCE élaborant toujours davantage de projets, la nouvelle CCP sert de point de contact pour toutes les questions relatives à la gestion de projets à l'OSCE. Elle contribue à la définition d'une approche de la gestion des programmes à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation.

En 2003, la CCP et la Section de la formation, qui relève du Département des ressources humaines du Secrétariat de l'OSCE, ont procédé à une synthèse des vastes connaissances disponibles dans toute l'Organisation dans le domaine de la gestion des projets, qui donnera lieu à la publication d'un manuel de référence sur la *gestion des programmes et des projets de l'OSCE*.

Une autre tâche essentielle de la CCP est de coordonner l'évaluation des propositions de projet présentées par les opérations de terrain de l'OSCE. A cette fin, elle fait appel à l'expertise disponible au sein du Secrétariat et des institutions pour faire aux opérations de terrain des observations et des suggestions sur le fond et les aspects politiques et financiers de leurs propositions de projet.

La coordination du processus d'évaluation a donné lieu à un échange accru d'informations sur les activités de projet au sein de l'Organisation et vise à renforcer sa mémoire institutionnelle.

En 2003, le Coordonnateur principal chargé de la gestion des projets a animé des ateliers de formation à la gestion des projets à Vienne, ainsi que dans plusieurs opérations de terrain en Europe du Sud-Est et dans le Caucase.

Afin d'accroître la transparence et le sens des responsabilités, ainsi que d'éviter le chevauchement d'activités, la CCP gère la base de données des projets de l'OSCE, qui en contient plus de 300. Un résumé de ces projets peut être consulté à l'adresse:  
<http://www.osce.org/osceprojects>.

## Conseillère principale pour les questions de parité des sexes

#### **La formation du personnel des missions à l'intégration d'un souci d'équité entre les sexes, la lutte contre la traite des êtres humains et la mise en oeuvre du Code de conduite en tant que fil conducteur.**

En coopération avec des juristes du Ministère autrichien de l'intérieur, la Conseillère principale pour les questions de parité des sexes a organisé des stages de formation pour plus de 300 membres de mission sur les engagements de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains.

Sur la base d'études de cas, les participants ont examiné le rôle des membres du personnel de l'OSCE dans le cadre du suivi de la condition des femmes, des violences perpétrées à leur égard et des activités de lutte contre la traite des êtres humains, en particulier en ce qui concerne les responsabilités des services de police et la participation de la société civile dans chacun des pays.

Les séances de formation ont également été mises à profit pour établir le lien entre les normes de

comportement du personnel international et l'image et la crédibilité de l'Organisation en insistant à ce titre sur l'importance du respect du *Code de conduite* de l'OSCE, qui interdit l'affiliation avec toute personne suspectée de se livrer à des activités contraires au droit international ou aux normes relatives aux droits de l'homme. A l'occasion de l'adoption récente du nouveau statut et du nouveau règlement du personnel, les membres de mission ont également été informés de leurs droits et de leurs devoirs eu égard à la promotion et à la préservation d'un environnement de travail professionnel exempt de discrimination ou d'abus de pouvoir.

Afin de renforcer la capacité des missions à offrir un tel environnement de travail, la Conseillère principale a également organisé une formation à la médiation, à laquelle ont participé des membres du personnel nommés médiateurs.

Avec le concours d'un médiateur professionnel, ils ont échangé des informations et étudié des meilleures pratiques relatives à la prévention et au règlement des conflits au sein de l'Organisation. A la suite des

recommandations des médiateurs, des formations et des tables rondes de ce type seront organisées plus fréquemment afin de stimuler la coopération et le renforcement des capacités entre spécialistes.

La question de la traite des êtres humains a figuré au centre des préoccupations de la Présidence néerlandaise. La Conseillère principale a participé activement à plusieurs réunions sur la lutte contre la traite des êtres humains, notamment à la réunion préparatoire du *Forum économique de l'OSCE*, aux réunions de l'équipe d'experts de la Task Force du Pacte de stabilité sur la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi qu'aux consultations du Conseil exécutif du Bureau régional de centralisation des informations du Pacte de stabilité.

La Conseillère principale a coordonné l'apport du Secrétariat à l'élaboration du *Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains* et a régulièrement contribué aux réunions du *Groupe de travail informel sur la parité des sexes et la lutte contre la traite des êtres humains*.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action, la Conseillère principale élabore des instructions au personnel et des documents appropriés à l'intention des membres de mission afin de faire en sorte qu'ils soient pleinement conscients du problème posé par la traite des êtres humains. Des stratégies sont en place pour continuer à enrichir la formation.

## Rapport du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Une nouvelle stratégie pour une participation accrue et plus efficace aux activités économiques et environnementales

**L'importance du rôle joué par l'OSCE dans la dimension économique et environnementale a considérablement augmenté en 2003. L'Organisation a abordé une vaste gamme de questions urgentes de portée internationale ayant un impact sur la sécurité, comme:**

- l'impact économique du trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- la corruption.

**L'OSCE a également oeuvré au développement de PME et a travaillé sur la question de la gestion des ressources en eau et sur l'Initiative pour l'environnement et la sécurité.**

Une nouvelle direction: Le nouveau Document stratégique

Le nouveau Document stratégique 2003 de l'OSCE fournit un cadre efficace pour les activités du Bureau du Coordonnateur, ainsi que des orientations pour le renforcement des capacités de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale.

Lors de la *Réunion du Conseil ministériel* de l'OSCE tenue à Porto en décembre 2002, les Etats participants ont chargé le Conseil permanent d'élaborer un *nouveau document stratégique pour la dimension économique et environnementale*.

Le document a été conçu pour compléter le Document de Bonn 1990 et, en même temps, fournir des recommandations et proposer des engagements pour faire face aux menaces économiques et environnementales à la sécurité et à la stabilité dans la région de l'OSCE au XXIème siècle.

Les débats sur le nouveau Document stratégique se sont déroulés de janvier à novembre 2003 dans le cadre du Sous-Comité économique et environnemental.

### Création d'une unité d'appui aux projets

L'importance sans cesse grandissante des activités de projet dans la dimension économique et environnementale a conduit à la création, au sein du Bureau du Coordonnateur, d'une *unité d'appui aux projets (UAP)*, qui a pour mission d'assister les administrateurs de projets au Bureau, ainsi que les Missions de l'OSCE au cours des phases d'élaboration et de mise en oeuvre des projets, de l'établissement de rapports et de la collecte de fonds.

L'Unité encourage activement le transfert de savoir-faire entre les présences de terrain et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et constitue une mémoire institutionnelle de projets passés et en cours, ainsi qu'une liste de projets modèles.

Dans la dimension économique et environnementale, l'OSCE a continué à jouer un important rôle de catalyseur des efforts internationaux pour faire face aux menaces économiques et environnementales à la sécurité.

En 2003, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a contribué à de nombreuses réunions organisées par la BERD, l'ONU et l'OTAN. Il a également continué de s'employer à faire mieux connaître les risques sécuritaires résultant des disparités économiques dans l'espace de l'OSCE, tout en suggérant des moyens et des méthodes de neutraliser les problèmes économiques et environnementaux naissants.

### Activités économiques

***Onzième réunion du Forum économique 2003: la lutte contre le trafic a dominé l'ordre du jour***  
La onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE à Prague, qui était consacrée à ce thème sous le titre «*Trafic d'êtres humains, de drogues, d'armes légères et*

*de petit calibre: impact économique national et international*», a reflété la priorité accordée par l'OSCE en 2003 à la lutte contre le trafic.

Le choix du thème met en évidence l'importance internationale du problème, qui touche tous les Etats de l'OSCE, ainsi que le besoin impératif de procéder, dans le cadre de la recherche d'une réponse efficace, à une analyse des aspects économiques. Deux séminaires préparatoires sur cette question ont été organisés en 2003 au cours de la période qui a précédé le Forum économique. Le premier de ces séminaires, intitulé «*Impact économique national et international du trafic d'armes légères et de petit calibre*», avait eu lieu dans la capitale bulgare Sofia en novembre 2002.

- Le deuxième séminaire préparatoire sur l'*Impact économique national et international du trafic d'êtres humains* a eu lieu à Ioannina, en Grèce, les 17 et 18 février
- Le troisième séminaire préparatoire intitulé «*Le trafic de drogue: impact économique national et international*» a eu lieu dans la capitale ouzbèke, Tachkent, les 17 et 18 mars.

Le Forum économique proprement dit s'est intéressé aux aspects communs aux différents types de trafics, comme la pauvreté, l'absence de perspectives économiques nationales, le manque de conscience du problème, et les circuits financiers des trafiquants.

Les débats ont donné lieu à des recommandations pour des mesures de suivi, comme l'élaboration par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales d'un programme global de lutte contre le trafic, et apporté une précieuse contribution au *Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains*, qui a été adopté en juillet.

Le rôle que l'OSCE joue dans la lutte contre le trafic est particulièrement important compte tenu de sa présence étendue sur le terrain, qui lui permet de s'attaquer localement à certaines des causes économiques profondes.

Les domaines d'action économique de l'OSCE dans la lutte contre le trafic englobent le soutien à la fourniture d'une éducation et d'une formation professionnelle meilleures et accessibles à tous, ainsi qu'à la création d'emplois. Ces questions resteront à l'ordre du jour du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales dans le cadre du thème retenu pour la douzième Réunion du Forum économique en 2004.

### **Un film poignant suscite un débat constructif**

Le 15 septembre, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a organisé, à Vienne, une projection du film primé *Lilja 4-ever* suivie d'un débat sur la sensibilisation et sur le trafic d'êtres humains. Parmi les spectateurs, il y avait notamment des responsables politiques autrichiens, des représentants des médias, ainsi que des membres du personnel de l'OSCE et des délégations. Des efforts ont été entrepris, notamment par le Bureau de l'OSCE à Bakou et par la Mission de l'OSCE au Kosovo, pour renouveler cette manifestation.

### **Planification à long terme pour les « Nouveaux défis dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et humaines en faveur du développement et de la coopération économiques »**

Le premier séminaire préparatoire de la douzième Réunion du Forum économique en 2004 a eu lieu dans la capitale arménienne Erevan, les 17 et 18 novembre. Ce séminaire a porté sur le rôle de l'OSCE et de ses Etats participants dans la création de conditions propices au développement de PME dans l'espace de l'OSCE.

### **Mondialisation**

La Présidence néerlandaise de l'OSCE et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales ont contribué ensemble à l'organisation d'une conférence sur la mondialisation à Vienne. Le principal objectif de cette conférence était d'examiner le rôle que l'OSCE pouvait jouer en tant qu'organisation régionale de sécurité pour tirer le meilleur profit possible de la mondialisation tout en s'attaquant aux risques qu'elle crée et aux défis qu'elle pose en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale.

### **Lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux**

Pour s'attaquer aux questions du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a continué, tout au long de l'année, en coopération avec le *Programme global de l'ONUSD contre le blanchiment de l'argent*, à organiser une série d'ateliers nationaux qui ont eu lieu en Arménie et en Azerbaïdjan au printemps, ainsi qu'en Ouzbékistan et au Tadjikistan en octobre.

Des représentants d'institutions nationales, des ministères, de la Banque centrale, du parquet, des douanes, du pouvoir judiciaire, des commissions parlementaires et du secteur bancaire, ainsi que des experts onusiens, autrichiens, canadiens et croates ont participé à ces ateliers. Ils ont eu des échanges de vues et d'expériences sur les aspects législatifs et techniques du blanchiment de capitaux, dans le but de contribuer à l'élaboration de la législation et des structures administratives nécessaires.

### **Séminaires sur la création d'entreprises par des jeunes (YES)**

Les PME sont la source la plus importante et la plus dynamique de création d'emplois, tant dans les pays à économie de marché que dans les pays en transition. Susciter l'intérêt de la jeune génération est un moyen particulièrement efficace de réaliser le potentiel économique et d'offrir des alternatives aux citoyens vulnérables dans les pays en transition.

Le succès des séminaires sur la création d'entreprises par des jeunes (YES) en Bosnie-Herzégovine, qui ont été organisés en partenariat avec l'*Initiative Sud-Est européenne pour la création d'entreprises* de la Banque mondiale, a bien montré à quel point il importait d'offrir aux jeunes de nouvelles perspectives pour l'avenir, ainsi que de les encourager à participer aux réformes socio-économiques en cours dans leurs pays. Le projet visait à contribuer à endiguer la fuite des jeunes des pays en transition.

## Brochure de l'OSCE sur les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales met actuellement la dernière main à cette brochure. Les mesures anticorruption les plus efficaces, qui réglementent les activités de la fonction publique et les activités politiques y sont présentées, ainsi que des extraits des dispositions légales, des commentaires sur l'application et les résultats, et les conséquences et les expériences politiques. Cette brochure devrait servir de document de référence pour la mise en oeuvre de mesures anticorruption.

## PME et renforcement des capacités

Compte tenu de l'importance des PME dans le processus de transformation économique en cours dans l'espace de l'OSCE, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales s'est activement employé, tout au long de l'année, à encourager et à favoriser la création de PME, en particulier dans les régions économiquement vulnérables.

Les activités menées en 2003 ont notamment inclut la formation de femmes, de chômeurs, de membres d'organisations villageoises et de jeunes originaires principalement de zones isolées et de régions frontalières prédisposées aux conflits. Les projets de renforcement des capacités - comme le soutien juridique et la création de centres d'information ou de sites Web pour l'appui aux entreprises - ont également constitué une priorité. Parmi les autres projets, il y a lieu de citer un programme de création d'emplois destiné à des femmes au chômage dans les régions mal desservies du Tadjikistan.

L'un des projets les plus fructueux ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de la dimension économique a été celui des séminaires sur la création d'entreprises par des jeunes (YES) organisés en Bosnie-Herzégovine en coopération avec la Banque mondiale et dont le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales encourage activement la transposition dans d'autres zones de mission de l'OSCE (Asie centrale, Caucase).

## Activités environnementales

L'importance des activités environnementales dans l'espace de l'OSCE a continué à augmenter en 2003, un nombre croissant de projets étant en cours ou envisagés, notamment:

- l'Initiative pour l'environnement et la sécurité
- des efforts conjoints du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et de l'UNESCO visant à faciliter des consultations interétatiques sur la création et l'administration commune d'une réserve pour l'homme et la biosphère en Pologne, une région frontalière de la Biélorussie, de la Pologne et de l'Ukraine
- des efforts visant à contribuer à un accord entre la Moldavie et l'Ukraine sur les questions relatives aux eaux transfrontières en ce qui concerne la gestion durable du Dniestr.

## Activités en cours

### *Progrès dans le cadre du projet commun sur l'eau au Caucase du Sud*

D'autres activités en cours incluent un projet commun avec l'OTAN au Caucase du Sud sur l'adoption de normes unifiées pour l'eau des rivières Koura et Araxe. Le projet est unique en ce sens qu'il implique les trois Etats du Caucase du Sud, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Une évaluation à mi-parcours du projet a été présentée aux délégations lors du premier séminaire préparatoire de la douzième Réunion du Forum économique.

### *Asie centrale*

En Asie centrale, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales apporte son concours au Kazakhstan et au Kirghizistan, en coopération avec la CEE/ONU, pour la création d'une commission sur les rivières transfrontières chargée de gérer les rivières Chu et Talas. Ce projet constitue un exemple de coopération interétatique fructueuse en matière de gestion de l'eau dans la région.

### *Europe du Sud-Est*

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales apporte également son concours aux parties à l'Accord-cadre sur le bassin de la rivière Sava en Europe du Sud-Est dans leurs efforts visant à établir une commission interétatique de l'eau et à mettre en oeuvre l'Accord.

### **Initiative pour l'environnement et la sécurité - achèvement de la phase 1**

La première phase du *Programme pour l'environnement et la sécurité* (EnvSec) - une initiative de l'OSCE, du PNUE et du PNUD qui s'étale sur trois ans - a été menée à bien en 2003 avec la signature d'un mémorandum d'accord entre les trois organisations le 14 novembre à Vienne.

Le programme a analysé les problèmes environnementaux clés intéressant la sécurité en Europe du Sud-Est et en Asie centrale et a donné lieu à deux sessions de consultations régionales et nationales, ainsi qu'au lancement d'une campagne de sensibilisation.

La première phase s'est traduite par deux rapports d'évaluation régionale présentés visuellement sous la forme d'une série de cartes donnant un aperçu graphique des principales menaces pour l'environnement et la sécurité dans la région, et par un programme d'action d'une durée de trois ans visant à réduire les risques identifiés. L'objectif de la prochaine phase consistera à améliorer encore la méthodologie d'évaluation et à donner suite aux priorités fixées dans le cadre des évaluations sous-régionales.

En 2004, le programme sera également étendu au Caucase du Sud et aux nouveaux Etats indépendants occidentaux en étroite concertation avec les partenaires, les gouvernements et les personnes concernés.

**Le lecteur trouvera de plus amples détails sur les activités du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales dans le cadre des missions de terrain et des présences de l'OSCE dans le chapitre du présent Rapport annuel consacré aux opérations de terrain.**

## Bureau de Prague

Les racines institutionnelles les plus anciennes de l'OSCE se situent dans le service de documentation à Prague. Le Bureau de Prague, qui est depuis 1994 une extension du Secrétariat à Vienne, est le gardien de la mémoire institutionnelle de l'OSCE depuis 1991. A cette époque, le Secrétariat se situait à Prague.

Faisant partie intégrante du Secrétariat de l'OSCE à Vienne, le Bureau de Prague participe à de nombreux projets importants visant à harmoniser l'information, de la création d'un document jusqu'à sa publication, et coopère avec la *Section de la presse et de l'information* et les *Services de conférence* du Secrétariat de l'OSCE.

Comme au cours des années précédentes, les envois réguliers du Bulletin de l'OSCE et des listes de nouvelles publications sélectionnées par le personnel du Bureau de Prague parmi les documents de la CSCE et de l'OSCE provenant du comptoir de distribution des documents de la Hofburg se sont poursuivis en 2003. A la fin de l'année, la nouvelle base de données de destinataires, continuellement mise à jour, comportait 2 700 abonnés actifs, qui ont reçu 2 700 exemplaires en anglais et 370 exemplaires en russe du Bulletin de l'OSCE. Les bibliothèques dépositaires (actuellement au nombre de 65), une importante source d'informations à l'échelon mondial pour les chercheurs, les universitaires, les experts et le public, peuvent en outre bénéficier d'un nouveau service leur permettant de recevoir trimestriellement des documents sous forme électronique sur CD-ROM. Sur demande, des publications de l'OSCE, comme le Manuel, le Manuel de références contenant les décisions de l'OSCE, et le Rapport annuel, ont été envoyées en version imprimée et en version électronique.

Le Bureau de Prague assure également le placement régulier sur le Web des journaux, des décisions et d'autres documents adoptés par les organes de négociation et de décision de l'OSCE dans ses six langues de travail. En outre, il propose au public une sélection électronique de documents récemment mis en circulation afin de lui donner une image complète des activités de l'OSCE par l'intermédiaire des documents publiés ([http://www.osce.org/docs/new\\_releases/](http://www.osce.org/docs/new_releases/)). Le Bureau coopère avec le service en ligne de la Section de la presse et de l'information en vue d'adopter une approche supportée par une base de données pour la bibliothèque des documents en ligne en retéléchargeant des collections de documents existants.

Le programme bien établi de *chercheurs résidents de l'OSCE* permet au Bureau de Prague d'ouvrir ses archives à des chercheurs du monde entier. En 2003, 14 chercheurs au total, provenant essentiellement d'établissements universitaires, plusieurs professeurs, candidats doctorants et étudiants finalisant leur thèse de maîtrise ont participé au programme. Le Bureau leur a apporté son concours en établissant des contacts pour des

entretiens avec des représentants du Secrétariat, des membres du personnel des missions et des chefs de délégations nationales. Trois chercheurs hautement qualifiés se sont rendus dans les sièges et les bureaux régionaux des missions, où des membres du personnel local et international les ont aidé pour divers aspects de leurs projets de recherche. Leurs travaux peuvent être consultés dans la bibliothèque du Bureau de Prague.

La *onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE* s'est tenue à Prague du 20 au 23 mai 2003. Comme toutes les réunions précédentes du Forum, cette manifestation a bénéficié d'un important soutien du Bureau de Prague en coopération avec le *Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*, la Présidence néerlandaise, les services de conférence, et le Ministère tchèque des affaires étrangères.

Principales activités:

- rassemblement des documents de conférence, des publications et des dossiers d'information de la CSCE et de l'OSCE
- gestion, mise à jour et compilation des documents de la CSCE et de l'OSCE dans les collections d'archives existantes (par exemple, chronologiquement et par thèmes)
- création d'une nouvelle collection d'archives des missions ayant cessé leurs activités (Biélorussie, Estonie, Kosovo, Lettonie)
- agrandissement de l'espace d'archivage actuellement disponible et amélioration des stocks existants
- gestion d'une petite bibliothèque de référence
- réponse à des demandes générales du public et à des demandes spécifiques de chercheurs
- envoi régulier du Bulletin de l'OSCE, création de listes de nouvelles publications sélectionnées et, ultérieurement, envoi aux abonnés des nouvelles publications commandées
- mise à la disposition des bibliothèques dépositaires de séries complètes de nouveaux documents récemment publiés
- création d'une nouvelle base de données de destinataires
- placement des journaux, des décisions et d'autres documents de l'OSCE sur le Web
- en coopération avec la Section de la presse et de l'information, retéléchargement de documents dans une bibliothèque de documents en ligne
- administration du *Programme de chercheurs résidents* (14 chercheurs en 2003)
- administration d'un programme de stages (7 stagiaires en 2003)
- - fourniture d'un appui à la *onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE*.

# PARTENARIATS EN MATIERE DE SECURITE ET DE COOPERATION

## Rapport annuel sur l'interaction entre les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE

L'OSCE et ses partenaires internationaux - notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord connaissent un processus de changement institutionnel profond et d'adaptation à un environnement international en évolution.

Face à cette obligation, l'OSCE accroît les possibilités qu'elle a de coopérer, en étroite coordination, avec d'autres organes internationaux, de façon efficace et effective, pour jouer son rôle distinct dans le cadre de la sécurité collective internationale. Ces efforts visant à resserrer les contacts avec d'autres organisations internationales, des ONG et des établissements universitaires n'ont jamais été aussi importants, ce qui traduit la priorité que la Présidence néerlandaise de l'OSCE a accordé à la coopération extérieure de l'OSCE.

*«Aucun Etat ni aucune organisation ne peuvent relever seuls les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. La coordination des efforts de toutes les organisations pertinentes est donc essentielle. L'OSCE cherche à étendre ses relations avec toutes les organisations et institutions concernées par la promotion d'une sécurité globale dans l'espace de l'OSCE.»*

**Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle, adoptée à la onzième Réunion du Conseil ministériel (Maastricht, 1er-2 décembre 2003).**

La coopération avec d'autres organes internationaux est l'un des principaux instruments de l'OSCE pour promouvoir la sécurité globale.

S'inspirant de la *Plate-forme pour la sécurité coopérative* adoptée au Sommet d'Istanbul en 1999, et des décisions pertinentes des *Conseils ministériels de Bucarest* (2001) et *Porto* (2002), qui ont réaffirmé l'engagement de l'OSCE à renforcer la coopération et les échanges d'informations avec d'autres organisations et institutions, les contacts extérieurs de l'OSCE ont sensiblement augmenté en 2003.

Lors de la *Réunion ministérielle de Maastricht* des 1er-2 décembre, les Etats participants de l'OSCE ont adopté une série de décisions et de stratégies qui appellent de manière explicite à une coopération accrue avec d'autres organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales, tant à l'échelon politique qu'opérationnel, et notamment la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle*. L'OSCE prend, pour y faire face, les mesures ci-après:

- elle s'engage à fournir un cadre efficace de coopération avec d'autres acteurs internationaux afin de relever ces menaces de façon coordonnée et complémentaire
- elle se déclare prête à continuer à organiser des réunions d'échange d'informations et de coordination avec des organisations sous-régionales sur des questions spécifiques relevant de sa compétence
- elle propose d'établir un nouveau mécanisme consultatif ad hoc, en consultation avec d'autres organisations et institutions internationales, dans le cadre de l'effort global visant à analyser ces menaces et à y faire face en commun.

Agissant comme enceinte de dialogue politique institutionnalisé, de consultation et de négociation parmi ses propres Etats participants, l'OSCE voit sa valeur ajoutée dans le fait qu'elle offre un cadre flexible ad hoc pour les échanges d'informations et les consultations avec d'autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales. Comme l'indique la *Plate-forme pour la sécurité coopérative* de 1999, ce cadre permet à « différentes organisations de se renforcer mutuellement en tirant parti de leurs atouts spécifiques ».

En 2003 notamment, l'OSCE a activement cherché à offrir un tel cadre. Des organisations partenaires telles que l'OTAN, le Conseil de l'Europe et la Communauté d'Etats indépendants ont été invitées à présenter leurs vues lors de la *première Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Elles se sont également engagées dans le processus d'élaboration de la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle*. L'Union européenne a également pleinement participé à la Conférence annuelle et s'est engagée à prendre part à l'élaboration de la stratégie.

De plus, en juin, le Secrétaire général de l'OSCE a convoqué à Vienne une réunion d'échange d'informations entre les Etats d'Asie centrale et des organisations et institutions internationales sur la

coopération en Asie centrale. Des représentants de haut niveau des cinq Etats participants de l'Asie centrale et de l'Afghanistan en tant qu'observateur, ainsi que des représentants de 24 organisations internationales et régionales, d'établissements financiers internationaux et d'agences bilatérales de développement ont participé à cet échange animé et fructueux sur les priorités et les besoins des pays d'Asie centrale et sur les approches et activités dans la région. Les Etats participants ont tous souligné leur ferme engagement à renforcer cet échange d'informations, les consultations et la coopération sur l'Asie centrale, tant au niveau des sièges que sur le terrain, et ils ont reconnu la nécessité d'un certain degré d'harmonisation de leurs stratégies et approches sur la région. Ils ont aussi convenu de poursuivre le processus d'échange d'informations et de renforcer la coopération internationale en Asie centrale en tenant compte des mandats institutionnels respectifs et des avantages comparatifs. La coopération pourrait être axée à l'avenir sur des domaines tels que les défis à la sécurité régionale, la promotion et le soutien de la bonne gouvernance, ainsi que le développement de la société civile et l'aide à la reconstruction et au développement économique régional.

A la suite de cette réunion, les mécanismes de consultation et de coopération ont été sensiblement améliorés aux niveaux politique et opérationnel, notamment la coordination sur les questions politiques, thématiques et régionales. A cette occasion, les échanges traditionnels d'informations entre organisations partenaires ont été complétés par un certain degré de coordination dans la planification et l'exécution des politiques.

Les *réunions de haut niveau annuelles ciblées et tripartites* rassemblent régulièrement l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que l'Union européenne (par sa Commission européenne et le Secrétariat du Conseil de l'Union européenne), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ces réunions constituent un autre forum important qui permet d'apporter une action internationale coordonnée face aux menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, aux niveaux régional et mondial.

Au cours de la réunion de haut niveau tripartite, tenue cette année à Genève les 13 et 14 février, les discussions ont porté notamment sur la coopération pour la lutte contre le terrorisme. Les participants ont insisté sur la nécessité d'un cadre commun pour mener une lutte plus efficace contre le terrorisme dans le plein respect des droits de l'homme et, le cas échéant, du droit international humanitaire.

## L'Organisation des Nations Unies

Rappelant aux participants que «la plupart des difficultés auxquelles nous étions confrontés nous dépassaient», le Secrétaire général de l'ONU a pris la parole lors de la *cinquième réunion de haut niveau* entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales sur les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales, notamment le terrorisme international, qui s'est tenue à New York les 29 et 30 juillet. Il a mentionné à ce sujet la nature changeante des menaces modernes contre la sécurité qui nécessitent des stratégies et des solutions coordonnées et concertées au niveau mondial, transfrontière et transrégional pour y faire face. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies a intensifié son dialogue avec les organisations internationales et régionales. En 2003, deux autres réunions de haut niveau avec des organisations régionales ont été convoquées par le Président du Comité contre le terrorisme et le Président du Conseil de sécurité, en mars et en avril respectivement.

Les discussions ont confirmé la nécessité que tous les chefs des organisations régionales ont ressenti de renforcer leurs relations de travail, quelles que soient les frontières régionales. Elles ont été marquées par le désir et la volonté de procéder à un échange régulier d'informations afin d'aborder les questions liées à la sécurité et aux frontières.

Au cours de l'année, le Secrétaire général de l'OSCE a consulté à intervalles réguliers différents directeurs des diverses instances du système des Nations Unies. Des contacts réciproques de haut niveau ont été élargis aux organes intergouvernementaux respectifs, à l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'au *Conseil permanent* de l'OSCE. Le Président en exercice de l'OSCE a pris la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies tandis que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Kosovo et le Représentant sortant ont été invités à prendre la parole devant les Etats participants de l'OSCE. Certains membres de la famille des Nations Unies ont également pris une part active à de nombreuses réunions régulières de l'OSCE, telles que la *Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine* et le *Forum économique* ainsi qu'à des réunions régulières des chefs des missions de l'OSCE. En particulier, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU a contribué de manière significative à l'élaboration du *Document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale*.

Des consultations quotidiennes se sont poursuivies entre l'Unité de liaison du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Vienne et la Présidence de l'OSCE, les Etats participants et le Secrétariat. Le HCR offre des contributions régulières aux groupes de travail informels de l'OSCE, aux *réunions sur la dimension humaine, aux réunions de haut niveau tripartite et ciblées* ainsi qu'aux *Conseils ministériels* de l'OSCE. Pour mettre en lumière les questions d'intérêt commun au plus haut niveau politique, le Haut Commissaire pour les réfugiés R. Lubbers, a été invité à prendre la parole devant le *Conseil permanent* de l'OSCE en avril. Des réunions officieuses communes OSCE-HCR ont été organisées à l'intention des Etats participants de l'OSCE

en octobre afin d'encourager une approche harmonisée de la question du déplacement interne et son incorporation dans la législation nationale.

Des contacts avec les Nations Unies se sont poursuivis au niveau opérationnel en 2003. Le 8 mai, une réunion de travail s'est tenue à Vienne entre le Secrétariat de l'OSCE, la Troïka et les Départements des opérations de maintien de la paix et des affaires politiques de l'ONU. D'autres contacts réguliers se sont tenus au niveau opérationnel entre les unités importantes du Secrétariat de l'OSCE et leurs homologues dans le cadre des Nations Unies. Par exemple, les experts du crime de l'*Unité pour les questions stratégiques de police* du Secrétariat de l'OSCE rencontrent toutes les six semaines leurs homologues de la Section de la réduction de l'offre et de l'application des lois de l'ONU; dans le même temps, l'*Unité d'action contre le terrorisme* du Secrétariat de l'OSCE travaille activement avec l'ONUSUD sur l'organisation d'une troisième réunion du Comité contre le terrorisme de l'ONU (CCT) avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales qui doit se tenir à Vienne en mars 2004. Pour répondre aux préoccupations des Etats participants relatives aux systèmes portatifs de défense aérienne et aux matières radiologiques, l'Unité d'action contre le terrorisme de l'OSCE a également coopéré étroitement avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique respectivement. Dans le cadre de la dimension politico-militaire, l'Unité d'appui du Forum dans le cadre du *Centre de prévention des conflits* du Secrétariat de l'OSCE, conjointement avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU et le Gouvernement slovène, ont coorganisé la *Conférence sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects dans l'Europe du Sud-Est* à Ljubljana, dans le cadre des préparatifs de la *première Réunion biennale* à New York en juillet. L'Unité continue également de maintenir des liens étroits avec le centre d'échange d'informations sur les armes légères et de petit calibre au titre du Pacte de stabilité-PNUD à Belgrade.

Concernant la dimension économique et environnementale, le *Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*, en coopération avec le Programme mondial contre le blanchiment d'argent de l'ONUSUD a continué à organiser les ateliers nationaux mis en place en commun sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du financement du terrorisme dans les Etats participants intéressés. En novembre, le Coordonnateur a également conclu un mémorandum d'accord avec le PNUD et le PNUE sur la coopération dans le cadre de l'*Initiative environnement et sécurité*. S'agissant de la lutte contre la traite, la *Conseillère principale pour la parité des sexes* du Secrétariat de l'OSCE coopère avec le HCR, le HCDH et le BIT et échange des informations avec ces derniers sur les faits récents concernant les politiques et les programmes.

Le *Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme* (BIDDH) de l'OSCE a établi des relations de travail étroites avec divers membres de la famille des Nations Unies sur des questions concernant son mandat, notamment sur le suivi et l'évaluation des mesures prises face au problème de la traite des êtres humains dans

l'Europe du Sud-Est (avec l'UNICEF et le HCDH), l'aide au nouveau Bureau de médiateur dans plusieurs pays (avec le PNUD), l'autonomisation économique des femmes (avec la CEE), la parité des sexes (avec l'UNICEF, la CEE et le PNUD).

Le *Haut Commissaire pour les minorités nationales* de l'OSCE ne maintient pas seulement des contacts réguliers avec les Départements concernés de l'ONU, mais il coopère également avec les institutions spécialisées des Nations Unies sur des questions spécifiques. A titre d'exemple, il coopère avec le PNUD dans le cadre d'un programme multisectoriel dans la région de Samtskhe-Javakheti axé sur l'intégration sociale de la région et de sa population dans la société géorgienne.

Au Kirghizistan, le Haut Commissaire coopère dans le secteur de l'éducation avec l'UNESCO et le PNUD. Dans la Fédération de Russie, il travaille en étroite coopération avec le HCR et l'OIM sur la situation des Meskhètes dans la région de Krasnodar Krai. Le Bureau du *Représentant pour la liberté des médias* de l'OSCE a, sur demande du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression, fourni à l'ONU des documents sur la situation des médias dans certains Etats participants de l'OSCE.

C'est surtout en Europe du Sud-Est que le partenariat entre l'OSCE - par ses opérations de terrain en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Serbie-Monténégro, notamment au Kosovo - et l'Organisation des Nations Unies est particulièrement actif. Dans toute cette région, une structure étroitement coordonnée a été mise en place par les différents acteurs de la communauté internationale, fréquemment sous la forme de groupes de travail, d'équipes spéciales et de conseils de directeurs interinstitutionnels. L'ordre du jour de la prochaine coopération OSCE-ONU en Europe du Sud-Est sera arrêté en fonction des développements survenus dans les situations des divers pays, notamment en ce qui concerne le processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne et le processus de désengagement lancé par la plupart des organisations sur le terrain.

Se fondant sur un mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement albanais, le HCR et l'OIM, la Présence de l'OSCE en Albanie travaille à un projet visant à instituer une procédure de sélection préalable des étrangers en situation irrégulière détenus en Albanie. S'agissant de la gestion et de la sécurité des frontières, la Présence de l'OSCE appuie et favorise des réunions de coopération communes avec la police d'Etat albanaise et la MINUK/KFOR. La Présence a également mené à bien des activités communes avec le PNUD afin de promouvoir la croissance économique dans les zones rurales et des programmes prévoyant le versement de revenus de remplacement qui fournissent tout l'appui nécessaire au processus de collecte des armes légères et de petit calibre ainsi qu'un programme d'éradication des drogues. En commun avec l'ONU/DC, une campagne de sensibilisation de l'opinion publique a été lancée dans le cadre de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

Les pompes à système photovoltaïque (à énergie solaire) sont l'une des technologies les plus appropriées pour approvisionner les villages en eau lorsque les pompes manuelles ne sont pas en mesure de satisfaire les demandes. Elles peuvent servir à pomper l'eau à partir de puits forés, de puits ouverts, de canaux et de rivières, comme c'est le cas dans le projet OSCE/PNUD réalisé par le centre du rendement énergétique à Tirana.

L'OSCE et ses partenaires internationaux ont joué un rôle clé en sensibilisant l'opinion publique à l'importance de l'utilisation de sources alternatives d'énergie pour aider à réduire la pauvreté dans les zones reculées et fournir les services de base.

En Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE travaille en étroite coopération avec un certain nombre d'institutions et de programmes spécialisés des Nations Unies dans le cadre de groupes directeurs et d'équipes spécialisés ad hoc dans des domaines tels que l'application de la loi sur les biens fonciers (avec le HCR), l'éducation (avec l'UNICEF), la réforme de l'administration publique (avec le PNUD) et la traite des êtres humains (notamment avec le HCDH et l'UNICEF). En dehors de ce cadre, la Mission a établi d'autres formes de coopération, notamment sur des questions telles que la jeunesse et la bonne gouvernance, les armes légères et de petit calibre (avec le PNUD), l'objection de conscience et le service alternatif (avec le PNUD et le HCDH), la lutte contre la discrimination en matière d'emploi (avec le HCDH et le HCR) ainsi que l'aide à l'accès aux soins de santé, l'harmonisation des prestations de retraite entre les entités de Bosnie-Herzégovine et la promotion des droits des Roms (avec le HCR).

La Mission de l'OSCE en Croatie coopère avec le HCR afin d'aider les autorités nationales à créer les conditions permettant le retour durable des réfugiés et des personnes déplacées. La Mission coopère également avec le Bureau de liaison du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de promouvoir le renforcement du suivi des mises en jugement des auteurs de guerre à l'échelon national et international et la recherche des personnes disparues.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a coopéré avec le PNUD dans le cadre d'un projet pilote visant à renforcer la coopération intermunicipale dans la région ethnique mixte de Kicevo. En fin d'année, la Mission a également coopéré avec le PNUD sur un projet de collecte d'armes en contrôlant les sites de remise d'armes.

Les questions relatives aux Roms ont été au centre de la coopération entre la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro et le Conseil de l'Europe, le HCR et l'UNOCHA, l'accent étant mis sur la promotion de l'adoption d'une stratégie d'intégration et d'autonomisation des Roms au niveau national. En ce qui concerne le retour des réfugiés, des progrès ont été accomplis cette année grâce à l'adoption et à l'exécution pratique du *Plan d'action commun pour la mise en oeuvre du cadre de coopération régionale accrue sur les questions de retour, de propriété et de droits acquis* communément appelé «Principes communs affirmant le droit au retour». Le plan d'action commun a été mis au

point par les missions de l'OSCE en Serbie-Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie en commun avec les trois bureaux du HCR dans ces pays. Dans le cadre du centre régional d'échange d'informations sur les armes légères et de petit calibre, établi à Belgrade sous les auspices du PNUD et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Mission en Serbie-Monténégro a également participé à un programme visant à permettre la destruction des excédents d'armes légères et de petit calibre.

La Mission de l'OSCE au Kosovo est le pilier institutionnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Elle travaille en interaction quotidienne importante à tous les niveaux avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la structure d'administration intérimaire. En dehors des zones de la MINUK, mais néanmoins conformément à ses objectifs en tant que pilier institutionnel, la Mission de l'OSCE maintient une collaboration de vaste envergure avec d'autres organisations et institutions des Nations Unies. A titre d'exemple, elle dispose d'un groupe de travail sur la police de proximité qui coopère avec le Service de police du Kosovo et le PNUD. La Mission publie régulièrement des études sur la situation des minorités ethniques au Kosovo en commun avec le HCR.

Dans le Caucase du Sud, la Mission de l'OSCE en Géorgie appuie le processus de paix conduit par les Nations Unies en Abkhazie (Géorgie). La Mission participe notamment aux travaux du Conseil de coordination. Elle a détaché un spécialiste des droits de l'homme au Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Abkhazie (Géorgie). En outre, la Mission exécute des projets en Abkhazie en commun ou en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies. La Mission et le HCR coopèrent étroitement dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie. Le HCR participe aux activités de la Commission mixte de contrôle liées aux questions de rapatriement. La Mission coopère également avec le PNUD et le HCR à l'exécution de projets de réhabilitation des infrastructures de base et de projets visant à apporter de l'aide aux personnes récemment rapatriées et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie et dispose à cette fin d'un financement de 2,5 millions d'euros de la Commission européenne. S'agissant du processus électoral, la Mission participe aux travaux du groupe de travail des ambassadeurs, présidé par le PNUD dans le cadre d'un forum de discussion et de coordination des politiques en la matière. De plus, elle préside le groupe de travail technique sur les questions intéressantes les élections qui se compose de représentants de donateurs et partenaires opérationnels tels que le PNUD, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. La Mission tient aussi des réunions régulières avec le HCR, l'OIM, le Conseil de l'Europe et le CICR pour mettre en commun des informations, notamment sur le suivi des droits de l'homme, les questions des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ainsi que sur des questions liées au rapatriement d'une population déportée de la Géorgie en 1944 (à savoir les Meskhètes ou Turcs meskhètes).

Le Bureau du *Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie* maintient des contacts réguliers avec les bureaux du HCR à Bakou, Erevan et Tbilissi, communique des informations sur la situation qui prévaut dans la zone du conflit du Haut-Karabakh. Le Bureau fournit également des données pertinentes pour contribuer à l'évaluation des besoins des personnes rapatriées lors de la signature d'un accord de règlement.

Le Bureau de l'OSCE à Erevan coopère avec le PNUD, la plus large représentation des Nations Unies en Arménie, dans des domaines portant notamment sur la lutte contre la corruption, les médiateurs, les élections, le trafic et la parité des sexes. Dans le domaine militaire/de la sécurité, un séminaire commun sur l'application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies a été organisé avec l'ONUSC, sous les auspices du Comité contre le terrorisme (CCT). Toujours dans le cadre de l'ONUSC, le Bureau a contribué à l'organisation du premier atelier national sur les moyens de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Bureau coopère avec l'UNICEF sur les activités de lutte contre le trafic et a organisé une formation commune des policiers s'occupant des mineurs.

En Azerbaïdjan, le Bureau de l'OSCE à Bakou exécute bon nombre d'activités visant à promouvoir les droits de l'homme en commun avec le HCDH, et les questions liées aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, en partenariat avec le HCR. Les activités antiterroristes du Bureau, menées en coopération avec l'ONUSC, ont porté sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les enquêtes préliminaires, le jugement des délits liés au trafic de drogue ainsi que sur la mise en oeuvre de la législation antiterroriste. En ce qui concerne la dimension économique et environnementale, les activités du Centre, axées sur la question des parcs industriels et des pépinières d'entreprise, ont été réalisées en coopération avec le *Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*, le PNUD et l'ONUSC.

Le Bureau de l'OSCE à Minsk coopère avec de nombreux organismes de la famille des Nations Unies, notamment le PNUD, le HCR, l'UNESCO, l'ONUSC et le HCDH. A titre d'exemple, un projet sur le développement d'entreprises rurales a été mis en oeuvre avec le PNUD, et l'UNESCO a contribué à une initiative en créant une réserve de biosphère transfrontière.

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a été l'un des cofinanciers d'un projet lancé par l'UNICEF en mai dans le but d'évaluer la traite des êtres humains en Ukraine. D'autres activités sont menées dans ce domaine, sur les questions des frontières et du développement communautaire par le Coordonnateur des projets, en commun avec le HCR et le PNUD. En coopération avec l'OIM et d'autres organisations, le Coordonnateur des projets a coorganisé cinq séminaires de formation à l'intention des procureurs, des juges d'instruction, et d'autres organes chargés de l'application des lois sur le recours à l'entraide mutuelle et aux traités d'extradition avec d'autres pays en matière de

blanchiment de capitaux et de lutte contre la traite des êtres humains.

La Mission de l'OSCE en Moldavie coopère étroitement avec l'UNICEF, le HCDH et le PNUD sur des questions relatives aux mesures de lutte contre la traite des êtres humains et elle est l'un des principaux coordonnateurs de l'action internationale dans ce domaine.

Des partenariats étroits avec les organismes des Nations Unies en Asie centrale ont été établis par les présences de terrain de l'OSCE dans la région afin de parvenir à de plus grandes synergies dans leur action visant à assister les cinq Etats participants d'Asie centrale à se conformer aux engagements de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité. De nombreux ateliers ont été notamment organisés par les cinq centres de l'OSCE dans la région dans le cadre de l'*Initiative commune environnement et sécurité* qui fait intervenir l'OSCE, le PNUD et le PNUE.

Outre l'initiative susmentionnée, le Centre de l'OSCE à Almaty a également exécuté un projet concernant les rivières Chu et Talas en commun avec la CEE, qui a abouti en 2004 à la création d'un comité bilatéral entre le Kirghizistan et le Kazakhstan. A la suite d'un projet visant à faciliter la participation aux PME des femmes rapatriées (Oralman), mené en coopération avec les ONG locales et le BIT, plus de 500 femmes rapatriées (Oralman) de cinq régions du Kazakhstan du Sud ont reçu une formation sur les capacités d'entreprise de base et quelque 80 d'entre elles ont démarré leur propre entreprise et obtenu des microcrédits pour appuyer leurs activités.

Le Centre de l'OSCE à Achgabat a appuyé, avec le PNUD, l'organisation d'un forum sur la prévention des conflits et le développement durable pour l'Asie centrale par l'ONG basée à New York intitulée «Forum pour la prévention des conflits et la paix». Ce forum a été le premier d'une série d'échanges informels entre les pays de la région et leurs partenaires internationaux. Le Centre a également organisé, avec le HCR, un quatrième cours de formation sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En outre, afin d'appuyer la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Centre a participé à une initiative de formation des formateurs organisée par l'UNICEF.

En ce qui concerne l'un des problèmes les plus urgents de sécurité au Tadjikistan, le PNUD et le Centre de l'OSCE à Douchanbé ont établi et coprésident un Comité consultatif de donateurs pour l'action antimine. Le PNUD finance la mise en place du Centre tadjik antimine qui est l'un des principaux organes de collecte des données sur l'action antimine dans le pays. Au cours de l'année, l'UNIFEM a contribué à 50 % des coûts au titre du projet de l'OSCE visant à analyser les lois sur la parité des sexes au Tadjikistan. Le Centre s'est également engagé à promouvoir la mise en place d'un groupe de travail sur la législation électorale avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan.

En partenariat avec la Banque centrale d'Ouzbékistan et l'ONUSC, le Centre de l'OSCE à Tachkent, en commun

avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, a organisé en octobre un atelier national sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la répression du financement du terrorisme. Le Centre a aussi coopéré avec le PNUD sur la mise en oeuvre des recommandations formulées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la question de la torture en Ouzbékistan.

Le Centre de l'OSCE à Bichkek a exécuté de nombreuses activités en coopération avec l'ONUSC sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme, notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'élaboration d'une législation antiterroriste.

## L'Union européenne

La coopération entre l'Union européenne et l'OSCE s'est renforcée en 2003. D'autres mécanismes de coopération politique ont été introduits, notamment des réunions de Troïkas ministérielles respectives (les 25 février et 29 septembre respectivement) au cours desquelles le Secrétaire général a également pris part, des exposés du Secrétaire général de l'OSCE au Groupe de travail de l'Union européenne sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe. L'Union européenne participe, en tout état de cause, à titre permanent aux activités quotidiennes de l'OSCE à Vienne et ailleurs.

L'Union européenne est représentée au *Conseil permanent* et dans d'autres organes de l'OSCE par la délégation de l'Etat membre de l'Union européenne qui exerce la présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne, en commun avec la Commission européenne qui participe aux activités des principaux organes de l'OSCE par l'intermédiaire de sa délégation auprès des organisations internationales à Vienne. En outre, plusieurs représentants de l'Union européenne, notamment le chef de délégation de la Représentation de la Commission européenne et le Représentant spécial de l'Union européenne dans les pays des Balkans occidentaux ont été invités à prendre la parole au *Conseil permanent* de l'OSCE au cours de l'année.

Les relations entre le Secrétariat de l'OSCE, la Commission européenne et le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, au niveau opérationnel, ont également été considérablement renforcées. En novembre, le *Centre de prévention des conflits* du Secrétariat de l'OSCE a participé en tant qu'observateur à un exercice de gestion des crises (CMX/CME) de l'OTAN/UE. Le 28 mai, les premières réunions officielles, au niveau du personnel, entre le Secrétariat de l'OSCE, la Commission économique et le Conseil de l'Union européenne se sont tenues à Vienne. Ces réunions devraient entrer dans le cadre d'un processus régulier de consultations. Plusieurs autres consultations ad hoc ont été organisées au cours de l'année, toujours au niveau opérationnel.

L'*Unité pour les questions stratégiques de police* du Secrétariat de l'OSCE et le *Centre de prévention des conflits* participent aux réunions du Groupe en faveur de l'initiative des services de frontières en Asie centrale, qui

relève de la Commission européenne, et a été mis en place dans le cadre du programme TACIS de l'Union européenne sur la gestion des frontières pour l'Asie centrale. L'Unité pour les questions stratégiques de police s'est également engagée, en commun avec le Centre de prévention des conflits, à examiner la police/gestion des frontières des Balkans occidentaux dans la période d'après Ohrid. L'Unité maintient des contacts fréquents avec l'Unité de police du Conseil de l'Union européenne, concernant en particulier la Mission de police de l'Union européenne dans l'ex-République yougoslave de Macédoine EUPOL « Proxima » déployée le 15 décembre.

Des consultations ont eu lieu entre le *Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE* et le Groupe de gestion du redressement des entreprises de la BERD sur l'identification de la coopération à l'appui des PME et l'établissement de capacités institutionnelles.

Depuis 1998, l'OSCE/BIDDH exécute un grand nombre de projets en commun avec la Commission économique. Ces programmes sont cofinancés par l'*Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme de la Commission européenne (IEDDH)*. Les programmes mis en oeuvre en 2003 comportent notamment le deuxième programme commun relatif à la démocratisation en Biélorussie, le site Web législatif régional pour l'Europe du Sud-Est <http://legislationline.org>, le premier programme commun relatif à la prévention des conflits et au développement des droits de l'homme au Caucase, l'intégration et l'autonomisation des Roms (en coopération avec le Conseil de l'Europe) et le deuxième programme commun relatif à la démocratisation et aux droits de l'homme en Asie centrale.

Un expert du BIDDH a été sélectionné pour faire partie du groupe d'experts européen sur la traite des êtres humains créé par la Commission européenne en septembre. Le BIDDH représente aussi l'OSCE en tant que partenaire dans un consortium qui oeuvre à un projet de réforme pénitentiaire en Europe du Sud-Est dans le cadre du *Programme régional CARDS* de la Commission européenne. Le BIDDH participe aussi aux travaux du comité consultatif qui dirigera le projet.

Le BIDDH et un réseau d'ONG financé par la Commission européenne ont coorganisé le forum le plus important tenu à ce jour pour les groupes d'observateurs d'élections nationales en Europe.

A la fin de 2003, le BIDDH a lancé un projet visant à élaborer et à publier des lignes directrices pour le suivi des médias au cours des missions d'observation des élections. Ce manuel doit être achevé en 2004 en commun avec la Commission européenne.

Depuis 2001, le BIDDH coopère avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le cadre du programme commun «Les Roms et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est». Dans ce contexte, le BIDDH a lancé un projet en 2003 qui sera exécuté jusqu'en 2005 et vise à accroître la participation des Roms et autres communautés aux processus électoraux.

Le *Haut Commissaire pour les minorités nationales* maintient des contacts étroits avec diverses parties de la Commission européenne, en particulier son Service juridique et sa Direction générale de l'élargissement, notamment pour ce qui est du droit et de la pratique en vigueur et en cours d'élaboration dans de nombreux Etats.

En Europe du Sud-Est, les présences de terrain de l'OSCE ont coopéré avec la Présence de l'Union européenne sur le terrain, en aidant les pays hôtes dans des zones relevant du contexte du Processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne, sur des questions d'intérêt mutuel telles que la gestion des crises civiles, la réforme judiciaire, la démocratisation, le renforcement institutionnel, les droits de l'homme et le retour des réfugiés. La coopération entre l'OSCE et l'Union européenne, dans des pays tels que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, notamment le Kosovo, a été menée à bien par l'instauration d'un climat propice à la stabilisation, à la normalisation et à l'intégration dans les structures euro-atlantiques.

La Présence de l'OSCE en Albanie continue de coopérer avec la délégation de la Commission européenne en Albanie sur des questions relatives aux négociations sur un *Accord de stabilisation et d'association* avec l'Albanie. Des travaux ont également été menés sur l'instauration d'un nouveau mécanisme de coordination des donateurs afin de remplacer le groupe des « Amis de l'Albanie ». Ce nouveau mécanisme sera dirigé par la Commission européenne tandis que la Présence de l'OSCE sera chargée des questions de démocratisation et des droits de l'homme. En outre, la Présence a coopéré avec la Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM) et la Mission d'assistance de la Communauté européenne à la police albanaise (PAMECA) sur les questions ayant trait aux élections et à la police.

En Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE travaille en étroite coopération avec le Haut représentant/Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine chargé de tous les aspects liés à l'application des Accords de paix de Dayton et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. La Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et la Mission de l'OSCE coopèrent dans le cadre du groupe de travail interinstitutions sur la lutte contre la traite des êtres humains. En commun avec la délégation de la Commission européenne en Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE participe aux activités de l'équipe spéciale intergouvernementale sur la réforme de l'administration publique et du groupe directeur sur les questions d'éducation.

En Croatie, de nombreux aspects des activités de la Mission de l'OSCE ont été directement concernés par la demande d'adhésion du pays à l'Union européenne et les efforts de la Croatie à satisfaire aux critères d'adhésion de Copenhague. L'année a été marquée par une coopération et une coordination à intervalles réguliers sur des questions de politique et des initiatives diplomatiques communes avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, notamment en ce qui concerne des démarches communes auprès du premier

Ministre et d'autres hauts fonctionnaires gouvernementaux. La Mission de l'OSCE et les représentants de l'Union européenne participent tous deux à un grand nombre de groupes de travail communs avec d'autres organisations partenaires sur des questions telles que le retour des réfugiés, l'assistance à la police et la coordination des donateurs. Le chef de la Mission de l'OSCE a présenté en décembre devant le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne son premier exposé sur les progrès accomplis en Croatie. Au Kosovo, la Mission de l'OSCE et l'Union européenne participent au mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Dans le cadre du *Mécanisme chargé de mesurer les progrès faits par les institutions provisoires du Kosovo*, la Mission contribue de manière significative à des questions relatives à la gouvernance, au fonctionnement de l'Assemblée du Kosovo, aux élections et référendums, au pouvoir judiciaire, aux droits de l'homme et à la primauté du droit (notamment les droits de propriété), à la liberté d'expression et à la protection des minorités.

La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit entretient des relations particulièrement étroites avec le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, la Mission de surveillance de l'Union européenne et la force militaire de l'Union européenne (Concordia) dans les trois dimensions de la sécurité. L'OSCE, l'OTAN, la Commission européenne, la Mission de surveillance de l'Union européenne, l'opération Concordia, le HCR et d'autres se réunissent deux fois par semaine, sous la coordination du Représentant spécial de l'Union européenne pour débattre de la situation générale en matière de politique et de sécurité. La coopération avec l'Union européenne porte également sur la réforme de la police, la police démocratique, la police des frontières, la reconstruction et la modernisation des stations de police locale et la sécurité générale du pays. En avril 2003, un groupe d'experts de la police a été créé à Skopje afin de faciliter la coordination opérationnelle parmi les organisations participant à la réforme de la police. La coopération étroite avec le Représentant spécial de l'Union européenne a été particulièrement importante lors du processus de redéploiement de la police. Dans la région du Caucase, la coopération entre l'OSCE et l'Union européenne a été considérablement renforcée, notamment, suite à la nomination du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud. Le *Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie* a noué des contacts étroits avec le Représentant spécial de l'Union européenne en 2003. En Arménie, le Bureau de l'OSCE participe régulièrement aux réunions mensuelles de l'Union européenne. Le fonds de la Commission européenne pour le Caucase du Sud a permis de mettre en oeuvre des *projets OSCE/BIDDH relatifs à la sécurité des prisons, au suivi des droits de l'homme et à l'établissement de rapports sur la question*. La Commission européenne fait également partie du Groupe de travail anticorruption présidé par le Bureau de l'OSCE. En Azerbaïdjan, le Bureau de l'OSCE et l'Union européenne tiennent des réunions régulières sur les questions électorales et connexes. En Géorgie, la Commission européenne a contribué au financement de réunions et d'activités

régulières de la Commission mixte de contrôle. Dans le cadre de la troisième phase du Programme de réhabilitation de l'Union européenne dans la région, mise en oeuvre en coopération avec l'OSCE, la Commission européenne a également fourni 2,5 millions d'euros pour un programme de l'OSCE visant à la réhabilitation et au retour de personnes déplacées et réfugiées dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie, qui sera exécuté en 2004. La Mission de l'OSCE en Géorgie a apporté un fort appui politique à la Commission européenne en faveur de sa participation à la Commission mixte de contrôle. La Commission européenne participe désormais aux réunions du groupe d'experts sur les questions politiques. La Mission assiste régulièrement en commun avec la Commission européenne aux tables rondes sur la primauté du droit. De plus, la délégation de la Commission européenne en Géorgie et en Arménie a participé aux travaux du Groupe de travail technique sur les élections, présidé par la Mission de l'OSCE.

En Biélorussie, le Bureau de l'OSCE à Minsk et la délégation de la Commission européenne en Ukraine, en Moldavie et en Biélorussie, en commun avec le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, ont mis au point un projet sur la directive-cadre de l'eau de l'Union européenne. Les activités menées au titre de ce projet sont dans le droit fil du programme TACIS entrepris dans le domaine de la gestion de l'eau en 2002. En Ukraine, le Coordonnateur des projets de l'OSCE a coopéré avec EuropeAid de la Commission européenne sur un projet comprenant une formation sur la démocratie et une éducation aux droits de l'homme, destiné aux militaires ukrainiens, notamment aux commandants d'unités, aux étudiants des Académies militaires et aux nouvelles recrues.

En Asie centrale, la Commission européenne a constitué une source importante du financement des projets relatifs aux droits de l'homme exécutés par le BIDDH dans la région. Plusieurs centres de l'OSCE de la région ont instauré un dialogue avec la délégation de la Commission européenne à Almaty sur la coopération possible dans le cadre du *Programme TACIS d'Asie centrale sur la gestion des frontières*. Le Centre de l'OSCE à Almaty a également coopéré à de nombreux projets de réforme du système pénitentiaire dans le cadre desquels la Commission européenne a été à la fois un donateur et un important partenaire. La Commission européenne a également appuyé le *Programme d'assistance à la police* de l'OSCE au Kirghizistan.

*«Les objectifs communs de l'Union européenne et de l'OSCE consistent à créer des synergies et non de la concurrence. L'Union européenne sait qu'elle peut compter sur les capacités de l'OSCE et sur ses instruments opérationnels. L'OSCE sait qu'elle peut compter sur l'appui continu de l'Union dans la réalisation de ses objectifs.»*

**Ministre adjoint des affaires étrangères, Roberto Antonione, lors de la Réunion du Conseil permanent de l'OSCE du 10 juillet.**

## Le Conseil de l'Europe

La coopération avec le Conseil de l'Europe a bénéficié d'une nouvelle impulsion au cours de la période considérée.

La 12<sup>ème</sup> réunion de haut niveau entre les deux organisations s'est tenue le 5 février à La Haye à l'invitation de la Présidence néerlandaise de l'OSCE. Elle a été suivie par une réunion «3+3» qui a avec la participation du Président en exercice et du Secrétaire général de l'OSCE, du Président du Comité des Ministres et du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et des Présidents des deux Assemblées parlementaires. Les débats ont porté sur la coordination des politiques et l'identification d'éventuels domaines de coopération entre les deux organisations sur le terrain. Les participants ont souligné leur détermination à lutter contre la traite des êtres humains et se sont félicités des progrès accomplis par le Plan d'action de l'OSCE ainsi que des préparatifs d'élaboration d'une convention du Conseil de l'Europe sur la question. Suite à un accord conclu avec le Ministre russe des affaires étrangères, le Président en exercice de l'OSCE a proposé une mission d'évaluation technique commune OSCE/Conseil de l'Europe en Tchétchénie (Fédération de Russie) sur le référendum prévu.

A l'invitation du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la 13<sup>ème</sup> réunion de haut niveau OSCE/Conseil de l'Europe s'est tenue le 5 novembre à Chisinau en tant que réunion «2+2». Elle a porté sur les faits nouveaux survenus au Caucase et dans l'Europe du Sud-Est, sur la traite des êtres humains et sur le terrorisme. Afin d'intensifier davantage la coopération et de parvenir à une synergie plus grande, il a été convenu de revoir en 2004 les accords de coopération conclus entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Le *Catalogue commun des modalités de coopération* sera donc mis à jour et révisé.

La réunion annuelle «3+3» OSCE/Conseil de l'Europe au niveau des hauts fonctionnaires s'est déroulée le 11 juillet à Strasbourg avec les Présidences, les Secrétariats et les Assemblées parlementaires des deux organisations. Elle a examiné la coopération et les activités en cours ou planifiées afin de prévenir tout double emploi inutile et de garantir le meilleur usage possible des ressources limitées. Les représentants de l'OSCE ont présenté des exposés sur un certain nombre de questions pratiques découlant de la première *Conférence d'examen des questions de sécurité*. Une action de suivi a permis de resserrer les liens entre la Direction des affaires juridiques du Conseil de l'Europe et l'*Unité d'action contre le terrorisme* de l'OSCE et de renforcer la coordination en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Les deux Secrétaires généraux ont pris la parole respectivement devant les réunions du *Conseil ministériel* et du *Conseil permanent* de l'OSCE et les sessions du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Ils ont souligné la nécessité de continuer à adopter une approche cohérente et déterminée dans les activités, tant au niveau régional que sous-régional, afin de lutter contre le terrorisme et la traite en particulier.

La décision prise par l'OSCE et le Conseil de l'Europe de nommer une équipe commune d'experts internationaux chargée de se rendre à Podgorica et d'enquêter sur la question de la traite des êtres humains au Monténégro et d'en rendre compte, offre un exemple excellent de la coopération pratique entre les deux organisations. L'OSCE, en commun avec le Conseil de l'Europe aidera le Gouvernement monténégrin à mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport et les propositions du Gouvernement à cet égard. Au nom de l'OSCE, le BIDDH participe aux négociations sur l'élaboration d'une convention européenne de lutte contre la traite des êtres humains, en sa qualité de membre doté du statut d'observateur auprès du Comité ad hoc sur la lutte contre la traite des êtres humains du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe a réaffirmé qu'une nouvelle convention pourrait contribuer à instituer le cadre juridique du Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains.

Sur le terrain, les deux organisations se sont engagées davantage dans des efforts concertés et ont renforcé leurs expériences et leurs atouts spécifiques mutuels. Les opérations de l'OSCE dans divers Etats membres du Conseil de l'Europe sont notamment des instruments efficaces pour faciliter le processus de mise en oeuvre et de suivi des engagements du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit.

Le Caucase du Sud étant toujours prioritaire pour les deux organisations, une coopération étroite s'est instaurée en Azerbaïdjan entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe qui ont organisé des visites conjointes dans les prisons et lieux de détention afin d'établir les conditions carcérales et le traitement des détenus. En août, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont tous deux participé à l'élaboration d'un *plan national d'action de lutte contre la traite des êtres humains*. En Arménie, le Bureau de l'OSCE a poursuivi une coopération et une coordination étroites des activités avec le Conseil de l'Europe, en organisant notamment des réunions communes sur les alternatives au service militaire et la législation du médiateur. De plus, le Bureau travaille en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe sur les questions relatives à la liberté des médias, la réforme électorale et les droits de l'homme, tout particulièrement sur les questions relatives à la détention et les libertés religieuses.

*«La coopération ciblée entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe est exemplaire à maints égards: coopération à Sarajevo et Belgrade, à Bakou, à Erevan et plus récemment à Tbilissi ou même en Tchétchénie, action de coordination pour lutter contre le terrorisme et la traite des êtres humains, collaboration sur les questions relatives aux élections au système judiciaire.»*  
**Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Walter Schwimmer, lors de la Réunion du Conseil permanent de l'OSCE, le 24 juillet.**

Le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la *Conférence de Minsk* est saisie a continué à maintenir en 2003 des contacts étroits avec le Rapporteur de l'Assemblée

parlementaire du Conseil de l'Europe pour le Haut-Karabakh.

La Mission de l'OSCE en Moldavie a coopéré avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Commission constitutionnelle mixte en ce qui concerne le fonctionnement des institutions démocratiques, notamment des élections régionales en Gagaouzie et les droits de l'homme. Des experts de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont été invités en tant qu'observateurs à la Commission constitutionnelle mixte et ont été chargés de rédiger une nouvelle constitution pour une Moldavie réunifiée. En octobre, la Commission de Venise a présenté ses commentaires sur le projet de chapitre relatif aux droits de l'homme et aux libertés fondamentale élaboré par la Commission.

Le *Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme* (BIDDH) de l'OSCE a travaillé en étroite coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE) dont les délégations ont participé aux Missions d'observation OSCE/BIDDH pour les élections présidentielles en Arménie, en Azerbaïdjan et en Serbie-Monténégro, aux élections législatives en Arménie, en Géorgie et dans la Fédération de Russie, ainsi qu'aux élections municipales en Moldavie et en Albanie. Le BIDDH a assuré la coordination de son analyse de la législation relative aux élections avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, en publiant une révision commune des codes électoraux de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Les deux institutions ont également coopéré à des projets visant à améliorer les normes internationales en vue d'élections démocratiques et à créer une base de données sur les lois électorales.

C'est en Europe du Sud-Est en particulier que l'OSCE, par son Représentant pour la liberté des médias et ses opérations de terrain, a sensiblement renforcé sa coopération avec le Conseil de l'Europe en matière de réforme des médias. En commun avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE a aidé les législateurs de Serbie-Monténégro à mettre au point trois textes législatifs : la *loi sur la diffusion*, la *loi sur les télécommunications* et la *loi sur l'information publique*. Au Kosovo/Serbie-Monténégro, le Conseil de l'Europe a contribué à la révision juridique du projet de loi établissant la Commission des médias indépendants.

Reconnaissant la nature complémentaire des activités des deux organisations, le Conseil de l'Europe a conduit une Mission de décentralisation au Kosovo afin de mettre au point un concept de réforme de l'autonomie locale au Kosovo. L'équipe de cette mission a présenté son rapport final au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès de la MINUK en novembre 2003. Ce rapport contient des recommandations pour une réforme de l'autonomie locale et propose la création de nouvelles sous-municipalités nommées 'communautés locales'. Pendant la phase de recherche, l'équipe de la Mission de décentralisation a consulté le siège de la Mission de l'OSCE et le personnel de terrain, en se fondant sur l'expertise de la Mission de l'OSCE pour travailler avec l'autonomie locale. Une fois la Mission de décentralisation du Conseil de l'Europe achevée, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a suggéré que la Mission de l'OSCE dirige la coordination

du suivi des recommandations figurant dans le rapport final. La Mission de l'OSCE poursuivra sa coopération avec la MINUK et d'autres agences ainsi qu'avec les administrations centrales et municipales locales à l'avenir.

### L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Dans l'allocution qu'il a prononcée le 6 novembre devant le *Conseil permanent* de l'OSCE, le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson a réitéré que l'OTAN partage en commun avec l'OSCE un objectif durable : contribuer à la consolidation de l'Europe en tant qu'espace de sécurité commun d'où plus aucune guerre n'éclatera. Il a en outre rendu compte de la coopération toujours plus pragmatique et efficace entre l'OTAN et l'OSCE au cours des dernières années et sur des possibilités d'élargissement et d'approfondissement de cette coopération à l'avenir.

Au niveau des sièges respectifs, des réunions régulières OSCE/OTAN du personnel se sont tenues au cours de l'année. Elles ont porté sur des questions thématiques transversales telles que le terrorisme, la gestion et la sécurité des frontières, les armes légères et de petit calibre, les activités économiques et environnementales ainsi que sur des questions régionales, notamment la coopération sur la dimension méditerranéenne des deux organisations. Il est intéressant de relever à cet égard la coopération accrue au niveau opérationnel qui s'est traduite par la participation, en tant qu'observateurs, de représentants du *Centre de prévention des conflits* du Secrétariat de l'OSCE aux exercices de gestion des crises (CMX/CME) de l'OTAN/UE en novembre.

*«L'OTAN et l'OSCE partagent en commun l'objectif de contribuer à la consolidation de l'Europe en tant qu'espace de sécurité commun d'où plus aucune guerre n'éclatera.*

*Le terrorisme trouve un terreau fertile face à la carence des autorités publiques, au dysfonctionnement des institutions et au non respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'OSCE est le porte-drapeau de ces normes et elle a un rôle vital à jouer dans le nouvel environnement sécuritaire.»*

**Secrétaire général de l'OTAN en 2003, Lord Robertson, lors de la réunion du Conseil permanent de l'OSCE, le 6 novembre.**

La mise en oeuvre du *Document* de l'OSCE sur les *stocks de munitions conventionnelles* récemment adopté, prévoit dans le même temps une coopération plus étroite entre le *Centre de prévention des conflits* du Secrétariat de l'OSCE et l'OTAN ainsi que le développement et la mise en oeuvre de projets potentiels visant à éliminer et à détruire les munitions excédentaires.

En 2003, l'OSCE a participé activement au processus d'Ohrid sur la gestion et la sécurité des frontières en Europe du Sud-Est. En étroite coopération avec le Pacte de stabilité, l'OTAN et l'UE, l'OSCE a organisé la Conférence régionale d'Ohrid qui s'est tenue en mai. Des pays de la région et des organisations internationales partenaires se sont engagés à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région. Une proposition de programme a

été présentée par l'OSCE lors de la *première réunion d'examen d'Ohrid à Belgrade* en novembre et un rapport d'évaluation a été distribué aux pays participants de l'Europe du Sud-Est et aux organisations partenaires (OTAN, UE et Pacte de stabilité).

La coopération OSCE/OTAN a été particulièrement active sur le terrain. Dans toute l'Europe du Sud-Est, les deux organisations ont travaillé dans le cadre d'une présence communautaire internationale étroitement structurée et coordonnée. C'est dans ce contexte que les deux organisations prennent part à des réunions régulières des chefs d'organisation présents dans le pays afin d'assurer, à intervalles réguliers, une coordination interinstitutionnelle et un échange d'informations sur les faits nouveaux qui surviennent dans les pays hôtes respectifs. L'appui de l'OTAN aux activités de l'OSCE dans la région s'étend également, dans certains cas, à la sécurité et à l'évacuation médicale du personnel de l'OSCE sur le terrain.

En 2003, la Présence de l'OSCE en Albanie a coopéré avec l'OTAN sur les questions de gestion des frontières, par exemple, en appuyant le Partenariat pour la paix de l'OTAN par des réunions communes sur les frontières avec la police des frontières albanaise, la KFOR et la Mission de l'OSCE au Kosovo. En Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE et la Force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN coprésident ensemble le Groupe directeur de sécurité et de défense. La Mission de l'OSCE est également représentée à la Commission militaire mixte, organe de la SFOR pour la coopération avec les forces militaires locales. Au cours de l'année, la Mission de l'OSCE, la SFOR et le Bureau du Haut représentant ont aidé les autorités de Bosnie-Herzégovine à rédiger une législation sur les importations et exportations d'armes ainsi que sur la production d'armes. Elle a aussi coopéré avec la SFOR sur les contrôles d'exportation d'armes et sur la conduite d'inspections au titre du Document de Vienne.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Mission de l'OSCE à Skopje et l'OTAN ont coopéré activement dans le cadre d'activités de renforcement de la confiance dans les anciennes zones de crise. La Mission se réunit deux fois par semaine, en commun avec l'OTAN, le HCR, la Commission européenne et d'autres organismes, sous la coordination du Représentant spécial de l'Union européenne afin de discuter de la situation générale en matière de politique et de sécurité. Elle maintient des contacts étroits avec la Force de stabilisation (KFOR) dirigée par l'OTAN. La KFOR contribue de manière significative à l'instauration d'un environnement sûr pour les activités de la Mission, notamment pour la conduite des élections au Kosovo. Des mécanismes visant à aborder et à coordonner les réponses face à la violence politique au cours de la période de la campagne électorale ont été mis en place avec succès. La KFOR a également établi un bureau de liaison à l'OSCE alors que les bureaux de l'OSCE sur le terrain interagissent régulièrement avec la KFOR en échangeant des informations et en recommandant des actions.

L'OSCE et l'OTAN coopèrent principalement dans les domaines de l'environnement et de la sécurité. Le *Bureau du Coordonnateur de l'OSCE pour les activités*

*économiques et environnementales de l'OSCE*, les bureaux de l'OSCE à Bakou et à Erevan ainsi que la Mission de l'OSCE en Géorgie participent tous activement au projet OSCE/OTAN sur le *suivi de la rivière du Sud-Caucase* qui est financé par le programme scientifique de l'OTAN « la science au service de la paix », par l'OSCE et par Statoil. Ce projet vise à rétablir un système de suivi de l'eau et une base de données unifiée de la qualité de l'eau par les trois pays du Caucase du Sud qui partagent le bassin de Kura-Araks. En outre, l'OTAN s'est déjà engagée à appuyer l'Initiative commune environnement et sécurité PNUD/PNUE et OSCE et elle officialisera vraisemblablement le partenariat en signant un mémorandum d'accord avec les organisations partenaires.

La Mission de l'OSCE en Moldavie coopère avec la Section de maîtrise des armements conventionnels et de coordination de la vérification de l'OTAN pour le retrait du matériel militaire, des armements et munitions russes de la région transnistrienne de la République de Moldavie. Alors que la Mission de l'OSCE inspecte les trains à destination de la Russie avant leur départ de Moldavie, la section de l'OTAN coordonne les inspections lointaines des trains en Russie. En 2003, 42 trains militaires russes au total ont quitté la Transnistrie: 11 d'entre eux contenaient du matériel militaire et 31 des munitions.

#### Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Les présences de terrain de l'OSCE et les institutions ont continué à coopérer en étroite partenariat avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et ont pris une part active dans un grand nombre d'initiatives sous l'égide du Pacte.

Les missions de l'OSCE en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie-Monténégro, notamment au Kosovo ont apporté une contribution significative aux activités de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains. A titre d'exemple, la Mission de l'OSCE au Monténégro, en coopération avec le BIDDH et d'autres partenaires nationaux et internationaux, a parrainé environ 20 ateliers de formation spécialisée destinés à des procureurs, des juges et des avocats concernant l'amélioration de la procédure et des procès équitables en matière de traite des êtres humains.

Afin de promouvoir le respect des *Documents sur les armes légères et de petit calibre (ALPC)* de l'OSCE et la destruction des excédents, les Missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro contribuent également aux activités du Centre régional d'échange d'informations sur les ALPC, établi à Belgrade sous les auspices du PNUD et du Pacte de stabilité.

D'autres activités menées en coopération avec le Pacte de stabilité portent sur la promotion de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, la coopération parlementaire relative au développement humain et économique dans l'Europe du Sud-Est et la promotion du

développement des médias dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre le *Haut Commissaire pour les minorités nationales* de l'OSCE et la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit ont coopéré avec le Pacte de stabilité et d'autres organisations partenaires au cours de la crise des réfugiés Roms en mai. Dans le cadre de la dimension économique et environnementale, l'*Initiative de la rivière Sava* a vu la création et la mise en oeuvre d'un accord multilatéral entre la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro sur la gestion intégrée de la rivière Sava. Le programme est coordonné par l'OSCE, le Pacte de stabilité et l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est (SECI).

#### L'Organisation internationale pour les migrations

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été un partenaire très important en particulier dans la lutte contre la traite des êtres humains. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, en commun avec le Ministère de l'intérieur du pays et l'OIM ont signé un mémorandum d'accord sur la mise en oeuvre d'activités de recherches sur les sexospécificités et de formation en matière de lutte contre la traite des êtres humains. L'OIM cofinancera la formation de la police nationale. En Arménie, le Bureau de l'OSCE a coopéré étroitement avec l'OIM sur les questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains, les migrations, les réfugiés et le déplacement (en commun avec le HCR) et elle a tenu un atelier commun sur l'identification des victimes. En Azerbaïdjan, le Bureau a travaillé en coopération avec l'OIM et le Gouvernement hôte à l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains qui sera mis en oeuvre au cours de l'année prochaine. La Mission de l'OSCE en Géorgie participe à une table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains qui est présidée par l'OIM.

La coopération entre le BIDDH et l'OIM a contribué notamment à aider de nombreux pays du Caucase et de

l'Asie centrale à développer des approches communes sur les indicateurs de migrations, afin de pouvoir élaborer des approches communes sur les politiques migratoires et de mener un dialogue en meilleure connaissance de cause sur les migrations avec d'autres Etats participants de l'OSCE.

#### Comité international de la Croix Rouge (CICR)

Les contacts avec le CICR sur le terrain ont porté notamment sur une interaction continue entre le *Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dans la Conférence de Minsk dont l'OSCE est saisie*, ses assistants et le CICR à Erevan, à Bakou et à Stepanakert/Khankendi.

L'OSCE et le CICR ont aussi maintenu des relations au niveau du Siège. Le CICR a participé au *Conseil ministériel* de l'OSCE à Maastricht et à l'*Assemblée parlementaire* de l'OSCE à Rotterdam. Le CICR a été étroitement associé aux activités sur le *Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre*. Le CICR a participé, comme les années précédentes, à la *Réunion annuelle de mise en oeuvre des engagements de la dimension humaine* et a été également invité à prononcer une déclaration liminaire à la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la prévention de la torture.

Le CICR a aussi pris une part active au séminaire sur le terrorisme et les droits de l'homme coorganisé par la Présidence en exercice de l'OSCE à La Haye.

*«Nous avons appris à travailler en étroite coopération avec les organismes qui aident activement les pays à mettre au point leurs propres stratégies nationales, comme par exemple l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains.»*

**Le Secrétaire général de l'OSCE, Ján Kubiš.**

# Rapport annuel sur l'interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Dans le cadre du dialogue et de la coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques<sup>1</sup> la *Section de la coopération extérieure* de l'OSCE a continué à apporter conseils et appui au Secrétaire général, à la Présidence et aux membres de la Troïka (Bulgarie et Portugal) qui a présidé les groupes de contacts méditerranéens et asiatiques respectifs. En 2003, les relations avec les organisations régionales situées en dehors de la région de l'OSCE se sont poursuivies et développées.

## Coopération entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération

De nombreuses activités, organisées avec l'appui de la *Section de la coopération extérieure* du Secrétariat de l'OSCE, ont été menées dans des secteurs d'intérêt commun afin d'intensifier les relations entre l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.

Le Secrétaire général et d'autres représentants de l'OSCE ont participé au *Séminaire méditerranéen* annuel de l'OSCE en octobre à Aqaba (Jordanie). Le Secrétaire général a souligné que l'OSCE était disposée à aller au devant des partenaires méditerranéens en transférant l'expertise de l'OSCE dans le cadre de discussions avec de hauts responsables, d'experts, du public et d'universitaires des Etats partenaires, en organisant des ateliers. Ces ateliers représentent un nouveau mécanisme de coopération et un autre moyen de diffuser et d'échanger des informations dans tous les domaines couverts par l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité. Au cours du séminaire, les participants ont fait ressortir la nécessité à la fois d'intensifier le dialogue entre les Etats participants et les partenaires méditerranéens et d'offrir à l'OSCE la possibilité de gagner une audience plus large au Moyen-Orient.

S'agissant de la dimension méditerranéenne, le Secrétaire général a été invité à prendre la parole au premier forum parlementaire sur la Méditerranée organisé par l'*Assemblée parlementaire* de l'OSCE à Rome en octobre qui a été consacré au renforcement de la sécurité dans la Méditerranée. Cette réunion a rassemblé des parlementaires des Etats participants et des partenaires méditerranéens pour la coopération. Le Secrétaire général a insisté sur l'importance que revêt l'appui interinstitutionnel dans le cadre de la famille de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en ce qui concerne le dialogue méditerranéen et qui contribue sensiblement au maintien de ces questions à l'ordre du jour de l'Organisation. Il a ajouté que l'interaction avec les partenaires méditerranéens pour la coopération s'est concrétisée dans de nombreuses instances de l'OSCE et a couvert différents domaines, notamment les questions de sécurité. «L'OSCE, dit-il, est

désireuse de faire part de son expérience et des informations dont elle dispose sur des faits nouveaux et elle est ouverte à tout enrichissement que ses partenaires peuvent lui apporter. La dimension méditerranéenne de l'OSCE fait de plus en plus partie intégrante de l'ordre du jour des réunions de haut niveau entre le Secrétariat de l'OSCE et les autres organisations et institutions internationales».

Un atelier commun a été coorganisé par l'OSCE et la Corée en septembre à Séoul afin de réexaminer la question de l'applicabilité des *mesures de confiance et de sécurité* (MCDS) en Asie du Nord-Est. Dans son discours inaugural, le Secrétaire général s'est félicité de l'échange de vues sur différents aspects relatifs aux MCDS qui pourraient apporter une contribution utile à la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans une région plus vaste. Il s'est également félicité du lancement en 2003 du Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie sous la présidence du Portugal. La Chine et l'Indonésie ont participé en qualité de membres au Forum régional de l'ANASE.

Suite à la Décision No 537 du Conseil permanent sur l'instauration de relations avec l'Afghanistan en tant que nouveau partenaire pour la coopération, la *Section de la coopération extérieure* du Secrétariat de l'OSCE a accueilli deux groupes de diplomates du Ministre afghan des affaires étrangères pour des exposés et des discussions au sein du Secrétariat de l'OSCE. Les deux réunions ont été coorganisées par le Ministère allemand des affaires étrangères. Elles ont porté notamment sur le statut de partenariat et son éventuelle évolution sur la dimension humaine, la liberté des médias, les MCDS, les questions de lutte contre le terrorisme, les questions stratégiques de police et les questions de parité des sexes.

## Coopération avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Des représentants de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) se sont rendus au Secrétariat de l'OSCE en juin afin d'intensifier leurs relations avec l'OSCE sur des sujet d'intérêt commun et de mieux connaître l'expérience, les principes et les procédures de l'OSCE. Des experts des institutions et du Secrétariat de l'OSCE doivent se rendre en 2004 dans ces pays. Le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré ses homologues de la Ligue des Etats arabes et de l'OCI.

1 Voir également les rapports des Présidents des groupes de contact respectifs avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération en Asie page 31.

«La lutte contre le trafic des stupéfiants est l'un des principaux domaines dans lequel l'OSCE peut jouer un rôle en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Au nombre des autres domaines, il y a lieu de relever le contrôle des frontières et le renforcement des capacités de la police, questions sur lesquelles l'OSCE dispose d'excellentes compétences.»

**Ministre afghan des affaires étrangères, Abdullah Abdullah, lors du Conseil permanent, le 4 décembre.**

Le Secrétaire général de l'OSCE, l'Ambassadeur Ján Kubiš, et le Représentant personnel du Président en exercice, l'Ambassadeur Daan Everts - sur invitation du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, M. Abdelouahed Belkeziz - ont assisté, en tant qu'observateurs, à la trentième séance de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue du 28 au 31 mai à Téhéran (Iran). En visite à Téhéran, les hauts responsables de l'OSCE ont été reçus par le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). A cette occasion, le Secrétaire général de l'Organisation a mentionné en particulier l'intérêt que son Organisation manifeste pour l'expérience de l'OSCE et de ses institutions. Le Secrétaire général de l'OSCE a également assisté à la dixième session de la Conférence au Sommet islamique tenue du 16 au 18 octobre à Putrajaya (Malaisie).

Les relations avec l'Union africaine ont été marquées par une visite à Vienne du Ministre algérien chargé des affaires africaines et maghrébines, S.E. M. Abdelkader Messahel. Lors des entretiens qu'il a eus avec le Secrétaire général et les membres de la Troïka, il a examiné l'échange possible d'informations et la coopération avec le Centre de recherche et d'études sur le terrorisme de l'Union africaine qui sera basé à Alger et visera à aider les Etats africains à mettre en oeuvre leurs engagements en matière de lutte contre le terrorisme. Parmi les autres sujets sur lesquels l'OSCE partage son expérience avec l'Union africaine, il y a lieu de relever l'alerte précoce, la prévention des conflits et les mesures de confiance dans le domaine politico-militaire. Un Représentant du Secrétariat de l'OSCE a participé à un atelier sur l'alerte rapide organisé par l'Union africaine à Addis Abeba en octobre. Cet atelier a rassemblé divers experts chargés d'aider la Commission de l'Unité africaine à établir une feuille de route pour mettre en place un système continental d'alerte rapide. L'expérience de l'OSCE/BIDDH en matière d'observation des élections a également été relevée par l'Union africaine.

Un représentant du Secrétariat de l'OSCE a participé en tant que 'personne-ressources' à une conférence de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la prévention du terrorisme et la lutte contre

ce phénomène, à Addis Abeba, conformément à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de l'OUA/UA. Cette réunion visait à étudier l'impact du terrorisme international sur les Etats membres de l'autorité intergouvernementale, à sensibiliser aux initiatives existantes et aux programmes connexes aux niveaux international et régional.

Une coopération active avec le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des Etats américains a été établie par l'*Unité d'action contre le terrorisme* de l'OSCE, en mars. Elle a permis de mettre fréquemment en commun des plans de travail, des meilleures pratiques et des leçons acquises au niveau opérationnel. Un des résultats pratiques de cette coopération a été la mise en place du *Réseau contre le terrorisme* de l'OSCE qui reproduit le réseau similaire du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des Etats américains. Parallèlement à la réunion organisée par l'Organisation des Etats américains en octobre, l'*Unité d'action contre le terrorisme* de l'OSCE, en coopération avec l'ONU, organisera en mars 2004 une réunion pour donner suite à la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme de l'ONU et invitera des organisations internationales, régionales et sous-régionales. A son tour, l'OSCE a partagé avec le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des Etats américains son expérience, ses meilleures pratiques et enseignements tout en poursuivant des efforts concrets pour protéger les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, notamment les activités du BIDDH. L'*Unité d'action contre le terrorisme* de l'OSCE et le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des Etats américains poursuivent leur coopération en partageant activement des informations en coordonnant des réunions. Ils sont prêts à mettre en commun leurs données d'expérience et leurs meilleures pratiques avec d'autres organisations régionales, comme l'a recommandé le Comité contre-terrorisme de l'ONU.

Un représentant du *Centre de prévention des conflits* du Secrétariat de l'OSCE a contribué à une réunion visant à créer l'Organe sur la politique, la défense et la sécurité de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est déroulée en juin, à Johannesburg (Afrique du Sud). L'expérience de l'OSCE relative au développement de valeurs politiques et sécuritaires communes par l'instauration de la confiance et du renforcement des capacités a été présentée au même titre que des mécanismes de coopération. En décembre, Un représentant du Centre de prévention des conflits a participé à une réunion des Nations Unies sur la mise en oeuvre des armes légères et de petit calibre (ALPC) qui s'est tenue au Caire avec la participation des Etats membres de la Ligue arabe.

# **ANNEXES**

## Annexe 1 : Département des ressources humaines : Statistiques sur le personnel de l'OSCE

### Personnel international des opérations de terrain

Personnel en poste au 31 décembre 2003

Pays	Mission de l'OSCE au Kosovo	Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	Mission de l'OSCE en Croatie	Mission de l'OSCE en Géorgie	Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro	Mission de l'OSCE en Moldavie	Présence de l'OSCE en Albanie	Centre de l'OSCE à Almaty	Centre de l'OSCE à Achgabat	Centre de l'OSCE à Bichkek	Centre de l'OSCE à Douchambé	Centre de l'OSCE à Tachkent	Bureau de l'OSCE à Bakou	Bureau de l'OSCE à Minsk	Bureau de l'OSCE à Erevan	Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie	Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine	Total pour les missions/centres/bureaux
Albanie	1	1																	2
Allemagne	39	17	6	5	6	3	1	4		1	1		1	1	1	1	1	1	89
Arménie	1	1		1	1										1				5
Autriche	10	5	3	5	6	2		2			1					1		1	36
Azerbaïdjan	1	1		2	1														5
Belgique	4	1			1	1													7
Biélorussie	1		1	6	3							1							12
Bosnie-Herzégovine	2			1	1	1													5
Bulgarie	13	1	1	6								2			1				24
Canada	9	7	4		1		1	1											23
Croatie	2			2	1			1											6
Danemark	1		1		2														4
Espagne	9	3	1		6	1		1											21
Estonie	4			1	1	1													7
Etats-Unis d'Amérique	37	17	7	7	17	5	1	4	1			1	1	1		1		1	101
Ex-République yougoslave de Macédoine				1															1
Fédération de Russie	1	4	1	7	1						1	1				1			17
Finlande	1		1	3	8			3		1									17
France	22	12	7	4	9	5		4			1	2				2			68
Géorgie	4	2	1		1														8
Grèce	6		1			2													9
Hongrie	4	1		6	2			1				1					1		16
Irlande	2	4	1	5	4	4		2											22
Islande	1																		1
Italie	8	11	5	2	2	5	1	1				1							36
Japon		1						1											2
Kazakhstan																			0
Kirghizistan	1			1		1								1					4
Lettonie		1		1		1			1			1							5
Liechtenstein																			0
Lituanie		1	1																2
Luxembourg																			0
Malte																			0
Moldavie	2	1	1	3				1		1		2	1						12
Norvège	3	2		1	5	3						1							15
Ouzbékistan																			0
Pays-Bas	5	2	1	2	4	6	2			1	1	1							25
Pologne	7	4	2	6	3		2												25
Portugal	1		2		2	1													6
République tchèque	2	3		6	1			1										1	14
Roumanie	7		1	5	2			1		1	1								18
Royaume-Uni	37	18	7	6	14	7	1	2		1				1	1		1		96
Serbie et Monténégro																			0
Slovaquie			1	2	1	1								1					6
Slovénie	2				2				1										5
Suède	13	2	2	3	3	3			1		1		1		1				30
Suisse	2	4		2	3						1			1					13
Tadjikistan	2				1														3
Turquie	8	1		5	18	2					1		1						36
Ukraine	1		2	4	3	2										1	1		14
<b>Total</b>	<b>276</b>	<b>128</b>	<b>61</b>	<b>111</b>	<b>136</b>	<b>57</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>873</b>



**Nombre total des membres du personnel recrutés sur le plan international dans les opérations de terrain, au Secrétariat et dans les institutions**

*Personnel en poste au 31 décembre 2003*

	Missions	%	Secrétariat et institutions	%	TOTAL GENERAL	%
Albanie	2	0.2	0	0.0	2	0.2
Allemagne	89	10.2	16	7.8	105	9.7
Arménie	5	0.6	1	0.5	6	0.6
Autriche	36	4.1	18	8.7	54	5.0
Azerbaïdjan	5	0.6	0	0.0	5	0.5
Belgique	7	0.8	3	1.5	10	0.9
Biélorussie	12	1.4	3	1.5	15	1.4
Bosnie-Herzégovine	5	0.6	2	1.0	7	0.6
Bulgarie	24	2.7	8	3.9	32	3.0
Canada	23	2.6	6	2.9	29	2.7
Croatie	6	0.7	3	1.5	9	0.8
Danemark	4	0.5	3	1.5	7	0.6
Espagne	21	2.4	4	1.9	25	2.3
Estonie	7	0.8	1	0.5	8	0.7
Etats-Unis d'Amérique	101	11.6	24	11.7	125	11.6
Ex-République yougoslave de Macédoine	1	0.1	0	0.0	1	0.1
Fédération de Russie	17	1.9	9	4.4	26	2.4
Finlande	17	1.9	7	3.4	24	2.2
France	68	7.8	5	2.4	73	6.8
Géorgie	8	0.9	1	0.5	9	0.8
Grèce	9	1.0	0	0.0	9	0.8
Hongrie	16	1.8	1	0.5	17	1.6
Irlande	22	2.5	3	1.5	25	2.3
Islande	1	0.1	1	0.5	2	0.2
Italie	36	4.1	4	1.9	40	3.7
Japon	2	0.2	0	0.0	2	0.2
Kazakhstan	0	0.0	3	1.5	3	0.3
Kirghizistan	4	0.5	1	0.5	5	0.5
Lettonie	5	0.6	0	0.0	5	0.5
Liechtenstein	0	0.0	1	0.5	1	0.1
Lituanie	2	0.2	0	0.0	2	0.2
Luxembourg	0	0.0	1	0.5	1	0.1
Malte	0	0.0	1	0.5	1	0.1
Moldavie	12	1.4	3	1.5	15	1.4
Norvège	15	1.7	3	1.5	18	1.7
Ouzbékistan	0	0.0	2	1.0	2	0.2
Pays-Bas	25	2.9	8	3.9	33	3.1
Pologne	25	2.9	9	4.4	34	3.2
Portugal	6	0.7	0	0.0	6	0.6
République tchèque	14	1.6	0	0.0	14	1.3
Roumanie	18	2.1	4	1.9	22	2.0
Royaume-Uni	96	11.0	22	10.7	118	10.9
Slovaquie	6	0.7	4	1.9	10	0.9
Slovénie	5	0.6	1	0.5	6	0.6
Suède	30	3.4	9	4.4	39	3.6
Suisse	13	1.5	5	2.4	18	1.7
Tadjikistan	3	0.3	0	0.0	3	0.3
Turquie	36	4.1	3	1.5	39	3.6
Ukraine	14	1.6	3	1.5	17	1.6
<b>Total</b>	<b>873</b>	<b>100.0</b>	<b>206</b>	<b>100.0</b>	<b>1079</b>	<b>100.0</b>

Pays non représentés : Andorre, Chypre, Monaco, Saint Marin, Serbie-Monténégro, Saint-Siège, Turkménistan

## Annexe 2: Budget révisé

Budget révisé de l'OSCE pour l'année 2003

	Budget révisé en euros	
Fonds général (Secrétariat)	27 580 600	16,2%
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	9 892 200	5,8%
Haut Commissaire pour les minorités nationales	2 379 600	1,4%
Représentant pour la liberté des médias	835 600	0,5%
Conférence de Minsk	1 403 800	0,8%
Missions et opérations de terrain de l'OSCE	16 392 600	9,6%
Grandes missions et grands projets de l'OSCE	111 679 200	65,6%
<b>TOTAL</b>	<b>170 163 600</b>	<b>100,0%</b>

Budget révisé de l'OSCE pour l'année 2003 par région géographique

	Récapitulatif par région en euros	
Fonds général et fonds pour l'action contre le terrorisme	27.580.600	16,2%
Institutions	14.511.200	8,5%
Europe de l'Est	3.215.600	1,9%
Asie centrale	6.810.000	4,0%
Caucase	22.983.300	13,5%
Europe du Sud-Est	95.062.900	55,9%
<b>TOTAL</b>	<b>170.163.600</b>	<b>100%</b>



**Presse et information**  
**Secrétariat de l'OSCE**  
**Kärntner Ring 5-7**  
**A-1010 Vienne**  
Tél.: 00 43 1 514 36 180  
info@osce.org

**www.osce.org**

## OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE

### EUROPE DU SUD-EST

#### Présence de l'OSCE en Albanie

Chef de la Présence: M. l'Ambassadeur Osmo Lipponen, Finlande  
Adresse: Rruga Donika Kastrioti, Villa 6, Tirana (Albanie)  
Tél.: +355-42 35993, Fax: +355-42 35994  
E-Mail: post.Albania@osce.org

#### Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Robert Mason Beecroft, Etats-Unis d'Amérique  
Adresse: Fra Andjela Zvizdovica 1, 71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)  
Tél.: +387-33-752 100, Fax: +387-33-442-479  
E-Mail: postmaster@oscebih.org

#### Mission de l'OSCE en Croatie

Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Peter Semneby, Suède  
Adresse: Florijana Andraseca 14, 1000 Zagreb (Croatie)  
Tél.: +385-1-309 66 20, Fax: +385-1-309 66 21  
E-Mail: osce-croatia@oscecro.org

#### Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro

Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Maurizio Massari, Italie (depuis le 8 janvier 2003)  
Adresse: Cakorska 1, 1100 Belgrade (Serbie-Monténégro)  
Tél.: +381-11-367 24 25, Fax: +381-11-367 24 29  
E-Mail: omisam@osce.org

#### Mission de l'OSCE au Kosovo

Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Pascal Fieschi, France  
Adresse: Beogradska 29, 38000 Priština, Kosovo (Serbie-Monténégro)  
Tél.: +381-38 500 162, Fax: +381-38 500 188  
E-Mail: osce-kosovo@omik.org

#### Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Carlos Pais, Portugal (depuis le 1er décembre 2003)  
Ancien chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Craig Jenness, Canada  
Adresse: QBE Makedonija building, 11 Oktomvri Str. 25, MK-1000 Skopje, (ex-République yougoslave de Macédoine)  
Tél.: +389-2 3234 000, Fax: +389-2 3234 234  
E-Mail: info-mk@osce.org

### EUROPE DE L'EST

#### Bureau de l'OSCE à Minsk (ouvert le 1er janvier 2003)

Chef du Bureau: M. l'Ambassadeur Eberhard Heyken, Allemagne (depuis le 1er janvier 2003)  
Adresse: Prospekt Gasety Pravda 11, Minsk, 220116 (Biélorussie)  
Tél.: +375-17-272 34 97, Fax: +375-17-272 34 98  
E-Mail: office-by@osce.org

#### Mission de l'OSCE en Moldavie

Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur William Hill, Etats-Unis d'Amérique (depuis le 23 janvier 2003)  
Adresse: Str Metropolit Dosoftei 180, 2012 Chisinau (Moldavie)  
Tél.: +3732-222 34 95, Fax: +3732-222 34 96  
E-Mail: secretary-md@osce.org

#### Coordonnateur des projets en Ukraine

Coordonnateur des projets: M. l'Ambassadeur David Nicholas, Etats-Unis d'Amérique (depuis le 25 mars 2003)  
Adresse: 16 Striletska St., 01034 Kiev (Ukraine)  
Tél.: +380-44 238 04 06, Fax: +380-44 238 04 08  
E-Mail: osce-ukraine@osce.org

#### Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Représentant de l'OSCE: M. Helmut Napiontek, Allemagne  
Adresse: Secrétariat de l'OSCE, Kärntner Ring 5-7/2. Stock, 1010 Vienne (Autriche)  
Tél.: +43 1 514 36 560, Fax: +43 1 514 36 96  
E-Mail: helmut.napiontek@osce.org

#### Représentant de l'OSCE auprès de la Commission estonienne sur les militaires à la retraite

Représentant de l'OSCE: M. Uwe Mahrenholtz, Allemagne  
Adresse: Pärnu mnt. 15, 7<sup>th</sup> floor, Kawe Plaza, 10141 Tallinn (Estonie)  
Tél.: +372 665 1762, Fax: +372 665 1763  
E-Mail: oscerepresentative@osce.ee

### CAUCASE

#### Bureau de l'OSCE à Bakou

Chef du Bureau : M. l'Ambassadeur Peter Burkhard, Suisse  
Adresse : 4 Magomayev Lane, 2<sup>nd</sup> floor, Bakou 370004 (Azerbaïdjan)  
Tél.: +994-129 72373, Fax : +994-129 72377  
E-Mail: office@osce-baku.org

#### Mission de l'OSCE en Géorgie

Chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Roy Reeve, Royaume-Uni (depuis le 1er août 2003)  
Ancien chef de la Mission: M. l'Ambassadeur Jean-Michel Lacombe, France  
Adresse: Krtsanisi Datcha No. 5, Tbilissi, (Géorgie)  
Tél.: +995-32 24 42 01, Fax: +995-32 77 65 15  
E-Mail: pm-ge@osce.org

#### Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie

Représentant personnel: M. l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, Pologne  
Adresse: 23 Shatberashvili Str., Tbilissi, (Géorgie)  
Tél.: +995-322 92 424, Fax: +995-329 88 566  
E-Mail: persrep@access.sanet.ge

**Bureau de l'OSCE à Erevan**

Chef du Bureau: M. l'Ambassadeur Wladimir Prjachin,  
Fédération de Russie (depuis le 15 octobre 2003)  
Ancien chef du Bureau: M. l'Ambassadeur Roy Reeve,  
Royaume-Uni  
Adresse : 60 Zaroabyan St., Erevan, 37501 (Arménie)  
Tél.: +374-1-54 10 65, Fax: +374-1 56 11 38  
E-Mail : osce@osce.am

**ASIE CENTRALE****Centre de l'OSCE à Almaty**

Chef du Centre: M. l'Ambassadeur Ivar Vikki, Norvège  
(depuis le 4 avril 2004)  
Ancien chef du Centre: M. l'Ambassadeur Anton Rupnik,  
Slovénie  
Adresse: 67 Tole Bi Street, 2<sup>nd</sup> floor, Almaty, 480091  
(Kazakhstan)  
Tél.: +7-3272-79 37 62, Fax: +7-3272-79 43 88  
E-Mail: almaty-kz@osce.org

**Centre de l'OSCE à Achgabat**

Chef du Centre: M. l'Ambassadeur Paraschiva Badescu,  
Roumanie  
Adresse: Turkmenbashy, Shayoly 15, Achgabat, 744000,  
(Turkménistan)  
Tél.: +993-12 35 30 92, Fax: +993-12 35 30 41  
E-Mail: info@osceam.org

**Centre de l'OSCE à Bichkek**

Chef du Centre: M. l'Ambassadeur Markus Müller, Suisse  
(depuis le 2 novembre 2003)  
Ancien chef du Centre: M. l'Ambassadeur Aydin Idil, Turquie  
Adresse: 139 St. Toktogula, Bichkek, 720001 (Kirghizistan)  
Tél.: +996-312 66 41 80, Fax: +996-312 66 31 69  
E-Mail: postmaster@osce.elcat.kg

**Centre de l'OSCE à Douchanbé**

Chef du Centre: M. l'Ambassadeur Yves Bargain, France  
(depuis le 8 juillet 2003)  
Ancien chef du Centre: M. l'Ambassadeur Marc Gilbert, France  
Adresse: 12, Zikrullo Khojaev Street, 73 4003, Douchanbé  
(Tadjikistan)  
Tél.: +992-372 51 00 34, Fax: +992-372 24 91 59  
E-Mail: cid-tj@osce.org

**Centre de l'OSCE à Tachkent**

Chef du Centre: M. l'Ambassadeur Ahmet Kamil Erozan,  
Turquie  
Adresse: Afrosiyob Street 12 B, 4<sup>th</sup> floor, 700015 Tachkent  
(République d'Ouzbékistan)  
Tél.: +998-71-120 44 70, Fax: +998-71-120 61 25  
E-Mail: osce-cit@osce.org

**Pour plus d'informations, veuillez consulter le site  
Web de l'OSCE : [www.osce.org/field\\_activities/](http://www.osce.org/field_activities/)**

*«Organisation vitale, l'OSCE continue à s'acquitter des tâches énoncées dans l'Acte final de Helsinki en 1975, qui est peut-être l'un des documents les plus fondamentaux sur les droits de la personne à avoir jamais été adopté.*

*L'OSCE continue à faire un travail essentiel, non seulement dans le cadre de conférences, mais bien plus encore en envoyant des équipes dans toute la région euro-atlantique pour apporter une assistance pour les élections, contribuer à trouver des solutions à des problèmes, défendre les droits de l'homme de tout un chacun, et aider les nations à trouver les moyens d'offrir une vie meilleure à leurs citoyens. L'OSCE joue ainsi un rôle vital au XXI<sup>e</sup> siècle.»*

**Le Secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, à la onzième Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht.**

**RESPONSABLE DE LA REDACTION | Martha Freeman  
ASSISTANT DE REDACTION | Ilia Dohel  
RECHERCHE CARTOGRAPHIQUE | Senad Basić  
CONCEPTION DES EDITIONS EN LANGUES ETRANGERES | Astrid Schnitzer**

**Presse et information  
Secrétariat de l'OSCE**

**Le présent document n'est pas un document consensuel.**